UNIVERSITÉ DE NEUCHATEL
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Sociologie de la paysannerie

Approche pluraliste de la collectivité paysanne du Val-de-Travers

THÈSE

PRESENTÉE A LA FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES
POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR ÈS SCIENCES SOCIALES

PAR

FRANÇOIS HAINARD

PETER LANG
Berne · Francfort/M. · Las Vegas
1981

Monsieur François Hainard est autorisé à imprimer sa thèse de doctorat ès sciences sociales intitulée »Sociologie de la paysannerie. Approche pluraliste de la collectivité paysanne du Val-de-Travers.«
Il assume seul la responsabilité des opinions énoncées.

Neuchâtel, 15 juin 1981

Le doyen
de la Faculté de droit
et des sciences économiques

Roland Ruedin

Aux paysans du Val-de-Travers

Cette étude n'aurait pu être réalisée sans le soutien et la contribution de nombreuses personnes et institutions. Si toutes ne peuvent être remerciées ici, tant la liste est longue, je voudrais cependant exprimer mes sentiments de gratitude aux paysans du Val-de-Travers, tout particulièrement à ceux que j'ai rencontrés et qui ont bien voulu répondre à mes questions.

Je remercie le Professeur Maurice Erard, qui non seulement a bien voulu diriger cette recherche, mais qui, par sa disponibilité, ses conseils et son aide, a grandement contribué à la réussite de ce travail. Je suis aussi très obligé au Professeur Denis Maillat, co-rapporteur de cette recherche.

Je sais gré au Groupe de Recherche en Méthodes quantitatives de l'Université de Neuchâtel d'avoir mis à ma disposition les programmes d'analyses statistiques, et à Monsieur Pierre-André Chardon, économiste, pour son appui et ses conseils dans leur utilisation.

Ma reconnaissance va ensuite à Monsieur Jean-François Godio, ingénieur agronome, et au Service neuchâtelois de vulgarisation agricole qu'il dirige, pour leur collaboration, de même qu'au Bureau fédéral de statistique (Section de la statistique agricole) qui a bien voulu mettre un certain nombre de données à ma disposition.

J'adresse enfin mes vifs remerciements à Monsieur André Jeannin, sociologue, pour ses conseils, et à Nicole, ma compagne, pour sa compréhension, ses encouragements et son aide.

TABLE DES MATIERES

	Page
1. INTRODUCTION	11
2. LA SOCIOLOGIE RURALE	
2.1 Les récentes tendances de la sociologie rurale aux Etats-Unis et en Europe	14
2.2 De quelques concepts en sociologie rurale	23
3. TECHNIQUES ET METHODES UTILISEES	
3.1 L'objet de la recherche	32
3.2 Les monographies sociologiques	34
3.3 La sociologie pluraliste pour une approche du monde paysan	38
3.4 La paysannerie du Val-de-Travers en tant que phénomène social total	43
3.5 Présentation de la démarche	44
3.6 Les techniques utilisées	47
4. PALIER ECOLOGICO-MORPHOLOGIQUE DU VDT	
4.1 L'omniprésence de la société globale	52
4.2 Base écologique	
4.2.1 Présentation géographique	53
4.2.2 L'agriculture au Val-de-Travers : bref aperçu historique	58
4.3 Base démographique	
4.3.1 Evolution de la population du Val-de-Travers (1850 - 1980)	64
4.3.2 Evolution de la population active du Val-de-Travers	72
4.4 Exode rural, exode agricole	76
4.4.1 Les causes de l'exode agricole au Val-de-Travers	78
4.4.2 La double activité : frein à l'exode ?	84
5. UNITE DE LA PAYSANNERIE : MYTHE OU REALITE ?	92
5.1 Diverses approches de la diversité paysanne	94
5.2 Le concept de classe sociale dans l'optique pluraliste	101
5.3 Visions pluralistes de la paysannerie	103
5.4 Approche historique de la diversité sociale paysanne du Val-de-Travers	107

6. CLASSIFICATION DE LA PAYSANNERIE DU VAL-DE-TRAVERS — Page

6.1 Comment classer les paysans ? 109

6.2 Critères retenus pour une classification des paysans du Val-de-Travers 114

6.3 Description des différents types d'exploitations agricoles du Val-de-Travers 123

6.4 Analyse factorielle des correspondances des exploitations agricoles du Val-de-Travers 132

7. LES GROUPEMENTS PAYSANS 142

7.1 Définition d'un groupement 142

7.2 Les groupements paysans de localité : les groupes de voisinage 145

7.3 La famille paysanne 149

7.4 L'exploitation agricole
7.4.1 Evolution du nombre d'exploitations agricoles 169
7.4.2 Evolution de la taille des exploitations 175
7.4.3 Les modes de faire-valoir 180
7.4.4 Evolution des terres affermées 188
7.4.5 La transmission du patrimoine, l'accès à la propriété 197

7.5 Le pâturage commun 204

7.6 Autres groupements paysans 216
7.6.1 Groupements d'affinité fraternelle 218
7.6.2 Groupements d'activité politique 218
7.6.3 Autres groupements d'activité économique 221
7.6.4 Groupements d'intérêts socio-économiques 233
7.6.5 Groupements de loisirs et de sport 234

8. MANIFESTATIONS DE SOCIABILITE PAYSANNE 237

8.1 Différents Nous paysans du Val-de-Travers 239

8.2 Les Rapports avec autrui 241

9. SOCIOLOGIE EN PROFONDEUR 253

9.1 Réglementations sociales ou contrôles sociaux 254
9.1.1 Le rôle de la religion 253
9.1.1.1 Une pratique de rites de passage 256
9.1.1.2 Conception traditionaliste de l'Eglise et vision de Dieu 259
9.1.2 Religion et magie : des rapports étroits ? 261
9.1.3 La morale et le droit 264
9.1.4 Education paysanne : le rôle de la famille et de l'école 268

Page

9.1.5 Le commérage : une réglementation sociale particulière 278

9.2 Autres paliers en profondeur 280
9.2.1 Culture matérielle 281
9.2.2 Appareils organisés des différents groupements 281
9.2.3 Les oeuvres culturelles : connaissances scientifiques et communication sociale 282
9.2.4 Conduites plus ou moins régulières et autres conduites collectives 288
9.2.5 Statuts et rôles sociaux 290
9.2.6 Mentalités collectives et personnalités de base 290

10. TEMPORALITES SOCIALES ET SOCIOLOGIQUES, DETERMINISMES ET LIBERTES DE LA PAYSANNERIE DU VAL-DE-TRAVERS 294

11. POUR CONCLURE 304

12. ANNEXES 309

13. BIBLIOGRAPHIE 315

LE DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

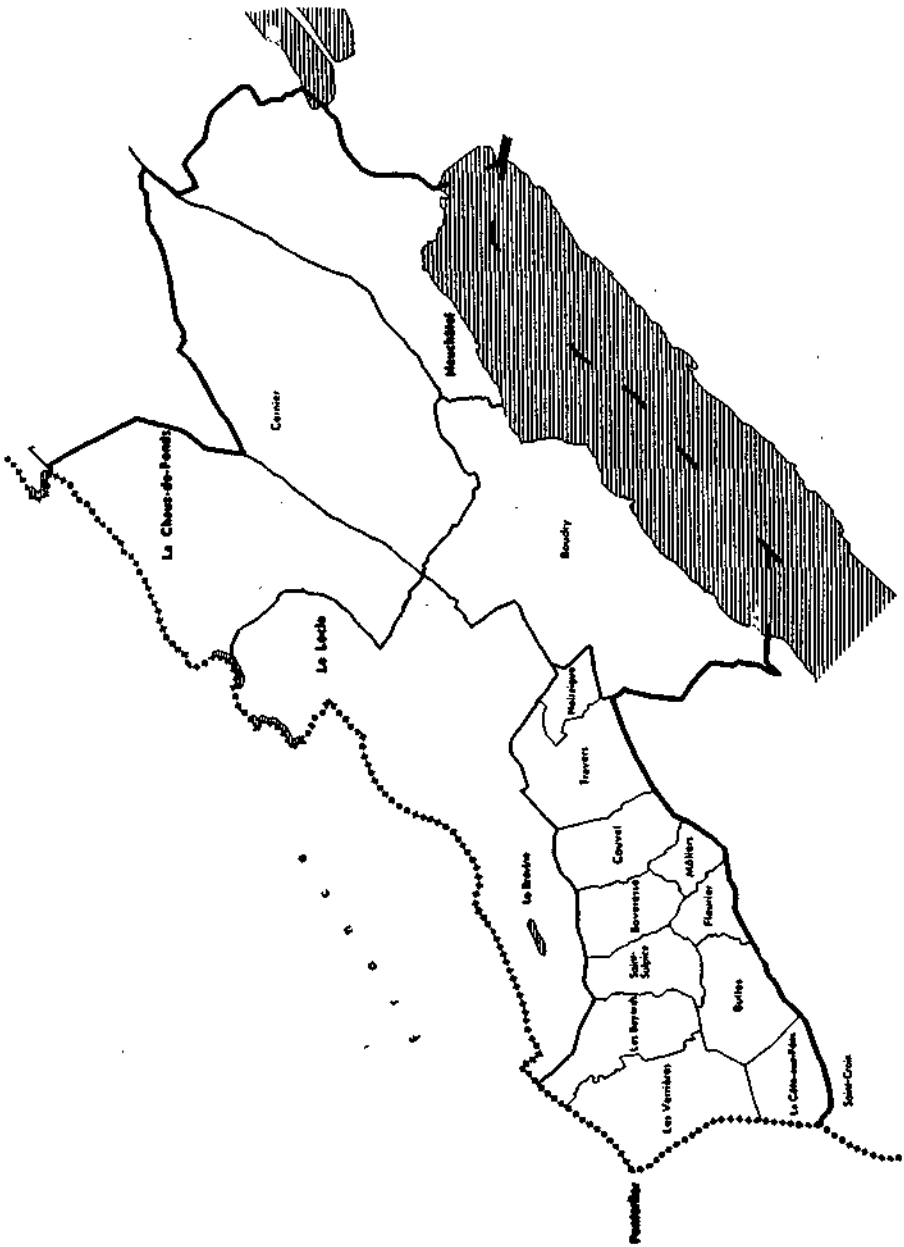

1. INTRODUCTION

Cette recherche est le résultat d'une interrogation ambitieuse : essayer de rendre compte et de faire ressortir les spécificités d'une population d'environ un millier de paysans habitant le Val-de-Travers, région par ailleurs assez industrialisée du Jura neuchâtelois.

La présentation d'un certain nombre de points importants de cette collectivité s'est faite en mettant l'accent, dans la mesure du possible, sur le changement - ou au contraire la stabilité - qui la caractérise. J'ai donc choisi des situations concrètes précises propres à cette paysannerie parce qu'elles m'apparaissaient particulièrement révélatrices et intéressantes, sociologiquement parlant, du processus de certains changements ou, au contraire, d'une certaine permanence, voire même d'une résistance au changement. Si l'on considère, en effet, les trente dernières années, un grand nombre de choses ont évolué dans la paysannerie du VdT (Val-de-Travers). Le nombre des exploitations agricoles a fondu, le cheval a disparu, la production laitière a littéralement explosé, bref, l'agriculture a subi des transformations structurelles considérables. Mais, à partir de ces bouleversements économiques et techniques, le sociologue doit rendre compte de leurs conséquences sociales (sur les "cadres sociaux") et sociologiques (au niveau des "paliers en profondeur") sur la population paysanne de la région.

Certes, d'aucuns penseront que certains aspects auraient pu être traités d'une autre manière, abordés sous un angle différent ou que d'autres points auraient aussi dû être retenus. Il aurait fallu, bien sûr, parler davantage des

jeunes, des nouveaux agriculteurs, de la condition des femmes, ou des ouvriers agricoles; traiter de manière plus approfondie, par exemple, le processus de diffusion des innovations, la conception paysanne de l'espace, le changement des idées et des valeurs, ou de l'idéologie. Chacun de ces points, et bien d'autres encore, devrait en effet figurer à l'inventaire d'une "sociologie de la paysannerie" qui voudrait se prétendre exhaustive; celle présentée ici n'a pas cette ambition et se veut plutôt celle des paysans-exploitants. Il faut compter, en effet, avec la richesse extraordinaire de la réalité sociale, et je me suis donc efforcé d'orienter cette recherche de telle sorte que l'on puisse saisir toute l'importance de la diversité sociale - ne serait-ce qu'à travers les différents types d'exploitations agricoles -, que l'on perçoive et comprenne au mieux qui sont les paysans du VdT, de quelles manières ils vivent, comment ils sont organisés socialement et de quels genres de problèmes est composée leur quotidienneté.

Pour effectuer ce travail, j'ai bénéficié d'un atout certain puisque, né dans la région du VdT et issu d'une famille paysanne de longue tradition, j'avais dès le départ une bonne connaissance du genre d'agriculture pratiquée et des problèmes particuliers qui s'y rapportent. Pour les mêmes raisons, j'étais familiarisé avec les termes techniques agricoles, les expressions et les mots locaux, mais surtout, dans un type de société où l'interconnaissance n'est ni un leurre, ni un artifice (ni une illusion de sociologue), j'étais, pour la plupart des paysans que je rencontrais, plus "le fils au Robert" qu'un sociologue étranger et urbain, pur produit de la société industrielle.

Cette manière "naturelle" d'être introduit a été bien sûr fort utile pour les prises de contact et appréciable dans

les discussions, éliminant la méfiance puisque, par mes origines sociales et géographiques, je n'apparaissais pas aux yeux des agriculteurs d'emblée comme un adversaire de la "cause" paysanne. Cette situation particulière a aussi certainement contribué à ce que mes interlocuteurs soient peut-être moins enclins à vouloir abuser de ma crédulité.

Contrairement à la situation décrite par R. Lourau (1977: 109), lorsqu'il dit que:"les sociologues les plus aventureux se déguisent en hommes du peuple, vont se mêler aux paysans 'sur le terrain', et en reviennent avec des livres et des articles qui brisent la défense secrète dans laquelle s'enveloppe une population asservie, la rendant ainsi plus vulnérable à la manipulation et à l'encadrement", l'esprit qui a accompagné cette recherche a toujours été celui de l'objectivité et de la volonté de rendre compte au mieux de la réalité étudiée. Si ce travail se veut révélateur, c'est bien dans la mesure où il permettrait aux paysans de cette région de mieux prendre conscience de leur situation et de dénoncer un certain nombre d'inégalités, l'"asservissement" et la "manipulation", étant, selon moi, plutôt les fruits du "silence".

2. LA SOCIOLOGIE RURALE

2.1 Les récentes tendances de la sociologie rurale aux USA et en Europe

Il n'est pas possible de parler de sociologie rurale sans préciser l'endroit où elle se fait. Dans cette discipline, en effet, le lieu est extrêmement significatif du type d'approche. Malheureusement, il est très difficile de parler de la sociologie rurale qui se fait en Asie, en Afrique et dans les Pays de l'Est, parfois à cause de la rareté des institutions et des recherches dans ce domaine, mais surtout à cause du manque d'informations disponibles (en particulier pour l'Afrique noire)[1]. De même, bien que la sociologie rurale ait connu un développement considérable en Amérique latine depuis la deuxième guerre mondiale, sous l'impulsion des spécialistes des Etats-Unis et de leurs méthodes, la documentation est insuffisante pour en rendre compte, sachant toutefois que les études ont plutôt porté sur le développement et qu'elles proviennent essentiellement des écoles d'agronomie ainsi que d'organisations et institutions de développement, plutôt que des universités[2]. Je me contenterai donc de dire ce qu'est la sociologie rurale en Amérique du Nord (plus particulièrement aux USA) et en Europe en prenant les exemples de la France et de la Suisse.

1) Pour avoir une idée de l'état de la recherche en sociologie rurale dans le monde entier, on peut consulter la publication de la Food and Agriculture Organization of the United Nations, 1974, Provisional World Directory of Universities and other Institutions conducting advanced training and research in Rural Sociology, Rome.

2) Le choix de Mexico pour siège du 5ème Congrès mondial de sociologie rurale en 1980 confirme la vitalité de la sociologie rurale latino-américaine sous l'impulsion notamment de sociologues tels que R. Stavenhagen ou M. Pereira de Queiros.

Mendras (1958:316) définit la sociologie rurale (pour autant qu'elle ne se limite pas à une sociologie agricole spécialisée) par son champ d'étude, en l'occurrence les sociétés rurales, objet qui nécessite l'aide de toutes les sciences sociales pour intégrer les divers aspects de la vie rurale. Une tendance plus récente est de définir la sociologie rurale en la distinguant bien de la sociologie du développement et des études sur les paysans ("peasants studies") dans la mesure où elle ne traite que du "rural" dans les sociétés industrielles avancées. Mais comme certains pays tels que la France et l'Italie (j'y ajouterais bien sûr la Suisse) comptent encore de nombreux "paysans"[1], cette discipline ne peut totalement ignorer les études sur la paysannerie et la sociologie du développement.

La sociologie rurale ne se définit pas seulement par son objet d'étude, mais aussi par son style de recherche. C'est ainsi qu'on qualifie la sociologie rurale des USA de "conventionnelle" à cause de son caractère pratique, de son empirisme et de son positivisme (Benvenuti et al. 1975). En effet, elle se distingue par sa tendance à entretenir des liens très étroits avec l'Etat et les associations agricoles, liaison qui a pour conséquence des objectifs de recherche définis plus par l'administration agricole que par les sociologues eux-mêmes. Le résultat en est une centration de la recherche sur des faits idéologiquement neutres aux dépens d'un travail théorique à l'intérieur de la discipline. D'autre part, la demande de l'agriculture consiste surtout en collecte de données, à l'aide de questionnaires pré-codés,

---

1) En ce sens que les anglo-saxons distinguent très clairement le "peasant" des sociétés pré-industrielles, du "farmer" ou de l'"agricultural entrepreneur" des sociétés industrielles ou post-industrielles.

standardisés ensuite par l'administration, les autres approches non-quantitatives étant suspectes. Cette pratique aboutit à ce que Benvenuti et al. (1975) nomment le dilemme de la sociologie rurale empirique : "a multitude of facts, but little knowledge of what they mean. Rural sociology consists of many empirical generalizations but few theories, a situation that will remain unless rural sociology reorients itself to produce theoretically-meaningful data, and, - it need hardly be added - to produce the theory itself". (1975:9)

Enfin cette sociologie rurale "conventionnelle" qui se distingue par sa tendance à être très positiviste et à suspecter ainsi tout ce qui n'est pas tangible et quantifiable a pour conséquence de délaisser tout ce qui touche à l'interaction et à la structure sociale de même qu'à une approche sociologique interprétative.

La sociologie rurale des Etats-Unis est née dans les grandes universités d'Etat à vocation agricole (Land-grant college system) et est étroitement liée au Département d'agriculture qui a considérablement organisé et financé les recherches dans le but d'améliorer les effets de la vulgarisation. Cette particularité ne provient pas seulement de la liaison avec l'administration agricole mais aussi des caractéristiques des pionniers de la sociologie rurale américaine dans la mesure où, selon Lowry (1977), ils avaient en général tous une ascendance paysanne et donc un intérêt marqué pour les agriculteurs et leur vie quotidienne, avec le désir d'en améliorer le niveau de vie et de faciliter leurs conditions d'existence. Cependant avec les années les sociologues ruraux sont devenus de moins en moins nombreux à être d'origine paysanne et donc à avoir des intérêts précis, voire personnels à travailler pour l'agriculture. Ils ne se trouvèrent alors plus seulement dans les "Land-Grant institutions", et la

discipline est devenue plus "sociologique" avec une recherche plus orientée sur l'ensemble du monde rural que vers l'agriculture, mais en conservant autant qu'avant son caractère utilitaire.

Dans "Rural sociology" (1980), Howard Newby rapporte les débuts et l'évolution de la sociologie rurale aux USA. Elle est apparue en tant que discipline avec la crise agricole qui frappa les Etats-Unis après la Guerre de Sécession et à la suite des renvendications des associations paysannes qui attirèrent l'attention sur les problèmes économiques des régions rurales. Mais la sociologie rurale d'alors consistait essentiellement à mettre en lumière des problèmes sociaux ruraux et ceci jusqu'au début de notre siècle, date où des subventions fédérales importantes (le Purnell Act, en 1925), furent destinées à la recherche proprement dite. Ces mesures gouvernementales furent suivies d'un nombre considérable d'études, toutes obligatoirement "utiles", surtout pendant la période de dépression économique des années trente, tendance qui eut pour conséquence de confirmer le caractère "appliqué" de la discipline. Cependant le manque de liberté dans les recherches, l'unique préoccupation de collecter des données et de vouloir être absolument pratique aboutirent à une série de critiques et de remises en question, en particulier à propos de l'absence d'orientation théorique dans le développement de la problématique de la recherche et au sujet des moyens d'investigation qui pâtissaient des lacunes méthodologiques, tant et si bien que la sociologie rurale des Etats-Unis des années cinquante fut vivement contestée. On pouvait alors la comparer à une sociologie industrielle dans la mesure où "elle s'intègre dans un type de structure sociale qu'elle se propose d'améliorer et se préoccupe rarement d'étudier cette structure elle-même dans sa totalité. Seuls, quelques ethnologues se sont penchés sur un comté agricole du point de vue 'total' qui est le leur". (Mendras 1958:316)

Si actuellement cette discipline a fortement progressé au niveau de la récolte et de l'analyse des données dans une orientation surtout quantitative avec l'utilisation de toutes les techniques multivariées, les critiques n'ont pas pour autant encore disparu et on lui reproche maintenant d'être en partie responsable de l'"agribusiness" en travaillant plutôt pour de grands intérêts privés plutôt que pour ceux qui sont dans le besoin[1)].

En Europe, les études sur la vie rurale et l'agriculture, fortement marquées au début par la statistique sociale, existent depuis plus d'un siècle, mais ce n'est qu'à partir de la deuxième guerre mondiale que l'expression "sociologie rurale" est utilisée de manière courante. C'est aussi depuis cette période que la sociologie rurale européenne s'est vue quelque peu influencée par celle des USA, notamment dans l'approche empirique et le traitement quantitatif des données. Mais la sociologie rurale européenne, surtout dans les pays occidentaux, se caractérise quand même par un financement de la recherche nettement moins dépendant des départements d'agriculture gouvernementaux. D'autre part, il faut mentionner une ligne de démarcation moins rigoureuse entre des disciplines comme la sociologie, l'ethnologie, l'histoire rurale ou l'économie agricole lorsqu'il s'agit d'application aux problèmes ruraux. Il conviendrait même de dire que le sociologue rural européen connaît et emprunte les méthodes et techniques de toutes les sciences sociales contrairement aux Américains

1) Les critiques furent parfois très virulentes, en voici un exemple : "In their efforts with food gadgetry, in their work for the in-put and out-put industries and their mechanisation research, land grant colleges and state agricultural experiment stations exist primarily as tax-paid clinics for agribusiness. Land grant college research is directed toward those private interests that least need assistance, while it ignores or works against the interest of those who desperately need help. The advantage is all on one side -agribusiness, millions; folks, zero. It is an outrageous allocation of public ressources".(J. Hightower 1973:

qui ont plutôt tendance à se limiter et à se spécialiser dans un domaine bien précis [2] (Mendras 1958). Il est encore possible de dégager quelques impressions à partir du bilan qu'Isaac Chiva (1975) dresse de la sociologie rurale européenne. Tout d'abord il constate que chaque fois que dans un pays donné la population agricole est de faible importance, en déclin et ne pose pas de grands problèmes, les recherches rurales sont peu développées. D'autre part, partout en Europe, malgré les rapides et profondes transformations des campagnes - en particulier la forte diminution des effectifs des salariés agricoles -, la petite paysannerie et l'exploitation familiale constituent l'objet essentiel des études.

Prenons en exemple les études sur le monde rural français de 1960 à 1968 d'après le répertoire de Chiva et Rambaud (1972). Les recherches sont effectuées dans trois types principaux d'organisations : les unités de recherches d'Etat (le Ministère de l'Agriculture et les autres ministères qui touchent aussi au monde rural, ainsi que des organisations étatiques telles que les Chambres d'agriculture), les centres créés par les ruraux et les agriculteurs eux-mêmes (l'Institut National de Gestion et d'Economie rurale qui coordonne et aide les travaux des instances départementales ou régionales, et les bureaux d'étude qui travaillent pour les syndicats agricoles, les partis politiques ou les mouvements confessionnels) et enfin les bureaux d'étude privés et les centres universitaires de recherche.

(suite de la note page précédente) 50-51). Voir aussi à ce propos Lowry (1977), Ford (1973), Sewell (1965).

2) Benvenutti, Galjart et Newby (1975:19-20) énumèrent les principaux champs d'investigation de la sociologie rurale américaine: "agricultural planning and policy, education, the family, farmers' organizations and movements, health, welfare and security, levels and standards, locality groups and settlement patterns, population, recreation and leisure, religion, rural sociology (sic!), social change, social disorganization and social control, social organization, social processes, social psychology, and youth".

Pendant ces huit années, Chiva et Rambaud ont recensé 1330 études publiées par ces centres de recherche et réparties comme suit : "... l'aménagement rural tel qu'il a été réalisé dans le passé et qu'étudie la géographie, et celui que l'on prépare aujourd'hui, concerne le cinquième des recherches ou plus du quart si l'on y joint la planification. L'économie des exploitations agricoles, c'est-à-dire leur structure et leur gestion, représente 16 % des publications; si l'on y intègre les études concernant un produit agricole, les marchés, les problèmes de l'agro-industrie ou de la propriété foncière, les revenus et les prix agricoles, la consommation des ménages et les organismes professionnels de l'agriculture, l'ensemble constitue 39 % des travaux. La rareté des recherches portant sur les activités rurales non-agricoles (3,5 %) ou sur les problèmes culturels (4,5 %) ne signifie-t-elle pas que les sociétés rurales tendent à être réduites au travail agricole et celui-ci à son produit brut ou monétaire ? Une telle orientation des études s'explique-t-elle par l'urgence des problèmes à résoudre, par l'originalité des sociétés rurales ou tout simplement par la demande des utilisateurs ?" (Chiva, Rambaud 1972:14)

Depuis 1968, l'orientation de la recherche française en milieu rural reste encore assez fortement axée sur les problèmes agricoles, bien que certains thèmes de publications se soient élargis depuis le début des années septante avec notamment les études du Groupe de sociologie rurale du CNRS qui s'est donné successivement pour tâche de préciser les limites et les caractéristiques des différentes sociétés rurales françaises, d'étudier un certain nombre de collectivités locales et de les comparer tout en élaborant une théorie du changement social. De même une réflexion plus globale sur la paysannerie et sur les sociétés rurales en général est aussi en train de se faire avec de nombreuses études sur des secteurs plus particuliers

tels que la représentation d'autrui, l'innovation technique et sa diffusion, le système de valeurs, etc ... Mais cet élargissement du champ de la recherche n'empêche pas qu'aujourd'hui, malgré tout, les questions de Chiva et Rambaud restent toujours pertinentes. Il faut cependant dire qu'après le courant des ethnographes et folkloristes français, représentés par Van Gennep et Varagnac, l'intérêt porté aux sociétés paysannes connaît en France une véritable renaissance depuis quelques années; non seulement avec des sociologues comme Mendras, Morin ou Rambaud (pour ne citer que les plus connus), mais aussi et surtout avec tous les ethnologues et leurs monographies qui, depuis le "Nouville" de Bernot et Blancart (1953), ont mené en grande partie l'étude des sociétés rurales.

En Suisse, bien que l'on assiste aussi ces dernières années à un regain d'intérêt pour la paysannerie, les articles ou ouvrages traitant "du paysan" ou "des ruraux" dans une optique sociologique sont plutôt rares ou alors, ne se cantonnent que dans un domaine bien déterminé : la petite paysannerie de montagne des régions pré-alpines. Celle-ci attire peut-être l'intérêt d'un plus grand nombre de chercheurs dans la mesure où elle a résisté plus longtemps aux changements et pu préserver ainsi son authenticité. Par contre le nombre d'études plus directement liées à la production agricole, comme la recherche agronomique, est assez important avec les sept stations fédérales de recherches financées par la Confédération, ainsi que certains centres de recherche de l'Ecole Polytechnique fédérale de Zurich et des universités. Des études visant à améliorer le niveau de vie des paysans et à élever la rentabilité des exploitations sont aussi entreprises par les services de vulgarisation agricole et par certaines organisations de défense professionnelle. Dans un domaine légèrement différent, la politique de développement régional découlant de la loi sur l'aide aux investissements en région de montagne (LIM) donne

lieu depuis 1974 à un nombre important d'enquêtes socio-économiques sur des communes et régions rurales. Il faut enfin mentionner la production d'études dans une orientation plus statistique et macro-économique d'instituts de recherche universitaires [1].

Pour ce qui concerne des études plus sociologiques, paradoxalement, la plupart des travaux effectués jusqu'à aujourd'hui sur la Suisse rurale ou paysanne sont le fruit de chercheurs étrangers, anthropologues anglophones pour la majorité d'entre eux. On peut donc s'étonner à juste titre de l'absence d'un regard sociologique suisse sur la réalité paysanne helvétique.

Il existe tout de même quelques ouvrages suisses qui portent sur les populations de montagne (Berthoud 1967, Windisch 1976, Crettaz 1979) ou de plaine (Groupe de recherches en anthropologie 1965). Il reste pourtant que la sociologie rurale proprement dite, et plus généralement les études sur la ruralité, sont peu développées en Suisse. Situation plutôt singulière si l'on sait l'importance de l'image du paysan dans l'idéologie suisse, mais peut-être révélatrice d'une certaine crainte que son étude puisse la modifier.

L'intérêt que les anthropologues anglo-saxons ont porté depuis longtemps à la réalité sociale helvétique a sans doute grandement poussé les sociologues suisses à se préoccuper de leur monde rural. Les Britanniques n'ont pas seulement été les premiers à découvrir l'attrait touristique des Alpes suisses, ils ont effectué, ainsi que les Américains, de nombreux travaux de

1) Dans ce domaine se référer à la bibliographie suisse d'économie politique et de statistique.

recherche sur des collectivités locales montagnardes [1] (Hunter 1970, Wiegandt 1977, Weinberg 1975, Friedl 1974, Barber 1974). Mais le fait que les anthropologues sociaux étrangers aient travaillé en milieu rural suisse n'est certainement pas la seule explication de ce regain d'intérêt. D'autres raisons déterminantes sont à l'origine de ce phénomène. Il ne fait aucun doute que l'investigation sociologique apparaît avec les ruptures de consensus, la naissance des conflits, ou à la suite d'un changement dans la perception de la réalité sociale. Or, jusqu'à présent, les domaines sociologiques par excellence ont été plutôt liés à la ville, terrain privilégié de par sa richesse de problématiques. Mais depuis quelques années la campagne fait parler d'elle ou plutôt fait l'objet d'une plus vive attention : des revendications montent, des luttes et des conflits éclatent, bref, le monde rural semble sortir de son silence. Parallèlement, il est considéré d'un autre oeil : l'écologie, les néo-ruraux, l'aménagement du territoire, le tourisme, etc, contribuent à faire en sorte que l'on y trouve de nouveaux intérêts.

2.2 De quelques concepts en sociologie rurale

Il convient d'expliquer les mots que l'on utilise, ou du moins d'en préciser la signification lorsque celle-ci est quelque peu personnalisée. Je définirai ici un certain nombre de concepts, non pas parce que leur aspect sémantique est particulièrement ardu, mais parce qu'ils ne sont pas toujours utilisés dans le même sens.

1) Voir à ce propos l'article et la bibliographie très complète de Pierre Centlivres, 1980, "Un nouveau regard sur les Alpes: l'anthropologie américaine découvre le Valais" in Ethnologica Helvetica IV, pp 35-62.

Malgré des tentatives faites dans l'optique d'une systématisation d'un vocabulaire de sociologie rurale pour la recherche documentaire (Jollivet, de Gualéjac 1965), un consensus sémantique dans l'utilisation de certains termes est loin d'exister et nécessite un effort préalable de clarification.

Le premier point auquel je me suis vu confronté a été la manière dont j'allais nommer les acteurs qui allaient faire l'objet de cette recherche. Fallait-il les désigner sous la dénomination de "paysans", de "travailleurs de la terre", d'"agriculteurs", ou même de "chefs d'exploitations" dans la mesure où ce sont ces derniers qui constituent la majorité de cette population ? La désignation en effet est importante car non seulement elle permet d'identifier socialement, d'individualiser et de distinguer, mais elle doit aussi rendre compte de l'activité et des fonctions des dénommés. "Tout groupe est devant l'obligation, éminemment sociale, de trouver un nom pour se désigner. La société à son tour en nommant tel groupe de telle manière exprime l'image qu'elle se fait de lui et contribue à définir son rôle, car l'identité ce sont les divers droits, les responsabilités, le prestige, l'appartenance. Le nom est d'ailleurs inséparable de l'ensemble des oeuvres réalisées par un groupe. Il les résume." (Rambaud 1976:95)

Mais pour pouvoir dénommer il convient d'avoir préalablement décrit l'objet. Bien que cela puisse paraître étonnant de s'interroger sur ce qu'est un paysan, nous allons voir ce qu'il faut entendre par là.

Mendras, qui a consacré son livre sur les sociétés paysannes (1976) à cette question, considère que le terme paysan [1] employé au sens strict, ne s'applique, en Europe, qu'aux hommes des sociétés féodales soumis aux seigneurs et liés à la terre qu'ils travaillent, de même qu'à ceux, plus tard, qui seront subordonnés à la bourgeoisie urbaine qui contrôle la terre. Les paysans n'apparaissent donc qu'avec le seigneur ou la ville et constituent une société "paysanne" relativement autonome à l'intérieur de la société englobante [2], celle-là étant caractérisée par la grande autarcie économique de ses collectivités villageoises, une homogamie "endogamique" et une culture bien spécifique.

Avec la révolution industrielle et l'urbanisation des campagnes (au sens de la pénétration des idées et valeurs urbaines) c'est la fin des paysans (Mendras 1970). Ils deviennent alors des agriculteurs, c'est-à-dire à la fois des producteurs agricoles et des consommateurs, des entrepreneurs propriétaires de leurs moyens de production (terres y comprises si l'on considère que "l'agriculteur-fermier" est propriétaire d'un droit d'exploitation du sol) et des travailleurs. Pour Redfield (1956), le paysan, qu'il oppose et situe entre le chasseur-cueilleur, l'éleveur nomade ou le cultivateur des sociétés "primitives" et l'agriculteur des sociétés industrielles, est celui qui appartient à une société paysanne. Si cela peut paraître un truisme, il faut cependant savoir que pour lui une telle société se caractérise par une certaine ambiguïté face à la société englobante - faite tout à la fois de soumission

1) Voir aussi à ce propos l'article de P. Barral (1966):"Note historique sur l'emploi du terme 'paysan'" in Etudes rurales, no 21, pp. 72-80.

2) Mendras (1976:15) rappelle que l'hypothèse de base qui consiste à définir le paysan par son inclusion dans une société englobante a été formulée d'abord par l'ethnologue américain Kroeber (1948) qui disait :"Peasants constitute part-societies with part-cultures". Puis elle a été développée par R. Redfield avec ses études sur les paysans mexicains.

et de relative autonomie - par le rôle fondamental du groupe domestique, par une autarcie économique relative, par une forte interconnaissance à l'intérieur des collectivités locales et par la médiation de notables entre société englobante et collectivités paysannes. Avec cette définition est considéré comme paysan non seulement celui qui travaille la terre mais aussi l'artisan, le commerçant, le notable. Pour Redfield, tout individu qui vit dans une société paysanne est paysan, mais que son autarcie domestique disparaisse ou que la collectivité villageoise dans laquelle il vit éclate et il devient alors agriculteur, ou artisan, ou instituteur !

L'agriculteur, quant à lui, vit dans une collectivité locale qui a perdu toute autonomie et à l'intérieur de laquelle les rapports d'interconnaissance ont quasi disparu, comme la nécessité d'une médiation avec l'extérieur. L'autosubsistance n'est plus qu'un souvenir, la spécialisation des tâches est forte et leur attribution est fonction de la technologie et du marché.

Qu'en est-il alors de la population étudiée ici ? Doit-on parler de paysans ou plutôt d'agriculteurs ? Pour ce qui est de l'autonomie des collectivités villageoises, je dirai, et on ne le sait que trop, qu'elle est plus que relative. Les décisions importantes se prennent toutes au niveau cantonal ou fédéral et il reste bien peu de choses qui ne soient réglementées par ces deux instances. Quant à l'autoconsommation, si elle n'est plus ce qu'elle était il y a encore cinquante ans, elle est loin d'être inexistante et je dirais même qu'avec la surproduction laitière et la montagne de viande elle tend à s'accroître. On ne boit peut-être pas plus de lait qu'auparavant, mais on fait des yaourts, voire même des tommes, pour sa consommation personnelle et l'on n'hésite plus à "tuer" un veau et une génisse pour soi. Outre la difficulté d'écouler ses produits et l'augmentation constante du coût des

aliments achetés en magasin, une explication de ce retour à l'autosubsistance provient certainement de la diffusion généralisée du congélateur dans les fermes, permettant un stockage facile non seulement de la viande, mais aussi des légumes et des fruits du jardin potager.

Il serait aussi abusif de dire que les rapports d'interconnaissance n'existent plus aujourd'hui. Comme je le mentionne à propos des groupes de localité, et plus particulièrement au sujet des groupes de voisinage de quartiers et de hameaux, la connaissance mutuelle et les relations entre individus perdurent, certes de manière plus fragmentaire et plus ténue qu' auparavant.

Enfin, pour ce qui est de la spécialisation, elle a assez peu varié malgré le progrès technique et la nécessité d'être compétitif, du fait de la situation géographique et de l'austérité climatique de la région. De tout temps l'activité agricole du VDT a été orientée vers l'élevage et le lait, bien que ce dernier type de production ait connu un accroissement considérable ces dernières années. Il est cependant un point qui permettrait de parler d'une propension à la spécialisation, c'est la tendance à ouvrir moins facilement des terres, plus particulièrement dans les endroits élevés du district.

Selon ces critères, il apparaît donc difficile de trancher entre paysan ou agriculteur. Un fait pourtant est sûr : lorsqu'il s'agit de se présenter à l'extérieur, à quelqu'un de l'hors groupe, par exemple dans l'annuaire téléphonique, ou lorsqu'il s'agit de donner son adresse, c'est l'appellation "agriculteur" qui est utilisée. Par contre, lorsqu'ils parlent d'eux, entre eux ou avec quelqu'un qui jouit de leur confiance, c'est toujours la dénomination (malgré tout quelque

peu anachronique) de "paysan" qui est retenue [1], même par les jeunes qui sont pourtant plus sensibles à la connotation péjorative du terme et qui perçoivent en l'"agriculteur" une dimension (certes justifiée) plus moderniste et de plus haute technicité.

J'utiliserai alors les deux termes, d'une part parce que cette solution permet de limiter les répétitions et, d'autre part, parce que le fait de retenir aussi l'appellation de "paysan" permet de parler de "paysannat" en tant qu'ensemble de paysans ou, mieux, de "paysannerie", vocable qui contient une dimension sémantique supplémentaire, celle de leur condition de vie.

Conviendrait-il aussi de réfléchir aux notions de "communauté" et de "collectivité" employées par certains auteurs et de voir laquelle des deux convient le mieux à la population paysanne de cette région ?

La notion de communauté a été utilisée avec des sens différents et attribuée à des groupements sociaux très divers. C'est un concept ambigu à plus d'un titre et qui varie selon les sociologues. Tönnies (1946) tout d'abord, distingue la "Gemeinschaft" (communauté) comme étant un groupement basé sur des relations de face à face et d'interdépendance avec forte connotation affective, et où les règles n'ont pas besoin d'être explicitées ou réaffirmées, de la "Gesellschaft" (société) qui apparaît comme un groupement où "la règle formelle prédomine sur le lien formel". C'est de cette distinction qu'aboutit la fameuse opposition rural - urbain,

1) C'est d'ailleurs cette terminologie que l'on retrouve dans le nom de la plus importante organisation agricole suisse à caractère économique : "L'Union suisse des paysans", fondée à la fin du siècle précédent. Une autre organisation agricole nationale, dissidente de la précédente et beaucoup plus récente, y a préféré le terme de "producteur" (L'Union des producteurs suisses).

par l'identification du premier terme avec le village paysan et du second avec la ville.

Chez les anglo-saxons, on peut trouver prés de cent définitions différentes de la "community". Hillery (1955) en recensa 94, mais avec aucun élément commun si ce n'est qu'elles se rapportent toutes à des personnes ("... all of the definitions deal with people. Beyond this commun basis, there is no agreement")! Ces définitions ont été ensuite réexaminées et classées par Belle et Newby (1971:28-29) qui constatent néanmoins qu'une majorité d'entre elles contiennent trois éléments communs, à savoir les notions de région (ou de spatialité), de liaisons communes et d'interactions sociales. Aucune d'elles, cependant, n'a cette connotation de "communautaire" ou de "communisme primitif" qu'on lui retrouve en français, et qui a conduit à la traduction abusive de "communauté" alors qu'elle signifie bel et bien "collectivité" [1].

En français le terme de "communauté" fait aussi l'objet d'emplois très variés. Mendras explique sa diffusion dans les sciences sociales, à la fois par une transcription erronée de l'anglais et par "la manifestation inconsciente et subreptice d'une idéologie latente chez les sociologues qui leur fait regretter le bon temps de la vie communautaire" (1974:28). Outre sa coloration idéologique, ce vocable fait l'objet d'une utilisation souvent fautive des ethnologues et des sociologues dans la mesure où il sous-entend un ensemble de gens qui mettent en commun biens et idéaux alors que précisément "pour caractériser un groupe paysan (ou autre) l'un des critères importants est ce qui est mis en commun et ce qui ne l'est pas, en réservant la possibilité théorique que rien, sauf

1) Voir aussi à ce propos la définition de David Hunter (1970) Social-cultural interrelations in a community of swiss peasants, Yale University, University Microfilms International, Ann Arbor, London.

l'étendue, ne soit mis en commun"(Mendras 1974:28). Nicole Eizner, dans son article "De la communauté rurale à la collectivité locale" (1974) soulève les ambiguïtés de la notion de communauté et démontre que sous ce concept, on désigne des ensembles sociaux différents voire opposés. Néanmoins, à partir de tous les emplois faits de cette notion, elle en dégage un certain nombre de traits communs : le terme de communauté implique "le fait pour des hommes de vivre ensemble, sur un même territoire, soumis à un même système économique et social, insérés dans une structure qui implique un certain seuil (à déterminer) d'endogamie. De plus cet ensemble humain possède en commun certains nombres de biens et de droits et subit un certain nombre de contraintes collectives" (1974:136).

Cependant, même avec cette conception, cette notion paraît difficilement s'appliquer aux paysans du VdT, ou à un quelconque cadre social qui s'y trouve: le système économique et social de la région n'est pas si particulier, l'endogamie tend à s'estomper, de même que les biens et les droits possédés en commun, et les contraintes collectives sont quasi les mêmes qu'en dehors du village ou du district. En réalité, et comme on le verra en microsociologie, le terme "communauté" renvoie à une forme de sociabilité qui qualifie un degré moyen d'intensité dans la participation d'un "Nous".

"Collectivité", par contre se borne à nommer un ensemble de personnes vivant dans un même espace, "toute localité de peuplement organisé" selon Mendras (1976:74), caractérisé cependant par le fait que les gens qui y vivent se connaissent directement ou par rapport à un intermédiaire.

Enfin, il faut aussi préciser ce que signifie "rural", car dire seulement que rural se définit par rapport à "urbain" n'est pas satisfaisant, et il convient d'en dégager les

principales caractéristiques. Mendras (1958) estime que le milieu rural se distingue par les points suivants : "l'importance de la spatialité", plus précisément de "l'étendue" avec les servitudes qui en découlent pour l'agriculteur à cause de la distance, tant pour son travail que pour ses relations sociales; "la confusion des rôles" à l'intérieur de la société villageoise, mais aussi entre l'entreprise et la famille, qui pousse le chef d'exploitation à prendre des décisions motivées par des raisons tant économiques que familiales; et enfin "le changement et la pénétration par la société globale". Cette définition date de plus de vingt ans et la ruralité d'aujourd'hui est surtout marquée par cette dernière caractéristique.

Pour Sanders et Lewis (1976) qui ont inventorié toutes les recherches sur les collectivités rurales faites aux Etats-Unis entre 1965 et 1975, le concept de "rural" se rapporte à des unités de population relativement petites en nombre (plutôt inférieures à 2500 habitants), non métropolitaines, c'est-à-dire excluant tous les faubourgs des cités urbaines même de petite importance et, surtout, ayant un caractère rural soit parce qu'elles se situent au milieu d'une zone agricole, ou en tout cas fortement marquées par le secteur primaire, et parce qu'elles se distinguent par leur caractère non-urbain tant au niveau culturel qu'au niveau social ou écologique.

3. TECHNIQUES ET METHODES UTILISEES

3.1 L'objet de la recherche

La recherche porte sur la paysannerie d'une micro-région du Jura neuchâtelois en Suisse : le Val-de-Travers. Cette micro-région, que j'appellerai parfois "collectivité", comprend 11 villages formant chacun une commune administrative. Ces communes ont une population très différente les unes des autres, la moins peuplée, Boveresse, compte environ 320 habitants, la plus peuplée, Fleurier, environ 3800 [1].

Le Val-de-Travers est une région que l'on peut qualifier d'industrialisée. Son industrialisation est ancienne puisqu'elle démarre vers le milieu du 18^{e} siècle avec le début de l'horlogerie pour s'accentuer encore avec l'implantation, au début de la deuxième moitié du siècle passé, des Usines Dubied, fabriques de machines à tricoter.

C'est pour sa caractéristique de tradition industrielle que j'ai choisi cette région rurale et, plus paradoxalement, que j'ai souhaité étudier la paysannerie qui s'y trouve. Les paysans du VdT, 7 % de la population totale, sont fortement minoritaires et en cela m'intéressent. Mais c'est aussi parce que, issu d'une famille paysanne, j'y ai vécu jusqu'à mon adolescence.

1) En 1977, la population totale du district du VdT se monte à 12389 personnes.

Il me paraissait nécessaire d'étudier non pas seulement une communauté villageoise mais plutôt d'étendre mon investigation à ce qui semble bien correspondre à la notion de "pays sociologique" [1] au sens de Mendras (1971:21).

L'objet est de ne traiter que de la paysannerie du VdT. Il n'est pas question de vouloir étendre ou utiliser cet exemple pour quelque explication que ce soit de la paysannerie suisse ou jurassienne, voire même de celle du Jura neuchâtelois dans son ensemble. La diversité des régions est telle qu'il serait abusif ou certainement erroné de vouloir se prêter à une quelconque tentative de généralisation.

C'est justement cette hétérogénéité de la paysannerie qui m'a contraint de trouver une unité spatiale minimale mais gardant toute sa signification sociologique; le VdT répond à cette exigence et de plus présente l'avantage d'exister en tant que région non seulement au sens géographique ou culturel du mot, mais aussi politique, en tant que district administratif [2].

Je n'ai pas voulu me limiter à une approche particulière de cette population paysanne, par exemple : l'évolution de la famille ou de la parenté, la double activité, la mécanisation, la perception des autres, etc ... Mais ce qui m'intéresse est l'étude des paysans du VdT dans leur globalité et en tant que phénomène social total. Je m'efforcerai donc,

---

1) Ce concept détermine une zone dans laquelle les hommes choisissent leurs épouses, participent à un marché économique et subissent une même influence idéologique, en un mot vivent d'une même vie sociale (Mendras 1971:21).

2) Pour la pertinence sociologique du terrain d'étude choisi, voir, entre autres, les travaux de Howard S. Becker (1958; 1977). La région du VdT est bien réellement perçue comme telle par ses habitants; de même la notion de "population paysanne du VdT" a un sens non seulement pour moi, mais aussi et surtout pour les paysans eux-mêmes.

à l'aide d'une méthodologie bien précise, d'aborder tous les aspects de cette réalité sociale.

Mais, bien que cette étude porte sur une collectivité paysanne dans sa globalité, certains aspects émergeront plus que d'autres : notamment le changement social ou la différenciation sociale des paysans.

On verra aussi qu'une agriculture constituée essentiellement par des exploitations familiales est la forme d'exploitation la plus productive, parce que personne "ne compte son temps", ce qui contribue à la baisse des prix agricoles [1]. Cette agriculture familiale tend à devenir la seule forme d'exploitation non seulement considérée comme économiquement "rentable" par les agriculteurs, mais aussi souhaitée par eux-mêmes. On assiste aussi à la disparition d'anciens groupements économiques coopératifs et de pratiques d'entraide par suite d'un excès d'individualisme mais aussi de l'apparition d'un grand consortium agro-alimentaire, échappant totalement au contrôle des agriculteurs du VdT.

3.2 Les monographies sociologiques

Je suis convaincu de l'importance de l'approche monographique pour l'étude d'une population bien définie et spatialement circonscrite. Encore faut-il préciser ce qu'il faut entendre par approche et par monographie. En sociologie le terme "monographie" a pris une connotation quelque peu péjorati-

1) Voir à ce propos l'article de Kostas Vergopoulos "La productivité sociale du capital dans l'agriculture familiale", in L'Homme et la société, no 45-46, juillet-décembre 1977 pp 89-111.

ve. Pourtant, le Groupe de sociologie rurale du CNRS, pour dresser un inventaire des sociétés rurales françaises, a utilisé cette démarche et, à mon avis, en a démontré toute la fécondité, ainsi qu'en témoignent les deux tomes des "Collectivités rurales françaises" (Jollivet, 1971; 1974) auxquels j'aurai souvent l'occasion de me référer.

Dans le tome II de cet ouvrage, intitulé : "Sociétés paysannes ou luttes de classes au village", Michel Dion distingue trois groupes de monographies, qu'il qualifie de "totales", de "comparatives", et d'"exemplaires". Les monographies "totales" sont fortement liées à la méthode de recherche de Le Play. Pour cette école, la notion de totalité intervient à deux niveaux, "le niveau philosophique puisque Le Play et ses disciples veulent saisir les grandes lignes d'évolution de la société française (par conséquent son essence) et le niveau méthodologique, puisqu'il s'agit de prendre en compte tous les aspects de la vie sociale" (Dion, 1974:95). D'autres écoles, telle que celle de Chicago, spécialisée en sociologie urbaine, et la méthode d'étude de communautés de C. M. Arensberg (1954), sont liées à cette notion de monographie totale et reprennent sensiblement la même démarche que Le Play.

Les monographies "comparatives" découlent des monographies "totales". Les auteurs de cette catégorie les plus marquants sont R. Cresswell (1969), R. Redfield (1930) et O. Lewis (1962). Avec Redfield, elle pose comme postulat que l'élaboration d'une théorie du changement social ne peut se faire que par le biais d'une méthode comparative, congénitale à la démarche analytique (Dion, 1974:100).

Les monographies "exemplaires" apparaissent avec la récente sociologie américaine : E. Goffmann (1968), H. S. Becker (1961), H. Garfinkel (1967). Elles tentent au départ de définir un objet d'étude spécifique et restent des études d'objets uniques semblables, gardant ainsi une perspective comparative implicite. Si dans ces travaux l'on ne retrouve plus les mêmes préoccupations méthodologiques et théoriques que dans les deux groupes de monographies précédents, ils n'en restent pas moins monographiques pour autant.

H. S. Becker, par exemple, dans "Boys in White" (1961), combine la notion de "définition initiale" propre à Mauss [1], et qui réapparaît en sociologie pluraliste avec Erard sous le concept de "définition opératoire", avec une méthode d'analyse empirique, confirmant la possible complémentarité des approches qualitative et quantitative.

C'est cette dernière conception qui a plutôt retenu mon attention pour cette étude, dans la mesure où elle appelle d'autres études similaires sur d'autres collectivités locales et parce qu'elle associe les approches qualitative et quantitative. En effet, la notion de monographie a souvent tendance à s'associer avec une méthode d'investigation essentiellement qualitative, rejetant l'utilisation des techniques statistiques et mathématiques. Je pense qu'il s'agit là d'une grave erreur et d'un parti pris résultant d'une profonde méconnaissance de l'apport des méthodes quantitatives dans la recherche sociologique. Je n'ouvrirai pas ici le débat des méthodes en sociologie, il me semble simplement nécessaire de reconnaître l'apport respectif de ces méthodes selon les différents types de recherche à entreprendre, et

1) Cette notion consiste à transformer à titre provisoire, dans le but de délimiter l'objet d'étude, l'impression indécise que l'on a d'une notion en une notion distincte (1968:385-6).

au lieu de les percevoir sous la forme d'un rapport dialectique antinomique, elles me paraissent davantage tendre vers la réciprocité de perspectives (ou complémentarité en mouvement) dans la mesure où elles contribuent toutes deux, réciproquement, à la compréhension et à l'analyse de l'objet étudié. D'une manière générale, une méthode ne peut être jugée qu'en fonction des résultats qu'on en obtient.

La monographie sociologique doit être descriptive, explicative et comparative. Si la description et l'explication exigent une démarche bien définie pour obtenir un maximum d'informations, aboutissant à une réelle explication, c'est aussi pour la comparaison que la méthode utilisée doit être rigoureuse.

Pour que des monographies sociologiques puissent être comparables, même si la comparaison a ses limites (Maho, 1974), il est nécessaire d'utiliser une démarche qui puisse être reprise par des travaux ayant le même objectif afin d'en faciliter la confrontation et de rendre possible l'addition et la juxtaposition des résultats.

Tout au long de la lecture des "Collectivités rurales françaises", j'ai été frappé par la forte influence (pour ne pas parler d'analogie) de la démarche méthodologique définie et utilisée par les chercheurs du groupe du CNRS avec l'approche sociologique gurvitchienne sans qu'il en soit référé explicitement. Tout d'abord avec "le parti scientifique de départ : traiter chaque collectivité locale comme une totalité, l'analyser comme un système social ayant sa structure et ses mécanismes de fonctionnement, et étudier les changements qui s'y font jour sous l'influence de la société nationale englobante" (Mendras, 1971:14). Puis lorsqu'il s'agira de décomposer la réalité sociale afin de pouvoir en

dégager des éléments, qui seront ensuite repris et réagencés pour élaborer une série de typologies permettant d'aboutir à une perspective analytique envisagée dès le départ. L'idée de plusieurs typologies débouchant sur une typologie régionale qui les engloberait toutes selon les trois critères suivants : "l'autonomie de la collectivité locale à l'égard de l'extérieur, l'intensité de sa vie et sa cohésion interne, sa capacité de prendre des décisions elle-même" (Mendras, 1971:216). Ces typologies permettent d'aboutir à ce que Mendras appelle des types "concrets". Puis vient l'analyse proprement dite de certains points particuliers tels que le système de production agricole, le groupe domestique, l'idéologie, etc, pour enfin arriver à une analyse "en profondeur" portant sur les "conditions d'existences".

Cette pratique de recherche passe par deux phases :"- réduire la plénitude de la représentation (i. e. du concret) à une détermination abstraite (les catégories d'analyse); - s'élever de l'abstrait au concret et reproduire le concret sous la forme d'un concret pensé (i. e. d'une théorie)" (Dion, 1974:124).

Ainsi donc, me référant explicitement à la pensée et aux travaux de Gurvitch et d'Erard et, suivant les récents courants de la sociologie rurale française, cette étude prendra la forme d'une monographie sociologique pluraliste.

3.3 La sociologie pluraliste pour une approche du monde paysan

Parmi les différentes méthodes d'analyse de la réalité sociale, Gurvith (1958:21-23)[1] distingue la méthode "systématisante"

1) Voir aussi Gurvitch, 1963, vol. I. p. 9.

et analytique", utilisée par la plupart des sciences sociales particulières, notamment en droit et en économie politique, dont le procédé tend à n'envisager qu'un seul palier pour un cadre social spécifique et à systématiser certains modèles.

Il distingue aussi la méthode "singularisante" propre à l'histoire en ce sens qu'elle sert à étudier l'irrépétable et l'unique, et à l'ethnographie dans la mesure où elle étudie des sociétés "dépourvues de la conscience du changement et de renversements possibles, produits par l'action humaine concentrée". Quant à la méthode propre à la sociologie pluraliste, il s'agit de "la typologie qualitative et discontinuiste". Cette méthode vise à l'application d'une vue d'ensemble des phénomènes sociaux totaux et a recours à la dialectique empiriste. Elle ne peut être appliquée qu'aux totalités et à leurs structures, s'efforçant d'en considérer aussi bien l'unité que la multiplicité. "En construisant des types différents en fonction de la variété des cadres sociaux réels et de leurs structures, cette méthode singularise jusqu'à un certain point, mais pour mieux retrouver les cadres qui peuvent se répéter ... Elles présuppose la compréhension des ensembles et de leurs significations, mais pour faire de ces dernières des éléments immanents des totalités en marche ... Les types élaborés représentent des cadres de références dynamiques, adaptés aux phénomènes sociaux totaux et appelés à promouvoir l'explication en sociologie". (1958:23) La nécessité de considérer à la fois tout ce qui constitue la réalité sociale ne peut s'effectuer qu'avec la méthode de dialectique, c'est-à-dire "la manière de connaître adéquatement le mouvement des totalités sociales réelles et historiques" (Gurvitch, 1962:37) bien que sachant que "la dialectique ne fait que préparer les cadres de l'explication" (Erard 1977).

J'utiliserai donc la méthode propre à la sociologie pluraliste, celle-ci m'apparaissant comme étant celle qui me permettra le mieux de comprendre et d'expliquer le phénomène social total [1] qu'est le monde paysan. Pour décrire succinctement ce qu'est la sociologie de Gurvitch je me référerai à un article d'Erard (1968) dans lequel il explique la manière dont il comprend et utilise la méthode sociologique gurvitchienne, en sociologie générale et sociologie spéciale. Je présente tout d'abord très rapidement à quoi elle correspond. Bien qu'étant des plus ouverte et des moins dogmatique, la sociologie de Gurvitch est une sociologie engagée, teintée de philosophie sociale. Elle se rattache à la tradition sociologique française tout en y joignant l'analyse marxiste. La réalité sociale y apparaît sous la forme de totalités en acte pouvant être saisies et analysées par la dialectique et la typologie "qui permet de ramener à leurs caractéristiques essentielles les formes multiples des principaux phénomènes sociaux". (Erard, 1968:385)

La typologie, comme la dialectique, apparaît donc comme un élément fondamental de cette sociologie et je mentionnerai tout d'abord celle des cadres sociaux, avec plus particulièrement les groupements et les manifestations de sociabilité, les différents paliers en profondeur, puis les temporalités, les déterminismes et la liberté humaine.

---

1) "La réalité sociale s'affirme d'abord et avant tout dans les phénomènes sociaux totaux" ou totalité en marche... Les phénomènes sociaux totaux sont pluridimensionnels, disposés en étagements, en couches, en paliers en profondeur, qui peuvent servir de points de repères pour reconstituer leur unité indissoluble ... ils ne se réduisent pas exclusivement aux sociétés globales. Les Nous (masses, communautés, communions), les groupements particuliers, les classes sociales sont aussi des phénomènes sociaux totaux. (Gurvitch, 1958:20-21)

Gurvitch cependant s'est tu en ce qui concerne l'application de son pluralisme à des sociologies spécialisées bien qu' ayant suggéré que le phénomène social, étudié dans sa totalité, doit passer par les différents cadres sociaux et paliers en profondeur. Classifications et typologies varient donc selon les applications de même que certains paliers en profondeur peuvent apparaître ou non et de manière différemment privilégiée. La démarche ne se caractérise donc pas par la rigidité.

L'application du plan gurvitchien par M. Erard à différents phénomènes sociaux en a démontré la cohérence mais aussi la nécessité de le compléter dans la mesure où il s'est avéré indispensable de modifier et surtout d'enrichir le contenu des différentes rubriques pour le rendre véritablement opératoire. C'est sur la base du plan de sociologie générale pluraliste de M. Erard (1977) que j'ai travaillé, ajoutant ainsi une nouvelle sociologie spécialisée, celle des paysans, à l'approche pluraliste.

Après en avoir analysé la "texture", au sens de M. Erard [1], je tenterai d'ordonner les différents cadres sociaux en les hiérarchisant selon leur importance et leurs caractéristiques afin d'aboutir à une structure sociologique. De même, les différents éléments ou paliers en profondeur qui constituent un second aspect de la texture sociale seront aussi hiérarchisés selon leur importance relative au phénomène social étudié.

1) Il faut distinguer "texture sociologique", qui consiste en une description des cadres sociaux, et "texture sociale", qui les considère selon les différents paliers. (Cf. M. Erard (1977) "Analyse sociologique et temporalités" in Hommage à P. R. Rosset, Recueil de travaux en Sciences sociales et en Droit, société neuchâteloise de Science économique, Neuchâtel, pp 151-174).

Une fois la description faite en quelque sorte en deux dimensions : "l'horizontalité" avec la sociologie différentielle qui traite de l'aspect "sociologique", et la "verticalité" avec la sociologie en profondeur relative au "social", il y a alors passage à l'explication du phénomène social total étudié. Il s'agit à ce moment de repérer la nature et la forme des déterminismes sous-jacents aux phénomènes étudiés, les différents degrés de liberté humaine qui peuvent jouer avec ces déterminismes, ainsi que les formes et genres de temporalités dans lesquels ils se meuvent, ces trois phases de l'explication étant considérées dans une perspective dialectique.

Gurvitch dans son Traité de sociologie (1958:27), définit la sociologie pluraliste comme étant "une science qui étudie les phénomènes sociaux totaux dans l'ensemble de leurs aspects et de leur mouvement en les captant dans des types dialectisés micro-sociaux, groupaux, et globaux en train de se faire et de se défaire".

Le monde paysan est souvent perçu comme l'exemple même de l'immobilisme et de l'uniformité. L'utilisation de la méthode propre à la sociologie pluraliste dans l'approche de la paysannerie du VdT va mettre en lumière une autre réalité paysanne, en tentant de dévoiler toute la complexité de cette totalité "en marche".

Pour comprendre et expliquer [1] ce qu'est la paysannerie du VdT, il faudra tout d'abord en dégager la texture sociologique, c'est-à-dire en décrire les différents cadres et

1) Cf. M. Erard (1965), "Compréhension et explication en sociologie" in Les Cahiers de sociologie, Université Mohammed V, Rabat pp 13-25.

agrégats sociaux, afin de connaître les manières dont la paysannerie du VdT est groupée (classes sociales, groupements, Nous et Autruis). La description portera aussi sur la texture sociale, c'est-à-dire sur les espaces tant géographiques que sociologiques dans lesquels se meuvent les paysans du VdT, ainsi que sur tout ce qui se rapporte à la culture matérielle qui leur est propre, aux appareils organisés, aux contrôles sociaux, aux oeuvres culturelles, rôles, conduites et mentalités.

3.4 La paysannerie du VdT en tant que phénomène social total

Les phénomènes sociaux totaux sont "des totalités réelles en marche, en mouvement sans arrêt ... Ce sont eux qui représentent les faits sociaux en acte, en train de se faire et de se défaire, en n'admettant pas l'aliénation dans les oeuvres." (Gurvitch, 1963:17)

La notion de phénomène social total s'adresse ici à une "unité collective réelle" : la population paysanne du VdT. Cette micro-région peut à elle seule être considérée comme une micro société globale [1)], d'une part en fonction de sa configuration géographique et, d'autre part, à cause de sa structuration en tant que district qui lui confère une relative souveraineté administrative. Les paysans du VdT peuvent aussi être considérés en tant que phénomène social total par le fait qu'ils forment peut-être une ou différentes classes sociales (l'analyse

1) Le concept de "société globale" se rapporte plutôt à l'idée de pays ou de nations. "Les sociétés globales sont les phénoménes totaux à la fois les plus vastes et les plus imposants, les plus riches de contenu et d'ascendant dans une réalité donnée." (Gurvitch, 1958:216)

tentera de le démontrer) en tant que macrocosme de groupements particuliers ou de manifestations de sociabilité. Ils peuvent aussi être analysés comme tel suivant l'échelle prise en considération, par exemple le ou les différents "Nous paysans du VdT", ou selon différents groupements : familial, de localité, d'activité économique, de loisirs, etc, ...

Quant aux rapports du phénomène social lui-même avec sa pluridimensionnalité et avec les différents cadres sociaux, ils sont saisis à l'aide des différents rapports dialectiques. Ce sont surtout dans les situations conflictuelles ou de décalages propres au phénomène social total étudié que se fera sentir toute l'utilité de ces rapports dialectiques pour la saisie de la notion de "totalité en marche".

Mentionnons enfin que même à l'aide de l'approche sociologique pluraliste, le phénomène social total qu'est la paysannerie du VdT ne sera perçu que par l'addition et la conjugaison de ses différents contenus étudiés et qu'ainsi, de par sa richesse, il est absolument impossible d'en saisir et d'en conceptualiser le tout, qui sera toujours au-delà des limites structurelles utilisées par l'analyse, car "les phénomènes sociaux totaux qu'ils soient partiels ou globaux, sont liés au vitalisme social, dont les actes qu'ils perpétuent ne sont qu'une manifestation". (Gurvitch, 1963, I, p. 20)

3.5 Présentation de la démarche

Le palier écologico-morphologique et plus particulièrement les bases écologique et démographique permettront de connaître le district du Val-de-Travers et ses habitants.

Il s'agira tout d'abord de situer et de décrire cette région, en en faisant ressortir les traits dominants comme les particularités géographiques utiles à la compréhension et à la localisation de l'activité agricole. Puis l'analyse démographique présentera les divers aspects de la population paysanne, en mettant plus particulièrement l'accent sur son exode. Le troisième point de ce premier palier, la culture matérielle, ne sera considérée, de manière succincte, qu'une fois les différents cadres sociaux passés en revue.

C'est avec le plus grand et le plus important d'entre eux que je commencerai la sociologie différentielle, en essayant de saisir quels sont les rapports que la paysannerie entretient avec la société globale helvétique. Puis j'examinerai quelle doit être la bonne manière de classifier socialement les paysans du Val-de-Travers, avant de considérer les différents groupements qu'ils forment entre eux, notamment les groupements d'activité économique essentiels et indissociables de leur vie quotidienne. Je terminerai la sociologie différentielle avec la microsociologie et ses diverses manifestations de sociabilité, dans la mesure où il aura été possible de dégager différents "Nous" et "Rapports avec autrui".

Après l'examen des cadres sociaux qui m'aura permis de situer horizontalement dans la réalité sociale la paysannerie du Val-de-Travers en tant que phénomène social total, je reviendrai à la sociologie en profondeur amorcée déjà par le palier écologico-morphologique. Les différents paliers ou couches de la réalité sociale vont, en principe, du plus visible et concret au plus caché et abstrait.

La présentation du milieu géographique et de l'aspect démographique ayant été nécessairement faite au début, afin de situer et d'apporter une vision globale de la paysannerie du Val-de-Travers, je traiterai de la troisième rubrique du palier écologico-morphologique, la culture matérielle, en mentionnant brièvement l'importance de l'outil, de l'objet, de l'immobilier, et des différentes techniques utilisées par les paysans. Si les appareils organisés n'apparaîtront point comme un palier important pour l'ensemble de la population étudiée et n'émergeront qu'avec certains groupements bien particuliers, il n'en sera pas de même des réglementations sociales qui jouent un rôle primordial, notamment pour ce qui est de la religion, de la morale ainsi que de toute l'éducation, qui façonnent toute la vie quotidienne paysanne.

Le palier des oeuvres culturelles mentionnera les différents apports de la paysannerie en matière de connaissances scientifiques - en particulier physico-chimiques et biologiques mais aussi humaines - et de savoirs techniques, mais ne traitera pas de l'esthétique et de la littérature, ni de la communication sociale, bien que ces rubriques puissent y trouver aussi leur compte. Au palier des conduites collectives plus ou moins régulières, c'est-à-dire ce qui touche aux coutumes, pratiques et routines, s'ajoutera celui de la recherche des conduites effervescentes, novatrices et créatrices, plus importantes que pourrait le laisser supposer une vision externe du monde paysan, en particulier dans l'activité agricole avec les innovations successives dues à la mécanisation et les bouleversements qui résultent de la politique agricole fédérale et cantonale. L'examen des statuts et des différents rôles sociaux - notamment, pour ces derniers, l'importance symbolique du paysan dans notre société globale helvétique -, nous conduira au dernier palier de la sociologie en profondeur, celui des mentalités collectives et des personnalités de base. Je m'efforcerai de repérer les principales idées et valeurs des paysans du Val-de-Travers pour

tenter de dégager enfin leur personnalité de base spécifique. Après la description de la paysannerie du Val-de-Travers en tant que phénomène social total, je passerai à l'explication de quelques phénomènes importants, en considérant successivement les rapports dialectiques, les temporalités, les déterminismes et les libertés inhérents à mon objet d'étude.

3.6 Les techniques utilisées

Cette recherche sur la paysannerie du VdT a été effectuée à l'aide de techniques diversifiées empruntées tant à des orientations qualitatives que quantitatives. Il m'a semblé en effet absolument nécessaire d'utiliser les techniques les mieux adaptées pour la récolte et l'analyse des données, refusant ainsi d'entrer dans une querelle de clochers, aucune ne disposant, à mon avis, du monopole de la scientificité, mais toutes étant susceptibles d'appréhender au mieux la réalité sociale, à la condition d'être utilisées à bon escient.

Pour ce travail, j'ai donc recouru à des techniques aussi diverses que l'histoire de vie ou le khi-deux, l'interview semi-directive ou l'analyse factorielle des correspondances, telle technique faisant plutôt appel à la sensibilité, voire même à l'empathie, telle autre à la rigueur mathématique et à l'interprétation des chiffres, mais toutes avec l'unique objectif de permettre une saisie et une analyse de l'information de qualité optimale.

Sans omettre l'apport d'une bonne connaissance personnelle de la paysannerie, et tout particulièrement de celle de la région étudiée, j'ai effectué un nombre important d'entretiens,

semi-directifs pour la plupart, notamment pour tout ce qui est en rapport avec les groupements et tout particulièrement pour la famille, les pâturages communaux et les sociétés de laiterie. L'interview semi-directive (ou centrée), est une technique qui convient parfaitement aux agriculteurs, parce que, d'une part, la série de thèmes prévue à l'avance empêche l'interviewé de sortir du sujet et de prendre l'enquêteur comme support de ses propres revendications ou de ses problèmes personnels, comme cela peut être parfois le cas avec l'interview libre, et, d'autre part, la souplesse de la trame d'entretien laisse une assez grande liberté de manoeuvre pour l'enquêteur et rend ainsi la discussion moins rigide et plus plaisante qu'avec des questions précises et posées dans un ordre strict. Mentionnons encore que la règle d'or pour optimaliser la quantité et la qualité des informations avec ce type d'interview a été appliquée : seules les personnes supposées être le mieux au courant des problèmes traités, ayant "le maximum de conscience possible", ont été retenues pour les entretiens.

Un autre moyen qualitatif de collecte d'informations doit aussi être mentionné : les discussions informelles. Tout au long des quatre années qu'a duré cette recherche, j'ai eu d'innombrables occasions de discuter avec des paysans de la région, dans les villages ou dans les champs, les bistrots ou au hasard d'autres rencontres (fêtes locales, foires, enterrements, ...). Ces discussions spontanées se sont avérées extrêmement fructueuses pour saisir les idées, les valeurs, les rapports avec "autrui" et leur perception, les problèmes de la vie quotidienne, etc.

Une part non négligeable de la recherche a été effectuée sur la base de documents. Tout d'abord au Bureau fédéral de statistiques, pour l'approche démographique, avec l'examen et le recueil de chiffres spécifiques à la population et à ses mouvements; mais c'est surtout aux statistiques agricoles que j'ai eu affaire, pour tout ce qui a trait aux exploitations et à leur évolution (effectif, surface, mode de faire-valoir, caractéristiques des exploitants, ...), et tout particulièrement à celles rencensées en 1975 pour lesquelles j'ai pu obtenir l'ensemble des données brutes. D'autres statistiques ont été recueillies, à l'Union suisse des paysans (Brugg), au Service neuchâtelois de vulgarisation agricole (Cernier), au Département d'agriculture du canton de Neuchâtel, au Service de l'enseignement primaire du canton de Neuchâtel, au Collège régional de Fleurier, ainsi que dans les diverses communes du district du VdT.

Cette recherche s'est faite à l'aide d'un questionnaire, conçu et élaboré en partie pour une analyse de situation de l'agriculture du VdT dans le cadre des études LIM de 1978 [1] (Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne). Administré avec l'aide du Service neuchâtelois de vulgarisation agricole, ce questionnaire a été rempli par 109 agriculteurs du VdT et dépouillé grâce aux programmes informatiques du Groupe des méthodes quantitatives de l'Université de Neuchâtel (tris à plat, tris croisés et avec filtres). Il a été utilisé dans la présente recherche tout particulièrement pour les paragraphes se rapportant aux causes de l'exode des agriculteurs, la double activité et les rapports avec autrui.

Quant aux autres techniques quantitatives, j'ai utilisé des analyses statistiques plus sophistiquées telles que la

1) Etude LIM, 1978, Région du Val-de-Travers. Agriculture : analyse de situation et des potentialités. Service neuchâtelois de vulgarisation agricole, Cernier.

classification hiérarchique ascendante et l'analyse factorielle des correspondances [1]. La première a été utilisée pour tenter d'établir une classification de l'ensemble des entreprises agricoles du VdT et afin de dégager un certain nombre de types distincts. Cette technique a été choisie pour sa capacité de tenir compte, en même temps, de nombreuses caractéristiques.

Afin de savoir ce qui différencie les classes d'exploitations entre elles et entre la population de référence, ou plus exactement sur quelles variables la différenciation s'opère, il a été procédé au calcul du khi-2 pour chaque variable de chaque classe, les petites valeurs n'étant pas prises en considération.

Quant à l'analyse factorielle des correspondances, elle a été employée à deux reprises : tout d'abord avec les mêmes données que pour la classification hiérarchique ascendante, pour dégager quels sont les critères qui opposent les exploitations agricoles entre elles et selon quelle importance. Puis une analyse a été effectuée en microsociologie pour connaître les bases sur lesquelles s'effectuent le rejet et l'attraction entre les agriculteurs et les autres catégories socio-professionnelles de la région. Cette technique s'avère particulièrement fructueuse pour les applications en sciences sociales dans la mesure où, même avec un nombre de variables et d'observations relativement petit, elle dégage très nettement des structures qui, autrement, ne sont que difficilement perceptibles.

1) J'ai pu utiliser pour cela les programmes d'analyses factorielles et de classification automatique élaborés par le Groupe de méthodes quantitatives de l'Université de Neuchâtel. Pour une présentation détaillée de ces méthodes et d'autres exemples d'applications pratiques, on peut se référer à P.A. Chardon, 1980, Méthodes pratiques de dépouillement de questionnaire, Université de Neuchâtel,

Ce bref inventaire des techniques utilisées dans cette recherche a pour objectif la mise en évidence de l'intérêt d'un usage complémentaire de telles méthodes, et de montrer aussi toute l'importance de l'apprentissage des techniques d'enquête et d'analyse dans la formation du sociologue.

(suite de la note page précédente)
Neuchâtel, et M. Volle 1978, Analyse des données, Economica, Paris, notamment les chapitres qui se rapportent aux méthodes d'analyse factorielle et aux méthodes de classification automatique.

4. PALIER ECOLOGICO-MORPHOLOGIQUE DU VDT

4.1 L'omniprésence de la société globale

Lorsque l'on étudie une collectivité locale, pouvant être considérée comme un exemple même de la société rurale, comme une entité, il est toujours difficile de distinguer ce qui lui appartient vraiment, - ce qui lui est strictement spécifique - de ce qui vient de l'extérieur, de la société globale.

Cependant, la région du VdT, bien que micro-société globale à elle seule, ne peut non plus être étudiée comme si elle consistait en une société close et se suffisant à elle-même. Ceci ne peut être possible que d'un point de vue théorique, si l'on peut dire, dans la mesure où la société globale se retrouve dans tout ce qui fait le VdT. Une étude sur le VdT ne peut donc s'effectuer qu'en tenant compte de son contexte, des éléments exogènes qui orientent son changement, considérés dans leurs multiples formes dialectiques : l'exode, la mécanisation, la transformation des objectifs de production, la réglementation juridique, le système de valeurs, la religion, la politique, etc ... On voit que dans chaque élément se trouve un effet induit extérieur, démontrant bien l'insertion dans la société globale.

Si donc, le VdT est, de fait, constitutif d'un tout plus important, il ne peut, lui-même, être compris que si l'on a conscience des relations (volontaires ou non) qui le lient avec la société englobante, ces liens ne voulant pas pour autant signifier qu'il y ait uniformisation, même si la société globale est omniprésente et "pénètre" de tous côtés; la collectivité locale, en effet, n'en garde pas moins sa

diversité, ses particularités, et parfois même un semblant d'autonomie.

Ainsi donc, il y a impossibilité, matériellement parlant, de restituer brièvement les multiples rapports dialectiques qui sanctionnent les relations entre société globale helvétique et collectivité paysanne du VdT. Ces interrelations, par contre, émergeront constamment au travers de ces pages parfois de manière implicite ou, au contraire, nettement formulée.

4.2 Base écologique

4.2.1 Présentation géographique

Le Val-de-Travers est le nom à la fois d'une vallée et d'un district. La vallée, "Le Vallon" comme l'appellent les gens de la région a la forme d'un Y, la partie occidentale étant bifide. Elle comprend donc trois parties : la vallée de Buttes [1], le cirque de St-Sulpice qui précède le corps même du Vallon, de Fleurier à Noiraigue. Elle est arrosée par l'Areuse, rivière vauclusienne [2] qui sort à St-Sulpice

1) Du même nom que la rivière et la localité qui s'y trouvent.

2) "Le bassin de réception souterrain se compose de la contrée située à l'Est de la station des Verrières (15 km^2) et du vallon supérieur de la Brévine (83 km^2), y compris le Lac des Taillères, au total 98 km^2" (Früh, 1944:71)... L'Areuse n'a que de rares et courts affluents bien que son bassin couvre une surface de 393 km^2. On a mis à profit la dénivellation de 300 m., au-dessous de Noiraigue pour lui faire produire de l'énergie électrique." (Früh, 1944:73)

suit le fond très plat de la vallée[1] jusqu'à Noiraigue, où "la vallée tectonique fait place à une vallée d'érosion" (Früh, 1944:72), l'obligeant à se frayer un canal pour en sortir (les gorges de l'Areuse), débouche dans "Le Bas" [2] et se jette enfin dans le Lac de Neuchâtel.

Le Vallon comprend huit villages qui, d'ouest en est, se présentent comme suit : Buttes et St-Sulpice sur les embranchements, puis Fleurier, Boveresse, Môtiers, Couvet, Travers et Noiraigue, tous situés sur le fond du Vallon à une altitude oscillant entre 752 m. (St-Sulpice) et 730 m. (Noiraigue). Chacun d'eux forme une commune à part entière.

La vallée a une largeur maximum de 3 - 4 km, une longueur de 12 km et, de Fleurier à Noiraigue, une très faible dénivellation, légèrement supérieure à 1 °/oo (Dictionnaire géographique de la Suisse, 1910:154). Quant au paysage naturel du Val-de-Travers, il forme "un synclinal de largeur variable, au climat tempéré, couvert de forêts de hêtres et de sapins, entre des anticlinaux et de hauts plateaux". (Gutersohn, 1960: 43)

---

1) "L'origine du fond plat du Val-de-Travers est attribuable à un remplissage lacustre, formé pendant une époque où cette vallée tout entière fut occupée par un lac de barrage par suite de l'amoncellement du dépôt de blocs entre le Creux du Van et le coteau de la Clusette. Ce dépôt de blocs est dû à un glacier ayant occupé le Creux du Van après le retrait du glacier alpin... L'ancien lac du Val-de-Travers s'est desséché autant par alluvionnement que par la baisse de son niveau, par suite d'usure du barrage." (Dictionnaire géographique de la Suisse, 1910:156)

2) Le canton de Neuchâtel se caractérise par trois régions différentes (au sens géographique du terme) formées par quatre anticlinaux: au pied de la Chaîne lacustre s'étend le Vignoble ou "Le Bas", la première dépression est connue sous le nom de "Les Vallées" (Val-de-Travers, Val-de-Ruz), la deuxième (Vallée des Ponts) et la troisième (Vallon des Verrières, Vallée de la Brévine et celle de la Chaux-de-Fonds) s'appellent "Les Montagnes". (Gutersohn, 1960:19-20)

Le district du Val-de-Travers est un des six qui composent le Canton de Neuchâtel (CH). Il se situe dans la partie sud-ouest de celui-ci.

Outre le Vallon et la vallée du Buttes, le "district" du Val-de-Travers comprend encore, en amont, la haute vallée des Verrières et le petit plateau de la Côte-aux-Fées. A l'ouest, il fait frontière commune avec la France environ sur 16 km, au sud avec le Canton de Vaud sur presque toute sa longueur (environ 22 km), de même qu'au nord avec le district du Locle; puis à l'est, il jouxte 4 km le district de Boudry. Le chef-lieu du district est Môtiers et, en plus des huit communes et villages qui se trouvent en bas, dans le Vallon, il faut en ajouter encore trois : les communes et villages des Verrières, des Bayards et de la Côte-aux-Fées. D'une altitude oscillant entre 900 m. pour les Bayards et les Verrières, et 1000 m. pour la Côte-aux-Fées, le climat y est rude, semblable à celui de la Brévine, c'est-à-dire avec de longs hivers accompagnés de basses températures. "Le paysage naturel est celui d'une haute vallée, d'un pays de montagne accidenté avec de petits marais et des forêts de sapins et de hêtres". (Gutersohn, 1960:49)

Le relief et les climats de ce district, à cheval sur la région "des vallées" (avec le Vallon) et "des montagnes" (avec la Côte-aux-Fées et la haute vallée des Verrières) joueront bien sûr un rôle considérable dans l'activité et même les mentalités de ses habitants, contraints de s'adapter aux difficiles conditions naturelles, cette rigueur étant sans aucun doute à l'origine de son tardif peuplement. (H. Jéquier, 1962:5)

Le Val-de-Travers, ancienne zone de passage déjà utilisée par les Romains[1] assure une excellente liaison transversale entre Neuchâtel et la Bourgogne, particularité qui lui valut son nom: vallis transversa (Gutersohn, 1960:43); de même celui de Trou de Bourgogne a été donné au passage entre la montagne de Boudry et la Clusette. La route qui le traversait était très mal entretenue et passait pour être à peine carrossable au 18ème siècle encore, particulièrement le passage de la Clusette. Tout le réseau routier fut amélioré et complété au 19ème siècle [2], facilitant ainsi les communications avec les montagnes neuchâteloises et permettant de franchir la chaîne sud (H. Jéquier, 1962:4).

Ni les rares trouvailles archéologiques, ni la toponymie [3] permettent d'attester un peuplement préhistorique, voire romain ou burgonde. La pénétration semble s'être effectuée de l'ouest par Pontarlier et du nord par Morteau, hypothèse soutenue du fait de la forte influence du parler de Franche-Comté dans le patois du Val-de-Travers (P. Vouga 1907) et de la topographie de la région qui permet une plus facile infiltration de l'Ouest que depuis le Bas. Le peuplement semble

1) Cette hypothèse est soutenue par Paul Vouga qui, se basant sur les textes de César (1907:11), tente de démontrer que le passage de St-Sulpice fut utilisé par les Gallo-Romains déjà, et par Quartier-La-Tente (1893) qui raconte qu'une pluie diluvienne sur le chemin de la chaîne a mis à jour une route romaine. Hugues Jéquier (1962:8) reste sceptique dans la mesure où aucun autre tronçon n'a été trouvé et que, selon lui, l'empierrement de St-Sulpice est plus récent.

2) En 1819, un archéologue français, Raoul-Rochette, décrit le le passage de la Clusette de la manière suivante: "Le chemin qu'il a fallu tailler avec des peines infinies, n'a jamais moins de deux toises de large. En plusieurs endroits, le roc surplombe au-dessus de la tête du voyageur et forme une voûte plus solide en effet que rassurante à l'oeil..." (Lettres de la Suisse, 1819, 1820, et 1821, cité dans "Visages du pays de Neuchâtel", La Baconnière:Neuchâtel, pp. 134-135).

3) Quoique le doute subsiste pour le nom de Fleurier qui pourrait dériver de florus (fleuri).

donc avoir été très tardif, aux environs du XI et du XIIème siècle, et c'est par le prieuré du Vautravers ou prieuré de Môtiers mentionné pour la première fois en 1107 dans une bulle pontificale, que le Val-de-Travers entre dans l'histoire (H. Jéquier, 1962:14). Tout d'abord sous la protection de l'empereur Frédéric Barberousse, puis dès le début du 13ème siècle sous celle du Comte de Neuchâtel, le Val-de-Travers va faire partie depuis lors de la Maison de Neuchâtel. C'est en 1848 que la Communauté des Verrières, regroupant aussi les Bayards et la Côte-aux-Fées jusqu'alors érigée en mairie, fut réunie à la seigneurie de Travers, Noiraigue et Rosières, et forma le District du Val-de-Travers actuel.

Les premiers habitants furent donc des moines qui commencèrent de défricher la région, bientôt secondés dans leur tâche par des colons, si bien qu'au milieu du 14ème siècle on pouvait déjà estimer une population de 3 à 4000 âmes, essentiellement agricole (H. Jéquier, 1962:37). Elle n'était pas seulement installée dans le fond du Val-de-Travers, plus propice à la culture, mais aussi sur ses pentes et même sur le haut, les "cernils" et les "prises" [1] attestant l'activité qui régnait dans les forêts [2] dont on tirait, outre les

1) Selon Pierrehumbert (1926:103 et 454) le "cernil" ou parfois cernier, cerneux, est un terrain en partie boisé, entouré de clôture, où le terrain communal ne s'étend pas. La "prise" est un terrain pris en accensement du seigneur pour être transformé en champ ou en domaine.

2) Marc Bloch (1976:6-8) mentionne toute l'importance de la forêt et toute l'activité qui y régnait, surtout dans la période du haut Moyen-Age: "Tout un monde de "boisilleurs", souvent suspect aux sédentaires, la parcourait ou y bâtissait ses huttes: chasseurs, charbonniers, forgerons, chercheurs de miel et de cire sauvage, faiseurs de cendres, qu'on employait à la fabrication du verre ou à celle du savon, arracheurs d'écorces qui servaient à tanner les cuirs ou même à tresser des cordes". La forêt fournissait encore le bois nécessaire au chauffage et à la construction, permettait la cueillette, mais surtout servait de terrain de pâture au bétail, porcs et chevaux.

coupes de bois et la vaine pâture, la cire, le miel et la poix (Loew, 1954:10). En 1750 cette population aura doublé. Cependant les ressources sont maigres, la vie est dure et les habitants du Val-de-Travers sont obligés d'aller chercher du travail ailleurs. Du 15ème au 18ème siècle on constate un fort mouvement saisonnier, les hommes s'engageant comme maçons et charpentiers dans le Pays de Vaud, à Genève et en France, et l'on mentionne l'exemple du village de Buttes qui voyait la moitié de sa population partir au printemps (Gutersohn, 1960:45). C'est la fabrication locale de dentelles [1] et l'horlogerie qui offrirent aux paysans vers la moitié du 18ème siècle une occupation accessoire à domicile et freinèrent ainsi l'émigration saisonnière. Elles furent bientôt suivies de la fabrication d'indiennes en manufacture et, en 1770, de la première fabrique de montres [2].

4.2.2 L'agriculture du VdT : bref aperçu historique

J'ai expliqué le manque d'attrait de la région du VdT et son tardif peuplement avant tout par la rigueur climatique, la difficulté d'accès et l'austérité des lieux. A ces éléments s'ajoute encore un facteur très important dans le processus d'établissement d'une population sédentaire paysanne: la qualité des sols.

1) En 1800, au VdT, on compte 2173 personnes qui s'adonnent à ce travail (Quartier-La-Tente, 1893:74).

2) Pour avoir une bonne documentation sur l'implantation de l'industrie horlogère au Val-de-Travers et pour suivre son évolution jusqu'à nos jours à travers l'exemple d'une entreprise horlogère de Fleurier, il faut se référer à la thèse de François Jequier (1972) "Une entreprise horlogère du Val-de-Travers: Fleurier Watch CO SA. De l'atelier familial du XIXème aux concentrations du XXème siècle", La Baconnière, Neuchâtel.

Sur un territoire d'à peine 17000 ha, le district du VdT se caractérise par une assez grande diversité de sols, mais peu d'entre eux sont propices aux cultures. La conjugaison des facteurs climatiques (température, insolation, précipitations) et pédologiques poussera les premiers colons à s'installer dans le fond du VdT, endroit le plus fertile de la région, où le climat et des terres alluviales pouvaient le mieux permettre une mise en culture de céréales.

H. Jéquier (1962:127 et ss) dans son étude historique sur le Val-de-Travers consacre quelques pages à l'économie agricole de cette région pendant la période du Moyen-Age. Tous les habitants d'alors sont agriculteurs et vivent surtout de l'élevage du bétail, même s'ils labourent des terres. Dans le fond du Vallon la culture du froment est la plus répandue et sert au paiement de la plupart des cens [1], la taille étant payée en avoine. On mentionne encore la culture du lin de même que celle du chanvre, dont on tirait aussi l'huile, et que l'on utilisait pour la fabrication des licous et des traits de chevaux, culture qui prendra une certaine importance dès le 15ème siècle.

Plus haut, sur le plateau des Verrières, F. Loew (1954: 255 et ss) rapporte qu'au 14ème siècle seule l'avoine pour ainsi dire est cultivée et sert à payer la dîme. Mais il constate que si de 1395 à 1528 la surface des terres ouvertes reste constante, entre 450 et 500 poses [2], elle commence à s'accroître pour atteindre à la fin du 16ème siècle

1) "Cens": redevance fixe que le possesseur d'une terre payait au seigneur du fief;
"taille": redevance payée au seigneur par les serfs et les roturiers. (Dictionnaire Robert, 1978)

2) Pose: unité de mesure de surface agricole. Cette unité varie selon les cantons. La pose neuchâteloise vaut 27 ares.

960 poses aux Verrières (sans compter la Côte-aux-Fées), surface jamais plus atteinte même avec le Plan Wahlen pendant la deuxième guerre mondiale [1]. Ainsi donc sur le territoire des Verrières, avec des conditions naturelles de production extrêmement difficiles, la population locale, vivant quasiment en autarcie, se voyait contrainte en raison de son nombre [2] et de sa pauvreté d'ouvrir même des terres de mauvaises qualités : "Trop peu profondes, mal exposées, ou situées trop haut dans les montagnes, elles furent d'un rendement aléatoire, mais indispensable cependant, pour nourrir une population dont la densité étonne les contemporains... " (Loew, 1954:258).

Si la surface des terres labourées est vite devenue importante, les céréales récoltées suffisaient pourtant à peine à la fabrication du pain. En fait l'économie agricole de tout le VdT reposait essentiellement sur l'élevage du bétail, la production du lait et la fabrication du fromage qui apportaient la majeure partie des revenus. Les pentes du Vallon et surtout les pâturages du plateau des Verrières se prêtaient particuliérement bien à cette activité. Dans le haut, les champs ne furent pas soumis à un assolement forcé comme cela était très souvent le cas ailleurs juqu'au 18ème siècle, chacun étant contraint de pratiquer une rotation annuelle en 2 ou 3 soles afin d'en laisser toujours une en jachère pour pouvoir nourrir le bétail. Selon Loew (1954 : 236) cette méthode de

---

1) En 1943, les terres ouvertes par les communes des Verrières, des Bayards et de la Côte-aux-Fées atteignaient 229 ha soit 848 poses. En 1975 : 93 ha, soit 344 poses de céréales et autres cultures des champs(Bureau fédéral de statistique 1977).

2) En 1556, aux Verrières, il y avait 203 feux et 1782 personnes (Loew, 1954 : 258).

culture n'a jamais existé dans la région des Verrières [1] ou alors avec peu de rigueur parce que les problèmes de la nourriture du bétail ne se posaient pas, les prés étant en nombre supérieur aux terres pouvant être labourées et parce que les pâturages communaux étaient suffisamment grands. La situation semble avoir été quelque peu différente pour le Vallon : un climat plus favorable et de meilleures terres laissaient la possibilité d'une vaine pâture plus longue, surtout l'automne, si bien qu'à cet effet il fallait réserver toute l'année des soles en jachère. Cependant, dans la région du VdT comme dans tout le Comté de Neuchâtel (Loew, 1954 : 238), seule la première récolte appartient au propriétaire de la terre, les regains et les éteules étant réservées à la communauté et à son troupeau selon le principe de la vaine pâture qui se terminait vers la fin avril sur les prés, pour se poursuivre alors sur les pâturages communs et reprendre sur les prés une fois les moissons terminées. Outre les pâturages, les bestiaux moins nombreux qu'aujourd'hui [2] pouvaient encore brouter librement l'herbe

1) Loew (1954 : 237) affirme que pour ce qui concerne les Verrières, il n'y eut jamais de soles entières réservées aux jachères et l'explique pour les raisons suivantes : "La période où le bétail peut pâturer étant relativement brève, les pâturages communs suffisaient pendant l'été, et les regains en automne. L'hivernage en revanche était fort long, le foin était plus précieux que l'herbe, il convenait donc de faucher une terre que l'on refermait momentanément, plutôt que de la sacrifier exclusivement à la vaine pâture."

2) C'est grâce aux redevances payées sur le bétail qu'il est possible de connaître l'importance des cheptels. Aux Verrières, en 1431, Loew (1954 : 265) estime le cheptel à 62 boeufs, 110 chevaux, 346 vaches et 124 brebis et chèvres (le nombre de porcs n'est pas connu car non soumis à la redevance sur le bétail, ils semblent toutefois être peu nombreux). En 1820, pour la mairie des Verrières le cheptel est le suivant : 27 boeufs et taureaux, 181 chevaux, mulets, poulains, 979 vaches, 684 brebis et chèvres avec leurs petits (Loew, 1954 : 271). En 1975, le cheptel pour les 3 communes est de 26 chevaux, 1369 vaches, 197 moutons et chèvres (Bureau fédéral de statistique 1977).

de toutes les forêts ou (mais surtout pour les chèvres et les brebis) étaient conduits l'été dans les "cernils", particulièrement en grand nombre dès le 14ème siècle dans la région des Verrières, des Bayards et de la Côte-aux-Fées [1].

Comme on peut aisément l'imaginer, la vaine pâture était non seulement une source fréquente de conflits, mais, surtout celle de printemps, elle était très nuisible aux cultures et aux prés. Au 17ème et au 18ème siècle, avec l'augmentation du cheptel, fonction de l'accroissement de la population, il s'avéra nécessaire de prendre des mesures restrictives pour éviter la ruine des cultures, des prairies et même des forêts [2]. C'est finalement en 1807 que la vaine pâture des champs et des prés fut abolie dans tout l'Etat de Neuchâtel celle des forêts ne le fut que par les lois de 1869 et 1883. Mais jusqu'à une époque encore récente, des bribes subsistèrent, et aux Verrières, à cause des champs longs et étroits, cette pratique ne cessa complètement qu'avec le remaniement parcellaire de 1948 (Loew, 1954 : 252-253). Mentionnons encore une dernière particularité de la région, surtout spécifique aux endroits situés sur les bords du Vallon et sur le haut plateau des Verrières : la difficulté d'approvisionnement en eau pour les fermes non reliées au réseau villageois. Les

1) La Côte-aux-Fées, autrefois Costa eys Faes, signifie la côte aux brebis.

2) Des mesures ont été appliquées plus tôt dans les régions du Val-de-Ruz et du Vallon. Pour la région des Verrières, ce n'est qu'en 1770 qu'un règlement fut édicté. La vaine pâture printanière y est dès lors supprimée, quant à celle d'automne, sa durée et son ouverture sont fixées avec précision. Brebis et moutons sont interdits des champs, et les chèvres ne sont autorisées qu'à "l'Endroit", où il y a de la feuille, afin d'éviter qu'elles mangent la recrue de sapins. Le bétail devra être sous la garde de bergers et ne pourra être supérieur en nombre à celui hiverné (sauf exception d'une vache supplémentaire en été) (Loew, 1954 : 245).

sources sont rares et il est nécessaire d'avoir recours à des citernes pour le stockage de l'eau. Cependant l'accroissement rapide du cheptel n'a jamais été suivi d'une adaptation du volume des citernes, si bien que le voiturage d'eau est fréquent, surtout en hiver.

Aujourd'hui, la production agricole du district du VdT s'oriente toujours plus vers l'élevage et la production laitière, les difficultés météorologiques ayant eu raison de la ténacité des agriculteurs, et ceci malgré les primes d'aides attribuées pour les cultures. Seul le fond du Vallon fait toujours l'objet d'une mise en culture intensive, et si les champs d'absinthe ont disparu avec l'interdiction fédérale de fabriquer cette liqueur, ils ont été remplacés par ceux d'orge, d'avoine, de blés d'automne et de printemps, de maïs et de pommes de terre. Dès la fin du 18ème siècle l'industrialisation du district, mais plus particulièrement dans le Vallon, contribuera à une rapide diminution de la population agricole, tendance encore accentuée ces dernières années avec la mécanisation et la forte attraction urbaine. Depuis, les exploitations se sont considérablement agrandies et, grâce aux remembrements des terres effectués dans presque toutes les communes, la parcellisation a diminué fortement; la surproduction même a fait son apparition. C'est à cette agriculture et à ces gens de la fin des années septante que je m'intéresserai.

4.3 Base démographique

4.3.1 Evolution de la population du Val-de-Travers (1850-1980)

Jusqu'en 1910 la population du district du VdT n'a cessé de s'accroître, mais depuis lors, elle connaît une évolution déficitaire, excepté la première décennie de notre siècle (1900-1910), où le nombre d'habitants augmente encore quelque peu, et la période des années 1950-1960 où la chute est momentanément stabilisée, le district ne cesse de voir sa population diminuer. Elle a atteint son maximum en 1910 avec 18'119 habitants, alors qu'en 1979, elle n'en compte plus que 11'752 (population résidante inférieure à celle de 1850 !), soit une baisse de plus de 35 %. Avec la décennie 1930-1940, celle de 1970-1980 se distingue par un dépeuplement considérable, conséquence d'une récession économique particulièrement forte dans la région. Cette évolution démographique est assez semblable à celle du canton de Neuchâtel jusqu'en 1941, en ce sens que la baisse est générale quoique plus forte pour le VdT; mais par la suite les tendances divergent, le VdT continuant sa baisse alors que le canton entame une courbe ascendante. Si l'on compare les évolutions respectives des districts du canton, tous enregistrent une baisse ou en tout cas un ralentissement de population vers les années 1930-1940 et dès 1970, excepté le district de Boudry qui ne cesse de s'accroître. Mais la similarité du comportement démographique global du VdT est la plus grande avec les districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds, bien que ceux-ci aient temporairement bénéficié de la croissance de la population des années cinquante. Si l'on considère l'évolution démographique des communes du VdT depuis 1850, on constate des différences entre elles. Si toutes ont réellement connu une explosion démographique dès le milieu du 19ème siècle, certaines atteignent leur maximum vers la fin du siècle passé

déjà : Buttes et Môtiers en 1870, Les Bayards en 1880, La Côte-aux-Fées, Noiraigue et Les Verrières en 1888. Seuls Travers, St-Sulpice, Fleurier et Couvet continuent de s'agrandir encore jusqu'en 1910 ou 1920, mais passé cette période ces communes se dépeuplent aussi à l'exception de deux d'entre elles. Le graphique suivant montre, en effet, que seules les communes qui disposaient alors de quelque industrie ont résisté à la baisse démographique, les deux centres les mieux dotés, Couvet et Fleurier, retrouvant même leurs effectifs du début du siècle à la faveur de la haute conjoncture des années soixante. Mais, paradoxalement, si l'importance de l'implantation industrielle et commerciale a été la raison objective du décollage démographique de certaines communes vers la fin du siècle passé et dès l'après deuxième guerre mondiale, aujourd'hui, avec la récession économique, ce sont ces mêmes communes qui connaissent la plus forte diminution de population, le secteur primaire apparaissant même comme un frein à la baisse, voire comme un facteur de stabilisation, les communes les plus agricoles étant celles qui enregistrent la chute la moins rapide.

Tableau no 1

Population résidante 1850-1979 District du Val-de-Travers

Commune	1850	1870	1880	1888	1900	1910	1920	1930	1941	1950	1960	1970	1976	1979
Val-de-Travers	11758	15374	16167	16549	17177	18119	17121	15502	13833	13893	14414	13953	12626	11752
Les Bayards	827	947	1020	965	846	761	693	584	574	522	425	335	353	321
Boveresse	441	574	555	568	577	560	528	463	394	388	402	347	328	311
Buttes	1182	1436	1363	1432	1393	1343	1243	1114	938	919	818	801	656	625
La Côte-aux-Fées	979	1035	1140	1174	1096	740	660	603	561	648	649	506	523	522
Couvet	1704	2109	2257	2195	2430	3352	3305	3120	2842	2897	3450	3481	3070	2710
Fleurier	1770	2942	3180	3300	3746	4184	4109	3726	3357	3413	3814	4124	3806	3591
Môtiers	947	1145	1104	1064	1043	1090	1093	1011	861	893	864	866	761	725
Noiraigue	241	622	882	933	954	889	728	707	633	661	623	530	440	402
Saint-Sulpice	561	901	964	1099	1234	1351	1330	1058	829	780	735	620	505	524
Travers	1471	1859	1945	1981	2093	2111	1997	1854	1653	1653	1550	1445	1260	1207
Les Verrières	1635	1804	1757	1838	1765	1738	1444	1262	1191	1119	1084	898	829	814

Bureau fédéral de Statistique (1974). Recensement fédéral de la population. Vol. 3.2.4. Canton de Neuchâtel. Berne.

Service cantonal de Statistique (1979). Annuaire Statistique du canton de Neuchâtel. Neuchâtel.

Graphe no 1

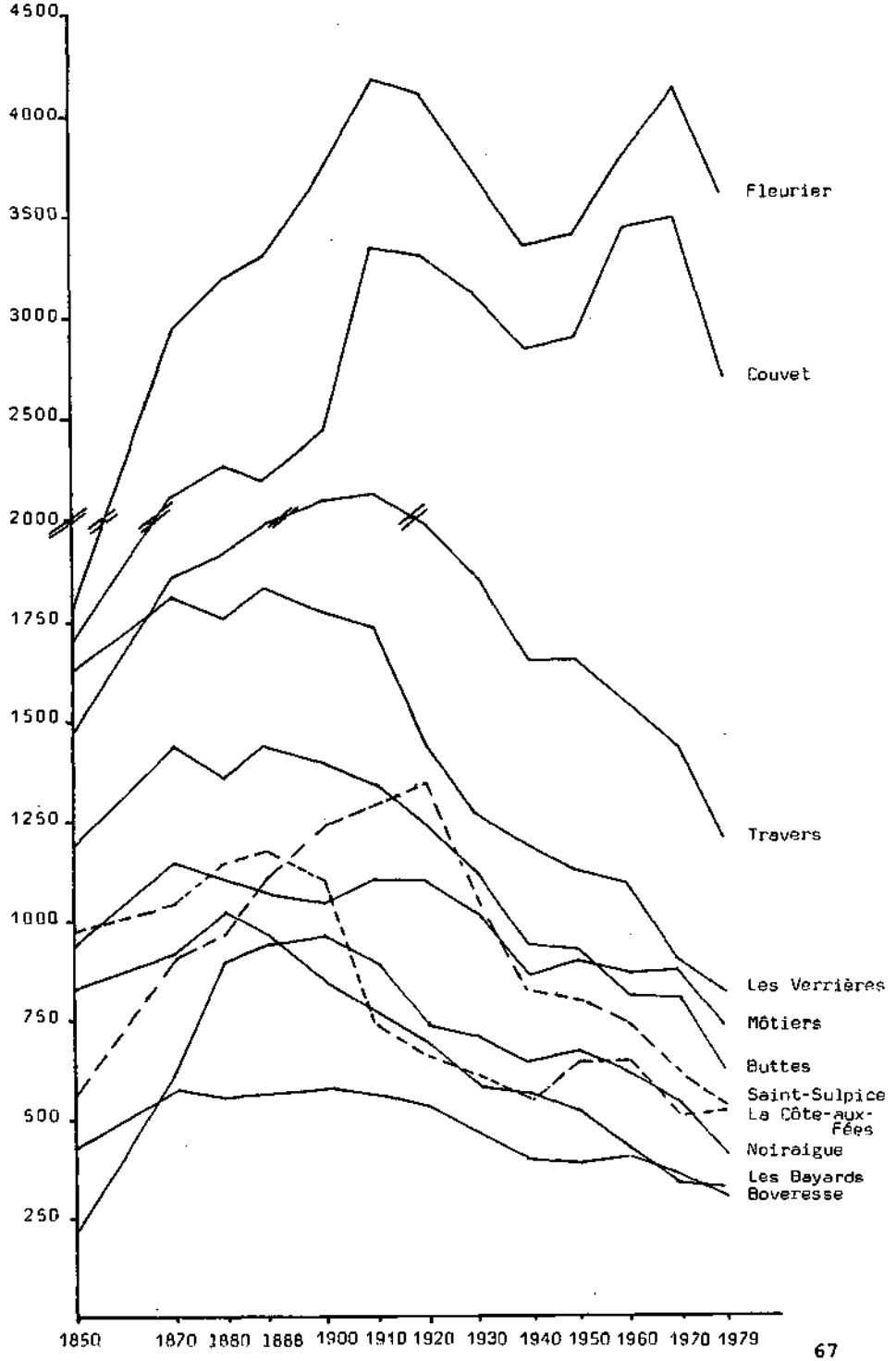
4500
4000
3500
3000
2500
2000
1750
1500
1250
1000
750
500
250
1850
1870
1880
1888
1900
1910
1920
1930
1940
1950
1960
1970
1979
Fleurier
Couvet
Travers
Les Verrières
Môtiers
Buttes
Saint-Sulpice
La Côte-aux-Fées
Noiraigue
Les Bayards
Boveresse

Un examen plus attentif permet, au niveau du district, d'expliquer selon quels processus s'est effectué ce dépeuplement. Deux facteurs importants sont à l'origine d'une évolution démographique : le mouvement naturel (mouvement des naissances et des décès) et l'importance des mouvements migratoires. Le graphe suivant présente en nombres absolus l'évolution du nombre des naissances et de décès, ainsi que le bilan naturel [1]. Il est intéressant de constater que l'augmentation de la population qui caractérise le VdT jusqu'en 1910 n'est pas le résultat d'un accroissement du nombre de naissances (excepté pour la décennie 1900-1910) mais bien celui de la diminution du nombre de décès, la courbe du bilan naturel illustrant parfaitement cette tendance. Depuis 1940 le mouvement naturel de la région semblait s'être stabilisé, mais l'intervalle 1970-1979 se présente fortement déficitaire.

1) Le bilan naturel a été calculé sur les mêmes intervalles de temps que ceux des recensements fédéraux (1888 et 1941), excepté pour le dernier, le recensement de 1980 n'ayant pas encore eu lieu au moment de l'étude.

Graphe 2 : Evolution des naissances, des décès et bilan naturel de 1870 à 1979

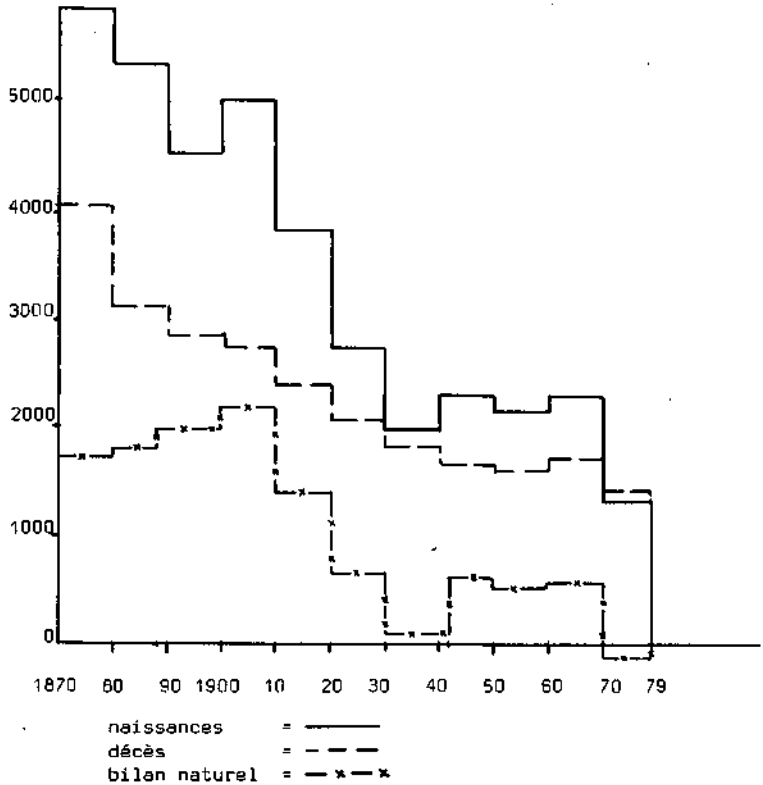

Sources : Recensements fédéraux de la population
Mouvements de la population de la Suisse.

Dés 1910, le taux de mortalité qui a déjà fortement baissé ne diminue dès lors que beaucoup plus faiblement. La compensation du nombre toujours plus petit de naissances ne peut plus se faire, c'est la raison pour laquelle l'on assiste à cette si forte chute du mouvement naturel de la population.

La reprise de la natalité ne se fera qu'après la deuxième guerre, correspondant avec l'afflux de la main-d'oeuvre étrangère, mais elle chute à nouveau de manière catastrophique ces dernières années, le nombre de décès dépassant les naissances dès 1975 (1975 : 155 naissances/183 décès; 1976 : 103/133; 1977 : 123/143; 1978 : 105/159; 1979 : 101/160). Bien que l'allongement de la vie joue un rôle important, la baisse du taux de mortalité s'explique aussi par une diminution de la mortinatalité et de la mortalité infantile en général. La légère reprise de la mortalité dans les années cinquante peut être attribuée à la modification de la structure par âge de la population dans le sens d'un vieillissement (départ des jeunes et augmentation relative des classes âgées). Quant au taux de nuptialité, son évolution ne présente guère de changements avec les années, les variations étant peu importantes, si l'on excepte à nouveau la période de 1971 - 1979.

Tableau 2 : Taux bruts de mortalité, de natalité et de nuptialité de 1871 à 1979 (par décennie, en °/oo)

Périodes	Taux de mortalité	Taux de natalité	Taux de nuptialité	Population moyenne
1871-1880	25.6	36.8	7.9	15770
1881-1888	16.0	26.9	5.9	16358
1889-1900	20.5	32.3	8.3	16863
1901-1910	15.7	28.1	8.5	17648
1911-1920	13.8	21.8	7.8	17620
1921-1930	12.7	16.8	7.5	16311
1931-1941	13.6	14.6	7.9	14667
1942-1950	10.8	15.1	7.5	13863
1951-1960	11.5	15.2	7.5	14153
1961-1970	11.9	16.1	7.0	14183
1971-1979	11.1	10.0	5.1	12903

Sources: Recensements fédéraux de la population
Mouvements de la population de la Suisse

La baisse de la population s'explique aussi par l'émigration. Nous savons qu'il y a très longtemps déjà, les hommes du VdT devaient quitter leur région pour s'embaucher ailleurs.

Le graphe suivant présente le bilan migratoire du district du VdT, toujours fortement déficitaire, sauf pour la décennie 1960-1970 où l'équilibre est presque atteint avec une balance négative de seulement 6 personnes grâce à l'importante immigration étrangère [1]. Cette perte migratoire explique aussi la raison des taux de natalité assez bas et leur chute depuis le début du siècle dans la mesure où, comme on le sait, l'exode touche plus particulièrement les jeunes, donc les tranches d'âges à fécondité élevée.

Graphe 3 : Bilan migratoire du Val-de-Travers de 1870 à 1979

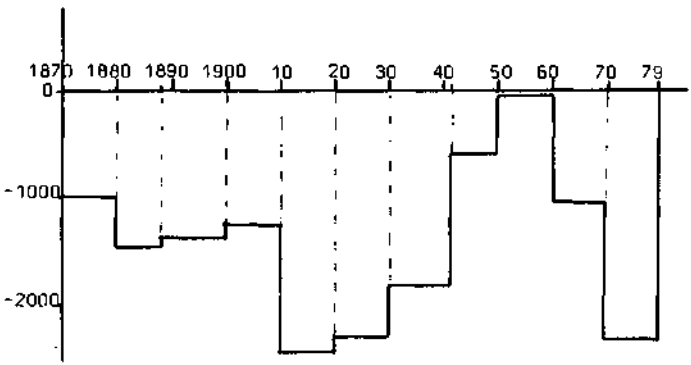

Sources: Recensements fédéraux de la population
Mouvements de la population de la Suisse

1) En 1960, on comptait au VdT 12'817 Suisses et 1'597 étrangers. En 1970, respectivement 10'728 et 3'225. (Recensements fédéraux de la population), mais en 1979 on ne compte plus que 9'845 Suisses et 1'907 étrangers (Annuaire statistique du canton de Neuchâtel, 1979).

Le VdT apparaît donc comme un district de grand dépeuplement et les prévisions démographiques ne sont guère optimistes pour les années à venir : "... le VdT perdra 1350 habitants de 1978 à 1985. Entre 1985 et 1995, le recul démographique se poursuit et la région perd encore 2000 habitants. En 1995, le VdT, selon ces prévisions ne compterait plus que 9095 habitants" (Etude LIM 1978 : 58). Les raisons d'une telle perspective sont fondées sur la poursuite au niveau national d'une politique d'immigration restrictive, alors que l'afflux de main-d'oeuvre étrangère avait pu stabiliser la population entre les années 1950 et 1970. A cela s'ajoutent une balance naturelle maintenant déséquilibrée, des difficultés de créer de nouveaux postes de travail et d'attirer de nouvelles industries [1].

L'ordre des déterminismes en cause doit pourtant être soigneusement étudié, et j'examinerai tout d'abord l'activité économique.

4.3.2 Evolution de la population active du Val-de-Travers

L'examen de la répartition de la population active par secteur fait ressortir l'importance de l'industrie au VdT. Le tableau suivant qui porte sur les quarante dernières années montre que le secteur secondaire utilise plus de la moitié des actifs du VdT, les deux tiers même en 1970 (en 1975 : 45% pour la Suisse et 56 % pour le Canton de Neuchâtel). Assez

1) Mentionnons l'exemple d'une entreprise qui, malgré les démarches du Conseil communal de Travers pour lui trouver de la main-d'oeuvre, a refusé finalement d'ouvrir une succursale dans ce village comme cela était son intention, ses cadres supérieurs étant peu disposés à venir former du personnel à la campagne, y préférant l'attrait de la ville (FAN, 11.8.1980).

peu diversifié, ce secteur comprend essentiellement l'industrie horlogère et la construction de machines textiles, ces deux branches, concentrées en un petit nombre de grandes entreprises [1], occupant à elles seules en 1975 86 % de la population active. Composé surtout d'industries d'exportation, ce secteur est donc très sensible aux fluctuations monétaires et conjoncturelles et explique la forte régression des postes de travail enregistrée dès les années septante.

Tableau 3 : Répartition et évolution de la population active du VdT par secteur (n.a. et %)

	Secteur 1		Secteur 2		Secteur 3		Total	
	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
1941	1200	18.3	3882	59.2	1471	22.5	6553	100.0
1950	910	14.6	3922	62.7	1421	22.7	6253	100.0
1960	915	13.0	4581	65.2	1531	21.8	7027	100.0
1970	658	9.6	4589	66.5	1650	23.9	6897	100.0
1975*	541	10.0	3454	63.7	1431	26.3	5426	100.0

Sources: Recensements fédéraux de la population
Recensement fédéral des entreprises

*) Pour 1975, les chiffres sont tirés du Recensement fédéral des entreprises, ils concernent alors toutes les personnes employées au VdT, même si elles n'y résident pas (frontaliers), tandis que les Recensements fédéraux de la population concernent les personnes domiciliées au VdT mais n'y travaillant pas forcément.

1) "... toute l'économie de la Région repose sur deux branches et sur 4 ou 5 entreprises. En effet, en 1975, 4 entreprises offraient 45 % des emplois secondaires" (Etude LIM 1977 : 46).

Le secteur tertiaire est relativement peu important dans le district (en 1975 le secteur tertiaire en Suisse est de 49 % et de 40 % pour le Canton de Neuchâtel), puisqu'il n'occupe pas le quart de la population active excepté en 1975 (malgré une baisse d'effectif) et ceci uniquement grâce à une diminution proportionnellement plus importante des autres secteurs.

Si l'on constate dans toutes les sociétés industrielles une tendance au transfert des emplois du secteur secondaire vers le tertiaire, cette situation est quasi inexistante au VdT, la diminution des emplois dans l'industrie n'étant pas compensée par un accroissement de ceux du secteur des services.

Quant au secteur primaire il n'échappe pas non plus à la baisse, même si dans la dernière décennie, il garde la même proportion, ceci n'étant dû, comme pour le tertiaire, qu'à la forte chute des emplois de l'industrie. La diminution de ce secteur en nombres absolus s'explique essentiellement par la restructuration de l'activité agricole qui a causé la disparition de nombreuses entreprises plus suffisamment rentables. Mais elle ne s'est pas faite de la même manière dans toutes les communes du district. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de personnes (des deux sexes) des communes du VdT occupées à titre permanent dans l'agriculture. La dernière colonne indique l'importance de ce secteur pour chaque commune en 1975 (en % de la population active).

On voit que la baisse générale ne s'accentue fortement qu'à partir de l'après deuxième guerre, et dans le district seuls Les Bayards et Boveresse apparaissent encore vraiment comme des communes agricoles dans la mesure où cette activité occupe encore plus de la moitié de la population. Parallèlement Couvet et Fleurier, et dans une certaine mesure

Môtiers, ne comptent proportionnellement bientôt plus de personnes employées dans cette branche.

Deux exceptions à la baisse sont à signaler, Noiraigue et St-Sulpice, qui voient leurs effectifs augmenter dans la dernière décennie. Mais cet accroissement dans ces deux localités n'est pas à mettre en relation avec l'activité agricole proprement dite car, bien que recensée avec elle, elle provient de l'implantation et du développement de la culture du champignon de "Paris" !

On peut toutefois se poser la question de savoir si la suppression d'emplois agricoles entraîne forcément un départ du district, autrement dit, si cet exode agraire contribue à l'exode rural qui caractérise le VdT.

Tableau 4 : Evolution du nombre de personnes de 15 ans et plus occupées à titre permanent dans l'agriculture du Val-de-Travers

	1905	1929	1939	1955	1965	1975 n.a.	1975 %
Les Bayards	184	174	197	111	67	48	61.7
Boveresse	180	111	118	91	51	29	50.0
Buttes	207	130	136	89	56	48	25.2
La Côte-aux-Fées	227	162	166	102	69	52	18.8
Couvet	292	162	169	129	73	34	2.4
Fleurier	127	70	65	35	87	11	0.6
Môtiers	120	82	81	49	33	15	11.6
Noiraigue	64	47	42	31	15	36	35.4
St Sulpice	117	125	91	95	45	65	47.9
Travers	301	262	302	231	142	88	25.4
Les Verrières	291	196	201	143	79	69	23.5

Sources: Recensements fédéraux des entreprises
Annuaire statistique du Canton de Neuchâtel 1979

4.4 Exode rural, exode agricole

Exode rural signifie mouvement de population de la campagne vers la ville et équivaut donc à une mobilité géographique vers les centres urbains, il ne comprend donc pas les déplacements d'une commune rurale vers une autre commune rurale [1].

L'exode agricole quant à lui a le sens plus précis de "migration professionnelle" et correspond donc à un changement de profession, plus précisément au passage du métier de paysan à un autre [2]. Au VdT il ne s'agit cependant pas d'un abandon de la terre puisque aucun sol n'est en friche. Il est la conséquence de l'impossibilité pour certains fils de paysans de trouver une exploitation disponible et de la décision de petits exploitants, la plupart d'entre eux fermiers, de trouver

1) C'est à partir du solde migratoire calculé que l'on peut parler d'exode au VdT. Faute d'informations précises il est difficile de connaître la destination exacte des migrants. Cependant dans une étude effectuée par la Section cantonale de l'aménagement du territoire en collaboration avec l'Institut de sociologie et de science politique de l'Université de Neuchâtel portant sur "Les migrations dans le Jura neuchâtelois" et pour laquelle un relevé systématique des arrivées et des départs a été fait sur une année (1.7.1968-30.6.1969), on peut constater l'importance des départs vers les centres urbains; c'est donc bien d'exode rural qu'il s'agit. Toujours selon la même étude, on ne part cependant pas en ville pour sa "séduction", mais bien plutôt à cause des possibilités de travail que l'on peut y trouver.

2) A ce propos voir la thèse de W. Bernet (1966) : La mobilité de la population agricole en Suisse; ses causes économiques et sociales, Université de Neuchâtel, Neuchâtel et B.M. Biucchi (1968) : L'exode rural en Suisse. Perspectives et bibliographie in Commission nationale suisse de l'Unesco : Exode rural et dépeuplement de la montagne en Suisse, Editions universitaires Fribourg, pp 7-37 et pp 287-299.

un métier plus rentable [1].

Si la diminution de la population agricole peut être une composante de l'exode rural, elle ne l'est pas à coup sûr car l'abandon du métier d'agriculteur n'est pas forcément suivi d'un déplacement, bien qu'il soit rare de continuer de vivre dans une ferme sans exercer la profession de paysan.

C'est le cas du VdT où les agriculteurs qui changent d'activité se dirigent plutôt vers des emplois dans l'industrie locale [2] où, étant sans formation, ils occupent des postes de manoeuvres, d'ouvriers spécialisés, parfois d'agents subalternes ("Sécuritas", livreur, ...). En ce qui concerne les fils de paysans qui n'ont pas pu ou voulu reprendre le domaine familial, si certains sont contraints de partir parce qu'ayant fait des études ils ont une formation qui ne leur permet plus de trouver un emploi dans la région, la plupart entrent aussi dans les entreprises locales en

1) Il faut encore distinguer le "glissement paysan" qui correspond au changement de domicile des journaliers, des domestiques agricoles et des fermiers, selon les travaux à faire ou annuellement pour les uns, et lors d'expiration de baux pour les autres. A ne pas confondre aussi avec la notion de "migration rurale" qui désigne un déplacement organisé de paysans à grande distance (Pitié 1979 : 7).

2) L'étude sur "Les migrations dans le Jura neuchâtelois" (1970) confirme qu'en général les agriculteurs restent plutôt dans la région, puisque au plus fort de la diminution du nombre d'entreprises agricoles, seuls 16 agriculteurs ou horticulteurs (7 % des migrants) ont émigré vers une localité extérieure au district du VdT durant une année. Pendant la même période 7 arrivées furent enregistrées (p. 41).

tant qu'ouvriers qualifiés ou spécialisés [1]. Il faut savoir que d'une manière générale la main-d'oeuvre d'origine paysanne est appréciée pour son assiduité au travail, sa conscience professionnelle et l'absence de revendications sociales.

4.4.1 Les causes de l'exode agricole au VdT

Les démographes expliquent l'émigration rurale par une série d'éléments généralement identiques, parfois avec quelques variations selon les régions. Les plus souvent mentionnés sont l'amélioration des voies de communication qui met fin à l'isolement des villages, l'inégalité des revenus et des conditions socio-économiques entre la ville et la campagne, la capillarité sociale, parfois même le service militaire [2].

1) Une enquête menée auprés des adolescents du canton de Neuchâtel montre, sur la base d'un échantillon par quotas, que sur 153 fils d'agriculteurs et vignerons, 28 sont devenus agriculteurs ou vignerons, 26 manoeuvres et ouvriers spécialisés, 33 ouvriers qualifiés, 15 contre-maitres, 7 petits indépendants manuels ou non manuels, 10 agents subalternes, 17 employés qualifiés, 5 cadres inférieurs, 5 cadres moyens, 5 cadres supérieurs, 1 profession libérale, 1 intellectuel ou P.D.G. (Jeannin, Memminger 1981).

2) "L'oisiveté qu'on fait aux militaires, pendant leur séjour sous les drapeaux, les corrompt et les amollit : si les campagnes se dépeuplent, c'est que les paysans perdent, sous l'uniforme, les habitudes glorieuses de leur classe ... Le petit troupier qui compare la vie de chez lui à celle de la caserne trouve à celle-ci une douceur qui le grise et l'énerve... Il aspire à continuer, aprés sa libération, le train-train régulier dont il jouissait à la caserne. S'il ne reste pas soldat, c'est que les rigueurs de la discipline l'effarouchent, et aussi un certain sentiment d'instabilité, d'insécurité; mais il cherche à "entrer en condition", à devenir domestique, cocher ou quelque chose d'snalogue, c'est-à-dire trouver une place où il ait des occupations régulières, calmes, rémunératrices, avec des avantages assurés, une nourriture convenable et une dépense de forces modérées". E. Manceau (1901) Notre armée. Essai de psychologie militaire, Charpentier, Paris, cité dans E. Vandervelde (1903 : 114-115).

Quant aux causes de l'exode agricole, qu'il y ait vraiment émigration ou seulement changement de profession, les suivantes sont les plus souvent mentionnées : les raisons historiques tout d'abord avec la disparition, au 19ème siècle, de toute une série de droits comme la vaine pâture ou le glanage qui permettaient aux pauvres de subsister puis, conjointement, l'éclatement de formes collectives d'exploitation comme par exemple le partage des pâturages communaux entre paysans (comme ce fut le cas en France au lendemain de la Révolution), ou l'usurpation pure et simple des terres communes par une minorité de grands propriétaires (comme ce fut surtout le cas en Angleterre jusqu'en 1830 avec les "inclosures of commons").

On explique les départs plus récents par la révolution des transports qui va unifier les marchés ruraux jusque-là isolés par la distance, et entraîner une baisse sensible des prix (Merlin 1971 : 37), par le choix et la hiérarchie douteux des moyens d'intervention notamment en ce qui concerne l'efficacité de la politique de soutien des prix pour les petites exploitations de montagne (Biucchi 1968 : 29) ou par le passage de situations quasi-autarciques à l'économie de marché qui nécessite des transformations considérables dans les exploitations agricoles.

Les raisons varient bien sûr selon les régions. Pour ce qui concerne le VdT, certaines de celles mentionnées précédemment concordent, exception faite de la disparition des pâturages communaux dans certaines communes. Mais il y en a encore d'autres, plus spécifiques. Les interviews menés avec les agriculteurs m'ont permis d'en recenser une dizaine, qui toutes expliquent le pourquoi du départ des jeunes fils d'agriculteurs ou les raisons de l'abandon du métier pour ceux qui le pratiquaient. A l'aide d'un questionnaire

passé auprès d'un échantillon de 109 agriculteurs du VdT, j'ai demandé quelles étaient les causes qu'ils considéraient comme les plus ou les moins importantes. Voici les principaux résultats : parce qu'irrégulier ou estimé trop faible, le revenu est sans conteste la principale raison évoquée de l'émigration agricole (83,4 % des agriculteurs estiment que la faiblesse du revenu paysan est une cause importante ou très importante, 80,7 % en raison de son irrégularité). Malgré la volonté de l'Etat de tendre, par ses interventions de politique agricole, vers une parité des revenus entre agriculteurs et non-agriculteurs pour assurer un même niveau de vie, il existe encore un réel manque à gagner dans les zones de montagne [1]. Pour les exploitations situées dans ces zones (dans lesquelles se trouve le VdT), ce manque à gagner est estimé en 1977 à Fr. 49,30 par "journée

---

1) Cette parité était presque atteinte en 1959, le salaire agricole moyen d'alors étant estimé à 98,7 % du salaire équitable. Mais en 1960 la hausse générale des salaires résultant du manque de main-d'oeuvre entraîna une chute de cette parité puisque le travail agricole ne correspondait plus qu'à 85,7 % du salaire équitable. Pour une explication claire et concise de ce calcul du gain équitable, on peut se référer à un article de Jean Valarché : Le problème de la parité des revenus entre agriculteurs et non-agriculteurs en Suisse, tiré de son ouvrage (1975) : Problèmes de l'agriculture suisse, Editions Universitaires, Fribourg, pp. 59-63.

de travail d'homme" [1].

La difficulté de trouver un domaine vient sitôt après les problèmes de rendement : 70,6 % des agriculteurs interrogés l'estiment importante. Comme partout en Suisse, la demande de domaines agricoles dans le district est supérieure à l'offre. Mais la carence est encore accentuée dans la partie ouest du VdT où un agriculteur des Verrières acquiert quasi systématiquement tous les domaines en vente dans la région. Il en met bien quelques-uns en fermage mais exploite cependant les terres de nombreux autres, contribuant ainsi, par son monopole, à rendre difficile l'agrandissement d'autres exploitations pour en accroître la rentabilité ou parce

1) Dans le tableau suivant on peut constater que l'écart a tendance à s'accroître ces dernières années pour les exploitations de montagne. Il correspond à la moyenne des trois zones de montagne. Pour chacune d'entre elles les écarts sont aussi importants; la moyenne du manque à gagner des années 1974/1976 est de Fr. 33.60 pour la zone 1, de 42.13 pour la zone 2 et de 48.67 pour la zone 3 (Groupement suisse pour la population de montagne 1978 : 42).

Revenu du travail par journée de travail d'homme, en francs de 1971 à 1979

	Exploit. de montagne	Exploit. de plaine	De toutes les exploit.	Rétribution équitable
1971	42.46	71.27	65.00	65.20
1972	42.61	65.52	60.72	72.95
1973	45.04	71.49	65.89	82.40
1974	55.45	92.73	84.35	94.20
1975	55.66	83.93	77.21	98.40
1976	54.63	80.24	80.56	99.20
1977	50.31	84.35	74.89	102.40
1978[1]	60.30	103.30	91.40	106.10
1979[1]	58.00	99.20	87.80	109.10

1 : estimation

Sources : Groupement suisse pour la population de montagne (1978 : 41) fascicule No 105, Edit. SAB, Brugg
Secrétariat des Paysans suisses, 1979, Evolution des coûts et des rendements dans l'agriculture suisse, Brugg, p. 34.

qu'il y a association avec un enfant : cette raison d'émigration est considérée comme importante par 60,5 % des agriculteurs. On peut estimer, dans ce cas-là, qu'une subvention à la petite exploitation serait politiquement plus souhaitable que la politique de soutien des prix actuellement pratiquée par la Confédération.

L'état des bâtiments semble aussi être une raison de départ, plus des deux tiers estiment qu'elle est importante. Par "mauvais état" des bâtiments il ne faut pas seulement entendre vétusté ou incommodité des lieux, mais aussi leur grandeur insuffisante, "le manque de place" [1]. Sur les 109 exploitants agricoles de l'échantillon, plus d'un tiers (34,9 %) estime que l'état de la partie rurale de ses bâtiments est dans un état insuffisant voire même nettement insuffisant; la proportion est à peine moins importante pour le logement (28,5 %), mais il ne faut pas oublier que seuls des hommes ont répondu au questionnaire, leurs épouses auraient certainement eu une opinion plus sévère puisque l'on sait que le manque de confort du logement est une variable qui joue un rôle dans la motivation au départ des jeunes filles de la campagne. Il en est certainement de même pour la pénibilité du travail et l'isolement géographique de l'exploitation qui ne sont pas des causes de départ retenues par les hommes mais qui auraient bien pu l'être par certaines femmes.

L'insuffisance de capitaux est aussi un problème mais il n'apparaît seulement qu'en sixiéme position, le manque de terre ayant plus d'importance que le manque d'argent. Quant à la difficulté pour les agriculteurs de trouver une épouse, elle est une cause de départ qui n'est vraiment pas considérée

---

1) Plus d'un agriculteur sur deux (51,4 %) considérerait nécessaire d'agrandir la partie rurale de ses bâtiments.

comme primordiale au VdT (39,4 % la retiennent seulement). On peut s'en étonner lorsqu'on sait qu'ailleurs le problème est réel : en Suisse, sur un échantillon de 350 communes de montagne, le taux de célibat chez les hommes de plus de 30 ans est de 19 % en moyenne (Darbellay 1980 : 102). Mais l'important nombre de non-réponses (40) à cette proposition est peut-être significatif d'une crainte inavouée à reconnaître vraiment ce problème.

Tableau 5 : Importance des causes de l'exode agricole selon les paysans du VdT (n.a.=109)

	Non réponse		Très important		Important		Pas important	
	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
Faiblesse du revenu paysan	13	11.9	71	65.1	20	18.3	5	4.6
Irrégularité du revenu paysan	14	12.8	64	58.7	24	22.0	7	6.4
Impossibilité de trouver un domaine	19	17.4	50	45.9	28	25.7	12	11.0
Mauvais état des bâtiments	19	17.4	40	36.7	34	31.2	16	14.7
Impossibilité d'agrandir la surface de l'exploitation	22	20.2	43	39.4	23	21.1	21	19.3
Difficulté de trouver des capitaux	27	24.8	26	23.9	36	33.0	20	18.3
Pénibilité du travail	27	24.8	27	24.8	26	23.9	29	26.6
Isolement géographique de l'exploitation	20	18.3	29	26.6	18	16.5	42	38.5
Difficulté de trouver une épouse	40	36.7	18	16.5	25	22.9	26	23.9

En plus des causes mentionnées précédemment, certains agriculteurs en ont rajouté d'autres parce qu'elles leur semblaient mieux refléter la situation. Par exemple, plutôt que de retenir la pénibilité du travail, d'aucuns ont préféré mentionner son caractère astreignant et le nombre d'heures élevé qu'ils avaient à remplir quotidiennement, les empêchant ainsi d'avoir du temps libre. Pour ce qui concerne la difficulté d'agrandir la surface d'exploitation, il a été précisé que non seulement la raison provenait du manque de terres mais aussi de leur coût toujours plus élevé tant à l'achat qu'à la location. Enfin, plutôt que de mentionner l'éloignement de certaines fermes du village, on a préféré parfois rappeler la rigueur du climat.

En conclusion, on peut dire que les départs, dans la branche agricole du VdT, sont liés essentiellement au travail, par la recherche d'un emploi mieux rémunéré, mais découlent aussi de l'impossibilité d'exercer le métier. Contrairement à une situation d'exode rural (migration semi-volontaire) qui provient plutôt d'une attraction de la ville, l'exode agricole résulte bien, quant à lui, d'un rejet de la campagne (migration forcée).

4.4.2 La double activité : frein à l'exode ?

J'ai mentionné l'importance des migrations saisonnières pour les paysans du VdT avant qu'il ne leur soit possible de s'occuper accessoirement à domicile vers le milieu du 18ème siècle. En procurant des ressources d'appoint, ces migrations temporaires généralement hivernales avaient pour conséquence de limiter quelque peu les migrations définitives. Par la suite, la double activité a remplacé les départs

périodiques, mais aujourd'hui même, si elle est encouragée par les conseillers agricoles, la double activité n'arrive plus à retenir les agriculteurs de la région. La raison principale est qu'il n'y a plus de travaux à effectuer à domicile ou qu'il est difficile de trouver dans la région des emplois à mi-temps ou à temps partiel. L'agriculteur du VdT désireux d'améliorer ses revenus se voit donc plus ou moins contraint d'accepter des emplois à temps complet [1]. Le résultat est que souvent l'épouse et parfois les enfants doivent effectuer dans l'exploitation une part du travail normalement dévolu à l'homme, mais qu'il ne peut faire lui-même en raison des horaires stricts. En effet, même si le double-actif peut traire ses vaches avant et au retour de son travail, s'il utilise ses fins de semaines et prend ses vacances par journées pour faire les foins et autres gros travaux, le métier de paysan ne se résume par seulement à ces occupations temporaires. Dans la mesure où le double-actif cherche à améliorer son revenu, il ne fera pas appel à une main-d'oeuvre extra-familiale, c'est donc l'épouse qui se chargera du reste des activités et même si l'exploitation est petite, les tâches sont nombreuses et surchargent la paysanne [2].

1) Cette situation est quelque peu différente dans les villages de montagne dotés d'installation de remontées mécaniques. La saison hivernale procure alors des occupations accessoires temporaires. Mais il ne faut cependant pas se leurrer sur l'importance numérique des emplois que les stations de sports d'hiver procurent aux agriculteurs de ces villages touristiques.

2) Cette surcharge était surtout considérable autrefois en période de service militaire. Si pour l'agriculteur les cours de répétition sont souvent considérés comme des vacances, c'est la femme et les enfants qui écopent de tous les travaux de la ferme, et les témoignages des femmes paysannes qui ont vécu seules les longues périodes de la mobilisation générale pendant la dernière guerre ne manquent pas. Aujourd'hui, les machines facilitent quand même les choses et des services de remplaçants ou de dépanneurs agricoles ont été institués.

La fin d'une autre pratique a aussi limité les possibilités d'améliorer le revenu : les journées de travail que les "petits" paysans allaient faire chez les plus "gros" ont disparu avec la venue des machines agricoles, dans la mesure où ce sont justement pour les activités qui exigeaient le plus de main-d'oeuvre que la mécanisation s'est faite le plus rapidement.

Mais aux difficultés de trouver un emploi s'ajoutent encore les réticences psychologiques que le paysan a face à la double activité. Tout d'abord être double-actif veut dire publiquement que l'exploitation n'est pas suffisamment rentable, ce qui gêne malgré tout quelque peu ... D'autre part avoir deux activités signifie que l'on perd un peu de son identité, que dorénavant l'on doit se référer simultanément à deux conditions sociales puisque l'on est dans la peau de deux personnages différents voire même opposés : patron sur son exploitation et salarié en dehors.

D'une manière générale, le paysan du VdT n'est pas très favorable à la double activité. Lorsqu'on lui demande de répondre en quelques mots à la question : "En ce qui vous concerne, que penseriez-vous de l'exercice d'une seconde profession en admettant que cela soit possible ?", 12 % des agriculteurs (13 sur 109) émettent une opinion personnelle favorable à la double activité, 45 % une opinion négative ou défavorable (n.a. = 49) et 43 % refusent de répondre ou n'ont pas d'opinion (n.a. = 47). La plupart du temps, le refus n'est pas justifié par des raisons objectives mais par des adages ou une argumentation moralisante : "36 métiers, 36 misères", "Il ne faut jamais chasser deux lièvres à la fois", "Celui qui fait deux métiers n'en fait aucun des deux parfaitement".

On peut tout de même se poser la question de savoir si cette opinion sur la double activité est fonction de l'importance du travail que l'agriculteur a à effectuer quotidiennement. La quantité de travail fourni dans une exploitation est une variable difficile à apprécier. Le critère qui me semble le plus pertinent est celui du nombre de têtes de bétail qui se trouvent dans l'exploitation (converties en "Unités Gros Bétail ou UGB"). Il donne surtout une idée du temps passé matin et soir à fourrager, traire, nettoyer les bêtes et l'étable, tout en informant sur la grandeur du domaine.

On peut donc s'attendre à un refus croissant avec le nombre d'UGB. La lecture des nombres absolus par colonne confirme déjà cette hypothèse puisque l'on voit que, pour chaque catégorie, il se dégage une majorité d'agriculteurs plutôt opposés à la double activité. La lecture de ces mêmes nombres par ligne, est plus éclairante puisque, parmi ceux qui seraient intéressés à avoir une deuxième occupation, la proportion relative d'agriculteurs la plus importante se trouve bien parmi ceux qui possèdent le moins de bétail (50 % provenant de la catégorie 11-20 UGB).

Tableau 6 : Opinion sur la double activité selon le nombre d'UGB par exploitation (n.a. et %)

N.A.	1-10 UGB	11-20 UGB	21-30 UGB	31-50 UGB	51-80 UGB	80 et + UGB	Totaux
Non réponse	2	19	20	5	2	0	48
Opinion favorable	1	6	3	2	0	0	12
Opinion défavorable	2	14	17	14	1	1	49
Totaux	5	39	40	21	3	1	109
%							
Non réponse	4.2	39.6	41.6	10.4	4.2	0.0	100.0
Opinion favorable	8.3	50.0	25.0	16.7	0.0	0.0	100.0
Opinion défavorable	4.1	28.6	34.7	28.6	2.0	2.0	100.0
Totaux	4.6	35.8	36.7	19.3	2.7	0.9	100.0

Les proportions des opinions favorables (pour ceux qui ont moins de 20 UGB) sont malgré tout assez faibles et montrent que l'opposition à la double activité n'est pas seulement fonction de la quantité de travail à fournir. Il me semblait intéressant de voir si, par contre, des facteurs comme l'âge ou la formation de l'agriculteur pouvaient avoir une plus grande incidence, dans le sens qu'un agriculteur jeune et ayant suivi une école pourrait être plus ouvert à cette alternative.

Cette hypothèse semble en tout cas se confirmer pour l'âge. Comme on peut le constater, dans le tableau ci-après, les deux premières tranches d'âge montrent le plus d'intérêt pour la

double activité. En pleine force de l'âge, pour une bonne part déjà à leur compte mais certainement passablement endettés, les plus jeunes exploitants verraient quand même d'un bon oeil une deuxième activité. En effet, si l'on calcule la proportion des opinions favorables par classe d'âge, le résultat est probant : 22,2 % des agriculteurs de 20 à 29 ans ont une opinion positive, 17,2 % de 30 à 39 ans, 6,1 % de 40 à 49 et 7,4 % de 50 à 59 ans ! Quant à la formation, elle semble plutôt jouer un rôle inverse, explicable peut-être par le fait que dès qu'on en a une, on ne souhaite guère exercer une autre activité.

Tableau 7 : Opinion sur la double activité selon l'âge de l'agriculteur (n.a.)

	20-29	30-39	40-49	50-59	60-64	65 et +	Totaux
Non réponse	3	9	16	11	4	5	48
Opinion favorable	2	5	2	2	0	1	12
Opinion défavorable	4	15	15	14	1	0	49
Totaux	9	29	33	27	5	6	109

Tableau 8 : Opinion sur la double activité selon la formation de l'agriculteur (n.a.)

	Sans formation	Apprent. agricole	Ecole d'agric.	Maîtrise	Autre formation	Totaux
Non réponse	28	10	9	0	1	48
Opinion favorable	8	2	2	0	0	12
Opinion défavorable	24	6	16	2	1	49
Totaux	60	18	27	2	2	109

En ce qui concerne l'alternative du tourisme rural, elle semble être moins repoussée, puisque 23 % des agriculteurs (n.a. = 25) ont une opinion positive à son égard, mais paradoxalement, elle n'est cependant pas envisagée comme moyen d'améliorer le revenu. Parmi ceux qui lui sont favorables, en effet, peu justifient leur opinion par des raisons financières, mais ils y voient plutôt l'occasion d'échanger de nouvelles idées et de tendre vers une compréhension entre ruraux et urbains, ne serait-ce que par le fait "qu'ils verraient bien que nous on ne fait pas seulement huit heures par jour" ! L'opposition quant à elle s'explique en premier lieu pour des raisons tout simplement matérielles : l'infrastructure fait défaut, rares sont les fermes qui disposent d'un appartement supplémentaire suffisamment équipé pour accueillir des vacanciers, surtout en ce qui concerne les installations sanitaires (11 % des agriculteurs (n.a. = 12) ayant une opinion favorable au tourisme rural seraient d'accord de recevoir des vacanciers et disposeraient des locaux nécessaires moyennant un certain nombre de transformations et d'aménagements).

Outre le fait que les vacances coïncident souvent avec la période des gros travaux, parmi les autres arguments défavorables on peut mentionner la surcharge de travail que des hôtes occasionneraient à la paysanne et les nombreux risques d'accidents que des non-accoutumés à la vie agricole peuvent encourir dans une ferme.

Bien que rarement mentionné parce qu'on n'ose pas l'avouer vraiment, il est encore un autre point qui dérange malgré tout les paysans : l'été et l'automne correspondent à la période des récoltes pour les uns et des vacances pour les autres, or il n'est pas agréable de travailler durement alors que des gens se reposent à côté de vous. Peut-être

avec un brin de provocation, un seul agriculteur osa le confier en ces termes : "Je suis d'avis à plastiquer toutes les chaises longues ! Le tourisme rural peut peut-être apporter un gain supplémentaire, mais je n'aime pas les promeneurs alors que je travaille !".

Outre le bûcheronnage qui serait encore un genre d'occupation accessoire que certains agriculteurs souhaiteraient pouvoir pratiquer en hiver (au demeurant ils n'ont pas l'air de l'assimiler à la notion de double activité, mais de concevoir un peu cette occupation comme faisant partie intégrante de leur profession [1]), on voit que, d'une part, la double activité tente peu les agriculteurs du VdT, mais que, d'autre part, même si cela était, il est difficile de trouver un revenu d'appoint dans la région.

1) Peut-être cela est-il dû au fait qu'on cuisine mais surtout qu'on se chauffe encore beaucoup au bois dans les fermes de la région et qu'ainsi la préparation du bois de feu en forêt, son transport et son stockage font déjà partie intégrante de l'activité du paysan.

5. L'UNITE DE LA PAYSANNERIE : MYTHE OU REALITE ?

On a toujours voulu essayer de présenter les paysans sous la forme d'une population homogène, unie par les mêmes intérêts et par le même mode de vie, et opposée en bloc au mode urbain. Cette vision de paysans unis est encore fréquente, surtout chez les non-ruraux, moins capables de distinguer les différences parmi ceux qui travaillent la terre. Pourtant, les profondes spécificités régionales que nous rencontrons en Suisse, ne serait-ce que l'altitude, le climat ou la morphologie du terrain, influent par exemple directement sur le type et la taille des exploitations agricoles. De même, évidentes sont les différences sociales entre un gros propriétaire exploitant et un salarié agricole, même si ceux-ci tendent à devenir rares comme nous l'avons vu précédemment. Certes, les discours des organisations paysannes et des leaders politiques locaux ne contribuent pas à donner une autre image que celle d'une paysannerie helvétique unie. Cette tendance n'est pas particulière à notre pays puisqu'on la retrouve tout autant ailleurs : "C'est grâce à la notion d''unité paysanne' que la bourgeoisie française a réussi à maintenir sous sa férule idéologique l'ensemble des couches les plus exploitées des campagnes ... Nous avons remarqué que les spécialistes français en ont toujours traité sous un angle global, comme s'il existait un monde homogène ('le monde rural'), et non pas des mondes aussi divers que possible à l'intérieur de la paysannerie (ouvriers agricoles, petits et moyens exploitants familiaux, grands propriétaires fonciers)" (Gratton, 1972 : 9).

Il apparaît donc qu'il a toujours été nécessaire, tactiquement, de présenter la paysannerie comme un monolithe. Quel

serait le poids aujourd'hui d'un corps de métier représentant à peine 4 % de la population s'il donnait l'image d'être divisé ? Il aurait certainement très peu d'importance et le "lobby" paysan suisse ne bénéficierait pas de l'influence qu'il détient encore actuellement.

De même, si jusqu'à présent, il a rarement été question en Suisse d'une approche de la population paysanne en termes de classes sociales, cela provient de l'enjeu politique et des risques de déséquilibre qui en découleraient. La paysannerie votant en bloc traditionnellement à droite, les représentants de ces partis et surtout les leaders paysans se gardent bien de véhiculer l'image de paysanneries différentes.

L'image de l'unité paysanne apparaît donc comme une nécessité, tant du point de vue des revendications économiques que de celui de la stabilité politique.

A supposer encore qu'une différenciation de la paysannerie soit perceptible au niveau de la société globale, il n'est pas certain qu'elle le soit, pour autant qu'il y en ait une, dans un espace plus réduit, une région par exemple. Si la diversité est réelle, il se pose le problème de savoir si elle peut être analysée en termes de classes sociales et, en l'occurrence, quels critères il faudrait retenir pour stratifier la population paysanne ?

Ces questions présentent un intérêt évident et le Val-de-Travers, en tant que région - et dans la mesure où sa population agricole, ces trois dernières décennies, a fortement évolué tant par le nombre que dans ses conditions matérielles d'existence - , convient tout à fait comme champ d'investigation.

Il est aussi intéressant d'essayer de voir de quelle manière des différences existent dans une population paysanne fortement minoritaire, au coeur d'une région où le 90 % de la population est occupé dans des activités non agricoles. Habituellement les études relatives à la classification sociale paysanne ont pour objet des régions peu urbanisées et, surtout, portent sur une population paysanne beaucoup plus importante et homogène. Les monographies sur des collectivités rurales suisses traitent plus particulièrement de population à dominante paysanne. L'étude de la paysannerie dans une position démographiquement et économiquement minoritaire, en zone semi-urbanisée, apparaît donc comme nettement moins courante. Il vaut donc la peine de s'interroger sur l'existence de différenciations sociales propres à la paysannerie et, une fois les différences constatées, voir si elles peuvent donner lieu à une interprétation en termes de classes sociales ou de strates.

5.1 Diverses approches de la diversité paysanne

Les études qui fondent cette perception différentielle de la population paysanne sur le mode d'appropriation des terres exploitées ne manquent pas. On distingue alors les fermiers des propriétaires, les ouvriers agricoles des exploitants. Ces appellations correspondent souvent à des catégories statistiques et peuvent ainsi regrouper des situations très dissemblables sous une même dénomination.

Il nous paraît tout d'abord intéressant de voir de quelles façons différents auteurs ont choisi les critères qui leur ont permis de classer socialement le monde paysan. Je ne

choisirai que quelques approches dans la quantité d'ouvrages qui abordent ce problème, le choix étant fonction de l'importance des auteurs dans l'analyse sociologique de la paysannerie d'hier et d'aujourd'hui.

Un consensus semble exister sur la perception d'une opposition ville-campagne en tant que civilisations et univers sociaux différents. Certes aujourd'hui les critères distinctifs perdent de plus en plus de leur acuité. Si auparavant la différence était nette tant sur le plan politique (société locale centripète) qu'économique (autarcie), actuellement elle semble nettement moins pertinente.

Cette dichotomie urbain-rural a donné lieu à diverses interprétations : les marxistes l'ont utilisée pour établir une division en classes basées sur la division du travail ; pour Halbwachs (1964) [1], l'opposition résiderait avant tout dans la conscience des individus et serait utilisée par les ruraux pour se définir face à l'urbain; l'idée que la ville est davantage moteur de changement technique et culturel, la campagne offrant, au contraire, l'image de l'immobilité et de la résistance au changement.

Si cette dernière interprétation semble quelque peu discutable comme on le verra plus loin, il n'en est pas moins difficile de donner préférence à l'une des deux autres. Qu'en est-il historiquement ? La paysannerie ne pourrait-elle être perçue en termes de classe qu'avec l'avènement de la société industrielle ?

1) M. Halbwachs (1964) Esquisse d'une psychologie des classes sociales, Marcel Rivière, Paris.

Marc Bloch (1976 : 194 ss) mentionne l'existence d'inégalités dans la paysannerie dès la féodalité, ce qui lui permet de parler de classes sociales. Pour lui la classe sociale ne peut se déterminer uniquement d'après des différences de statut juridique mais plutôt par les deux principes distinctifs suivants : le service du seigneur et la possession ou non d'attelage de labour [1]. Outre l'abondance de profit que conférait le fait de pouvoir gouverner au nom du seigneur, cette charge offrait une position haute en prestige : elle donnait droit à commander les hommes. L'importance de cette fonction s'explique d'autant plus qu'elle va prendre un caractère héréditaire et contribuer à une nuptialité endogame chez les bénéficiaires.

Quant à la possession d'un attelage, elle permet de distinguer le laboureur de ceux qui n'ont que leurs bras : les brassiers. Il est intéressant de constater que la distinction ne tient pas du tout compte de la possession de la terre : des brassiers peuvent être propriétaires de lopins de terre et des laboureurs fermiers.

Avec Marc Bloch, il ne fait donc aucun doute de l'existence de classes sociales à l'intérieur de la paysannerie en tout cas en ce qui concerne la France féodale. On verra aussi que pour la région du Val-de-Travers, les historiens qui se sont penchés sur ce problème abondent dans le même sens, leurs critères étant par contre nettement différents. Karl Marx établit ses différenciations, d'une part, sur les rapports de production : la propriété avec la rente, le capital d'exploitation avec le profit, la force de travail

1) Ce qui à notre époque correspondrait à la propriété ou non des moyens de production et au rôle politique joué dans la collectivité locale.

avec le salaire de l'ouvrier agricole; d'autre part, en utilisant le critère de la taille de l'exploitation. A l'aide de ces deux critères, mais en privilégiant nettement le second, il établit la typologie suivante :

1- Gros paysans

2- Moyens paysans

3- Paysans parcellaires

4- Prolétariat agricole

Le fait d'être propriétaire ou fermier apparaît comme secondaire. C'est cependant aux paysans parcellaires que Marx a porté le plus d'intérêt, notamment dans le "18 Brumaire de Louis Bonaparte", et a envisagé pour eux d'autres critères : le genre de vie, la culture, les échanges économiques et sociaux.

Mais le nombre des classes, paysannes ou non, n'est pas déterminé et varie selon les sociétés globales, les systèmes et les périodes économiques. Par exemple en Allemagne [1] parmi les huit classes qu'il distingue, quatre se rapportent à la paysannerie : la grande et moyenne paysannerie, la petite paysannerie libre, la paysannerie serve, les ouvriers agricoles. Marx historien relativise donc fortement sa conception de la division de la société en classes, leur nombre variant constamment même pour la paysannerie, tout en gardant cependant toujours à l'esprit l'opposition finale de deux classes, qui à leur tour devraient disparaître.

1) Cf. : K. Marx et F. Engels, (1946) La révolution et la contre-révolution en Allemagne, Edit. sociales, Paris.

Pour Marx l'opposition ville-campagne n'apparaît pas suffisante pour permettre de considérer les paysans en tant que classe sociale. Seuls les paysans parcellaires pourraient apparaître en tant que telle, par la similarité de leurs conditions de vie, mais ils ne le sont pas en réalité dans la mesure où leur unité est inexistante de même que leurs relations mutuelles.

Sa conception de la classe sociale apparaît de manière peu précise. Gurvitch (1963 : 290) soulève l'insuffisance des indications positives et exhaustives à ce propos : "Marx a bien fait ressortir que la classe n'est ni caste, ni état, ni corporation, ni profession, ni métier, ni rang; qu'elle est fondée ni sur la fortune, ni sur le revenu, ni sur le montant du salaire, ni sur le niveau de vie ou le genre de vie - bien qu'elle puisse se répercuter sur plusieurs de ces caractéristiques. Marx et les marxistes qui l'ont mieux compris, paraissent considérer comme marques positives suffisantes des classes sociales les critères suivants : le rôle joué dans la production, la circulation et la distribution des richesses; la participation aux antagonismes sociaux qui se manifestent dans la lutte pour le pouvoir politique, pour la domination de l'Etat considéré comme organe exécutif d'une classe, qui correspond à l'élaboration d'une idéologie politique et sociale particulière". Marx envisageait plutôt des catégories pour décrire la population paysanne, car même lorsqu'une d'elles est homogène, les paysans parcellaires par exemple, au niveau des rapports de production, il n'y a pas forcément possibilité de parler en termes de classe, d'autres critères n'étant pas satisfaits.

En ce qui concerne les anciennes sociétés rurales, Henri Mendras refuse le terme de classes sociales pour la paysannerie. Il admet une pluralité de situations sociales mais les considère plutôt comme des couches sociales. Les critères qu'il retient pour une analyse de la paysannerie en termes de stratification sont les suivants : la superficie du domaine, le fait d'être propriétaire ou non, la disposition de moyens de travail, le degré d'identification aux normes et valeurs de la communauté, l'ancienneté d'implantation du groupe familial.

Les raisons pour lesquelles il refuse une conception en termes de classes sociales portent sur le fait de l'existence d'un consensus généralisé sur les valeurs (ou l'absence de civilisation différente) et sur la très forte mobilité sociale interne ou externe à la communauté rurale à tous les niveaux de la hiérarchie sociale.

Il estime aussi que la stratification à venir sera nettement moins diversifiée qu'autrefois et qu'elle se réduira uniquement au prolétariat agricole et aux moyens et gros exploitants. Cette évolution pourrait avoir pour conséquence d'aboutir à une situation conflictuelle entre les deux classes de par l'apparition d'un blocage dans la mobilité sociale et la naissance d'une idéologie chez les exploitants à se constituer en classe moyenne sans se soucier de la disparition du petit paysan.

Marcel Jollivet (1964) estime que les critères de différenciation sociale doivent répondre aux conditions suivantes :

- parmi le grand nombre de différenciations internes à l'agriculture, celles qui sont retenues doivent être pertinentes pour une analyse de la structure sociale;

- les cadres sociaux obtenus doivent pouvoir être considérés comme des classes proprement agricoles et non comme un prolongement dans l'agriculture des classes de la société globale.

Les critères qui répondent à ces conditions peuvent être groupés de la manière suivante :

- la situation objective dans le processus économique (utile pour une perspective marxiste);
- la condition de vie avec des critères relatifs aux revenus et à la consommation;
- les oeuvres culturelles, avec la perception de la capacité d'un groupe social d'émettre une culture spécifique;
- la conscience de classe : la conscience d'intérêts communs et de leur défense en commun (comportement électoral, manifestations, ...).

Les critères que Marcel Jollivet retient pour une analyse en termes de classes agraires reposent sur le principe de la domination du capital dans l'agriculture qui s'approprie la rente par le capital foncier, et le profit par le capital d'exploitation. Quant à l'industrialisation de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles, elle s'effectue par la concentration du capital.

Jollivet soulève aussi la difficulté de situer le paysan parcellaire parce qu'il peut bénéficier de la rente foncière, quoique souvent symbolique de par la petitesse de son exploitation, et même avoir un salarié agricole qu'il paie souvent sur son propre travail. Cette situation particulière isole socialement le paysan parcellaire. Elle l'empêche de se tourner et vers le patronat, et vers la classe ouvrière. Aujourd'hui cette catégorie isolée disparaît, mangée par la grosse et moyenne paysannerie.

Jollivet traite du problème de la pertinence d'une analyse de la stratification uniquement orientée vers la population agricole, vu l'énorme importance de la domination urbaine sur la campagne. Il se demande si la définition des classes sociales agricoles ne se fait pas d'après les classes sociales nationales existantes, fonctionnant comme des pôles d'attraction sur lesquels se greffent les catégories sociales campagnardes. Etudier les clivages sociaux campagnards ne devrait pas se faire sans restituer le groupe rural dans la société nationale, en étant attentif à l'acceptation et au rejet de modèles de consommation et de modes de vie urbains. "Il y a en somme à se demander si l'on n'a pas affaire à un phénomène en quelque sorte culturel de diffusion de la stratification sociale en place". (Jollivet, 1964 : 173)
Autre critère retenu : vu la grande diversité des campagnes, il est indispensable de régionaliser l'approche sociologique. La dimension locale est nécessaire tant à cause de la variété du milieu naturel, du type de paysage, des traditions historiques et des comportements particuliers. [1)]

5.2 Le concept de classe sociale dans l'optique pluraliste

Dans la Vocation de la sociologie (1963 : 387 et ss), Gurvitch indique la marche à suivre nécessaire pour clarifier le concept de classes sociales. Il faut tout d'abord pouvoir les situer parmi les groupements particuliers, puis les étudier dans leurs rapports avec les groupements qui les composent, avec ceux qui leur sont étrangers ou opposés, avec d'autres structures globales différentes et enfin avec les manifestations de la sociabilité qui les caractérisent.

1) Voir aussi son article "Sociétés rurales et classes sociales" in L'Univers politique des paysans (1972), sous la direction de Yves Tavernier, Michel Gervais et Claude Servolin, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, pp. 79-106.

Il s'agit donc de se centrer sur les groupements sans laisser de côté les dimensions de la microsociologie et de la société globale.
Poursuivons en reprenant la définition préalable des classes sociales en général avec la définition opératoire de M. Erard (1965 : 3) : "les classes sociales manifestent la stratification fondamentale d'une société. 'Stratification', c'est-à-dire hiérarchie en droit ou en fait de pouvoirs et de prestige. 'Fondamentale', parce que le plus directement liée à la société globale, à l'accentuation spécifique des déterminismes de ses paliers (déterminismes sociaux), et comme telle, pesant de tous ses propres déterminismes (déterminismes sociologiques) sur les cadres sociaux partiels et microsociologiques, comme sur le destin des individus.". Nous passerons sur les définitions et classifications historiques que nous avons vues précédemment, en rappelant l'importance de la notion de "place dans la production" pour les sociétés en régime capitaliste, mais en y ajoutant les survivances de classes des régimes précédents.
Pour donner une image plus complète de cette conception de la classe sociale, il faut savoir qu'elle est un groupement supra-fonctionnel se distinguant donc par là des autres groupements uni- ou multi-fonctionnels que l'on peut retrouver à l'intérieur de la classe; elle se distingue aussi des autres classes en s'opposant à elles d'une manière "radicalement incompatible".

Selon cette approche, il faut appeler "classes" en régime capitaliste celles qui sont spécifiques au mode de production: propriétaires fonciers, bourgeoisie, prolétariat; "couches sociales", des catégories sociales en liaison dialectique avec une classe, pouvant éventuellement en former une à leur tour selon l'intensité du Nous et selon la prise de conscience; "strates sociales", la stratification propre à chaque classe ou couche, permettant de distinguer, selon un ordre hiérarchique, des catégories ou des Nous secondaires.

Quant à la définition typologique, elle est la suivante: "les classes sociales manifestent la stratification fondamentale d'une société; elles constituent des surgroupes ou macrocosmes de groupements fonctionnels, s'unifiant en des Nous plus ou moins vastes et permanents, d'intensité et d'activité variables selon leur ancienneté et le degré de conscience de classe chez leurs membres; elles sont supra-fonctionnelles, bien que leur rôle dans l'activité socio-économique et socio-politique puisse avoir une importance privilégiée; les contacts entre leurs membres sont à distance ou artificiels; en tant que surgroupes de division, elles sont radicalement incompatibles entre elles, ce qui n'exclut pas toute velléité de passage de l'une à l'autre; elles ne sont pas nécessairement homogènes et peuvent contenir des hiérarchies spécifiques de couches ou de strates sociales." (Erard, 1965 : 5-6).

5.3 Visions pluralistes de la paysannerie

Gurvitch considère que la paysannerie ne forme qu'une seule classe sociale se distinguant des autres classes de la société par son opposition dominante à la ville. A l'intérieur de cette classe unique se distinguent différents groupes sociaux. Ces groupements se caractérisent par leur situation collective de luttes face à une société dominée par le capital et la ville. La notion de classe chez Gurvitch apparaît donc avec l'industrialisation.

Si M. Erard estime aussi que la "structure" ou la "configuration de classe" est déjà repérable à l'aube du capitalisme industriel, remplaçant la hiérarchie formelle de l'Ancien Régime, il considère que des classes sociales existent déjà dans les régimes antérieurs, puisque par définition, elles manifestent la stratification fondamentale de toutes sociétés.

On a vu précédemment les définitions et classifications spécifiques à la conception pluraliste, je n'y reviendrai donc pas. Examinons plutôt l'application que M. Erard en fait pour la population suisse en 1955 [1]. Il remet en question l'utilisation de statistiques fondées sur des catégories socio-professionnelles dans la mesure où, comme je l'ai aussi relevé précédemment, chaque rubrique englobe une population beaucoup trop hétérogène, la population paysanne n'y apparaissant même pas.

Afin de pallier les insuffisances de cette approche, M. Erard présente une classification sociale de la population en utilisant l'opposition ville-campagne. Cette distinction dichotomique présente d'une part : les classes non paysannes (bourgeoisie, classes moyennes, prolétariat) et, d'autre part, les classes paysannes (grosse paysannerie, paysannerie moyenne, petite paysannerie, prolétariat rural).

Les critères retenus pour la classification de la population paysanne sont : être chef d'exploitation ou non, et les différentes surfaces de l'exploitation agricole. Le critère "être chef d'exploitation ou non" permet de distinguer "la paysannerie" du "prolétariat agricole". Le critère "surface de l'exploitation agricole" permet de différencier la paysannerie selon l'importance de la superficie du domaine exploité.

Nous arrivons aux classes paysannes suivantes :

1) M. Erard, 1965, "Esquisse d'une sociologie des classes sociales en Suisse" in Cahiers internationaux de sociologie, no 39, pp. 3-28.

Classes paysannes en 1955 (16,59 % de la pop. totale)

1. Grosse paysannerie (chefs d'expl. de plus de 30 ha)		1,3 %
2. Paysannerie moyenne (expl. de 6 à 30 ha)		59,6 %
3. Petite paysannerie (expl. de 3 à 5 ha)		12,4 %
4. Prolétariat rural		26,7 %
a) Prolétariat rural proprement dit (ouvriers agricoles)	17,7 %	
b) Couches sociales assimilables au prolétariat rural (très petits paysans et paysans-ouvriers)	9,0 %	
TOTAL		100,0 %

Ce tableau appelle quelques commentaires. Tout d'abord, l'évolution de la paysannerie en Suisse de 1955 à 1975 fait que les notions de grosse, moyenne et petite paysannerie se déterminent à partir de surfaces différentes, en l'occurrence nettement supérieures à celles ci-avant. A titre de comparaison, voici la modification globale en pour-cent du nombre d'exploitations par classes de grandeur entre 1955 et 1975. Ce tableau est tiré du Cinquième rapport sur l'agriculture, 1976, Berne, p. 10.

Exploitations de plus de 50 ha	: + 57 %
" de 20 à 50 ha	: + 66 %
" de 10 à 20 ha	: + 4 %
" de 5 à 10 ha	: - 63 %
" de 1 à 5 ha	: - 66 %
" jusqu'à 1 ha	: - 38 %
Evolution totale de 1955 à 1975	: - 39 %

D'autre part, il est intéressant de constater l'importance en 1955 de la main-d'oeuvre (prolétariat rural) et des couches qui lui sont assimilables. Là aussi la situation a grandement évolué, le prolétariat agricole proprement dit (main-d'oeuvre non familiale uniquement) ayant passé de 80'970 personnes en 1955 (dont 20'561 étrangers) à 20'709 en 1975 (3'856 étrangers), est donc en train de disparaître très rapidement.

On constate donc qu'en vingt ans les effectifs et surtout la conception que l'on a des différentes paysanneries ont beaucoup varié. Cette situation aboutit à ce que les critères utilisés autrefois ne peuvent plus s'appliquer à la population paysanne d'aujourd'hui. Certes si le fait d'être chef d'exploitation paraît toujours significatif, à ce critère doit nécessairement s'ajouter celui du mode d'exploitation. De même si la surface du domaine agricole est une information importante et discriminante pour une population paysanne, il faut maintenant y ajouter le nombre d'unités gros bétail (UGB), ne serait-ce qu'à cause du développement de l'utilisation des fourrages concentrés. Mais il serait aussi judicieux de considérer encore d'autres critères, non strictement économiques, et aussi pertinents aux yeux des agriculteurs; il en sera question au chapitre suivant. Cela n'empêche pas, toutes proportions gardées, de constater que la paysannerie helvétique est bel et bien constituée de différentes classes sociales, et pas seulement d'une classe de prolétaires et d'une classe d'exploitants, mais de bien d'autres encore.

Il s'agit maintenant de voir ce qu'il en est pour le VdT.

5.4 Approche historique de la diversité sociale paysanne du Val-de-Travers

Les historiens qui ont étudié la région du VdT, ou certaines collectivités qui en font partie, ont distingué la population de la manière suivante :

Hugues Jéquier (1962 : 43 et ss), sous l'appellation de classes sociales, distingue au 14ème siècle pour le VdT : au haut de l'échelle sociale "les gentilshommes", chevaliers ou écuyers vassaux du Comte de Neuchâtel qui n'avaient pas encore accédé à la chevalerie; puis venaient "les bourgeois", plus haute condition accessible pour un non-noble; "les hommes libres non-bourgeois"; "les francs-sergents" ou nouveaux affranchis; "les hommes commands", étrangers recommandés au seigneur; "les francs habergeants", habitants affranchis pour les retenir sur de mauvaises terres; "les hommes libres dépendant du prieuré et des gentilshommes", et enfin "la grande masse des rustres et des vilains qui peuplait nos campagnes".

Les différenciations sociales sont perçues en fonction de critères tels que la tenure du sol, la transmission des biens et les redevances dues au seigneur. Il s'agit là essentiellement de critères déterminés par le droit féodal coutumier.

Dès le milieu du 14ème siècle, les gens des Verrières (c'est-à-dire les gens habitant les communes actuelles des Bayards, de la Côte-aux-Fées et des Verrières) sont distingués par Fernand Loew aussi selon leurs statuts juridiques (Loew 1954 : 149 et ss). Avant le milieu du 14ème, on distinguait les gens selon qu'ils étaient mainmortables ou, de surcroît, taillables. Dès 1337, le Comte de Neuchâtel affranchit les

Verrisans de la mainmorte. Les non-taillables ne doivent plus que les usages, c'est-à-dire "la chevauchée, un certain nombre de chapons et de poules, les amendes, les corvées et une redevance sur le bétail..." (Loew, 1954 : 150), aux autres s'ajoute encore la taille dont l'affranchissement se fera en 1357. Si la situation semble claire pour les Verrières à cette époque, il n'en est pas de même pour le reste du VdT, le Vallon, où la population apparaît nettement plus désavantagée et présente une plus grande diversité : "Nous y rencontrons les mentions de 'homo liber', d'homme libre; de 'homo Renaldi domicelli', c'est-à-dire de vassal du donzel Renaud; de beaucoup d'autres vassaux de nombreux suzerains, qui eux-mêmes tiennent des terres d'autres suzerains." (p. 151).
Si les corvées tombèrent peu à peu, les individus du VdT restèrent marqués personnellement jusqu'au début du 19ème, si bien qu'à cette époque on y mentionne l'existence de sept groupes principaux différents :

- les francs-sergents non bourgeois
- les francs-sergents bourgeois de Neuchâtel
- les francs-commands (3 espèces)
- les hommes-francs (2 sortes)
- les francs-sujets
- les nouveaux affranchis
- les francs-abergés des Verrières (Loew, p.172)

Bien qu'aujourd'hui les paysans du VdT soient tous égaux devant la loi, la diversité n'en reste pas moins la règle. De l'ouvrier agricole au grand propriétaire terrien, de la paysanne au retraité qui garde quelques bêtes, du fermier hyper-mécanisé au fils qui attend de pouvoir se mettre à son compte, les conditions sont extrêmement diverses et, je crois, tout particulièrement au VdT. Considérer chacune de ces situations mènerait trop loin. Je ne m'arrêterai donc qu'à la diversité que l'on peut rencontrer parmi les exploitants agricoles de cette région.

6. CLASSIFICATION DE LA PAYSANNERIE DU VDT

6.1 Comment classer les paysans ?

Claude Grignon (1975) soulève la difficulté de "classer" les paysans par rapport aux autres catégories sociales dans la mesure où ils ne sont jamais tous complètement semblables, ni vraiment différents des autres catégories qui pourraient servir à les distinguer. Bien que dans leur ensemble, les paysans consomment moins, sont plus endettés, sont moins diplômés, ont des enfants scolarisés moins longtemps et dans des filières plus basses que ceux des autres catégories sociales, Grignon estime qu'il peut être possible de "faire glisser la paysannerie tout entière du côté des classes supérieures: tout agriculteur qui n'a pas encore abandonné l'agriculture peut toujours être suspecté, sous certains égards, d'être (en acte ou du moins en puissance) un "nouveau koulak" (Grignon 1975 : 82). Mais il est aussi possible de suivre un raisonnement inverse et de tenir compte de l'échelle des consommations pour les classer avec les ouvriers et conclure à leur "paupérisation", à coup sûr s'ils perdent leurs terres. Cependant s'ils consomment moins, ils consacrent une plus grande part de leurs ressources à l'épargne ou à l'investissement. Ils apparaissent alors "plus pauvres que les ouvriers au regard de marchand d'appareils ménagers, mais plus riches au regard du notaire ou du marchand de machines agricoles" (Grignon 1975 : 82). De même, l'ambiguïté se poursuit si l'on considère la relation que le paysan occupe avec les autres, dans la négociation de ce qu'il possède et de ce qu'il a produit. "Le paysan est propriétaire, et il est possédé par sa propriété, il hérite de la terre et il est hérité par la terre" (Grignon 1975 : 83) : dans la mesure où il veut subsister en tant que paysan

il doit acquérir de la terre pour s'agrandir, ce qui signifie parfois endettement, charge ou investissement forcé, mais aussi profit, voire spéculation.

De même si l'endettement est un indicateur de paupérisation, il peut aussi être à plus ou moins long terme un moyen d'enrichissement en période d'inflation, par exemple. Patron dans la mesure où il ne dépend de personne, il ne commande qu'à lui-même. Propriétaire de ses moyens de production il est aussi travailleur et se vend sa force de travail, s'exploite et se sous-paye ! Comme un commerçant il vend des produits, mais ils sont le fruit de son propre travail ! "La relation de domination qui s'établit d'ordinaire entre les classes et qui les oppose passe pour ainsi dire à l'intérieur de chaque paysan, divise son temps, ses actes, et lui-même. Partagé contre lui-même, ... le paysan est conduit à se représenter et à protéger l'un contre l'autre chacun des intérêts, chacun des représentants des autres classes qu'il porte en lui et qui se définit par la relation d'antagonisme qu'il entretient avec les autres, condamné pour ainsi dire à se ménager et donc à conspirer constamment contre lui-même, contre sa condition et contre sa classe, à voter par exemple à la fois pour lui-même en tant que patron et contre lui-même en tant que travailleur. Qu'il s'agisse des relations avec lui-même, avec sa famille, avec les autres paysans ou avec "l'extérieur", le paysan, constamment exposé à être pris pour un autre par les autres, pour un patron comme les autres alors qu'il est aussi un travailleur, est conduit, comme simili-patron et comme simili-ouvrier, à se comporter et à se penser, selon les partenaires et selon les occasions, comme ouvrier ou comme patron" (Grignon 1975 : 83, 86). Cette ambiguïté, cette contradiction interne se retrouve aussi dans la représentation

que les autres classes ont du paysan. Mais cette difficulté de catégoriser ou de classifier les paysans ne provient pas seulement du chevauchement ou de la superposition, des différentes caractéristiques qui, à la fois, les déterminent mais les rendent aussi "inclassables" parce qu'elles apparaissent dans d'autres strates sociales, elle réside d'autre part dans le fait que la paysannerie est en quelque sorte une "classe objet" comme la considère Bourdieu, une "classe parlée", une "classe-pour-autrui", dans la mesure où elle est dominée jusque dans la production de son image du monde social et dans son identité sociale. Si pour Bourdieu la classe paysanne est l'exemple par excellence de la classe-objet c'est "parce qu'elle ne s'est jamais donnée ou qu'on ne lui a jamais donné le contre-discours capable de la constituer en sujet de sa propre vérité, ... contrainte de former sa propre subjectivité à partir de son objectivation. ... Affrontés à une objectivation qui leur annonce ce qu'ils sont ou ce qu'ils ont à être, ils n'ont d'autres choix que de reprendre à leur compte la définition (dans sa version la moins favorable) qui leur est imposée ou de se définir en réaction contre elle... " (Bourdieu 1977 : 4). La diversité, parfois contradictoire, des images qui leur sont attribuées et des fonctions qui leur sont demandées rendent difficile la formation de leur identité collective comme individuelle.

Folklorisés, contraints de tenir les différents rôles que l'on attend d'eux, les paysans restent d'autant plus sous la domination économique et symbolique de la ville; même l'histoire montre que le résultat des révoltes ou des luttes qu'ils ont entreprises leur a échappé et a été récupéré par la bourgeoisie urbaine.

C'est "l'étroitesse du champ des rapports sociaux, qui, en favorisant la fausse contextualisation, oriente souvent à tort la révolte, la fermeture de l'horizon culturel, l'ignorance de toutes les formes d'organisation et de discipline collective, les exigences de la lutte individuelle contre la nature et la concurrence pour la possession du sol, et tant d'autres traits de leurs conditions d'existence prédisposent les paysans à cette sorte d'individualisme anarchiste qui leur interdit de se penser eux-mêmes comme membres d'une classe capable de se mobiliser en vue d'imposer une transformation systématique des rapports sociaux." (Bourdieu 1977 : 5).

Toutes les difficultés qu'éprouve le sociologue à vouloir classer ou catégoriser les paysans et qui le poussent parfois à les considérer comme "inclassables" ou comme une "classe objet" n'éliminent cependant pas toute la diversité qui leur est propre, et si le non-paysan ne peut qu'énumérer un nombre limité de différences, le paysan quant à lui dispose de toute une série de critères qui lui permettent de parler des autres paysans, de les distinguer et de se situer par rapport à eux.

Lors des nombreux entretiens que j'ai eus avec les paysans du VdT, j'ai pu constater que lorsqu'ils parlent des autres, et surtout lorsqu'ils doivent expliquer à quelqu'un qui est un tel, ils le décrivent toujours selon un certain nombre de critères précis qui reviennent constamment. Ces critères portent essentiellement sur l'activité économique de l'agriculteur et se rapportent donc plus particulièrement à l'entreprise, aux moyens de production ou au cheptel, mais informent aussi sur le mode de faire-valoir et sur certaines caractéristiques de l'exploitant.

Le fait que le paysan ne puisse parler du paysan qu'en l'associant aux caractéristiques de son exploitation démontre l'impossibilité de vouloir considérer l'homme sans l'entreprise et la pertinence de retenir une classification qui retient les deux éléments à la fois. Si les informations sont essentiellement d'ordre numérique c'est que le chiffre est omniprésent dans la vie quotidienne du paysan. Tout est quantifié, tout est compté, dans un premier temps en tout cas : "il a vingt vaches, cent poses et coule 50'000 litres". Lorsque les agriculteurs parlent entre eux, ces chiffres ne nécessitent pas de commentaires car ils sont tout de suite décodés et évalués en terme d'importance de travail à fournir en même temps qu'ils servent à estimer la richesse. Après seulement, on émettra des jugements sur la façon dont le bétail est soigné, sur la manière dont les champs sont tenus, sur l'état des bâtiments et la place disponible, et peut-être sur l'assurance ou non d'une succession familiale dans l'exploitation du domaine. L'extrait de l'entretien ci-après illustre la manière dont le discours est tenu : "Il tient son domaine à X, à l'envers. Il fait tout seul avec sa femme, ils se crèvent quoi, ... avec quarante bêtes et deux petits gamins. Surtout qu'il a grand à tenir : une bonne centaine de poses, sans compter la forêt. Bon d'accord il est bien monté, mais quand même quand il y a trop, il y a trop ...".

D'elle-même, ou en réponse à une demande d'informations complémentaires, la description peut se poursuivre ainsi : "... Il a repris de son père il y a 7 ou 8 ans de ça. Au début on se demandait si ça voulait aller ... il a voulu trop moderniser d'un coup; il faut en couler des litres pour payer déjà rien que les intérêts ! Mais d'un côté, il a bien fait, faut s'équiper et transformer quand on est jeune, que ça serve tout de suite. Il a du bon bétail, il est travailleur, ... ça devrait aller maintenant.".

Ce passage montre assez bien la façon dont le paysan parle des autres (publiquement en tout cas). De nombreux entretiens m'ont permis de dégager un certain nombre de critères qui présentent l'avantage d'être pertinents non seulement pour le paysan mais aussi pour le sociologue. Il m'a alors paru intéressant de les appliquer à l'ensemble des exploitants agricoles du VdT, en utilisant les données brutes du Recensement fédéral des entreprises comme source d'information, sur lesquelles a été effectuée une classification hiérarchique ascendante.

6.2 Critères retenus pour une classification des paysans au VdT

Cette classification a été effectuée sur l'ensemble des entreprises agricoles du Val-de-Travers, sur la base des données brutes du Recensement fédéral des entreprises agricoles du 30 juin 1975 [1]. Le nombre d'entreprises agricoles recensées dans ce district par le Bureau fédéral de Statistique est légèrement différent du nôtre, surtout en ce qui concerne les exploitations dont le chef a l'agriculture comme profession accessoire. Pour le Bureau fédéral de Statistique (B.F.S.), sur 329 exploitations, 79 sont exploitées accessoirement; je n'en ai retenu que 39, 252 autres exploitations entrant dans la catégorie de celles exploitées en profession principale. Cette différence s'explique par le fait que j'ai été plus restrictif dans l'attribution de l'appellation "entreprise agricole exploitée à titre accessoire" que le B.F.S., les objectifs étant différents.

1) C'est sur les questionnaires eux-mêmes que ce travail a été fait, le Bureau fédéral de Statistique ne pouvant mettre à ma disposition la bande informatique des données.

Pour le B.F.S., un tel recensement est aussi l'occasion de compter la totalité des terres utilisées pour l'agriculture ainsi que la totalité du cheptel, de l'équipement, etc... Pour le sociologue, il s'agit de classifier, de catégoriser l'ensemble des exploitations agricoles selon un certain nombre de variables qui lui paraissent fondamentalement discriminantes. Bien que je reprenne la même définition de l'exploitation agricole que celle adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour L'alimentation et l'Agriculture (FAO) et utilisée par le B.F.S. [1], je n'ai cependant considéré comme telle que celles qui remplissent la double condition d'utiliser des terres et de posséder du bétail dans un but lucratif. Cette restriction m'a donc fait éliminer quelques exploitations accessoires minuscules orientées vers l'aviculture ou l'apiculture, de même que celles (en plus grand nombre) dont le bétail consiste en un cheval de selle et le terrain utilisé en un enclos pour les exercices d'obstacles [2] ! Cette élimination s'est faite aussi à l'aide de la connaissance que j'ai de la population étudiée, ajoutée à celle de mes informateurs locaux qui ne voyaient pas d'"exploitation agricole" dans ce qui n'était que le passe-temps de certaines personnes.

1) "Par exploitation agricole, on entend l'ensemble de la main-d'oeuvre, des moyens de mise en valeur et de production placés sous la responsabilité immédiate et la direction d'une seule et même personne, en vue d'une production agricole régulière. En d'autres termes, toutes les terres cultivées et tout le bétail entretenu avec l'aide du même personnel et au moyen des mêmes machines ou instruments forment une exploitation, si toutes les dispositions sont prises par la même personne". (Recensement fédéral des entreprises, 1976 : 9)

2) Cf. Instructions pour le recensement sur l'agriculture, l'horticulture, les forêts privées et la pêche : les points 1; 2; 3. Recensement fédéral des entreprises, 1975. (En annexe)

Au cours de mes lectures, j'ai donc rencontré de nombreuses tentatives pour regrouper, catégoriser les agriculteurs à partir de critères fort différents, mais jamais considérés tous ensemble. C'est ainsi que l'on a privilégié des variables aussi différentes que l'importance de la force de travail, la propriété ou non des moyens de production, la surface de l'exploitation, l'importance de la production laitière, l'estimation du revenu, etc ... J'ai donc décidé de considérer ensemble celles qui me paraissaient les plus pertinentes pour la région et l'agriculture qui lui est spécifique.

Ces variables sont essentiellement de deux types : à référence "économique", d'une part, qui nous donne une image précise de ce qu'est "structurellement" parlant l'entreprise; par exemple : grandeur et morcellement de l'exploitation, importance du cheptel et de l'équipement. D'autre part, des variables que je serais tenté d'appeler "sociales" qui concernent plus particulièrement le chef d'entreprise, tout en étant liées dialectiquement à la structure de l'exploitation : temps consacré au travail agricole, formation de l'exploitant, mode de faire-valoir, etc ...

En voici donc la liste commentée :

1. La zone

La première variable retenue est la zone dans laquelle se trouve l'exploitation. Les zones sont établies principalement en fonction de la durée de la période de végétation, qui dépend non seulement du facteur de l'altitude, mais aussi du climat et de la configuration du terrain, notamment l'importance de la pente et de l'exposition (envers/

endroit) [1]. L'appartenance à une zone n'apporte pas seulement des éléments d'information quant à la situation géographique de l'exploitation agricole, mais elle renseigne aussi sur le montant des subventions versées. La région du Val-de-Travers se situe dans les zones de montagne I et II. En zone I, les subventions aux détenteurs de bovins sont de 140.- par unité gros bétail (U.G.B.) et de 270.- en zone II, pour les 15 premières U.G.B. par exploitation [2]. Des suppléments de 550.- et 700.- par ha aux primes de cultures pour les céréales panifiables sont attribués aux exploitations situées jusqu'à 1000 m et, respectivement, au-dessus de 1000 m d'altitude.

2. L'importance de l'activité agricole

Un certain nombre de chefs d'exploitation exerce deux activités économiques, et parfois la profession d'agriculteur n'est qu'accessoire. Le B.F.S. considère comme profession principale celle qui exige annuellement la plus grande part de temps, en l'occurrence plus de 1500 heures de travail par an ou, en cas de doute, celle qui assure le revenu le plus important. Cette variable indique donc pour chaque chef d'exploitation si l'agriculture est pour lui une activité principale ou accessoire.

1) D'autres critères peuvent être encore retenus : gelées tardives et précoces; distance séparant l'exploitation du village, de la fromagerie, de l'école, d'un lieu de travail accessoire, de la gare la plus proche, etc; voies de communication. Parfois il est aussi tenu compte de l'épaisseur de la couche arable ou encore des dangers de glissements de terrain.

2) Dès 1981 il sera attribué, en sus, 1000.- (zone I) et 1100.- (zone II) par vache dont le lait n'est pas commercialisé. Dès cette date, il faut noter aussi que les agriculteurs déclarant un revenu supérieur à 40'000.- et une fortune de plus de 500'000.- ne se verront pas attribués ces subsides.

3. La main-d'oeuvre

La carence de main-d'oeuvre agricole ayant été compensée par la mécanisation, l'importance de la force de travail est un bon indicateur de la besogne à accomplir dans l'exploitation (même s'il s'agit souvent d'une main-d'oeuvre familiale).

4. Propriété et utilisation en commun de machines agricoles

L'individualisme légendaire de l'agriculteur se répercute parfois jusque dans l'acquisition de son parc de machines agricoles. Si certaines d'entre elles doivent se trouver nécessairement dans chaque exploitation, par exemple les tracteurs ou autres machines qui servent à la fenaison, d'autres pourraient être l'objet d'une acquisition et d'une utilisation entre plusieurs agriculteurs. Cette variable informe sur l'adoption ou non d'une telle pratique, révélatrice, à mon avis, d'une certaine ouverture de vue et d'une gestion cohérente.

5. Formation de l'exploitant

Jusqu'à ces dernières années, agriculteur était un métier qui s'apprenait uniquement en travaillant dans l'exploitation familiale avec son père. Si actuellement la transmission du savoir paternel reste primordiale dans l'acquisition de la profession, les futurs exploitants commencent à suivre parallèlement des cours de formation dans les écoles professionnelles spécialisées. Ils constitueront l'agriculture de demain. Quant à celle d'aujourd'hui, cette variable nous indique quels sont les agriculteurs qui ont :

a) fait un apprentissage, b) suivi une école spécialisée (école d'agriculture d'hiver ou à l'année, ...), c) subi un examen de capacité, d) subi l'examen de maîtrise, suivi un technicum ou une haute école.

6. Morcellement des terres cultivées de l'exploitation

Un certain nombre de communes de la région (7 sur 11) ont effectué des remembrements parcellaires. Cependant aux terres qui appartiennent aux exploitations viennent s'en greffer d'autres, affermées. Lorsque l'on sait les désavantages du morcellement pour une exploitation agricole (perte de temps en déplacements, difficultés de transporter et d'utiliser des machines agricoles, ...) connaître le nombre de parcelles par entreprise (1, 2-4, 5-9, 10 et plus) est une information non négligeable.

7. 8. Surfaces utilisées et modes d'exploitation

Ces deux variables indiquent l'importance des terrains utilisés par chaque exploitation agricole (forêts et alpages non compris) selon le mode de faire-valoir direct (terres en propriété) ou indirect (terres exploitées à ferme ou en usufruit).

Le besoin croissant et généralisé d'agrandir la surface des exploitations agricoles crée une pression considérable sur les terres. Non seulement il n'y en a plus à vendre, mais celles à louer sont rares. Pouvoir exploiter des terres en propre devient de plus en plus une sécurité pour l'agriculteur. Ainsi, connaître le ou les modes d'exploitation (ils sont très souvent mixtes) des terres est un élément primordial dans la description et la compréhension des différentes exploitations agricoles.

L'échelle de grandeur utilisée pour les terres en propriété ou à ferme est : 1-100 ares, 101-500, 501-1000, 1001-2000, 2001-3000, 3001-5000, 5001 ares et plus.

9. Superficie totale de l'exploitation (sans forêts)

Utilisant la même échelle de grandeur que pour les variables 7 et 8, on dispose ici de la surface totale des exploitations agricoles (y compris terrains improductifs) sans les forêts. Cette variable correspond à l'addition (s'il y a lieu) des variables 7 et 8. De nombreuses études n'utilisent que cette donnée pour établir leur classification.

10. Forêts mises en valeur par l'exploitant

La forêt peut être un appoint non négligeable pour une exploitation agricole. Elle est cependant presque toujours gérée par le propriétaire lui-même, même si l'exploitation est affermée. L'échelle de grandeur utilisée est la même que pour les variables 7 et 8.

11. Terres ouvertes

Par terres ouvertes il faut entendre les terres assolées moins les prairies artificielles. Pratiquement, seul le fond du Val-de-Travers dispose des conditions climatiques propices à la culture. Néanmoins un certain nombre d'exploitations, situées sur les flancs de la vallée ou même plus haut, sur le plateau des Bayards et des Verrières, tentent de diversifier leur production en ouvrant quelques terres. Ces exploitations sont repérées par cette variable et les terres ouvertes classées selon l'échelle de grandeur utilisée pour les variables 7 et 8.

12. Le bétail bovin

La rigueur du climat, comme on vient de le mentionner, contraint les agriculteurs à orienter leur production vers l'élevage et le lait. Avec cette variable, je m'en suis tenu aux effectifs des vaches laitières par exploitation, révélateurs du type et de l'importance de l'exploitation.

13. Equipement et machines agricoles

L'image de ces exploitations agricoles aurait été incomplète si l'on n'avait pas encore une idée de la manière dont elles sont équipées. Sur- ou sous-équipement ? Ostentation ou nécessité ? Il est difficile de se prononcer objectivement. Pour mesurer le taux de mécanisation des entreprises agricoles. Il a été vérifié si elles possédaient les machines agricoles suivantes : tracteurs, autochargeuses ou chars autochargeurs tractés, grues à fumier, installation de séchage en grange, installation de traite mécanique, évacuateurs à fumier pour bovins.

Cependant, si toutes ces variables apparaissent indispensables pour l'élaboration de la classification, certaines d'entre elles sont nettement plus discriminantes que les autres.

Le tableau suivant présente le Khi-2 (non converti) de l'ensemble des variables considérées pour chacune des classes obtenues. Pour chaque classe, les cinq variables qui obtiennent le Khi-2 le plus important ont été encadrées (pour autant qu'il soit supérieur à 10.00).

Tableau 9 : Regroupements obtenus par classification hiérarchique ascendante (distance euclidienne; stratégie "distance moyenne", 54 variables utilisées*)

Khi 2 Variables	Classe 1 (n.a.=56) 19.0%	Classe 2 (n.a.=75) 25.8%	Classe 3 (n.a.=4) 1.4%	Classe 4 (n.a.=2) 0.7%	Classe 5 (n.a.=79) 27.0%	Classe 6 (n.a.=2) 0.7%	Classe 7 (n.a.=67) 23.0%	Classe 8 (n.a.=5) 1.7%	Classe 9 (n.a.=1) 0.4%
1) Zone habitée	0.45	15.59	8.93	0.34	12.34	0.90	1.56	11.17	0.45
2) Prof. princ./ accessoire	6.55	83.55	0.62	0.31	12.23	0.31	10.37	0.77	8.70
3) Main-d'oeuvre	5.59	22.74	3.10	12.11	13.26	13.12	10.83	12.38	0.77
4) Machines en commun	0.00	25.00	2.06	0.23	11.25	1.03	6.93	2.58	0.52
5) Formation de l'exploitant	5.41	5.79	15.56	15.12	2.76	23.07	4.47	3.99	0.19
6) Parcelles	19.51	22.76	4.54	5.01	4.19	22.25	2.52	3.21	12.86
7) Surface terres en propre	8.91	66.34	14.37	6.79	103.82	10.65	81.09	29.67	17.19
8) Surface terres à ferme	34.94	57.96	10.92	5.32	28.35	6.08	145.34	25.57	2.73
9) Surface totale*	(25.43)	(154.98)	(6.53)	(1.97)	(24.98)	(7.39)	(49.64)	(18.97)	(12.23)
10) Surface forêt	9.02	9.61	11.17	95.00	67.94	167.75	23.58	3.20	47.50
11) Surface terres ouvertes	16.21	24.32	5.19	5.19	14.65	1.90	16.84	85.94	1.40
12) Nb de vaches	9.40	100.40	2.17	5.73	23.43	19.76	34.23	126.82	11.65
13) Equipements	10.75	108.39	3.87	2.66	19.05	9.64	38.01	14.19	5.47
TYPE:	1	2			3		4	5	

*) 7 variables (32 à 38) représentant la surface totale ont été écartées pour éviter un effet de redondance avec la surface des terres affermées et celles en propriété.

6.3 Description des différents types d'exploitations agricoles du VdT

Si l'on coupe "l'arbre" obtenu par la méthode de "classification hiérarchique ascendante" de façon à distinguer 9 catégories d'exploitations agricoles, et qu'on élimine 9 observations [1] sur les 291 considérées (en l'occurrence les classes 3, 4, 6 et 9 du tableau précédent des khi-deux), il est possible de constituer cinq types principaux d'exploitations pour la région du VdT.

Le schéma simplifié de l'arbre ci-après (le graphe détaillé livré par l'ordinateur mesure plus de 2,5 m !) présente les cinq regroupements retenus. Chacun d'eux sera décrit le plus précisément possible pour tenter d'aboutir à une présentation typologique.

Représentation de la classification hiérarchique

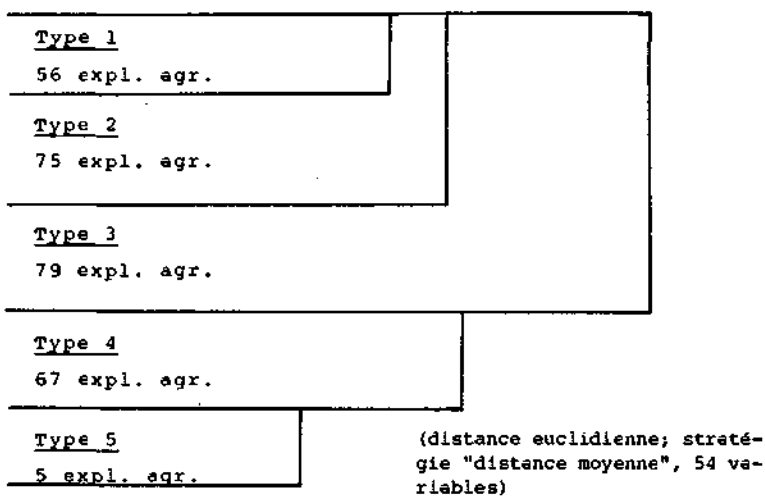

1) A noter que l'exploitation qui constitue à elle seule la classe 9 et qui se démarque donc nettement des autres est la ferme de Joli-Mss, coopérative Longo Mai, située sur les hauteurs de la commune des Verrières.

Profil de la classe 1 (56 exploitations, 19 %)

Cette catégorie regroupe des exploitations qui sont l'objet d'une occupation à plein temps (55 exploitations sur les 56 qui forment cette catégorie), plutôt situées en zone de montagne II mais dans une proportion identique à l'ensemble des exploitations de la région considérée. La main-d'oeuvre se limite à une ou deux personnes et les chefs d'exploitation ne sont dans l'ensemble au bénéfice d'aucune formation particulière.

Ces exploitations paraissent se distinguer par un morcellement des terres assez important, en tout cas supérieur à la moyenne, puisque près de la moitié d'entre elles comptent plus de 5 parcelles de terrain (16 exploitations de 5 à 9 parcelles, 10 de dix parcelles et plus). En ce qui concerne le mode de faire-valoir, la proportion des exploitations, dont au moins une partie des terres est exploitée directement, est sensiblement la même que pour l'ensemble (environ 60 %), seul le nombre d'entreprises se situant dans la tranche de dix à vingt ha en propriété étant supérieur. Par contre cette catégorie se démarque par une plus grande tendance à l'affermage des terres, surtout pour des surfaces oscillant entre 5 à 30 ha, le 40 % des exploitations se situant aussi dans la tranche de 10 à 20 ha. La surface totale de la quasi totalité de ces exploitations (52) n'est pas inférieure à 10 ha et près de la moitié d'entre elles (27) se situent entre 10 et 20 ha; cela signifie que ces exploitations agricoles se caractérisent par un mode de faire-valoir quasi "pur" : on exploite ou des terres que l'on possède en majorité (faire-valoir direct), ou plutôt des terres que l'on afferme, les combinaisons portant sur de petites surfaces.

Si elles ne disposent pas de forêt, ou seulement de très petites surfaces pour une minorité d'entre elles, une vingtaine d'entreprise agricoles se caractérisent, par contre, par le fait qu'elles ouvrent une partie de leurs terres, ce nombre, bien qu'à peine supérieur, est à mettre en relation avec celui des exploitations situées en zone I.

Le nombre de vaches laitières dépasse rarement vingt unités par domaine, la répartition étant égale entre ceux qui possèdent moins de 10 vaches (46,5 %) et entre ceux qui en possèdent de 10 à 20 (48,3 %).

Type 1

Ces exploitations constituent le type même de la petite paysannerie à plein temps (10 - 20 ha). Elles essayent avec peine de s'adapter aux changements en agrandissant leur surface (par l'achat ou la location), mais augmentent ainsi leur morcellement. Sans forêt, souvent situées au-dessus de 800 mètres, elles sont contraintes d'orienter leur production uniquement vers l'élevage et le lait.

Si certaines de ces entreprises se trouvent dans une situation plutôt précaire, les exploitations affermées, celles exploitées en mode de faire-valoir direct, pourront subsister parce qu'elles disposent ainsi d'une garantie supplémentaire de sécurité, mais à la condition sine qua non d'un grand effort d'adaptation.

Profil de la classe 2 (75 exploitations, 25,8 %)

Cette catégorie regroupe 75 exploitations agricoles réparties en nombre égal entre les deux zones (zone I = 39, zone II = 36), ce qui signifie une proportion relativement plus importante d'exploitations situées au-dessous de 800 mètres (52 % de l'ensemble des exploitations de la zone I).

Cette catégorie rassemble presque tous les exploitants (28 sur 30) qui exercent l'agriculture en tant qu'activité accessoire. La main-d'oeuvre est d'une ou deux personnes, le 60 % des exploitations de la région n'occupant qu'une personne se retrouvant dans la présente catégorie. Bien que très mal équipés, la moitié des entreprises ne possédant pas ou peu de machines agricoles modernes, les chefs d'exploitation se distinguent par l'absence quasi totale d'utilisation de machines agricoles en commun avec d'autres agriculteurs.

Assez peu morcelées dans l'ensemble, ces exploitations se divisent en nombre égal entre celles qui ne détiennent aucune terre en propriété et celles qui n'en prennent pas en location (40 % chacune), seule une quinzaine exploite selon un mode de faire-valoir mixte.

D'autre part, ces exploitations se distinguent par la petitesse de la surface agricole utilisée (SAU), puisque près des trois-quarts des exploitations de cette catégorie ne dépassent pas dix ha, comprenant d'ailleurs la plupart de toutes les exploitations de la région qui se situent dans les catégories de surface de 0 à 1 ha (95.5 %), de 1.01 à 5 ha (95.9 %) et 5.01 à 10 ha (85.8 %).

Un bon tiers des exploitations ouvre leurs terres, mais que pour des surfaces inférieures à 1 ha. Rares sont celles qui disposent de forêt.

Il faut savoir encore que 28 % de ces entreprises ne déclarent posséder aucune vache laitière, les autres n'en ayant que très rarement plus de dix unités.

Type 2

Sans forêt, une surface inférieure à celle estimée suffisante pour vivre, un tiers sans vaches laitières et les autres avec moins de 10 unités, ces mini-exploitations agricoles vont certainement subir de grands changements dans les prochaines décennies.

Tout d'abord, une bonne partie de celles qui sont exploitées actuellement à plein temps ne pourront certainement plus l'être longtemps: avec la retraite de leur actuel chef d'exploitation, elles risquent fort d'être annexées à un autre domaine ou de faire l'objet d'une occupation secondaire. Quant aux autres exploitations déjà exploitées en occupation secondaire, en continuant de jouer le rôle de complément à une autre profession ou de passe-temps pour agriculteur à la retraite, elles vont certainement subsister.

Profil de la classe 5 (n.a. = 79; 27 %)

Avec 79 exploitations cette catégorie est la plus importante. Elles font toutes l'objet d'une occupation principale et 69 d'entre elles sont situées en zone de montagne II. La main-d'oeuvre y apparaît plus nombreuse que dans les deux catégories d'exploitations précédentes, et laisse supposer, ou l'existence d'une association familiale (père-fils, frère-frère), ou l'appel à une main-d'oeuvre extra-familiale. Bien que toutes bien équipées et disposant de machines modernes, une bonne moitié des exploitants recourent quand même à l'utilisation de machines agricoles en commun. Notons encore que cette catégorie comprend la plus forte proportion de chefs d'exploitation au bénéfice d'aucune formation particulière.

Ces exploitations ne se différencient pas des autres par l'importance du morcellement des terres, mais plutôt (et ceci sans exception) par un mode d'exploitation en faire-valoir direct, les surfaces des terres en propriété oscillant, pour presque chaque entreprise, entre 10 et 30 ha. A leurs terres en propre, la moitié des exploitants de cette catégorie ajoute des terres prises en location si bien que, pour l'ensemble, aucune entreprise ne dispose d'une surface totale inférieure à 10 ha, le 70 % se situant au-dessus de 20 ha.

Seules 24 exploitations ne labourent pas du tout, les autres n'ouvrant cependant pas de terres de plus de 5 ha. Quatre exploitations sur cinq disposent de forêts souvent de bonnes dimensions. Quant au cheptel, tous les exploitants possèdent des vaches laitières, mais dans une fourchette de 10 à 20 unités.

Type 3

Cette catégorie d'entreprises correspond à l'image que la société helvétique a coutume de se faire de la paysannerie : le paysan est propriétaire de la majorité de ses terres, il a appris le métier avec son père dans cette même exploitation qu'il dirige actuellement, et qu'il s'apprête à transmettre à son fils resté à la ferme. C'est une des raisons pour laquelle la surface du domaine est agrandie en affermant d'autres terres.

Bien équipés, ces exploitants agricoles ont aussi compris l'importance de l'utilisation et de la propriété en commun, avec d'autres agriculteurs, de machines agricoles.

Compte tenu de l'altitude assez élevée à laquelle les exploitations se trouvent, ces agriculteurs montrent leur volonté de diversifier au maximum leurs productions. D'une part ils peuvent travailler dans les forêts qu'ils détiennent en propre et, d'autre part, bien qu'orientés plutôt vers l'élevage et la production laitière, ils ouvrent des terres.

Profil de la classe 7 (n.a. = 67; 23 %)

Cette catégorie regroupe 67 exploitations situées pour la plupart en zone de montagne II (51), et toutes exploitées en profession principale. Au maximum deux personnes, souvent trois et plus travaillent dans ces exploitations. Disposant d'un équipement particulièrement complet, la moitié de ces exploitations utilise encore des machines en commun avec d'autres agriculteurs.

Si les trois quarts des exploitants se déclarent sans formation, le quart restant (17) a suivi les cours d'une école d'agriculture ou d'une autre école professionnelle. Nous trouvons donc ici la plus forte proportion d'agriculteurs ayant suivi une formation.

Les exploitations, plutôt peu morcelées, se caractérisent par le fait qu'elles sont presque toutes constituées par des terres affermées, seuls 4 agriculteurs (5 %) possédant des terres.

Quant à la surface, ces exploitations apparaissent comme étant les plus grandes, quatre seulement se situant dans la classe de 10 à 20 ha, 27 entre 20.01 et 30 ha, 27 entre 30 et 50 ha et 9 de 50 ha et plus. Si peu de ces domaines (7)

ont de la forêt, le 80 % (53) a des terres ouvertes bien que de faible surface, puisque les cultures occupent rarement plus de 5 ha.

Le cheptel est relativement important pour ces exploitations puisque les 2/3 d'entre elles comptent entre 10 et 20 vaches laitières.

Type 4

Cette catégorie ne regroupe que des exploitations affermées. Ce sont elles qui emploient le plus de main-d'oeuvre, supposée aussi familiale. Elle montre que c'est parmi les fermiers que se recrute le plus grand nombre d'agriculteurs à avoir suivi les cours d'une école d'agriculture ou à être au bénéfice d'une autre formation. Peu morcelées, très bien équipées, ces exploitations -mise à part une surface moyenne nettement plus grande [1] et l'absence de forêt- présentent à peu près les mêmes caractéristiques que celles exploitées en mode de faire-valoir direct. Le mode d'exploitation apparaît être la variable fondamentalement discriminante.

Profil de la classe 8 (n.a. = 5; 1.7 %)

Bien que peu importante par ses effectifs, nous avons quand même voulu retenir cette catégorie dans la mesure où elle regroupe malgré tout un type d'entreprise bien spécifique. Toutes situées en zone I, ces cinq entreprises exploitées à titre principal utilisent une main-d'oeuvre assez importante.Extrêmement bien équipées, c'est peut-être justement

1) (C'est la catégorie qui regroupe le plus grand nombre d'exploitations de plus de 30 ha.)

parce qu'elles possèdent toutes les machines dont elles ont besoin qu'elles n'en utilisent point en commun avec d'autres agriculteurs.

Si la faiblesse des effectifs ne permet aucun commentaire pertinent sur la formation des exploitants, le morcellement des terres et la mise en valeur ou non de forêts, il est cependant possible de relever l'importance de la surface agricole utilisée par ces exploitations (3 entre 30 et 50 ha, 2 de plus de 50 ha).

De plus elles se caractérisent par la combinaison des terres en propriété (3 exploitations entre 20 et 30 ha, 2 entre 30 et 50 ha) conjointement avec des terres affermées. Mais, les traits les plus significatifs pour cette catégorie sont sans doute l'importance des terres ouvertes, et surtout le nombre considérable de vaches laitières (2 exploitations entre 21 et 30 vaches, 1 entre 31 et 50, et 2 avec plus de 51 vaches !).

Type 5

Si cette catégorie se particularise par la faiblesse de ses effectifs, elle semble cependant valoir la peine d'être retenue puisqu'elle regroupe ce que je serais tenté d'appeler, économiquement parlant en tout cas, le type idéal de l'exploitation agricole pour la région étudiée. Situées dans le fond de la vallée, ces grandes exploitations se démarquent d'une part par l'importance des cultures et le nombre de vaches laitières, et d'autre part, par une judicieuse combinaison des modes de faire-valoir.

6.4 Analyse factorielle des correspondances des exploitations agricoles du VdT

La classification hiérarchique ascendante, procédant par regroupements d'éléments, permet de dégager un certain nombre de types d'exploitations en fonction de la similarité de leur profil par rapport aux variables mesurées. Elle nous indique aussi quels sont les ensembles de variables qui sont à la base de la typologie. Elle ne nous informe cependant pas sur la manière dont ces variables se conjugent ou s'opposent les unes aux autres, compte tenu de l'ensemble des observations.

L'analyse factorielle des correspondances donne cette information. C'est pour cette raison qu'il m'a paru intéressant d'utiliser cette méthode statistique avec les mêmes données [1]. Vu le très grand nombre d'observations (291) celles-ci ont été projetées sans identificateurs à titre d'information sur les deux premiers facteurs. Quant aux variables, elles ont été projetées sur des graphiques séparés et utilisées pour la détermination et l'interprétation des trois premiers facteurs. Afin de simplifier la lecture, le commentaire précédera tous les graphes, les tableaux de contributions étant reportés en annexe.

Les variables expliquées par chaque facteur considéré pour une valeur supérieure à .10, ou qui contribuent à leur définition pour une valeur supérieur à .05 ont été soulignées une fois, alors que celles qui satisfont simultanément les deux conditions l'on été deux fois.

1) En réalité 5 variables (sur les 54 utilisées pour la classification) ont été supprimées pour effectuer cette analyse.

Le nom des variables a été reporté de manière abrégée sur les graphes afin de faciliter la disposition. Voici la liste des abréviations et leur signification :

Zone habitée	Z1 = zone 1 Z2 = zone 2
Profession	PP = Agriculteur en profession principale PA = Agriculteur en profession accessoire
Main-d'oeuvre	MO1 = 1 personne employée princ. ou access. MO2 = 2 personnes MO34 = 3 - 4 personnes MO5 = 5 personnes ou plus
Utilisation en commun	UCM = Utilisation en commun de machines agricoles
Formation de l'exploitant	F1 = Fin d'apprentissage F2 = Ecole spécialisée F3 = Examen de capacité F4 = Maîtrise, tech., autres
Nombre de parcelles	P1 = 1 parcelle de terre cultivée P24 = 2 - 4 parcelles P59 = 5 - 9 parcelles P+10 = 10 parcelles et plus
Terres en propriété	TP1 = 0 - 100 ares de terres en propriété TP2 = 101 - 500 ares TP3 = 501 - 1000 ares TP4 = 1001 - 2000 ares TP5 = 2001 - 3000 ares TP6 = 3001 - 5000 ares
Terres à ferme	TF1 = 0 - 100 ares en terres à ferme " " (idem ci-dessus) TF7 = 5000 ares et plus

Forêt mise en valeur	FO1 = 0 - 100 ares de forêt
	"
	" (idem supra)
	FO6 = 3001 - 5000 ares
Terres ouvertes	TO1 = 0 - 100 ares en terres ouvertes
	"
	" (idem supra)
	TO4 = 1001 - 2000 ares
Vaches laitières	B1 = 1 - 10 unités
	B2 = 11 - 20 unités
	B3 = 21 - 30 unités
	B4 = 31 - 50 unités
	B5 = 51 et plus
Machines utilisées	M1 = 1 machine (selon liste prévue)
	M2 = 2 machines
	M3 = 3 - 4 machines
	M5 = 5 - 6 machines

Total : 49 variables

Facteur 1 : Le mode de faire-valoir

Ce facteur, qui représente près de 13 % de l'inertie totale, oppose très nettement les deux principaux modes de faire-valoir en vigueur au VdT, à savoir l'exploitation de terres en propre de celles qui sont affermées. On retrouve donc par l'intermédiaire de cette analyse factorielle et plus précisément avec ce premier facteur, la confirmation de l'importance primordiale de la propriété ou non du sol en milieu agricole. Comme cela sera montré plus loin, de nombreuses exploitations de la région combinent les deux modes de faire-valoir. Cependant, un coup d'oeil sur le graphe qui présente le nuage de points des observations indique, malgré tout, qu'un certain nombre d'entre elles se voient bel et

bien opposées uniquement en fonction de ce critère, en l'occurrence les petites exploitations mises en valeur directement face à des grandes en majorité affermées.

Le mode de faire-valoir apparaît donc comme un élément extrêmement discriminant pour distinguer les exploitations agricoles (et du même coup les exploitants eux-mêmes) de la collectivité paysanne du VdT. Cependant, il ne s'agit plus maintenant de considérer le paysan propriétaire comme étant forcément mieux loti que son homologue fermier, surtout si l'on tient compte des surfaces qui sont opposées sur ce premier facteur. Si à bien des égards être indépendant apporte indéniablement des avantages, en particulier celui de pallier l'insécurité d'un bail, la propriété des terres passe souvent par une dette hypothécaire ou, tout au moins, par l'immobilisation d'un capital important qui pourrait contribuer de manière plus productive à la bonne marche de l'exploitation. D'autre part, cela pose le problème grave de la transmission du patrimoine avec la reproduction de l'endettement, par le versement des soultes successorales aux frères et soeurs, ou les risques de morcellement, chaque situation aboutissant presque irrémédiablement au fait que la terre doit être rachetée à chaque génération.

Facteur 2 : Occupation principale ou accessoire

Ce deuxième facteur, qui représente près de 11 % de l'inertie totale, décrit la situation de l'exploitant du VdT qui travaille seul et de manière accessoire (c'est-à-dire qui consacre moins de 1500 h. par an) à une activité agricole.

Il illustre ce que P. Lacombe (1978 : 15) nomme l'agriculture de complément, de subsistance, de retraite, voire même de "bricolage", face à ce que l'on pourrait appeler l'agriculture "professionnelle". Ce sont les domaines qui ont exigé de l'exploitant la recherche d'un emploi à "l'extérieur" pour éviter l'exode ou la paupérisation sur place. D'autres éléments jouent aussi dans ce phénomène d'occupation agricole accessoire, tel que l'accoutumance à une certaine manière de vivre et la valeur réelle, additionnée à celle symbolique et surtout affective, que prend une petite exploitation transmise par héritage.

Facteur 3 : Localisation géographique

Le facteur 3 représente 6.4 % de l'inertie totale. Il met en évidence toute l'importance de la localisation géographique en opposant des variables sur la base des deux zones de montagne (zone I et zone II) que l'on trouve au VdT.

Par ce facteur se trouve confirmé le rôle fondamental de l'écologico-morphologique dans l'approche de la réalité paysanne. L'analyse distingue deux proximités de variables : d'une part celles qui caractérisent des grandes exploitations (ou des grands exploitants), avec un très bon équipement, de nombreuses terres ouvertes et un nombre important de vaches laitières, et, d'autre part, des variables qui définissent des exploitations beaucoup plus modestes, sans culture, avec un petit cheptel, mais ayant malgré tout tendance à employer plus de main-d'oeuvre. Or, les premières entreprises se situent plutôt dans la partie la moins élevée de la région, au fond du Vallon, en zone I, les autres se trouvant plutôt sur les hauteurs, en zone II.

Ce facteur montre une fois de plus la nécessité de tenir compte des contraintes naturelles lorsque l'on veut parler de paysan ou d'exploitation agricole, dans la mesure où il apparaît déjà comme très significatif pour rendre compte de leur diversité à un niveau régional comme celui du VdT. Par une série d'exemples concrets C. Quartier (1978 : 13; 112; 114; 117) montre comment les conditions climatiques sont à l'origine de différences fondamentales entre les exploitations suisses, et donc entre paysans. Mais il estime aussi que, corrélativement à cet état de fait, il faut tenir compte de l'habileté à jouer avec les contraintes naturelles comme autre facteur explicatif de disparités.

Graphe 4 : Facteur 1. Le mode de faire-valoir

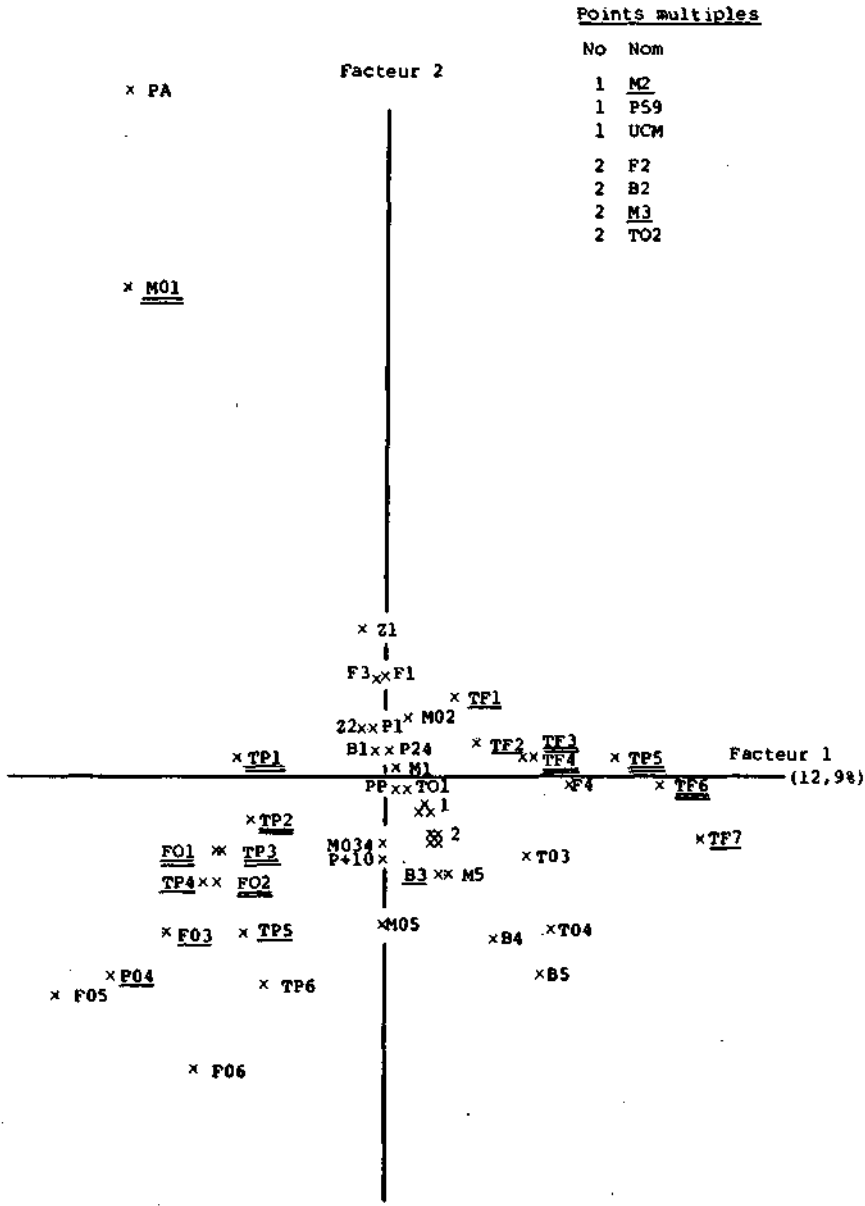

Graphe 5 : Facteur 2. Occupation principale ou accessoire

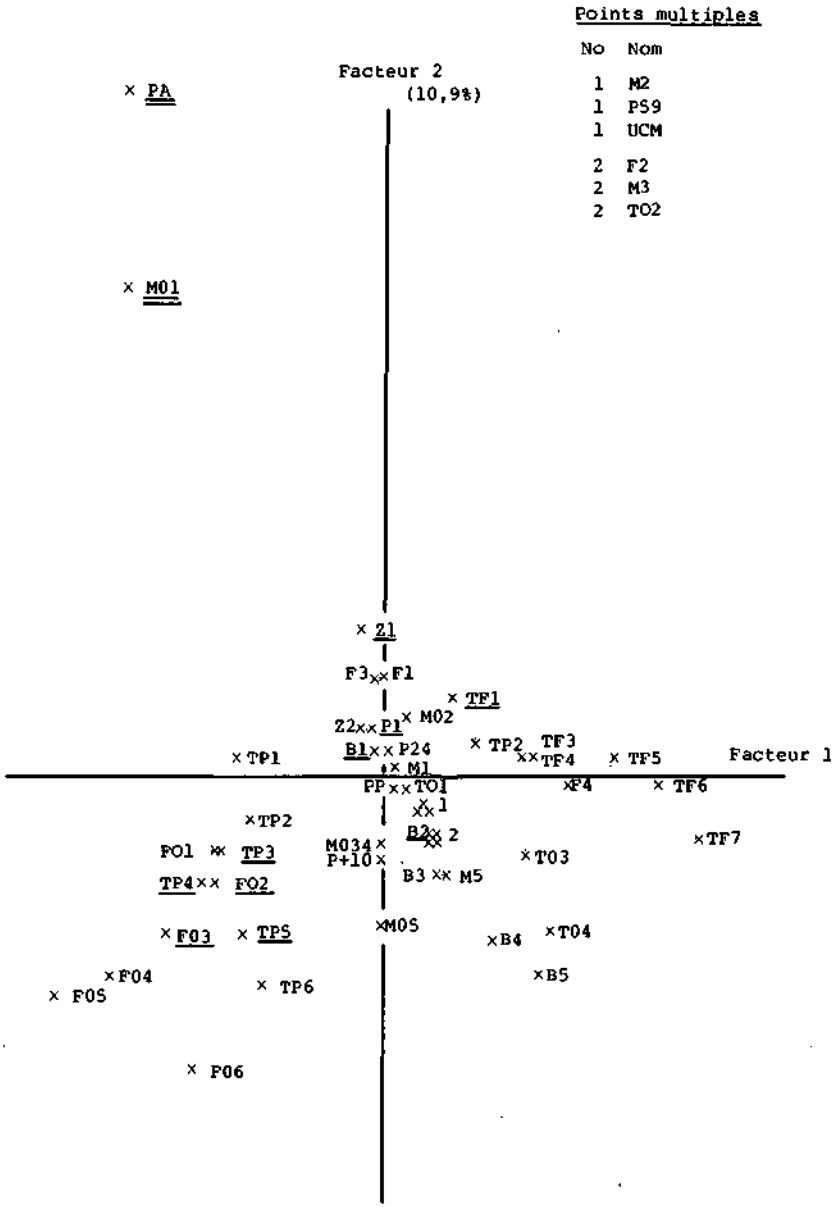

Graphe 6 : Facteur 3. Localisation géographique

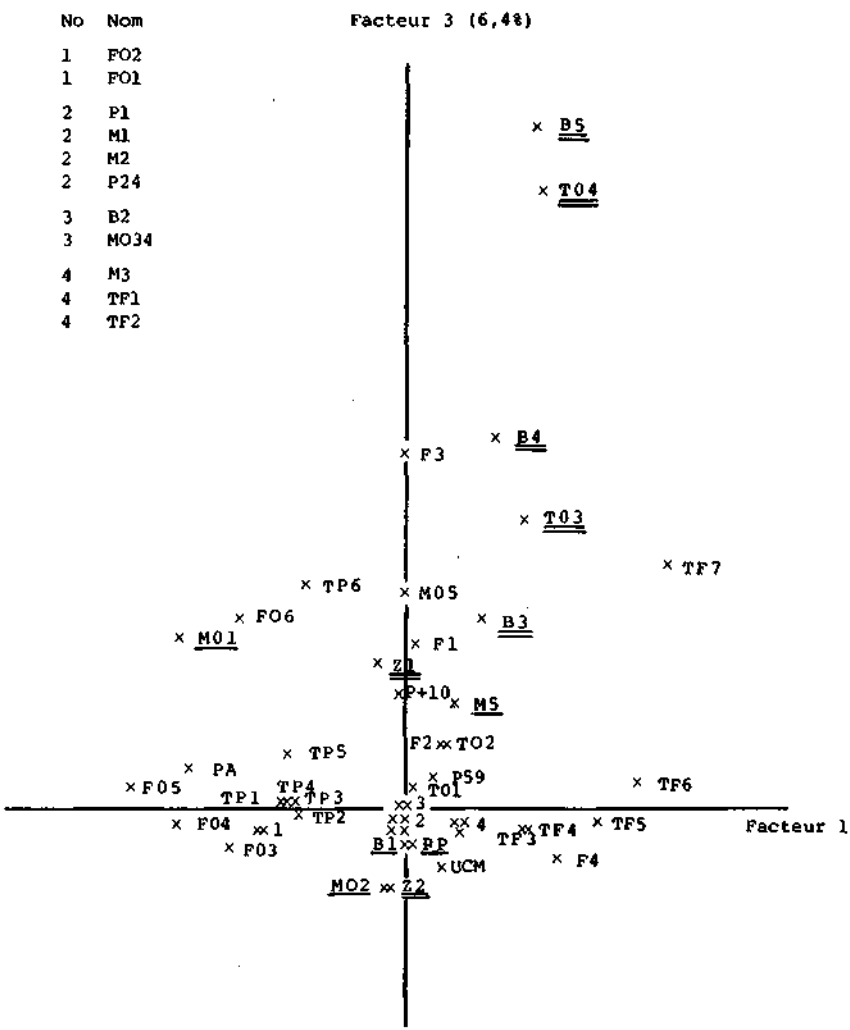

Graphe 7 : Facteur 1 et 2. Nuage des observations
(sans identificateur)

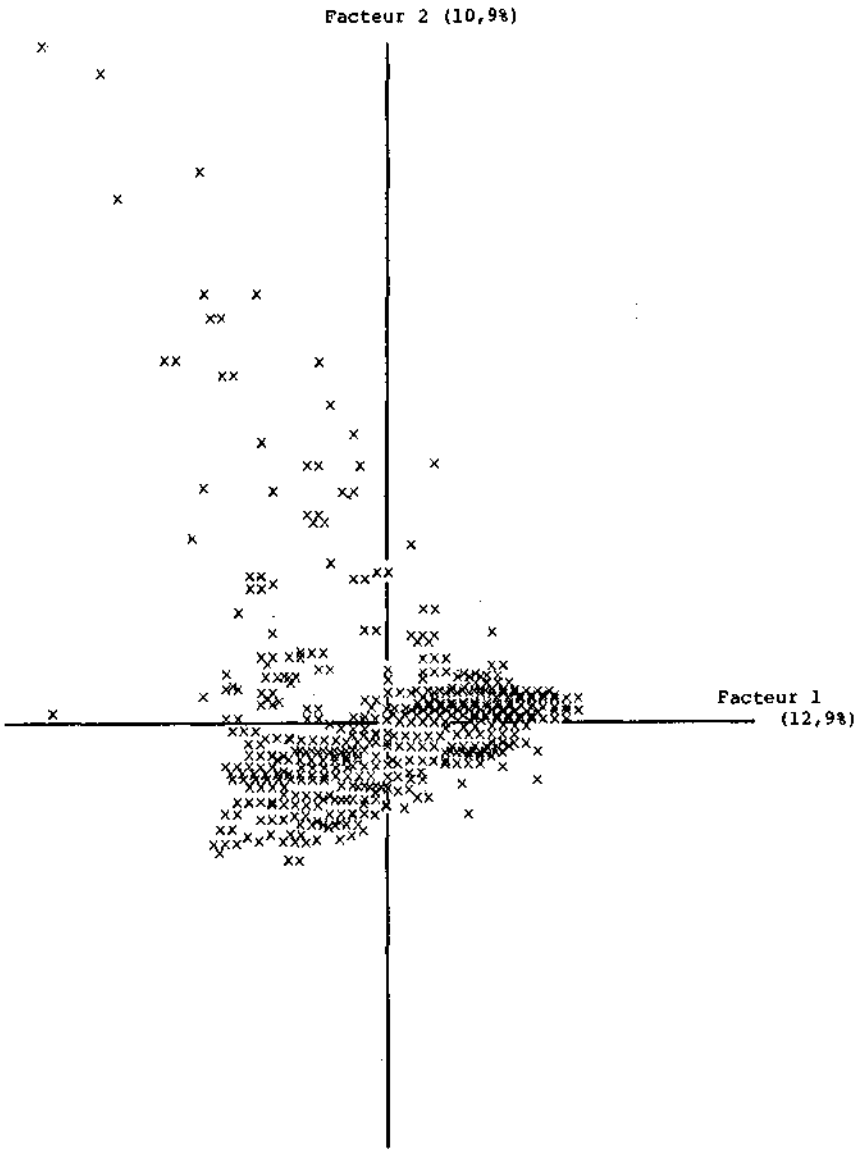

7. LES GROUPEMENTS PAYSANS

Toute société est composée d'une quantité infinie de groupements particuliers qui tantôt se chevauchent les uns les autres, s'assemblent, se distinguent ou même s'opposent. Leur grandeur et leur nombre sont fonction de la densité démographique, la ville apparaissant comme étant leur lieu privilégié. Néanmoins, un regard attentif sur les régions rurales dévoile une richesse insoupçonnée de groupements. Pour ce qu'il en est de ceux qui sont spécifiques aux paysans du VdT, j'ai aussi été frappé par leur nombre et leur diversité, si bien que je me verrai souvent dans l'obligation de ne mentionner brièvement que l'existence de la plupart d'entre eux.

7.1 Définition du groupement

Gurvitch est un des rares sociologues à avoir su percevoir toute l'importance des groupes sociaux (groupes et groupements sont synonymes) et l'un des seuls à y avoir travaillé. Dans la Vocation actuelle de la sociologie (1957), il déplore la situation où se trouve la sociologie des groupements, surtout en matière de définition et de classification, ceci malgré les nombreux travaux de recherches portant sur une multitude de groupements particuliers.

Pour Gurvitch (1957 : 292 et ss), les groupes sociaux ne sont pas de simples catégories sociales (par exemple les agriculteurs qui pratiquent la traite mécanique ne constituent pas des unités collectives réelles), ni des moyennes statistiques (le paysan suisse moyen ne correspond à aucune

réalité), ni de simples assemblages de personnes réunies et juxtaposées (les agriculteurs présents à la foire de Couvet). De même, les groupements sociaux ne sont pas de simples "rapports sociaux" (qui caractérisent essentiellement les différents Nous paysans), ni des "rapports sociaux positifs et complémentaires" dans la mesure où il existe aussi des rapports négatifs provenant d'antagonismes internes et que la complémentarité présuppose des ensembles préexistants. Les groupements ne sont pas non plus "des systèmes ou unités d'interaction humaine", définition suffisamment large pour englober une société globale, mais insuffisante pour en révéler les spécificités caractérisées par les groupement particuliers. Ce ne sont pas non plus des assemblages de statuts et de rôles sociaux (producteurs de lait et consommateurs), ni des conduites sociales régulières et de modèles, celles-ci pouvant devenir novatrices ou créatrices et renverser règles et normes. Pour terminer, Gurvitch mentionne encore que les groupements sociaux ne peuvent être réduits à des associations, ce terme caractérisant les groupements volontaires (c'est-à-dire des groupements pour lesquels il est nécessaire d'exprimer une volonté d'appartenance, par exemple lorsque l'on souhaite devenir membre d'une société de laiterie), ou à des organisations, concept trop restrictif qui renvoie directement à l'appareil du groupe ou qui élimine tous ceux qui ne seraient pas organisés, ainsi qu'à des formes de sociabilité (dans la mesure où tout groupe est un microcosme de sociabilités), ou à des sociétés globales, macrocosmes de groupements.

Après avoir expliqué ce que le groupe n'était pas, il s'agit maintenant de dire ce qu'il est en le définissant positivement. Je reprendrai alors la définition opératoire

de M. Erard : "Le groupement est un cadre social abstrait-concret,fortement différencié et structurable". La notion de cadre social étant connue, "abstrait-concret" signifie que le groupement n'est pas toujours cernable de manière précise et facilement observable de l'extérieur mais qu'il nécessite parfois une investigation plus approfondie pour le découvrir. La caractéristique "fortement différenciée" met l'accent sur l'extrême diversité fonctionnelle des groupements, l'oeuvre à accomplir devenant le critère principal de leur classification. "Structurable" signifie que dans un but d'unité et d'efficacité, il y a , chez tout groupe social, une volonté de cohésion des formes de sociabilité qui leur sont propres et de recherche d'équilibre entre les différents paliers qui leur sont spécifiques. "Structurable" veut aussi dire que si les groupes organisés sont toujours structurés, la réciproque n'est pas automatique car "une structure peut reposer essentiellement, par exemple, sur une similitude d'idées et valeurs collectives, de conduites ou d'oeuvres culturelles à promouvoir, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à des réglementations ou à des appareils organisés pour faire prédominer les forces centripètes sur les courants centrifuges." (Erard 1977)

Cette définition opératoire englobe une diversité considérable de groupements. Dans un premier temps, Erard les regroupe en onze genres (classification générique), la ou les fonctions étant les critères de base : groupements de localité, groupements de parenté, groupements d'affinité fraternelle, groupements d'activité politique, groupements d'activité économique, groupements d'intérêts socio-économiques, groupements de protection sociale et d'hygiène publique, groupements mystico-extatiques, groupements de formation humaine, groupements de loisirs, autres groupements d'activité non essentiellement lucrative; puis chacun de ces genres fait l'objet d'un inventaire des différentes sous-espèces qui le constituent (classification spécifique).

Dans un deuxième temps, il dégage les types communs des différents groupements (classification typologique) afin de pouvoir être en mesure de définir typologiquement les différentes espèces. C'est ce modèle que j'utiliserai pour inventorier et classifier les groupements des paysans du VdT, ainsi que ceux qui n'appartiennent peut-être pas totalement à la population étudiée mais dans lesquels on retrouve quand même un nombre significatif d'agriculteurs de la région. Quant à ceux qui me paraissent particulièrement intéressants, par leur importance ou leur originalité, je tenterai de les définir typologiquement afin de mieux pouvoir les distinguer des autres groupements particuliers.

7.2 Les groupements paysans de localité du VdT : les groupes de voisinage

D'une manière générale, en Suisse et au VdT en tout cas, les groupements de localité paysans (à ne pas confondre avec communauté) sont situés bien sûr en majorité en milieu rural. Bien que l'on trouve encore quelques groupes d'exploitations agricoles sur la périphérie de certaines concentrations urbaines, aujourd'hui la ville a définitivement chassé le paysan, et bien au-delà des faubourgs. Les groupements paysans de localité seront donc essentiellement de petites dimensions, à savoir les villages et les hameaux. Je serais cependant tenté de mentionner en premier lieu l'ensemble des agriculteurs du VdT qui pourrait être une bonne illustration d'un groupement à distance, dans la mesure où il ne se réunit jamais, où il entretient peu (dans le cas présent même pas du tout) de rapports avec

ses membres et où les buts communs sont inexistants bien que l'on pourrait considérer comme tels l'exercice d'une activité agricole dans la région et la défense des intérêts de la profession. En l'occurrence l'absence flagrante de structure fait qu'il vaudrait plutôt mieux parler d'un Nous paysans du VdT, comme nous le verrons en microsociologie. Mais il suffirait peut-être d'une mesure administrative impopulaire prise à l'encontre de ces agriculteurs, d'une catastrophe naturelle ou de l'installation d'une place d'armes pour que ce Nous paysans du VdT se structure rapidement, voire même s'organise en s'octroyant un appareil régulateur. Si les hameaux paysans sont encore nombreux au VdT, il n'en est pas de même des villages, ou du moins il n'en est plus ainsi, tous étant habités par une majorité de non-agriculteurs. Il n'est donc plus possible aujourd'hui de parler de personnalisation des rapports sociaux villageois, de "transparence sociale" (Jollivet 1974 : 196) ou d'interconnaissance, dans la mesure où tous les villageois ne se connaissent plus entre eux "sous tous les aspects de leur personnalité sociale et individuelle" (Mendras 1974 : 29). Seuls peut-être Les Bayards et Boveresse gardent encore un certain caractère paysan, à cause du nombre relativement important d'agriculteurs qui s'y trouvent encore et de la plus ou moins grande stabilité de l'ensemble architectural villageois. Cependant plutôt que de parler de groupements villageois, il me semblerait plus juste, même pour les deux villages sus-nommés, de parler de groupes paysans de voisinage selon les quartiers. En effet, l'autonomie des agriculteurs a grandi et l'entraide collective, indispensable autrefois pour mener à bien certains gros travaux, a disparu avec la mécanisation; le téléphone, l'automobile permettent maintenant à chacun de se pourvoir facilement et rapidement en denrées, produits et pièces

de rechange de tous genres, tant pour le ménage que pour l'exploitation; la télévision a fortement contribué à diminuer le besoin de se rencontrer, de communiquer, de passer des veillées ensemble et a favorisé un repli des groupes domestiques sur eux-mêmes.

Un certain nombre de liens subsistent cependant parce qu'ils restent indispensables à la bonne marche de l'exploitation et nécessaires à la bonne entente entre voisins : le "service" ou "coup de main" qui consiste par exemple encore assez fréquemment en une aide pour un vêlage difficile, à aller surveiller le bétail du voisin ou lui faire quelques travaux parce qu'il est absent, prêter un outil ou une machine ou l'acheter en commun; plus rarement, il peut résider en certains travaux communautaires par quartier comme cela est encore le cas aux Bayards pour l'entretien des pâturages communaux. Mais il faut aussi mentionner le besoin de discuter avec un confrère et de se raconter les dernières nouvelles du village. Cette pratique est surtout le fait des femmes d'un certain âge qui vont l'après-midi, le plus souvent en hiver, se rendre visite pour boire le thé et "discuter". C'est par toute cette sociabilité observable par quartier qu'il est encore possible de parler de nos jours de groupes de voisinages paysans à l'intérieur du village.

Mais pour les agriculteurs du VdT, le groupe de voisinage par excellence reste le hameau, extrêmement nombreux dans toute la région, plutôt situés sur les flancs du Vallon et sur les hauteurs de la Côte-aux-Fées, des Verrières et des Bayards. Sans mentionner explicitement ce type d'habitat, Max Weber décrit exactement ce qu'il faut entendre par cette espèce de groupement qui repose simplement sur une proximité des lieux de domicile permanent et avec qui, le fait

d'être voisin signifie que, dans le besoin, on dépend les uns des autres,surtout là où la technique des communications est peu développée. "C'est du voisin que viennent naturellement les secours, et le "voisinage" est de ce fait un facteur de "fraternité" (il est vrai qu'il faut ici prendre le mot dans un sens tout à fait prosaïque, dépouillé de tout pathétique et inspiré surtout par une éthique économique). Cette fraternité se manifeste sous la forme d'une aide réciproque en particulier lorsque les ressources d'une communauté domestique se révèlent insuffisantes, par une "aide bénévole", c'est-à-dire un prêt non rétribué de biens d'usage, par le prêt sans intérêt de biens de consommation ou par un "travail bénévole", c'est-à-dire un apport de main-d'oeuvre en cas de besoin particulièrement urgent" (Weber 1976 : 144).

Outre les aides et travaux bénévoles réciproques tels que le dépannage en cas d'ennuis mécaniques ou le renfort pour les vêlages pénibles, il faut mentionner encore un certain nombre d'activités et d'arrangements communs, par exemple l'entretien des clôtures mitoyennes permanentes (murs de pâturages), le déneigement des chemins en hiver ou l'échange de parcelles de terrain pour faciliter l'activité agraire. Il faut toutefois nuancer l'importance des relations à l'intérieur de ces groupes de localité, celles-ci pouvant être d'une intensité et d'un genre extrêmement variables selon les endroits. Il ne s'agit pas non plus de négliger la tendance traditionnelle à l'individualisme du paysan qui ne supporte pas qu'on se mêle de ses propres affaires et qui le pousse à garder la distance malgré la proximité physique.

Mais si le hameau paysan signifie "fraternité", il peut aussi être l'exemple typique d'un groupe de voisinage caractérisé par l'inimitié, voire la rivalité et l'antagonisme, car bien que la haine portée à son voisin et reconduite de génération en génération ait certes tendance à disparaître aujourd'hui, les mésententes sont toujours aussi fréquentes que subites. Cependant, et par définition, ces groupes de voisinage ont plutôt tendance à favoriser en eux les communautés au détriment des masses et des communions.

Ainsi donc, les groupements paysans de localités du VdT se caractérisent par leur petite envergure [1] (quartiers de village, hameaux ou autres types d'habitats dispersés) et par leurs tâches multifonctionnelles (surtout économiques et sociales) mais toujours délimitables avec précision.

7.3 La famille paysanne

Parmi les "groupes de parenté", je ne choisirai que l'exemple de l'unité familiale paysanne. Je ne considérerai pas la parentèle parce que d'une part cela nécessiterait une longue investigation sociodémographique et d'autre part, parce qu'elle semble ne pas jouer un rôle important (à première vue en tout cas [2]) dans la collectivité paysanne du VdT.

1) Voir à ce propos le chapitre 4 de "Les cadres sociaux de la connaissance" de Georges Gurvitch (1966) : "Les groupements de localité de petite envergure et leur savoir", PUF, Paris, pp 72 et ss.

2) Il faut rester prudent lorsque l'on avance de telle affirmation car l'étude de la parenté a été encore peu pratiquée en Europe, comme d'ailleurs dans toutes les sociétés non lignagères. L'importance du système de parenté étant méconnue, elle pourrait donc être plus grande que supposée à priori, notamment en ce qui concerne le rôle de la collatéralité dans la circulation des biens en l'absence de descendance

L'approche de la famille paysanne par les sociologues ruraux a été faite en retenant des conceptions et des unités de recherche différentes. Mendras par exemple préfère parler de "groupe domestique" considérant par là toutes les personnes qui vivent et mangent sous le même toit et qui ont aussi une activité économique commune (cette appellation est très semblable au terme de "feu" mais se distingue de celui de "maisonnée" par l'élément d'activité commune). Pour Mendras, le vocable "groupe domestique" met l'accent sur l'ensemble des gens, liés par le sang ou non, vivant quotidiennement dans la même maison et évoque à la fois l'économie domestique qui répond au besoin du groupe, et le domaine qui le fait vivre (1974 : 45; 1976 : 58).

Dans le même ordre d'idée que cette notion de "groupe domestique", j'ai aussi rencontré la terminologie de "groupe sinoïque" : communauté de consommation qui coïncide souvent à la campagne avec une unité de production (G.R.A. 1965 : 231). D'autres utilisent le terme de "cellule familiale" en tant que fusion de l'exploitation et du ménage (Barral 1978 : 28), d'autres encore, suivant une conception marxiste, parlent de "famille exploitante" déterminée et définie par les caractéristiques économiques de l'exploitation (Jollivet 1974 : 251).

(Suite note de la page précédente)
directe comme le montre M.C. Pingaud (1971) dans son article : "Terres et familles en Châtillonnais" in Etudes rurales No 42, pp 52-104. Parmi les rares recherches qui commencent à se faire dans ce domaine en Suisse, je citerai le travail de P. Mayor (1980) sur la famille Rochat de la Vallée de Joux (VD) portant sur l'identité et l'appartenance régionales par le repérage des aires matrimoniales. (Appartenance régionale et processus d'identification, Institut d'ethnologie, Neuchâtel, miméo)

C'est peut-être l'appellation courante de "cellule familiale" qui, malgré l'absence d'une connotation typiquement paysanne, conviendrait le mieux pour caractériser les familles des agriculteurs du VdT. Elle ne donne pas, comme dans "groupe domestique", l'idée d'une famille élargie à d'autres parents ou à une main-d'oeuvre non familiale, et ne cantonne pas autant la famille paysanne dans un rôle strictement économique comme c'est le cas avec la notion de "famille exploitante", même si cela reste bel et bien sa principale caractéristique.

On aurait pu parler de "groupe domestique" il y a encore une trentaine d'années, non parce que la cohabitation était plus longue ou plus courante qu'aujourd'hui, mais parce que toute une main-d'oeuvre, vivant dans la famille sans pour autant y avoir un lien de sang, se greffait autour du noyau familial.

Avant de voir de quel type était la famille paysanne du VdT auparavant et à quoi elle correspond aujourd'hui, il est nécessaire de préciser les termes qui seront utilisés dans ce paragraphe. J'appellerai "famille conjugale" ou "restreinte" ou "nucléaire" l'unité constituée par un couple et ses enfants. Si à une famille conjugale s'est greffé un parent, par exemple la grand-mère ou le grand-père, un frère ou une soeur, je parlerai de famille élargie. C'est un peu la terminologie de Laslett et Wall (1972) quoiqu'ils ne la limitent qu'à un seul parent qui n'a ni conjoint ni enfant sous le même toit. Mais d'autres utilisent des appellations différentes : Shorter (1977) parlerait de "famille souche", Kostic et Boreli (1977) de "famille élémentaire plus addition", etc... Enfin lorsque plus de deux générations et de collatéraux cohabitent dans la même maison, j'utiliserai la terminologie de "famille souche" chère à

Le Play et reprise par beaucoup d'autres, à distinguer de la "famille indivise" et de la "communauté" dans la mesure où le patrimoine de celle-là appartient toujours au grand-père alors que pour celle-ci il appartient à tous mais est géré par le patriache. Shorter parlerait ici de "maisonnée", Laslett de "famille multiple", Kostic de "famille patrilinéaire étendue", etc...

Comme toutes celles des sociétés industrielles, la famille paysanne du VdT n'a pas échappé à la nucléarisation. Certes on trouve encore quelques exemples de familles élargies lorsqu'un grand-parent ou un frère resté célibataire s'ajoute à la famille conjugale, mais ils tendent presque à devenir des exceptions. En fait ces grandes familles qui regroupent plusieurs générations et des collatéraux à la manière des communautés taisibles françaises ou des zadrouga slaves n'ont jamais vraiment existé dans les régions jurassiennes. On peut y trouver moult explications mais les plus importantes tiennent sans doute au fait que la surface des exploitations agricoles ne peut être agrandie facilement, que la place réservée au logement est réduite à quelques chambres, en général trois, parfois quatre et ne permet pas d'accueillir plus de personnes que le domaine pourrait en nourrir [1]. Il est difficile de trouver des écrits qui attestent précisément "de qui vivait avec qui" dans les

1) Pour de plus ampies informations sur l'architecture des fermes jurassiennes, on peut se référer à H. Bühler (1918) Les Crosettes. Etudes de géographie régionale, Attinger, Neuchâtel, chapitre 6 "Les maisons" pp. 61-96, à la revue "l'Hôtâ" ("La maison" en patois jurassien) éditée par l'Association pour la sauvegarde du patrimoine rural jurassien (ASPRUJ) et à l'ouvrage de G. Lovis (1978) Que deviennent les anciennes fermes du Jura ?, Société Jurassienne d'Emulation, Porrentruy.

familles paysannes d'antan. Voici deux exemples qui montrent que dans la région il devait cependant y avoir cohabitation sous la forme de familles élargies uniquement. A propos du paysan jurassien des Genevez (région catholique, actuellement commune du Canton du Jura), Robert Pinot décrit en 1887 la situation suivante : "Les ressources du lieu sont étroitement limitées : elles consistent en productions spontanées, l'effort de l'homme ne peut les accroître; elles offrent donc des moyens d'existence qui empêchent tout accroissement de la population, et il est de toute nécessité qu'un sage système d'émigration en emporte le trop-plein au dehors. Généralement, il ne reste au pays que l'enfant qui héritera de la maison paternelle et les filles qui se marient" (Pinot 1979 : 90). Dans sa description de la juridiction de La Brévine, le Maire Huguenin laisse entendre l'existence d'une vie familiale avec les grands-parents au 19ème siécle dans cette vallée protestante, parallèle à celle du VdT (Huguenin 1841 : 102; 108). Ces deux exemples laissent supposer l'existence de familles élargies, temporairement en tout cas. En effet la reprise effective du domaine était tardive et ne survenait même qu'après le décés du père. Cette situation impliquait donc une cohabitation forcée pendant un certain temps entre "preneurs" et "remetteurs". Mais il ne faut pas oublier que l'espérance de vie était moindre qu'aujourd'hui et qu'on veillait à ce que le fils ne se mette pas en ménage trop tôt.

D'autres arguments viennent confirmer le fait que les grands-parents finissaient leurs jours dans le domaine familial (surtout lorsqu'il ne restait plus qu'un des conjoints) : n'étant au bénéfice d'aucune rente sociale et ne disposant que de peu d'économies, et dans la mesure où ils souhaitaient non pas monnayer leurs biens mais plutôt les

transmettre, leur fils qui reprenait l'exploitation était tenu moralement de les héberger et de veiller à ce qu'ils ne manquent de rien.

Une autre explication est l'absence de logements disponibles pour les personnes "à la retraite". Les fermes typiques de la région, que l'on appelle aujourd'hui "fermes neuchâteloises", comprenaient rarement deux appartements [1], et il était difficile d'en aménager un deuxième ultérieurement sans risquer de rompre l'équilibre des espaces nécessaires à une exploitation agricole.

Cependant (dès le début de ce siècle pour mes informateurs), le moment de cohabitation entre les grands-parents et le couple qui reprend l'exploitation se raccourcit considérablement. Actuellement, la pratique régionale est plutôt de laisser la place [2] dans les mois qui suivent la reprise et parfois même la période transitoire se réduit encore au point que les moments de vie commune ne sont plus que de quelques jours [3]. Les grands-parents partent aussitôt s'installer en appartement, si possible dans un village du VdT pas trop distant de leur ancienne exploitation, ou alors reprennent une de ces petites fermes qui permettent un passage graduel de la pleine activité à la retraite.

1) A ne pas confondre avec les fermes neuchâteloises mitoyennes, où chacun des pans abritait une exploitation indépendante de l'autre. Aujourd'hui les deux parties de telles fermes continuent d'appartenir à des propriétaires différents mais, faute de place, ne sont plus que rarement des exploitations agricoles.

2) Il s'agit bien sûr de la tendance générale et il est bien clair qu'il y aurait des exceptions à mentionner au VdT, même celle de familles-souches.

3) A ce propos voir le paragraphe sur la reprise du domaine.

On ne peut étudier la famille sans porter un regard sur la manière dont les gens se marient. Souhaitant savoir comment les couples d'agriculteurs de la région du VdT s'étaient formés, j'ai été frappé de voir comment mes informateurs (en l'occurrence un couple d'agriculteurs d'un certain âge : 70 ans pour le mari et 60 pour l'épouse) ont été capables de m'énoncer dans un court laps de temps et sans peine, les caractéristiques d'origine de 71 couples. Pour chacun des conjoints ils ont donné les informations suivantes : le domicile avant le mariage, l'âge au mariage, la profession des parents, le domicile après mariage, la cohabitation éventuelle après mariage avec un autre membre de la famille, le nombre d'enfants. Lorsque l'on dit que les sociétés paysannes sont des sociétés d'interconnaissance, cette affirmation se vérifie bel et bien dans le cas mentionné ici.

Ont été considérés les couples vivant au VdT, qui exercent ou ont exercé une activité agricole à plein temps et pour autant qu'au moins un des deux conjoints ait résidé dans la région avant son mariage. Mes informateurs m'en ont cité une centaine, mais seuls 71 ont été retenus. L'échantillon reste cependant très significatif puisqu'en 1975 on comptait 250 exploitations agricoles à plein temps et les tendances qui en sont ressorties ont apparu suffisamment marquées pour permettre de les retenir et de les considérer comme étant celles de l'ensemble de la population paysanne du VdT. Les informations retenues peuvent être considérées comme sûres, car chaque fois qu'il y avait doute sur l'un ou l'autre des conjoints le couple a été éliminé. Une approximation a cependant été parfois tolérée pour la date de naissance des conjoints, mais finalement, seule celle de l'époux a été retenue pour la répartition dans trois groupes d'âge situés dans ces intervalles suffisamment grands pour limiter les risques d'erreur.

Les résultats obtenus sont les suivants. On constate d'emblée que, pour tous les couples mentionnés, l'homme résidait dans le district avant son mariage. L'exogamie régionale est donc uniquement féminine. D'autre part, ces mariages paysans se distinguent par leur caractère de virilocalité, le plus souvent au sens strict du terme, puisqu'il y a installation des mariés dans la demeure même des parents de l'époux. Cette situation s'explique aussi par le mode de transmission du patrimoine dans la mesure où une exploitation agricole est rarement reprise par une fille.

Le tableau 10 montre l'importance de l'endogamie et son évolution à travers les trois dernières générations de paysans du VdT.

Si l'on analyse tout d'abord l'importance de l'endogamie communale, on constate qu'elle diminue en flèche : avec près d'un mariage sur deux pour la première génération, trouver son épouse dans la même commune devient exceptionnel aujourd'hui. Par contre, la tendance est exactement inverse si l'aire matrimoniale retenue pour le critère d'endogamie va au-delà de la commune et s'étend au district, puisque c'est là, d'une part, qu'on y trouve le plus grand nombre de mariages contractés pour les deux dernières générations et, d'autre part, que la proportion intergénérationnelle croît régulièrement, faisant plus que doubler.

Parmi les mariages contractés à l'intérieur de l'aire matrimoniale du district (mais qui ne retient pas les alliances faites par deux conjoints résidant dans la même commune), l'on peut constater que la proportion de ceux qui sont formés avec une épouse d'une commune voisine est nettement en baisse.

Tableau 10 : Evolution de l'endogamie au niveau communal et du district du VdT

(n.a. = 71)

	Endogamie communale		Endogamie du district (sans les mariages contractés dans une même commune)		Endogamie du district (mariages contractés avec un conjoint d'une commune voisine)		Mariage hors district		Total	
Date de naissance de l'époux	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
1900 - 1920	10	43.5	7	30.5	5	71.5	6	26.0	23	100.0
1921 - 1945	6	19.4	16	51.6	12	75.0	9	29.0	31	100.0
1946 - 1960	1	5.9	11	64.7	7	41.2	5	29.4	17	100.0

En résumé, les trois premières colonnes du tableau montrent que chaque "génération" de mariés se distingue par une pratique matrimoniale bien spécifique : la première (celle dont les époux sont nés entre 1900 et 1920) se caractérise par une très forte endogamie au niveau de la commune même, la deuxième (qui regroupe les époux nés entre 1921 et 1945) par le choix d'une épouse dans une commune directement limitrophe et la dernière (époux nés entre 1946 et 1960) par la recherche d'une épouse certes toujours dans le district mais au-delà des communes adjacentes.

Cette évolution a plusieurs explications. Tout d'abord elle découle de l'atténuation d'un fort esprit de clocher villageois et d'une ouverture certaine des communes entre elles; puis, sans aucun doute, elle provient du rapprochement des communautés avec l'amélioration des voies de communication et l'utilisation généralisée de l'automobile; enfin (et c'est certainement le critère qui me semble le plus important), elle résulte de la nécessité, tout en restant dans les limites du district, d'aller chercher toujours plus loin une fille qui souhaite épouser un agriculteur. Il vaut la peine, en effet, de constater que la tendance à l'exogamie (hors district) reste particulièrement faible et constante. Il y a de nombreuses raisons à cela et la plus importante provient certainement de la configuration géographique de la région du VdT : adossé à la France, la frontière politique apparaît fonctionner comme une barrière absolument imperméable aux échanges matrimoniaux pour les agriculteurs (la situation est d'ailleurs quasi identique pour la population non paysanne); ensuite la route sinueuse et à forte dénivellation qui conduit, à travers le Vallon de Noirvaux et le Col des Etroits, vers Ste-Croix et Yverdon, empêche de nouer des contacts avec la population du nord vaudois; enfin, avant la reconstruction récente de la

"Pénétrante" (route à trois pistes qui traverse longitudinalement tout le VdT excepté un tronçon entre St-Sulpice et les Bayards) avec le tunnel de La Clusette, les communications étaient aussi difficiles en direction du Bas du canton, et aussi vers le Val-de-Ruz où la population paysanne est plus importante qu'au VdT.

Le seul réservoir d'échanges matrimoniaux possibles reste donc le district du Locle, notamment avec la Vallée des Ponts et celle de la Brévine, situation qui se confirme bien avec le comportement matrimonial des 71 couples de notre échantillon, puisque sur vingt mariages exogames, 12 épouses viennent de ce district, dont sept de la Vallée de La Brévine, vallée que jouxtent cinq communes du VdT, (parmi les 8 autres mariages exogames on en compte six avec des Suissesses alémaniques !).

L'analyse de ces 71 mariages paysans révèle donc une étonnante proximité géographique dans les pratiques matrimoniales. Aujourd'hui encore, on peut dire que l'agriculteur du VdT ne prend guère femme au-delà des limites géographiques de son district. Mais le tableau précédent cache malgré tout le fait qu'à l'intérieur de cet espace matrimonial les échanges sont marqués encore une fois par la géographie [1]. L'on peut dire tout d'abord que pour les deux premières "générations" l'endogamie villageoise ou communale était particulièrement importante pour les villages du haut du VdT. Mais aujourd'hui encore, si l'on examine attentivement la façon dont ces 71 couples se sont mariés, l'on peut constater l'existence de deux "sous-aires" matrimoniales bien distinctes à l'intérieur de celle formée par

1) Et donc aussi par le type d'agriculture : il sera très difficile pour un jeune paysan d'une région de montagne d'épouser une fille de la plaine.

le district du VdT. Elles correspondent assez bien de nouveau à ses deux spécificités géographiques : à l'intérieur de l'espace formé par les communes du haut VdT (Les Bayards, Les Verrières, la Côte-aux-Fées et les hauts de St-Sulpice comme Les Parcs, les Econduits, Les Grands Prés, ...) il y a presque strictement endogamie, les échanges avec le Vallon étant encore peu nombreux, celui-ci se suffisant aussi à lui-même.

Il m'a paru aussi intéressant de voir quelle était l'importance de l'homogamie sociale et culturelle dans les mariages paysans. Dans le tableau suivant c'est le milieu d'origine qui a été considéré et non pas le statut socio-professionnel acquis par l'épouse avant son mariage. Il s'agit plus particulièrement de voir de quel milieu provient l'épouse, sachant que c'est d'une famille paysanne que sont issus tous les maris des 71 couples considérés ici. Avant de commenter le tableau qui suit, il est nécessaire de rappeler que les agriculteurs constituent à peine un petit 10 % de la population du VdT. On pourra ainsi mieux apprécier l'importance de l'homogamie [1]. Cependant, pour les non-agriculteurs mais quand même issus d'une famille paysanne, la pratique est toute différente, mais cet aspect ne sera pas examiné ici.

1) Dans l'enquête de Bernot et Blancard (1953) :"Nouville, un village français" les échanges matrimoniaux entre verriers et cultivateurs sont quasi inexistants.

Tableau 11 : Evolution des taux de mariages homogames et hétérogames par génération (n.a. et %)

	mariages homogames		mariages hétérogames		Total	
Date de naissance de l'époux	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
1900 - 1920	19	82.6	4	17.4	23	100.0
1921 - 1945	27	87.1	4	12.9	31	100.0
1946 - 1960	11	64.7	6	35.3	17	100.0

Ce tableau donne une idée de l'importance de l'homogamie sociale restée longtemps considérable, puisque ce n'est qu'à partir de la dernière génération que l'on peut constater une plus grande ouverture vers d'autres milieux sociaux d'origine et une plus grande proportion de mariages hétérogames.

Il est possible d'expliquer ces forts taux d'homogamie de la manière suivante : outre la propension naturelle à épouser quelqu'un qui vient du même milieu, il apparaît absolument nécessaire pour le jeune agriculteur de former un couple avec une personne qui soit au courant de la marche d'une exploitation agricole, et surtout qui soit disposée à y travailler. Mais, réciproquement, à cette argumentation on peut aussi supposer que seules des filles de paysans seront plutôt disposées à épouser un agriculteur, c'est-à-dire d'accepter de tenir un domaine agricole.

Quant à la récente augmentation de l'hétérogamie, elle peut s'expliquer de deux manières : soit que l'exode des filles d'agriculteurs du VdT est tel qu'elles ne sont plus en nombre suffisant pour répondre à la "demande", soit que celles qui restent sont moins attirées par la perspective d'exercer le métier de paysanne, parce que disposant d'autres alternatives. Le jeune agriculteur se voit donc contraint d'aller trouver femme dans des milieux sociaux différents du sien. Mais il faut aussi tenir compte d'un autre point de vue : le métier d'agriculteur a considérablement changé ces dernières années, de nombreuses tâches à l'intérieur (la traite, par exemple) comme à l'extérieur de la ferme (les fenaisons) se sont fortement mécanisées et nécessitent moins qu'avant le concours permanent d'une "épouse-main-d'oeuvre". Les critères de "choix" du jeune paysan peuvent donc avoir changé, et au lieu de chercher tout d'abord une épouse soumise et travailleuse "qui connaît la musique" parce qu'elle est fille de paysan, il devient peut-être plus sensible à des qualités qui, auparavant, étaient considérées comme secondaires. C'est peut-être ce qui explique que sur les six mariages hétérogames de la dernière génération, cinq ont été contractés avec des institutrices ! L'amélioration de l'image et de la condition du paysan, du ménage rural et aussi de l'équipement, ont sûrement contribué à cette ouverture réciproque de milieux sociaux différents, mais l'on peut aussi y voir les effets du récent retour à la nature et des préoccupations écologiques qui rendent les campagnes plus attrayantes et revalorisent l'activité agricole.

Comme toutes les autres familles de nos sociétés industrielles, la famille paysanne a vu sa taille diminuer ces dernières années. Celles du VdT n'échappent pas à cette tendance et le tableau ci-après présente clairement les différents stades de cette évolution.

Tableau 12 : Evolution du nombre d'enfants dans les familles paysannes du VdT (n.a. et %)

	sans enfant		1 ou 2 enfants		3 ou 4 enfants		5 enfants		plus de 5 enfants		Total des familles	
Date de naissance du père	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
1900 - 1920	2	8.7	4	17.4	13	56.5	2	8.7	2	8.7	23	100.0
1921 - 1945	1	3.2	13	41.9	15	48.4	2	6.5	0	0.0	31	100.0
1946 et plus	1	5.9	11	64.7	4	23.5	1	5.9	0	0.0	17	100.0

Tout d'abord, l'on peut s'étonner du nombre d'enfants relativement bas qu'a eu la première génération d'agriculteurs : les familles de plus de quatre enfants sont rares, comme d'ailleurs celles qui en ont moins que trois. Je crois que cela confirme bien les difficultés et les rigueurs de la vie paysanne mentionnées en début de chapitre, qui contraignaient les couples d'alors à une auto-régulation des naissances, sans oublier bien sûr une mortalité infantile encore assez importante.

Dès la deuxième génération, on peut constater que les grandes familles, celles de plus de cinq enfants, ont disparu et que la moyenne est d'en avoir plutôt trois ou quatre, la proportion des familles qui n'en comptent qu'un ou deux est déjà importante. Avec le dernier groupe, le comportement des familles est alors très net, puisque près des deux tiers d'entre elles ont un ou deux enfants. Cette proportion, qui correspond d'ailleurs assez bien à la moyenne helvétique, laisse cependant suggérer qu'elle puisse être légèrement en-dessous de la réalité dans la mesure où un certain nombre de couples considérés dans ce troisième groupe sont

encore en âge de procréer. La diminution graduelle de la taille des familles paysannes n'en apparaît pas moins nettement sur ce tableau, si bien que la dernière génération montre qu'actuellement une famille de cinq enfants peut vraiment être considérée comme une exception.

Diverses raisons peuvent être à l'origine de cette baisse. C'est tout d'abord qu'aujourd'hui, élever un enfant à la campagne ne coûte plus beaucoup moins cher à ses parents qu'à la ville [1]. Puis sans oublier que maintenant les enfants d'agriculteurs acceptent moins facilement d'aider aux travaux de la ferme après les heures d'école et pendans les vacances, la mécanisation ne permet plus de considérer qu'ils sont des bras nécessaires et de la main-d'oeuvre bon marché.

Enfin, et selon moi c'est certainement le point le plus important, les nouveaux moyens de contraception et le planning familial ont considérablement facilité le contrôle des naissances, et ce d'autant plus facilement que la religion (le VdT est essentiellement de confession protestante) n'a pas joué un rôle de frein à la diffusion de ces moyens.

La famille paysanne apparaît comme un groupement extrêmement important dans une recherche sur une collectivité d'agriculteurs. C'est peut-être parce qu'elle est en rapport dialectique très étroit avec l'exploitation agricole elle-même et que vie privée et vie professionnelle sont rarement dissociables.

1) Les dépenses sont même plus élevées lorsque les jeunes ruraux suivent une formation professionnelle ou font des études puisqu'il faut alors compter avec des frais de transport ou de pension importants.

Il conviendrait donc de s'y arrêter plus longuement, mais une approche appronfondie de ce groupement nécessiterait, à elle seule, une thèse de doctorat. De nombreux points en effet mériteraient d'être encore retenus pour une approche réellement pluraliste. Je pense notamment à tout le processus de socialisation de l'enfant qui est assez particulier dans la famille paysanne avec cette très forte intériorisation des normes et des valeurs; à l'éducation qui y est liée très directement et où l'on observe après une longue période de "laisser-faire" pré-scolaire (faute d'écoles maternelles et de temps que les parents consacrent à leurs enfants [1]) un mixte d'activité scolaire et déjà de vie "active" du fait des coups de mains à donner à la ferme [2]. Pour le choix du conjoint, il conviendrait d'envisager encore de nombreux autres points, allant au-delà des critères de proximité géographique ou de distance sociale et culturelle, en considérant aussi, par exemple, les circonstances de la rencontre [3], l'âge au mariage, la durée

1) Ce qui conduit obligatoirement à des difficultés d'expression et à un retard, en tout cas momentané, par rapport aux enfants citadins du même âge.

2) Pour mieux approcher les différents processus de socialisation de l'enfant en milieu rural, (autrefois et aujourd'hui) il faut se référer à l'excellent article de Françoise Zonabend (1979) "L'enfance dans un village français" in Revue internationale des Sciences sociales, vol. 31, no 3, pp 534-549.

3) Selon l'enquête d'Alain Girard (1974) : Le choix du conjoint, PUF, Paris, qui porte sur 1646 interviewés français (dont 230 cultivateurs et 72 ouvriers), les circonstances de rencontre sont les suivantes (en %) :

(voir suite page suivante)

des fréquentations, les relations sexuelles pré-conjugales, l'observation des rites de passages comme la cérémonie de fiançailles et la célébration religieuse du mariage, les types de relations entre parents et enfants mariés [1] ou la condition de vie des agriculteurs âgés [2].

(suite note de la page précédente)

Circonstances de rencontre	Ensemble des interviewés (n.a.=1646)	Ouvrier agricole (n.a.=72)	Cultivateurs (n.a.=230)
	%	%	%
Au bal	17.0	15.0	9.0
Circonstances fortuites	15.0	10.0	8.0
Lieu de travail, d'études	13.0	9.0	4.0
Relations d'enfance, de famille	11.0	13.0	17.0
Relations de voisinage	11.0	19.0	22.0
Présentation	11.0	7.0	24.0
Lieu de distraction	10.0	12.0	5.0
Réunion de sociétés	6.0	4.0	4.0
Réunion de famille	6.0	10.0	6.0
Autres cas	0.0	1.0	1.0
Total	100.0	100.0	100.0

Sources : A. Girard (1974) Le choix du conjoint, PUF, Paris, pp. 110-111.

1) Pour ce problème l'on peut se référer à : Louis Roussel (1976) La famille après le mariage des enfants, PUF, Paris, notamment le chap. IV, pp 76-105 et à l'article d'Agnès Pitrou (1977) "Le soutien familial dans la société urbaine" in Revue française de sociologie, vol XVIII, pp 47-84 qui démontre dans une étude qui porte sur 1744 ménages de villes de plus de 10.000 habitants la permanence de la solidarité familiale même en zone urbaine.

2) Voir l'ouvrage de T. Locoh et P. Paillat (1972) : II- Les agriculteurs âgés, PUF, Paris.

Il faudrait aussi dire quelques mots sur le célibat bien que le district du VdT ne se caractérise pas aujourd'hui par un taux de célibat paysan particulièrement élevé, et qu'il ne semble pas l'avoir été durant ce siècle en tout cas. Il existe pourtant et les exemples montrent qu'il est essentiellement masculin. Comme dans l'étude de Pierre Bourdieu (1962) sur le célibat et la condition paysanne dans le Béarn, il touche peut-être plus facilement le cadet qui parfois "joue l'oncle", selon l'expression de Claude Karnoouh, c'est-à-dire qu'il continue de travailler sur le domaine familial repris par le frère aîné. Si le célibat est plutôt rare dans la région, cela ne signifie pourtant pas qu'il soit toujours facile de trouver l'âme soeur, et c'est pourquoi les mariages tardifs [1], vers la trentaine ou plus, ne sont pas rares (Girard 1974 : 23 mentionne que d'une manière générale c'est parmi les cultivateurs-exploitants que l'âge au mariage est le plus élevé).

Quant au divorce, il est pratiquement inexistant dans la société paysanne pour la simple raison que si le couple éclate, toute l'activité économique est perturbée et la vie de l'exploitation agricole fortement compromise [2]. Cela provient certainement aussi du fait que, chez les paysans, le lien matrimonial n'a rien perdu de sa rigueur contraignante, et même si les tensions sont fréquentes (dues selon moi essentiellement au surcroît de travail et surtout à l'absence de communication verbale), il ne saurait être question de vouloir remettre en cause les règles traditionnelles en osant songer au divorce. Si le conflit conjugal

1) Certes, ils peuvent aussi provenir d'un découragement volontaire des parents qui peuvent par ce moyen-là repousser l'échéance de la remise du domaine.
2) En 1975, sur les 250 chefs d'exploitation à titre principal recensés par le B.F.S. au VdT, on comptait 32 célibataires, 205 mariés, 6 veufs, 3 divorcés et 4 avec un état civil non précisé.

est courant, les situations de fortes discordances sont plutôt rares car, comme nous l'avons vu auparavant, l'homogamie géographique et sociale est très forte et elle est une caractéristique qui, avec l'âge au mariage élevé, peut être considérée comme une condition d'un mariage "solide". Le vrai conflit familial est plutôt inter-générationnel lorsqu'il oppose les parents aux enfants qui reprennent (ou veulent reprendre) l'exploitation, ou, celui qui éclate entre frères et soeurs lorsqu'il s'agit de partager ou de dédommager ceux qui ont été écartés de l'exploitation familiale.

Comme on le constate, toute une sociologie spécialisée de la famille mériterait d'être faite [1]. Elle permettrait de se rendre compte combien ce groupement est resté encore traditionnel, mais aussi comment il a su s'adapter aux changements malgré les bouleversements structurels de l'exploitation et toutes les innovations techniques que l'agriculture est en train de vivre (ou de subir) aujourd'hui.

1) L'on peut se reporter à l'excellent ouvrage de Martine Segalen (1980) Mari et femme dans la société paysanne, Flammarion,Paris, dans lequel elle tente de mettre en lumière les transformations et les problèmes de la famille rurale au XXéme siècle en partant de l'étude de son fonctionnement et de sa structure au siécle précédent, son hypothèse étant que la relation mari-femme-terre est restée la même dans notre société.

7.4. L'exploitation agricole

7.4.1. L'évolution du nombre des exploitations agricoles au Val-de-Travers

L'agriculture du VdT n'a pas échappé aux brusques changements qui caractérisent l'ensemble de la paysannerie d'Europe occidentale, à savoir la forte diminution du nombre d'exploitations et, corrélativement, la nette augmentation de la surface agricole moyenne utilisée. Le tableau suivant présente cette forte diminution du nombre d'exploitations dans cette région.

Tableau 13 : Evolution du nombre d'exploitations au VdT de 1929 à 1975 (n.a.)

	1929	1939	1955	1965	1975
Nombre total d'exploitations	619	666	505	404	329
dont expl. à titre principal	500	502	421	321	250
dont expl. à titre accessoire	119	164	84	83	79

Source: Bureau fédéral de statistique

La baisse est extrêmement forte dès l'après-guerre, le nombre total d'exploitations ayant diminué de moitié. Il est intéressant de constater que le nombre d'exploitants travaillant à titre accessoire sur leur domaine fluctue énormément entre les recensements de 1939 et 1955,

pour se stabiliser ensuite jusqu'en 1975. Par contre les aqriculteurs de profession, s'ils restent le même nombre en 1939 qu'en 1929, ils diminuent ensuite fortement et sont cause de la profonde modification du nombre total des exploitations intervenue dans l'après-guerre.

Comment ces variations se reportent-elles sur les différentes classes de tailles d'exploitations ? Le graphique suivant montre que toutes les catégories diminuent en nombre absolu, exceptée celle des exploitations dont la surface est inférieure à un ha, qui progresse légèrement depuis 1955.

Graphe 8 : Evolution du nombre d'exploitations par classes de taille, au VdT, de 1929 à 1975 (n.a.)

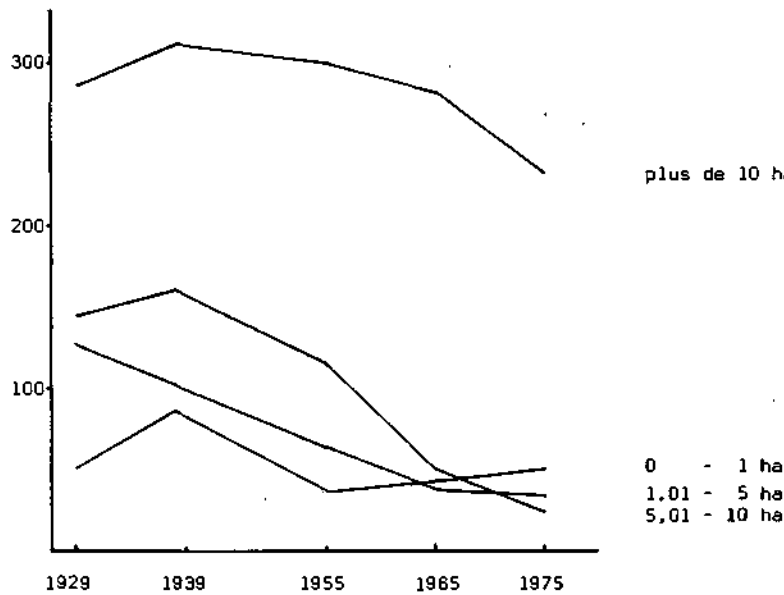

L'augmentation générale du nombre d'exploitations pour l'année 1939 peut s'expliquer principalement par les fortes fluctuations d'activité économique des années "trente" et la crise de l'emploi qui leur est liée, ainsi que par la tension politique internationale qui s'installe avec la deuxième guerre mondiale. Ce climat contribue à faire réapparaître d'anciennes exploitations et à en créer de nouvelles à titre d'activités accessoires. Cette augmentation se poursuivra encore pendant la période de guerre avec la mise en place du Plan Wahlen, pour cesser avec la fin des hostilités. Par la suite la tendance à la diminution se généralise, à l'exception des plus petites exploitations.

La présentation de cette évolution sous la forme de "proportions" des diverses catégories d'exploitations dévoile une toute autre image de la situation. Le graphe suivant illustre les comportements fortement différenciés des exploitations selon leur grandeur. Il permet de constater le spectaculaire développement relatif des exploitations de plus 10 ha depuis 1939, ainsi que la légére croissance des exploitations de moins d'un ha.

Graphe 9 : Evolution de la proportion des exploitations du VdT selon leur superficie, de 1929 à 1975 (%)

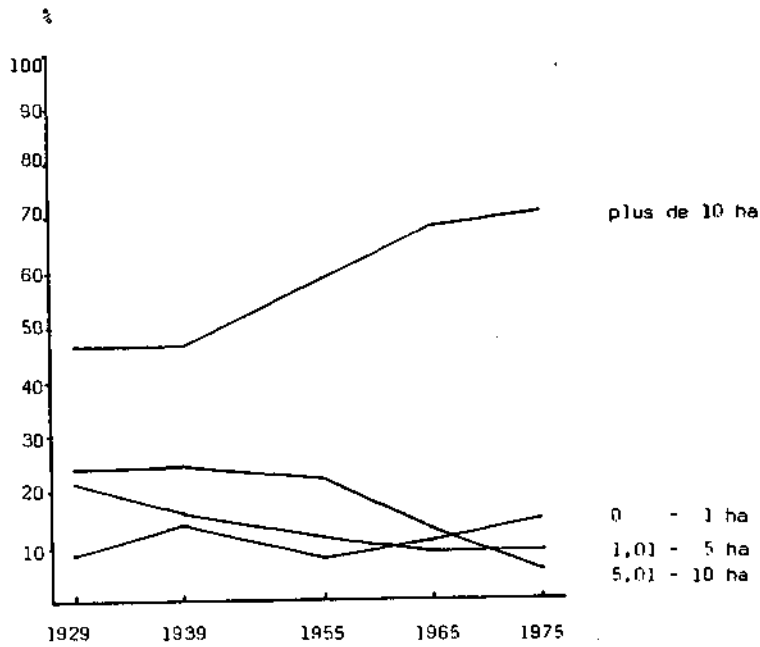

Si l'augmentation de la proportion des exploitations de plus de 10 ha au VdT correspond bien à la tendance générale que l'on retrouve pour la Suisse, il n'en est pas de même pour celle de moins d'un ha qui suit un cheminement quelque peu différent. En effet, au VdT, ces vingt dernières années, les toutes petites exploitations augmentent légèrement non seulement en nombre absolu, comme nous venons de le voir, mais aussi en pourcentage. Ce phénomène s'explique par le fait, du moins en 1975, qu'elles

sont toutes exploitées à titre accessoire [1] dans la mesure où elles permettent, d'une part, aux agriculteurs de plus de 65 ans d'entamer leur retraite "en s'occupant", évitant ainsi une coupure totale avec la vie active et, d'autre part, une double activité, pour des raisons pécuniaires ou sentimentales, à ceux qui en éprouvent le besoin. Ces exploitations jouent donc parfois un rôle de transition, en facilitant chez les agriculteurs, le passage de la vie active à la retraite, et un rôle d'appoint financier ou de référence nostalgique.

Le graphe, en présentant l'évolution de la proportion des exploitations de plus de 10 ha sans distinction au sein de cette catégorie, masque tous les changements spécifiques des différents grands types d'exploitations. Le tableau suivant permet, sur les dix dernières années, de saisir l'évolution de la structure des exploitations au VdT. Nous pouvons alors constater que toutes les exploitations inférieures à 20 ha diminuent fortement, celles de 20 ha et plus augmentant en conséquence.

1) Toutes sauf une, où l'exploitant à titre principal travaille à l'engraissement de veaux de boucherie, occupation qui ne nécessite aucune surface de terrain.

Tableau 14 : Evolution de la proportion des différentes tailles d'exploitations de plus de 10 ha de 1965 à 1975, au VdT (n.a. et %)

	1965		1975		Δ	
	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
Expl. de 10.01 à 20 ha	145	52.5	58	25.0	-87	-27.5
de 20.01 à 50 ha	117	42.4	150	64.7	+33	+22.3
+ de 50 ha	14	5.1	24	10.3	+10	+ 5.2
TOTAL	276	100.0	232	100.0	-	-

Source: Bureau fédéral de statistique

Ainsi l'évolution du nombre des entreprises agricoles du VdT est fonction de trois mouvements différents : les plus petites exploitations subsistent, celles qui disposent de surface entre 1 et 20 ha disparaissent, alors que celles de plus de 20 ha se multiplient. Cette situation fait que le VdT est en train de vivre une plus forte concentration des terrains agricoles que la moyenne suisse. Cette tendance va se poursuivre à coup sûr encore pendant quelques décennies, et si l'on compte déjà 24 exploitations de plus de 50 ha, ce nombre progressera encore sans aucun doute. Depuis quelques années déjà la pression se fait de plus en plus forte, et même si les exploitations qui disparaissent laissent des terres disponibles, ceux qui restent se trouvent toujours à l'étroit.

C'est qu'il faut rentabiliser les sommes investies pour le mécanisation et, d'une manière générale, amortir les coûts fixes en constante augmentation.

7.4.2 L'évolution de la taille des exploitations

A moins d'hériter ou de pouvoir acheter un domaine agricole avec ses terres, il n'est plus possible aujourd'hui, au VdT, de devenir paysan à son compte et de se constituer une exploitation par l'addition de lopins achetés à gauche et à droite.

L'apparition et la diffusion rapide des machines agricoles et surtout du tracteur dans la région du VdT a fortement contribué à l'augmentation de la pression sur les terres, la fermeture des plus petites exploitations n'ayant pas suffi à libérer suffisamment d'espace pour satisfaire la demande des exploitants d'aujourd'hui. L'agriculteur du VdT reste toujours à l'affût de nouvelles surfaces.

Le progrès technique tient à lui seul une grande part de responsabilité dens cette "boulimie" du sol. Deux raisons à cela. Toute d'abord les grands investissements réalisés pour l'achat du parc de machines exigent une rentabilité optimum, il faut donc s'agrandir pour les amortir. Ensuite, la mécanisation a grandement diminué la pénibilité du travail et, surtout, a pulvérisé les temps nécessaires à l'exécution des trevaux, si bien que l'agriculteur dispose souvent d'une infrastructure sous-employée et donc potentiellement opérationnelle pour une plus vaste exploitation des sols. Le temps qui était indispensable pour effectuer la fenaison avant la mécenisa-

tion est maintenant à diviser aisément par 4 ou 5, et même davantage, avec l'apparition assez récente des "séchoirs à herbe en grange". Les machines à traire ont aussi permis de diminuer la pénibilité et la durée du travail à l'étable et d'accroître la possibilité d'augmenter la garde du nombre de vaches laitières, cette éventualité poussant elle aussi à l'agrandissement de la surface d'exploitation.

Ainsi donc, agrandissement général des exploitations et omniprésente chasse aux terres dus à la mécanisation, ce déterminisme technique apparaît bien, même s'il n'est pas le seul ni surtout primaire, le facteur rentabilité de l'agriculture expliquant cela. Le tableau ci-après situe vers les années cinquante le démarrage de ce double processus. Pour illustrer l'implantation de la mécanisation au VdT, je ne présenterai ici que l'évolution du nombre de tracteurs dans cette région.

Tableau 15 : Evolution de la grandeur moyenne des exploitations du VdT (SAU en ares) et implantation du tracteur, de 1929 à 1975 (n.a.)

	1929	1939	1955	1965	1975
Nb de tracteurs[1)]	-	5	69	313	433
Grandeur moyenne des expl. en are	1145	1017[2)]	1268	1726	2059
en are		-128	+251	+458	+333

Source: Bureau fédéral de statistique

1) Il s'agit des tracteurs à 4 roues ou à chenilles, ainsi que des Jeeps, Landrover et Unimog.

2) La diminution de la surface moyenne par exploitation pour l'année 1939 par rapport à la décennie précédente s'explique par la nette tendance à l'augmentation du nombre d'exploitations vers cette période.

En 20 ans, de 1955 à 1975, la surface moyenne des exploitations agricoles du VdT a augmenté de plus de 60 %. De quelle manière s'est fait cet accroissement ? Deux explications complémentaires peuvent être retenues. Tout d'abord un agrandissement général par l'affermage des terres pour la majorité des exploitations agricoles, mais l'on a pu remarqué un agrandissement effectué de manière différenciée selon le mode de faire-valoir initial : avec un mode de faire-valoir direct on continue de s'agrandir en achetant des terres en location. Dans la réalité, il est évident que ce processus n'est pas aussi nettement tranché selon les modes de faire-valoir, il s'agit avant tout de tendance générale.

Cette manière de procéder semble logique : un exploitant fermier a peu d'intérêt à agrandir la surface de son exploitation en achetant des terres, à moins qu'il n'ait des garanties suffisantes pour le renouvellement de son bail à ferme ou puisse, le cas échéant, espérer revendre avantageusement les terrains qu'il a acquis. Cette situation risque d'être fort rare de nos jours, dans la mesure où au VdT les parcelles de terrain se louent plutôt, ou sont vendues en bloc avec l'exploitation à laquelle elles appartiennent.

Avec l'introduction du contingentement laitier, qui détermine le nombre de litres de lait autorisés à être "coulés" [1] (calculé selon la moyenne annuelle des livraisons des années de référence et la surface agricole de

1) Autorisés à être "coulés" signifie autorisés à être livrés à la laiterie pour la fabrication du fromage ou autres produits laitiers, ou pour la consommation directe. Notons encore que dans le but de diminuer la production laitière, des subventions sont versées aux agriculteurs qui s'abstiennent totalement de mettre du lait sur le marché.

l'exploitation), la concurrence entre acheteurs de terres s'accentue avec une vigueur insoupçonnable : non seulement les agriculteurs de la région cherchent à agrandir leur exploitation, mais ceux de plaine tentent aussi d'obtenir des terres, voire même des fermes pour "alper" leurs bétes durant la bonne saison. Si bien qu'il est de plus en plus vital pour un exploitant d'assurer sa sécurité en pratiquant le faire-valoir direct.

Le tableau ci-après montre que si, juste après la deuxième guerre, on assiste à une très forte diminution du nombre des exploitations comprenant 50 % et plus de terres en propre, cette situation se modifie lentement, non pas en nombres absolus mais en proportion, par rapport à l'ensemble des exploitations agricoles, la prise en considération des seuls exploitants à titre principal étant impossible, faute de données.

Tableau 16 : Evolution du nombre d'exploitants possédant 50% et plus de la surface de leur domaine (n.a. et %)

	1929	1939	1955	1965	1975
Nb d'expl. avec 50% et + en propre	349	353	197	176	152
Nb total d'expl. au VdT	619	666	505	404	329
Proportion des expl. propriétaires de la majorité de leurs terres	55.3	53.0	39.0	43.6	46.2

Source: Bureau fédéral de statistique

La diminution entre 1929 et 1955 s'explique par le fait que de nombreuses exploitations recensées en 1939 sont exploitées à titre accessoire et sont constituées très souvent par des terrains en propriété. Rappelons qu'il suffit, pour être considérée comme entreprise agricole dans les recensements fédéraux, d'exploiter au moins 25 ares de terres cultivées, forêts comprises, ou d'entretenir dans un but lucratif ou d'auto-approvisionnement 1 tête de gros bétail ou un nombre de petits animaux équivalent à cette unité.

Une bonne partie de ces petites exploitations ont surgi avec les hostilités et ont disparu avec elles, l'approvisionnement devenant plus facile et la revente des terres plus rémunératrice, surtout en zone suburbaine. Elles sont donc moins nombreuses dans le recensement de 1955. La taille moyenne des exploitations et le mode de faire-valoir sont sensibles non seulement à la situation économique et politique locale ou nationale, mais sont aussi directement influencés par ce qui se passe à l'étranger, ainsi que par la fixation des critères utilisés pour les recensements fédéraux des entreprises [1].

L'évolution, durant ces cinquante dernières années, du nombre d'exploitants possédant la majeure partie de leurs terres permet non seulement de constater leur importance relative, mais surtout de noter que depuis vingt ans cette tendance se renforce, ce qui nous permet de formuler l'hypothèse qu'il en sera encore ainsi dans les prochaines années.

1) Il est certain que si les critères retenus pour la définition d'une exploitation, même à titre accessoire, étaient à peine moins larges, le nombre, la taille moyenne des exploitations et la proportion des modes de faire-valoir fluctueraient beaucoup moins facilement dans le temps.

7.4.3 Les modes de faire-valoir

Les formes juridiques de mises en valeur du sol au VdT ne diffèrent pas d'autres régions et sont restées plus ou moins les mêmes depuis longtemps : le mode de faire-valoir direct qui consiste en l'exploitation du domaine ou de terres par leur propriétaire; les modes de faire-valoir indirects avec le fermage -location temporaire d'un domaine ou de terres à prix d'argent-, et le métayage ou mise à disposition d'une exploitation en échange du partage plus ou moins égalitaire des récoltes avec le propriétaire. Ce dernier mode de tenure est aujourd'hui inexistant au VdT; il n'apparaît plus depuis longtemps dans les recensements fédéraux des entreprises. Cette situation s'explique, d'une part, par la forte dépendance du statut de métayer face au propriétaire qui possède cheptel et machines agricoles, et, d'autre part, par la faible diversité des apports en nature que pourrait fournir le métayer, compte tenu des conditions climatiques de la région. Ce dernier facteur semble cependant jouer un rôle secondaire dans la mesure où la situation est analogue pour le bas du canton, le Bas-Pays neuchâtelois, qui offre pourtant une production plus diversifiée, grâce à la vigne notamment. Chiffelle (1968 : 48) montre que pour cette région le métayage n'a qu'un caractère résiduel et qu'il ne s'agit pas d'exploitations véritables : "Les soi-disant métayers du Bas-Pays neuchâtelois sont en fait des salariés qui touchent une rétribution fixe, et qui de plus, sont de profession mixte : cantonnier-viticulteur, ouvrier de fabrique-viticulteur, berger-aubergiste;".

Mentionnons encore au VdT l'existence d'exploitations tenues en usufruit, mais leur faible nombre et surtout leur surface en font une particularité [1].

Ces modes de faire-valoir entrent dans la dénomination de modes d'exploitation "purs", dans la mesure où la totalité de l'exploitation est régie par la même forme juridique. Dans la réalité, comme nous allons le constater, cette "unicité" dans la forme de tenure tend à s'estomper pour faire place à des modes de faire-valoir "combinés" ou "mixtes", c'est-à-dire constitués d'un mélange de terres en propriété et affermées, dans des proportions évidemment fort diverses.

Il n'est en effet pas possible d'étudier les agriculteurs d'une région et leurs exploitations sans se pencher sur les modes de faire-valoir. Ils jouent sans aucun doute un rôle non négligeable, non seulement au point de vue de leur incidence économique sur le groupe domestique et sur le plan régional, mais aussi en ce qui concerne les attitudes et les mentalités des exploitants. Une analyse des formes de tenure du sol exige une investigation dans un passé quelquefois assez éloigné, afin de comprendre la situation actuelle. C'est par elle qu'on saisit les causes et conséquences des pratiques successorales locales, la conception qu'on a du patrimoine, le morcellement des terres, les résistances au remembrement parcellaire, etc ...

1) Le droit à l'usufruit du domaine pour le conjoint survivant peut être considéré comme une des manières de sauvegarder la "communauté domestique", "l'unité du domaine" et d'"éviter le surendettement" (au lieu de n'accorder qu'un droit à une part de propriété), trois principes à la base du droit civil rural et du droit successoral paysan. Si cette pratique est peu courante au VdT, dans le canton de Vaud au contraire, l'usufruit semble être dans la majorité des successions paysannes le mode de succession choisi par le conjoint survivant en concours avec des descendants. (Cf. S. Sandoz (1977)"La révision du droit matrimonial, vue sous l'aspect de l'agriculture" in Blätter für Agrarrecht, Cahier No 3, pp 100-112).

La région du VdT jouit de longue date d'une tradition de propriétés individuelles; Loew (1954 : 174) mentionne qu'"en vertu des actes de 1337 et de 1357, les habitants de la région des Verrières disposent de leurs terres et peuvent en vendre ou en engager une partie, selon leurs besoins, en payant les lods, un impôt sur les transferts d'immeubles et les 'bans et clammes', c'est-à-dire les amendes éventuelles". Cependant cela ne se signifie pas pour autant que toutes les terres de la région sont exploitées en propre. Hormis les communaux, Loew relève plus loin "que des terres relativement importantes furent accensées à la fin du XVe et au début du XVIe siècle à de riches bourgeois. Ils en achetèrent d'autres et parvinrent ainsi à former des domaines de montagne assez vastes. La Ronde et chez le Brand en sont des exemples. Ces rassembleurs de terre travaillaient d'ailleurs plus aux dépens du communal, des pâturages et des forêts, qu'aux dépens des petits paysans." (1954 : 232). De même, S. Daveau (1959 :54) mentionne que les propriétés de nobles ou de riches bourgeois au VdT sont nombreuses. Elle relève 14 grands propriétaires non résidents dans le Livre des Reconnaissances de Môtiers de 1659, dont les exploitations de certains d'entre eux pouvaient atteindre 15, 50 voire même jusqu'à 200 ha. Daveau constate ainsi que certains règlements d'origine moyenâgeuse, tel que l'interdiction de vendre à des personnes étrangères, ont contribué à maintenir la propriété entre les mains des gens du pays, de même que la mainmorte a empêché la concentration des domaines entre les mains de quelques-uns (1959 : 55). Or, le VdT a été encore en partie soumis à la mainmorte jusqu'en 1627, exceptée la communauté des Verrières, groupant encore la Côte-aux-Fées et les Bayards, affranchie dès le milieu du XIVe siècle. Cette différence de presque trois siècles dans les dates d'affranchissement explique certainement la précocité des cas d'accensements de "La Ronde" et de "chez le Brand" mentionnés par Loew, puisque ces lieux-dits étaient situés sur le territoire de l'ancienne communauté des Verrières.

Nous voyons qu'il est difficile de rendre compte précisément de l'évolution des modes de faire-valoir au VdT étant donné la diversité de la condition et des statuts des gens de la région; il est néanmoins admis que pour le 19ème siècle le mode de faire-valoir direct était dominant : les paysans étaient en majeure partie propriétaires de leurs exploitations.

Le tableau suivant donne une image de la situation actuelle des modes de faire-valoir et de leur importance respective au VdT. Il groupe les exploitations agricoles et les surfaces selon les différents types ou combinaisons de tenure et indique la taille moyenne des exploitations pour chaque catégorie. J'ai extrapolé moi-même les surfaces pour les exploitations n'ayant que du terrain à ferme.

Tableau 17 : Répartition des exploitations du VdT selon la proportion de terres en propre, à ferme ou en usufruit (en ares)

	N.A.	Surface totale	Surface moyenne
Expl. n'ayant que du terrain en propre	79	148086	1875
Expl. n'ayant que du terrain à ferme	115	278413	2422
Expl. combinant les terrains en propre et à ferme	105	184910[1)] 121875[2)]	2922
Expl. avec terrain en usufruit	9	828	92

Source: Recensement fédéral des entreprises 1975

1) Surface exploitée en propre

2) Surface exploitée à ferme

Ce tableau permet de constater non seulement le petit nombre d'exploitations n'ayant que du terrain en propre mais surtout le fait que ces exploitations se caractérisent par une surface moyenne de plus d'un tiers inférieure à celles qui combinent les modes de faire-valoir. D'autre part, il permet aussi de relever qu'au VdT, en 1975, près de 45 % des terres sont la propriété de ceux qui les cultivent (proportion quelque peu inférieure à la moyenne suisse qui est de 55 % environ).

Tableau 18: Exploitations d'après la proportion de terrain en propre, à ferme et en usufruit (ainsi que les exploitations communes et en gérance), en ares en 1975 (n.a. et %)

	Nombre d'expl.	%	Surface en propre	%	Surface à ferme	%	Surface en usufruit 1)	Totalité surface	%	$\bar{N}$ 2)
80.01-100% en propre	102	33.0	200757	59.8	9125	2.8	-	209882	28.5	2058
50.01-80% en propre	38	12.3	69973	20.8	36510	9.1	30	106513	14.5	2803
80.01-100% à ferme	124	40.1	2694	0.8	293819	73.7	-	296513	40.4	2391
50.01-80% à ferme	22	7.1	27035	8.1	45292	11.3	50	72377	9.9	3290
50.01-100%	6	1.9	48	0.0	494	0.1	748	1290	0.2	215
Exploitations communes	15	4.9	30993	9.2	12300	3.0	-	43293	5.9	2886
Exploitations en gérance	2	0.7	4304	1.3	-	-	-	4304	0.6	2152
TOTAL	309	100.0	335804	100.0	397540	100.0	828	734172	100.0	-

Source: Recensement fédéral des entreprises 1975

1) Les pourcentages des terres exploitées en usufruit n'ont pas été reportés, les surfaces étant beaucoup trop petites.

2) La surface moyenne des exploitations est portée à l'are supérieure si la décimale est plus grande ou égale à 5.

Le tableau précédent ne distingue pas les exploitations selon des modes de faire-valoir entièrement différents les uns des autres, mais regroupe les exploitations en tenant compta de leur proportion relative des modes d'utilisation des terrains. Il permet de mieux distinguer "modes de faire-valoir purs" de "modes de faire-valoir mixtes" ou "dominants" et laisse mieux apprécier la situation présente.

Il présente la répartition en nombres absolus et en pourcentages des exploitations agricoles du VdT selon leurs proportions respectives de terres exploitées en propre, à ferme et en usufruit. Les exploitations constituées par plus de 80 % de terrains exploités par le même mode de faire-valoir sont en nette majorité (n.a. = 226; 73.1 %) et forment près de 70 % de la surface agricole du VdT. Leur proportion est donc prépondérante, non seulement en nombre, mais aussi d'après l'importance des surfaces utilisées.

Les modes de faire-valoir que j'appellerai "dominants" (50 à 80 %) regroupent un nombre moins important d'exploitations (n.a. = 60; 19.4 %) et une surface globale plus réduite (24.4 %), mais apparaissent par contre donner lieu à des types d'exploitation de surface moyenne nettement supérieure aux autres (entre 2803 et 3290 ares), surtout pour ce qui concerne celles qui comptent entre 50 et 80 % de terres affermées (3290 ares).

Si les modes de faire-valoir à tendance "pure" (80 à 100 %) sont encore les plus importants au VdT, l'on peut supposer qu'à plus ou moins long terme, ils risquent d'être égalés, voire même dépassés, par des modes de faire-valoir certes encore "dominants" mais malgré tout plus nuancés, ceci par le fait d'un agrandissement inéluctable des exploitations qui va certainement encore se poursuivre dans cette région.

Il aurait été intéressant de pouvoir suivre l'évolution du nombre d'exploitations et des surfaces selon les différentes proportions des modes de faire-valoir. Malheureusement au moment de cette étude, les données des recensements précédents du BFS avaient déjà été détruites. Quant à l'évolution future, je crois qu'il n'est pas faux de supposer que la proportion des terres exploitées directement diminuera [1], même si une partie d'entre elles change d'exploitations. Mais, paradoxalement, la pression sur les terrains est telle que, de plus en plus, il sera toujours plus nécessaire d'acquérir les terres que l'on se propose d'exploiter, ou en tout cas une bonne partie d'entre elles, si l'on n'a pas la possibilité de reprendre le domaine familial. Sans oublier non plus que posséder des terres aujourd'hui signifie pour un agriculteur aussi être capable d'obtenir et de garantir des emprunts bancaires. Le revers de la médaille de la propriété étant une forte immobilisation de fonds propres ou un endettement plus ou moins grand.

Aujourd'hui, l'idéal économiquement parlant pour un agriculteur est, si possible, de pouvoir tenir un domaine en qualité de fermier. Une étude récente, portant sur la situation financière d'exploitations agricoles de Suisse romande, montre que les exploitations en propriété sont les moins performantes et sont celles qui connaissent le plus de difficultés. Il est conseillé, du point de vue d'une gestion optimale, de prendre en location plutôt que d'acheter des parcelles additionnelles, les exploitations "mixtes", celles qui louent entre 25 et 75 % de leur SAU totale, apparaissant donc comme la meilleure solution (Memminger 1979 : 125).

1) C'est d'ailleurs la tendance que l'on peut constater au niveau suisse : 55 % des terres en propriété en 1975 alors que vingt ans auparavant la proportion était de 70 % environ.

7.4.4 Evolution des terres affermées

S. Daveau, dans son ouvrage sur les régions frontalières de la montagne jurassienne qui englobe le district du VdT, dresse une carte d'ensemble du fermage à la fin du 19ème siècle qui indique que, des deux côtés de la frontière, les propriétaires-exploitants sont en majorité, sauf dans les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds où ils ne représentent qu'un peu plus du tiers des agriculteurs. D'après le recensement de 1888, le VdT entre dans la catégorie de 40 à 48 % de proportion de fermiers par rapport au nombre total d'exploitants. (Daveau, 1959 : 347 et ss) Cette proportion du fermage au VdT s'est maintenue et se retrouve dans les relevés statistiques des recensements fédéraux des entreprises de 1929 (46 %) et de 1939 (48 %); elle augmente jusqu'en 1955 (65 %), puis diminue progressivement pour aboutir en 1975 à 58 % environ.

L'évolution du fermage est différente pour les régions frontalières des deux pays : "Tandis que le Jura suisse tendait à une égalisation de plus en plus grande du phénomène dans ses diverses parties, le Jura français voyait s'accroître de façon massive la proportion des fermiers. Alors qu'en Suisse, dans les districts du Locle et de la Chaux-de-Fonds, la proportion des fermiers passe de 1888 à 1939 des deux tiers à seulement un tiers, cependant que leur nombre s'accroît dans le Jura vaudois jusqu'à atteindre environ le quart de l'effectif des exploitations, le Jura français évolue avec ensemble vers un accroissement considérable du nombre des exploitations en faire-valoir indirect" (Daveau, 1959 : 348).

Si l'on consulte les résultats des recensements fédéraux des entreprises depuis 1929 pour le VdT, l'on peut constater encore différentes évolutions des modes de faire-valoir selon les communes. Le tableau suivant illustre la diversité de l'évolution du nombre d'exploitations détenant moins de la moitié des terres en propre dans les communes du VdT.

Tableau 19 : Evolution du nombre d'exploitations dont moins de 50% des terres sont propriétés de l'exploitant [1)]

	1929		1939		1955		1965		1975	
	-50%	Tot	-50%	Tot	-50%	Tot	-50%	Tot	-50%	Tot
Les Bayards	26	66	32	72	29	54	12	38	14	32
Boveresse	27	49	30	55	28	40	25	31	14	24
Buttes	26	55	36	67	25	40	13	26	14	27
La Côte-aux-Fées	27	80	25	72	24	49	21	40	17	35
Couvet	34	62	46	80	46	62	27	45	19	35
Fleurier	13	26	14	32	16	19	11	15	6	10
Môtiers	26	39	25	36	21	24	16	20	10	15
Noiraigue	6	20	6	14	11	18	8	19	7	9
St Sulpice	22	47	24	48	23	37	19	28	20	29
Travers	28	90	36	108	45	90	33	79	24	64
Les Verrières	42	85	39	82	40	72	43	63	32	49
TOTAL	227	619	313	666	308	505	228	404	177	329

Source: Recensements fédéraux des entreprises 1929, 1939, 1955, 1965, 1975

1) Il m'a semblé préférable de présenter cette évolution en reportant les effectifs des exploitations en nombres absolus, ce tableau sous la forme de pourcentages aurait été trompeur, vu parfois la petitesse de certains nombres.

En 1929, la proportion relative des terres affermées par rapport à l'ensemble des exploitations de chaque commune se différenciait nettement, puisque entre Noiraigue et Môtiers l'écart se monte à 37 %. L'évolution reste très spécifique à chaque commune. Si elles enregistrent toutes une augmentation très nette de la proportion des terres affermées jusqu'en 1955, elles se comportent différemment pendant les deux dernières décennies. Certaines d'entre elles poursuivent leur progression : Les Verrières, St-Sulpice et surtout Noiraigue (accroissement de 47.8 %), quoique pour cette dernière commune, le petit nombre d'exploitations a pour conséquence de faire changer rapidement la proportion avec une faible variation d'effectif. En fait, pour cette commune, la proportion des exploitations constituées en majeure partie de terres affermées est restée très stable, c'est le nombre global d'exploitations qui a fortement diminué.

Toutes les autres communes connaissent en 1975, à la suite de fluctuations diverses, un taux relativement plus bas de ce genre d'exploitations qu'en 1955, et même pour sept communes, la fluctuation des proportions depuis 1929 ne dépasse pas 10 %.

Ainsi s'il est difficile de dégager les cheminements précis de l'évolution de l'importance du fermage pour les Jura suisse et français, la diversité apparaît aussi très grande, même à l'intérieur d'une micro-région comme celle du VdT, certaines communes évoluant de manière très différente. Il faut donc se borner à parler en termes de tendance et expliquer le phénomène de la manière suivante : la brusque augmentation du fermage de près de 20 % repérable dix ans après la deuxième guerre mondiale s'explique par la mise en location de petits domaines encore exploités par leur propriétaire pendant la période de guerre. Dans un premier temps,

ces petites exploitations affermées ont encore fonctionné en tant qu'entités, mais leur rentabilité insuffisante a fait qu'elles ont rapidement été annexées à des entreprises plus grandes, ce qui explique la tendance à la baisse des vingt dernières années. Telle est l'explication de la tendance générale pour le VdT, mais pour chaque commune d'autres facteurs explicatifs spécifiques se grefferaient sur cette analyse.

L'agrandissement des exploitations contribue à ce que, aujourd'hui, on est de moins en moins complètement propriétaire-exploitant ou fermier. L'agrandissement des domaines par l'affermage fait que de nombreux paysans sont devenus à la fois propriétaires et fermiers. Néanmoins, en 1975, 115 exploitants ne possèdent aucune terre en propriété; cette population constitue environ le tiers de l'ensemble des exploitations du VdT, et un peu moins de la moitié des agriculteurs qui exploitent leur domaine à plein temps. Ici, à nouveau, les proportions sont très différentes selon les communes, mais il est plus intéressant de se borner uniquement à l'analyse de la région.

Le tableau suivant présente, en nombres absolus et pourcentages, la ventilation en 1975 des chefs d'exploitation ne possédant aucune terre en propriété, par classe d'âge, pour le district du VdT.

Tableau 20 : Chefs d'exploitation ne possédant aucune terre en propriété, par classes d'âge (n.a. et %)

	-25	26-35	36-45	46-55	56-65	66 et +	Total
Fermier ne possédant aucune terre en propriété	3	29	30	26	18	9	115
Agric. de profession	5	58	62	56	48	21	250
Total des exploitants	8	66	75	83	58	31	321
% des fermiers par rapport aux agr. de prof.	60.0	50.0	48.4	46.4	37.5	42.9	46.0
% des fermiers par rapport au tot. des expl.	37.5	44.0	40.0	31.3	31.0	29.0	35.8

Source: Recensement fédéral des entreprises 1975

On peut constater que l'âge a quelque influence sur le fait d'être fermier ou non. Pour les moins de 25 ans, la difficulté consiste, pour les fermiers comme pour les autres, de trouver une exploitation et des moyens financiers suffisants "pour se mettre à son compte".

Pour les plus de 65 ans, bien que leur nombre apparaisse encore relativement important, les rentes AVS les aident de plus en plus à se décider à prendre leur retraite. Cette décision est particulièrement difficile à prendre chez les agriculteurs, mais elle paraît l'être encore plus pour ceux qui disposent des terres en propre, soit parce qu'ils n'ont

pas pu les remettre à un fils et qu'ils hésitent alors à les donner en location, soit parce qu'il reste des dettes à rembourser et qu'une occasion de rendre à bon compte ne s'étant pas encore présentée, ils doivent continuer de travailler. Cependant l'explication la plus plausible est qu'il s'agit probablement de très petits domaines [1], permettant la poursuite d'une certaine activité, en gardant quelques génisses et éventuellement une vache "pour le lait du ménage", seules la perte d'un conjoint ou la maladie pouvant mettre un terme à l'exercice d'un métier qui fut "toute la vie".

Le tableau suivant renseigne sur les caractéristiques "personnelles" des exploitants à ferme ou en usufruit (nous avons déjà vu que ceux-ci étaient peu nombreux).

1) Il faudrait, pour être certain de cette hypothèse, pouvoir disposer des surfaces respectives de ces exploitations.

Tableau 21 : Propriétaires des terrains exploités à ferme ou en usufruit (n.a. et %)

	Cantons CH [1]	Communes	Autres personnes morales	Père, mère de l'exploitant	Autres parents de l'exploitant	Autres personnes physiques	Propriétaires inconnus
Nombre d'exploitants	7	59	31	11	14	172[2]	9
Surface (ares)	2843	30528	47191	23894	16416	279920	1755
% surface/tot. des terres à ferme	0.7	7.6	11.7	5.9	4.1	69.6	0.4

Source: Bureau fédéral de statistiques

1) CH signifie Confédération. Sur les 7 domaines de la rubrique, un seul domaine de 72 ares appartient à la Confédération.

2) Dont 2 exploités en gérance.

Si le nombre d'exploitants et leur répartition ne sont pas forcément significatifs, dans la mesure où un même agriculteur peut être compté dans plusieurs colonnes du tableau, il n'en est pas de même pour les surfaces.

D'emblée on peut constater que le 80 % des terres exploitées à ferme sont propriétés de personnes physiques, les autres 20 % appartenant à des personnes morales, essentiellement des entreprises privées.

Parmi les terres propriétés de personnes physiques, nous pouvons nous étonner de la faible proportion provenant de la parenté de l'exploitant, 10 %, et corrélativement de l'importance de la surface des terrains propriétés d'autres personnes étrangères à la famille (70 %).

Ce tableau révèle bien que le fermage est lié à la propriété de non-exploitants, soit qu'il s'agisse de personnes qui ont conservé des terres héritées, soit de propriétaires étrangers au monde rural : capitalistes de la région ou des centres urbains voisins et même lointains. Chiffelle (1968 : 56-58) estime à très juste titre que le faire-valoir des exploitations agricoles est fortement influencé par la proximité de la ville et de l'usine, en ce sens qu'elle tend à accroître l'importance des terres affermées [1]. Les biens

1) Cette hypothèse avait été testée au Bas-Pays neuchâtelois, dans le voisinage du chef-lieu; elle semble cependant pouvoir aussi être retenue pour le VdT, les terres du littoral neuchâtelois ainsi que du Val-de-Ruz étant devenues hors de prix, le cercle géographique des placements de capitaux s'étant agrandi vers la périphérie.

fonciers présentent l'avantage de n'exiger aucun entretien de la part du propriétaire absentéiste et surtout d'être un bon placement en période d'inflation et de croissance économique [1].

Le fermage n'est donc pas une affaire de famille ou du moins ne l'est plus. Plus de la moitié de la SAU (Surface agricole utile) du VdT (env. 55 %) est régie par le mode de faire-valoir indirect et près de 70 % des terres affermées appartiennent à des non-exploitants sans lien de parenté avec les agriculteurs "locataires". Si l'on additionne encore les surfaces agricoles propriétés d'entreprises privées (11.7 %), l'on voit que l'irruption du capitalisme dans la sphère agricole est loin d'être négligeable, et l'on peut s'étonner du peu de réactions paysannes à ce sujet.

Quant à l'exploitation de terres en usufruit, elle est une pratique peu courante au VdT. Il arrive cependant que le survivant du couple propriétaire garde l'usufruit du domaine; le bénéficiaire en est généralement la mère qui s'est vu octroyer ce droit par testament, celle-ci ne le prenant que très rarement d'elle-même. Cette manière de faire est peu recommandée par les conseillers agricoles et peu appréciée par ceux qui se voient obligés d'exploiter selon ce principe de tenure. Lorsqu'un agriculteur peut accéder à la

1) L'achat de biens fonciers ou immobiliers n'a pas pour objectif le rendement fourni par le fermage, mais vise le bénéfice obtenu par la plus-value. Le montant du fermage est en effet extrêmement bas et correspond environ à un rendement de 1.5 % en moyenne. C'est d'ailleurs ce faible apport, dû au contrôle très strict des fermages par les autorités cantonales, qui aboutit à la situation paradoxale du "démontage" des domaines dans la mesure où une mise en location séparée des terres du pâturage, de l'appartement du rural et des dépendances peut aller jusqu'à faire doubler les rentrées d'argent. Le contrôle de l'Etat a donc un résultat ambigu : s'il empêche certainement des abus, il contribue aussi à la diminution du nombre de domaines viables en les faisant éclater.

propriété par la reprise du domaine familial, il faut que la transmission se fasse totalement, qu'il y ait séparation complète et rapide avec le parent restant et les frères et soeurs, afin d'éviter de relancer d'éventuels problèmes successoraux.

7.4.5 La transmission du patrimoine, l'accès à la propriété

Le chapitre sur les modes de faire-valoir a permis de saisir l'importance du développement des terres exploitées en mode de faire-valoir indirect au VdT. Il vaut malgré tout la peine de s'arrêter sur le processus de l'accès à la propriété par l'achat et la transmission du patrimoine.

La nationalité de l'agriculteur consommateur de terrain n'est pas la même que celle des économistes ou des gestionnaires d'entreprises. Nous savons que théoriquement, dans l'état actuel du marché foncier et de ses règles, il serait profitable économiquement parlant à l'agriculteur de n'exploiter que des terrains entièrement ou en tout cas en bonne partie affermés (Memminger, 1979).

L'inadéquation de l'offre des fermes et des terres affermées par rapport à la demande fait que le comportement économique de l'agriculteur sur le marché foncier est plutôt favorable à l'acquisition des sols et des bâtiments, faute de quoi il lui est toujours plus difficile de s'installer. Les situations du marché des terres peuvent changer selon les régions, mais en général on assiste à des situations de quasi-monopoles, où un vendeur local offre des terrains à des paysans qui vont se les disputer entre eux et faire ainsi monter les

prix. Nous avons déjà dit qu'aujourd'hui, au VdT et ailleurs en Suisse, il était absolument impossible de vouloir constituer une exploitation agricole en additionnant des lopins de terre glânés de-ci, de-là. Les ventes par morceaux sont rares ou ne portent pas sur de très grandes parcelles. L'achat de ces terrains dispersés a plutôt pour conséquence la lente augmentation des modes de faire-valoir mixtes, la grandeur toute relative des surfaces de terrain et le petit nombre des ventes ne faisant qu'évoluer lentement les structures foncières. Cette rareté des ventes et souvent l'enjeu qui leur sont liés pour la survie de certaines exploitations en font une des principales sources de conflits paysans.

Le mode de faire-valoir direct ne peut s'étudier sans faire référence à la transmission du patrimoine et au régime successoral. Le tableau suivant présente la situation en 1975 des formes juridiques de reprises du terrain en propriété par exploitation et surface au VdT. La répartition du nombre d'exploitations donne une idée d'ordre de grandeur mais n'est pas précise dans la mesure où divers types de reprises peuvent se retrouver chez le même exploitant.

Tableau 22 : Formes juridiques de la reprise du terrain en propriété

	Reprise du père ou de la mère		Reprise d'autres parents		Achat à des pers. extra-familiales	Autres ou non précisé
	du vivant	par succession	par achat	par succession		
Nb. d'expl.	68	39	8	6	79	8
Surface	107837	52865	10908	9238	88391	1606
%/surf.tot.	40.0	19.5	4.0	3.4	32.6	0.5
Totaux intermédiaires	107		14		79	8
	160702		20146		88391	1606
	59.5		7.4		32.6	0.5
Totaux	121				87	
	180848				89997	
	66.9				33.1	

Source: Bureau fédéral de statistique

Ce tableau permet de mesurer l'importance de la transmission des terres à l'intérieur de la même famille, c'est-à-dire celle d'où est issu l'exploitant actuel : près de 60 % des terrains en propriété ont été transmis directement du père ou de la mère à leur(s) enfant(s). Ceci n'est qu'un aspect de la transmission héréditaire de la profession d'agriculteur puisqu'elle prévaut tout aussi bien pour les terres à ferme. En effet, lorsque pour les terres et domaines pris en location un enfant du fermier souhaite reprendre l'exploitation, le bail lui est renouvelé dans la majorité des cas. Il n'y a pas au VdT une attribution égalitaire des terres en cas de succession. Afin de limiter le démembrement et la division du domaine, comme cela était très courant il y a encore quelques dizaines d'années dans les régions pré-alpines et alpines [1], la pratique est de recourir à l'attribution préférentielle. Pour conserver l'intégrité de l'exploitation, il n'a jamais été d'usage de n'avoir qu'un enfant (Pierre Viau 1962 : 120), ou d'imposer le célibat aux filles ou aux garçons puînés, comme le mentionne Le Play en tant qu'exemples de stratégie utilisée pour la transmission du patrimoine dans le sud-ouest de la France dans la famille-souche [2] : un seul fils pouvait se marier, les autres devaient quitter la maison ou y rester célibataires.

Mendras (1971 : 28) mentionne l'exemple d'une famille indivise auvergnate devenue Communauté dès 780 et jusqu'en 1817 : les

1) Cette pratique était courante dans la mesure où la double activité, fréquente dans ces régions permettait une division des terres familiales entre héritiers, mais cette division était aussi rendue indispensable à cause de la diversité des sols qui constituait une exploitation agricole.

2) Selon Le Play, cette famille est formée de trois ou quatre générations vivant ensemble sous l'autorité patriarcale, avec un seul couple par génération et les célibataires.

Quittard-Pinon. Les biens communautaires et l'autorité appartenaient à un couple élu : le Maître et la Maîtresse. Les filles qui se mariaient en-dehors recevaient une dot et devaient renoncer à leurs droits. Un garçon désirant la liberté recevait une somme d'argent et était exclu de la communauté.

Au VdT, au contraire, les exploitations ont toujours été assez grandes pour rendre presque indispensable d'avoir beaucoup d'enfants et de les "garder", un certain temps en tout cas, afin de disposer d'une force de travail suffisante. En ce qui concerne le célibat, afin de maintenir l'indivision du patrimoine, il était plutôt mal considéré d'avoir dans la famille ce que l'on appelle ici des "vieilles filles" ou des "vieux garçons", même si cette situation, patrimonialement parlant, pouvait être parfois bien arrangeante !

Dans notre région, le droit d'aînesse n'est pas non plus une pratique usitée. En réalité, l'attribution est faite à celui qui aura montré le plus de goût pour le métier d'agriculteur et surtout à celui qui sera resté travailler à la ferme avec ses parents.

Mendras (1976 : 68-69) pense que, exception faite de la situation où la terre est propriété collective, les sociétés paysannes sont rarement égalitaires. "Plus le groupe domestique est potentiellement fort, plus l'inégalité est probable : l'existence de groupes domestiques larges suppose la présence complémentaire de groupes domestiques de type conjugal et parfois aussi d'une population non établie en couples conjugaux (unions instables et célibataires)." Même si au VdT nous n'avons plus affaire à un type de société paysanne au sens où Mendras l'entend, cette affirmation semble cependant aussi convenir à la population que nous avons étudiée.

Une reprise du vivant des parents ou par succession ne signifie pourtant pas transmission gratuite du patrimoine à moins que le légataire soit enfant unique. De telles reprises équivalent bel et bien à un rachat, et même si les terres sont estimées à leur valeur de rendement et non à leur valeur vénale, ce qui triplerait ou même quadruplerait le montant à verser, la dette est lourde pour celui qui commence. Les frères et soeurs ne renoncent pas à leur part d'héritage et il ne faut pas oublier que pour les parents mis à la retraite, le domaine s'il y a lieu, mais en tout cas le cheptel et le parc de machines, constituent en quelque sorte leurs économies, leur "caisse de pension". Parfois même, la réalisation du bétail et des machines servent à rembourser les dernières dettes que l'on a traînées toute sa vie avec soi.

Le problème du rachat des terres se reporte ainsi à chaque génération, le poids du foncier reste la rançon que paie l'agriculteur pour travailler ses propres terres et bientôt la condition de pouvoir exercer la profession.

La reprise de terrains auprès d'une parentèle plus éloignée est beaucoup moins fréquente. On peut l'expliquer en partie par le fait que ces agriculteurs transmettent eux aussi leurs terres en filiation directe, mais s'ils ne le peuvent pas, ils cherchent plutôt à réaliser leurs terrains au meilleur prix, sans forcément faire de faveurs à leurs cousins ou neveux; d'autre part, les conflits à l'intérieur d'une famille élargie ne sont pas rares et peuvent être à l'origine d'un choix délibéré d'une transmission extra-familiale.

Ainsi donc, si au VdT les deux tiers des terres en propriété se transmettent à l'intérieur de la famille et surtout entre parents et enfants, il n'en reste pas moins que l'autre tiers restant se vend à l'extérieur du groupe familial. Il faut aussi constater l'importance de la surface des terrains repris "du vivant" des parents. Cette proportion est le résultat d'un rapide changement de mentalité. Il y a encore une vingtaine d'années la reprise des terres, et par là même du domaine, ne se faisait qu'après le décès du père de famille. Aujourd'hui les choses ont changé, les conseillers agricoles et la pression sociale y sont certainement pour quelque chose, mais la peur de voir le fils, las d'attendre, quitter pour de bon le domaine familial y est pour davantage encore. Les "jeunes" ont une mobilité géographique nettement plus grande qu'auparavant, le service militaire n'étant plus pour eux la seule occasion de "sortir de la maison", ils ont vu autre chose et craignent moins "l'ailleurs". A cette mobilité potentielle s'ajoute aussi le fait qu'on ose discuter avec ses parents, remettre en question l'autorité du père, ne serait-ce que parce qu'on a suivi une école d'agriculture, qu'on est un peu mieux formé et plus ouvert au progrès.

Ainsi la transmission du patrimoine foncier, instrument privilégié de la reproduction économique et sociale de l'agriculteur, paraît toujours être l'objet de stratégies bien précises, mais accompagnées de nouveaux types de comportement : la transmission entre vifs et strictement à l'intérieur d'une filiation unilinéaire (voire patrilinéaire). Un nouveau facteur s'ajoute encore à cela : la "chance objective de reproduction". M. Salitot-Dion, pour la stratégie du patrimoine des agriculteurs français, suppose "que ce qui est déterminant en dernière instance dans le processus de reproduction économique et sociale, ce sont moins les régles

qui régissent la transmission directe du capital économique que les 'chances objectives' de reproduction de l'agriculture..." (1977 : 32). Cette hypothèse joue sans aucun doute pour les agriculteurs du VdT en ce sens que "la chance objective de reproduction" varie selon les types d'exploitations.

La stratégie de la transmission du patrimoine dépend aujourd'hui de la probabilité de survie du domaine agricole, la prévision d'un successeur étant aussi fonction de la viabilité de l'exploitation.

7.5 Le pâturage commun

Le terme "communal" désigne une terre exploitée collectivement avec soumission à des règles communes et respect de servitudes. Pour Marc Bloch (1976 : 186) le "communal" idéal, juridiquement parlant, est une terre sur laquelle ne pèsent d'autres droits réels que ceux du groupe ou, en d'autres termes, une terre de pleine propriété affranchie de toutes redevances (un alleu) possédée en commun par les habitants. Aujourd'hui, et en tout cas au VdT, le "communal" réfère uniquement aux pâturages, propriété d'une commune, et utilisés par les agriculteurs pour y faire paître leur bétail parfois encore en troupeau commun.

Un regard sur l'histoire rurale montre que, d'une manière générale, les terres communales, qu'elles consistent en champs, pâturages, forêts ou autres sols en friche, ont toujours été convoitées et ont fait l'objet de nombreux litiges.

En France, par exemple, les seigneurs ont souvent tenté de se les accaparer, soit pour agrandir directement leurs propres pâturages ou terres de labours, soit afin de les allouer à des tenanciers contre redevances, soit encore, lorsqu'il s'agissait de marais ou de forêts, pour en exploiter la tourbe ou le bois. Les riches paysans eux-mêmes tentèrent aussi de s'approprier les terres communes en essayant de se les faire acenser. Parfois même des communes endettées se voyaient contraintes de vendre leurs terres.

Plus récemment les communaux qui avaient échappé à la dissolution subirent les attaques des agronomes qui déploraient leur faible productivité. Mais en fait les vrais motifs provenaient surtout des grands propriétaires qui, d'une part, voulaient s'agrandir mais, d'autre part, voyaient ces terres d'un mauvais oeil car "par surcroît, en offrant aux petits cultivateurs et aux manouvriers l'occasion de vivre maigrement de quelques profits trop faciles, communaux et droit de pacage en encourageaient 'l'indolence', entendez détournaient leurs bras du service des grandes exploitations. Goût de l'individualisme : ces gênes 'déshonoraient' la propriété." (Bloch 1976 : 224).

Mais Bloch explique encore que si les petits laboureurs et manouvriers se sont toujours opposés à l'abolition des servitudes collectives et plus particulièrement des jachères, dans la mesure où leur suppression aurait réduit leur pacage, ils étaient par contre plutôt favorables à la répartition des communaux dans la mesure où elle se faisait en allotis-

sant des parts égales par ménage [1] et pouvait ainsi réaliser leurs rêves de devenir enfin propriétaire.

Dès la fin du 13éme siècle les habitants de la mairie des Verrières (qui à l'époque comprenait, rappelons-le, aussi les communes actuelles des Bayards et de la Côte-aux-Fées) jouissaient du droit de bochoyage, c'est-à-dire pouvaient couper tout le bois qui leur était nécessaire pour construire et entretenir leurs maisons, se chauffer et même le transporter où ils voulaient (Loew 1954 : 206) [2]. A cette époque il était encore courant de brûler la forêt pour avoir de nouvelles terres, le bois n'ayant pas une grande valeur marchande. Mais à peine un siècle plus tard (en 1372), afin d'éviter les abus, le droit doit déjà être limité, avec l'interdiction des ventes de bois. Le bois peu à peu commence à prendre de la valeur, malgré l'interdiction continue d'être exporté et vendu, surtout du côté de Pontarlier. On abat de plus en plus d'arbres, si bien qu'au début du 16ème siècle une bonne partie des forêts du haut du Val-de-Travers sont ruinées. Même si le droit de tirer des forêts tout le bois que les habitants ont besoin subsistera jusqu'à la fin du 16ème siècle [3], dès le début de celui-ci l'on voit des

1) Mais parfois la redistribution des biens communaux se faisait en proportion de la grandeur du domaine de chacun, système qui favorisait alors la grande propriété. Pour un exemple de différents types de partages, l'on peut se référer à l'article de Paul Guichonnet (1969) "Les biens communaux et les partages révolutionnaires dans l'ancien département du Léman" in Etudes rurales, no 36, pp 7-36; ou à celui de J.-M. Sallmann (1977) "Le partage des biens communeux en Artois, 1770-1789" in Etudes rurales, no 67, pp 71-91.

2) Dans l'ouvrage de F. Loew (1954), il faut notamment se référer aux chapitres "Forêts, bochoyage et vaine pâture sur les communeux" (pp 206-224) et "La vaine pâture" (pp 236-254).

3) En fait la pratique du bochoyage subsistera beaucoup plus longtemps. Loew mentionne qu'on en retrouve même encore des traces à la fin du 18ème siècle. (p. 216)

particuliers demander des concessions de bois de ban, c'est-à-dire de forêts dont le bois est soustrait aux droits de la communauté (en l'occurrence au droit de bochoyage). Ces concessions préservèrent ainsi certaines forêts des coupes abusives et permirent à leur détenteur de commercialiser le bois légalement, mais elles n'interdisaient pas pour autant le libre parcours des troupeaux sur les fonds. On continua donc, en plus des forêts communales, à y laisser paître le bétail, les forêts de ban des particuliers restant soumises au droit de la vaine pâture. Aujourd'hui encore des vestiges de cette distinction entre fonds et bois demeurent; je peux en mentionner une variante au lieu-dit "Les Piaget", sur la commune des Bayards, où le fonds est rattaché à l'exploitation agricole alors que les arbres qui y poussent appartiennent à un autre propriétaire. Cette situation, aujourd'hui comme autrefois, est particulièrement propice aux conflits dans la mesure où l'utilisateur du fonds n'a aucun intérêt à favoriser la "recrue".

Ce n'est qu'au 18ème siècle, le bois étant devenu de plus en plus rare et cher, qu'on se mit vraiment à reconnaître que la mise en pâture des forêts nuisait à la croissance des arbres; il faudra attendre cependant jusqu'à la fin du 19ème siècle pour que leur accès soit totalement interdit. Aujourd'hui les forêts communales du VdT sont à nouveau fournies comme elles l'étaient six siècles auparavant et, avec les prix élevés du bois, sont devenues une source de revenu importante. Les troupeaux des agriculteurs n'y ont plus du tout accès, mais il est toujours possible d'aller y faire son bois de chauffe à la condition d'en demander l'autorisation aux gardes forestiers de la commune et de verser une somme forfaitaire de dix francs.

L'octroi des bans a non seulement accéléré le passage à l'appropriation individuelle des forêts, mais a aussi fait disparaître l'exploitation collective des forêts communales, celles-ci étant gérées et exploitées aujourd'hui comme des biens privés.

Pour ce qui concerne le mouvement du partage et de la clôture des champs et des pâturages communs entre propriétaires, il s'est fait plus tardivement en Suisse que dans les autres pays européens (Angleterre, France, Allemagne). Mais contrairement à ce qui se passa dans les pays voisins où les enclosures [1] ont conduit au renforcement de la grande propriété, en Suisse au contraire, elles favorisèrent le développement des petites et moyennes entreprises agricoles car, sous les injonctions des agronomes de la Société économique du canton de Berne, on suggéra par des aménagements juridiques le partage des domaines (Bergier 1968 : 32; 55).

La situation aujourd'hui au VdT

Un questionnaire envoyé aux administrateurs des onze communes du VdT a permis de rassembler de nombreuses informations sur les forêts et les pâturages communaux. C'est à partir de là que le tableau ci-après a été construit.

1) Pour l'exemple de l'Angleterre et la fin de l'"open field system" qui faisait obstacle à l'application des réformes agricoles, l'on peut se référer à l'ouvrage de P. Mantoux (1959) La révolution industrielle au 18ème siècle. Essai sur les commencements de la grande industrie moderne en Angleterre, Génin, Paris, notamment le chapitre 3, 1ère partie : Les remaniements de la propriété foncière pp 127-181.

Tableau 23 : Caractéristiques des forêts et pâturages communaux du district du VdT

	Pâturages propriétés de la commune	Nb d'agric. exploitant le pâturage en commun	Droit d'alpage par vache/génisse		Forêts propriétés de la commune	Autorisation de faire des "dépouilles" par les habitants de la commune	Autorisation de faire des "dépouilles" par les habitants de l'extérieur	Droit de "dépouille" par parcelle
Les Bayards	oui	22	20.-	15.-	oui	oui	oui[1]	10.-
Boveresse	non	--[2]	--	--	oui	oui	non	10 à 20.-
Buttes	oui	--	--	--	oui	oui	oui	10.-
La Côte-aux-Fées	non	--	--	--	non	--	--	--
Couvet	non	--	--	--	oui	oui	oui	10.-
Fleurier	oui	2	21.50	21.50	oui	non	non	--
Môtiers	non	--[3]	--	--	oui	non	non[4]	--
Noiraigue	oui	--[5]	--	--	oui	oui	non	10.-
St Sulpice	oui	--	--	--	oui	non	non	--
Travers	non	--	--	--	oui	oui	non	10.-
Les Verrières	oui	24[6]	25.-	13.-[7]	oui	oui	oui	10.-

1) Seulement s'il reste encore des parcelles: dans ce cas la redevance est doublée.

2) Affermé séparément par bail à trois agriculteurs.

3) Le pâturage fait partie d'un domaine loué à un agriculteur.

4) En principe non, mais jusqu'à ce jour aucune demande n'est venue de l'extérieur.

5) Le pâturage est affermé par bail à cinq agriculteurs.

6) Le pâturage est partagé par exploitation (dans la mesure du possible).

7) Ce tarif est celui appliqué au pâturage du village et diffère légèrement de ceux appliqués pour le pâturage des Cernets et celui du Mont-des-Verrières. Par génisse il faut entendre ici veau de moins de 6 mois. Le tarif est progressif selon le nombre d'UGB par troupeau: 20% de plus par tête pour les troupeaux de 15 à 30 UGB, 50% de 31 à 50, et 60% pour la 51ème tête et plus.

On constate tout d'abord que toutes les communes, exceptée la Côte-aux-Fées, sont propriétaires de forêts. La majorité d'entre elles autorise leurs habitants à utiliser ce que l'on nomme dans la région les "dépouilles" des coupes de bois, c'est-à-dire qu'elle les laisse tirer parti des restes des coupes de bois (branches, écorces, ...) moyennant autorisation et versement d'une somme de Frs 10.- par parcelle attribuée. Ce privilège est généralement réservé aux gens des communes respectives, mais parfois il est aussi offert à ceux de l'extérieur, bien que de telles demandes soient plutôt rares. Vestige du droit de bochoyage moyenâgeux, cette pratique permet de trouver à bon compte de quoi préparer les "fagots" qui servent à alimenter les grands poêles de faïence des fermes de la région, tout en évitant dès frais de "nettoyage" aux communes.

Six communes sur les onze possèdent encore des pâturages, mais trois d'entre elles les afferment par bail à des agriculteurs. Si l'on écarte la commune de Fleurier qui ne compte plus que deux agriculteurs sur ses pâturages, et celle des Verrières qui partage les surfaces de ses communaux entre les exploitations situées à leur proximité, seule la commune des Bayards voit encore vraiment ses pâturages exploités selon une pratique communautaire, en ce sens qu'ils sont "à la disposition de toutes les personnes domiciliées dans la commune, à la Montagne-Giroud et à Combe Germain [1] à portée d'y mettre leur bétail" (Règlement 1977, art 1), les troupeaux y paissant encore ensemble, regroupés par quartier. Il me paraît intéressant de s'arrêter sur cette pratique qui apparaît aujourd'hui quelque peu anachronique, car, sociologiquement parlant, elle va permettre de saisir cette transition d'une exploitation

1) Bien que ces deux lieux-dits soient situés sur la commune de St-Sulpice, et à la condition que la somme versée par tête soit doublée et que le nombre de bêtes par exploitation ne dépasse pas 14 unités.

collective de terres, avec tous les conflits et les tensions qui l'accompagnent, à une mise en valeur individuelle, voulue toujours davantage par les agriculteurs d'un village.

Je prendrai donc l'exemple des Bayards puisque c'est là que l'appellation de pâturages "communs" garde encore le mieux son sens; par des entretiens avec les agriculteurs, j'ai tenté d'en dégager les principales caractéristiques tout en faisant ressortir opinions et attitudes des agriculteurs face à cette survivance moyenâgeuse.

Le pâturage communal est en quelque sorte "autogéré" par les agriculteurs du village puisque c'est la Commission d'agriculture [1] qui prend toutes les décisions qui s'y rapportent. Elle est composée de sept membres : six agriculteurs nommés par le législatif communal et un délégué de l'exécutif (en général aussi agriculteur et usager), le choix des six membres est fait de manière que chaque pâturage soit représenté (il y a trois pâturages, cf. carte ci-après [2]. Siéger à cette Commission, comme pour beaucoup de fonctions communales, n'est pas une tâche très prisée, et il semble qu'il y ait parfois quelques difficultés à trouver des agriculteurs qui acceptent d'en être membre, car être délégué (ou représentant) d'un pâturage semble vouloir dire que l'on accepte de s'exposer à la critique parce que l'on est obligé de régler bien des situations conflictuelles.
En cas de discorde ou de non-respect du règlement c'est en effet cette commission qui prend les décisions et fixe les sanctions qui conviennent. Elle les transmet à l'autorité communale

1) La Commission décide aussi de la période de mise à ban des champs. Auparavant, il était aussi de son ressort d'attribuer la garde du taureau "banal", avant que l'insémination artificielle ne le rende superflu !

2) La séparation en trois pâturages distincts s'est faite en 1941. Avant cette date le pâturage ne formait qu'un seul bloc et n'était pas clôturé. C'est aussi depuis cette année-là, qu'on laisse pâturer le bétail toute la nuit, pour ne le rentrer que pour la traite du matin, alors qu'auparavant il devait l'être chaque soir à 22 heures.

qui les entérine ou non. Les sanctions consistent essentiellement en amendes mais peuvent aller jusqu'à l'interdiction du droit de parcours. Ces conflits proviennent essentiellement du non-respect des limites (ouverture des barrières), de la date d'ouverture du parcours (fixée, comme celle de la fermeture, par la Commission), de l'heure de mise à l'herbe le soir et de la rentrée du matin, ou encore, comme l'illustre un litige récent dont la presse régionale a beaucoup parlé, les prétentions d'un propriétaire d'un domaine momentanément sans fermier d'y faire paître son propre bétail alors qu'il est domicilié aux Verrières. A l'intérieur de la Commission les décisions se prennent à la majorité et, selon mes informateurs, le président ne semble pas jouir d'un pouvoir particulier, chacun n'étant en fait intéressé que par ce qui touche le pâturage qu'il représente. Les décisions sont donc prises en fonction des intérêts personnels et sont le fruit d'alliances fluctuantes.

Accès aux pâturages communs des Verrières et des Bayards

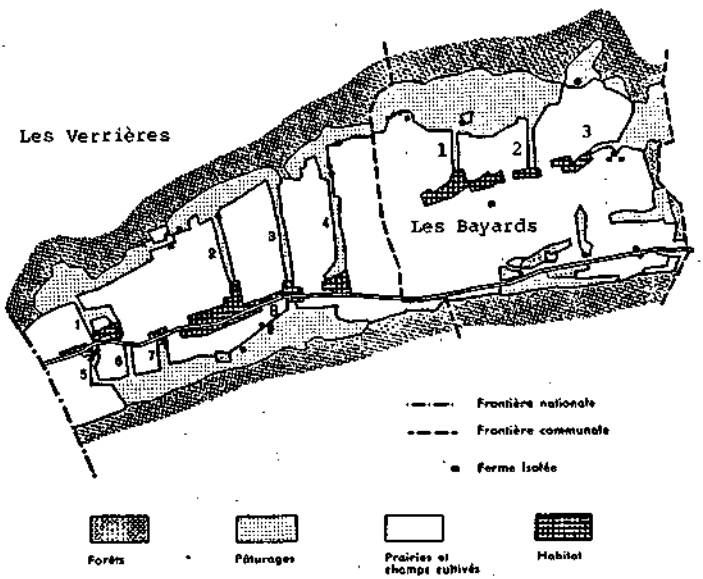

Cette carte, tirée de H. Gütersohn (1960 : 52) : "Le canton de Neuchâtel" in Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie pp 17-84, représente, d'une part, la répartition de l'habitat, des champs et de la forêt dans la haute vallée des Verrières et, d'autre part, les accès aux pâturages communs à partir des différents quartiers des deux villages. On voit là une des raisons explicatives de la continuité d'une pratique d'exploitation communautaire du pâturage des Bayards : le petit nombre de Vy's (larges chemins qui conduisent aux pâturages bordés de clôtures permanentes en pierre) en rend le partage difficile; la situation est par contre toute différente aux Verrières où les huit Vy's ont facilité la répartition des surfaces à brouter.

Le morcellement du pâturage communal des Bayards

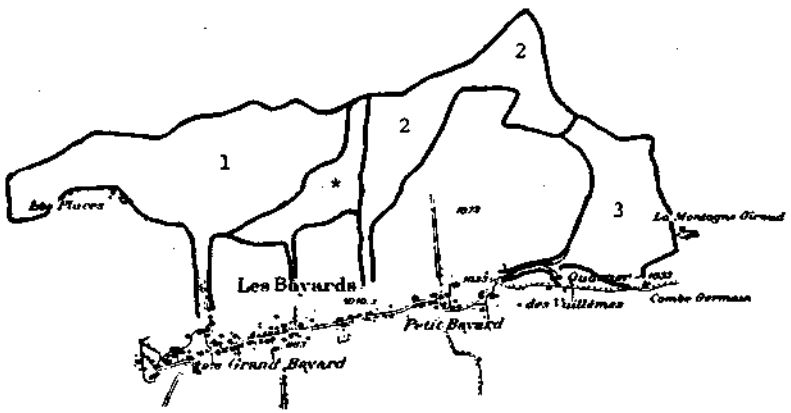

Cinq agriculteurs utilisent la partie 1, quatre la partie 2 et huit la partie 3. L'espace marqué par un astérisque correspond à la parcelle octroyée à un gros agriculteur du village et à son voisin (total: 19 agriculteurs).

Tout agriculteur qui réside au village des Bayards a le droit de mettre paître ses bovins [1] dans les communaux. L'attribution du pâturage dépend donc de l'endroit où il habite.

Les relations entre usagers sont différentes selon les pâturages. Elles sont considérées comme bonnes pour "les deux du haut", où il y a peu d'"histoires" (pâturage de Bellevue et des Champs-Berthoud), alors que pour celui "du bas", celui du Grand-Bayards, la situation est tout autre, et les tensions parfois assez vives sont expliquées par la jalousie que l'on porte aux autres.

Pour chaque pâturage un berger est désigné (rémunéré pour celui "du bas", les paysans assumant cette fonction à tour de rôle pour les autres), il est chargé de descendre les bêtes et de veiller à ce que les passages qui communiquent vers la forêt ou entre les pâturages soient bien fermés. La répartition des charges et de l'entretien du communal se fait de la manière suivante : la commune fournit le matériel pour les clôtures, c'est-à-dire les piquets et les barbelés. Le clôturage côté forêt est encore effectué par la commune, par contre tout ce qui touche aux champs et aux clôtures entre les différentes parcelles est du ressort des agriculteurs-usagers. Les engrais par contre sont à la charge des agriculteurs. Auparavant la Commune les fournissait avec l'argent encaissé sur les droits d'alpage mais ils étaient insuffisants et parfois n'étaient même pas épandus. Par convention orale (de nombreux points ne sont pas inscrits dans le règlement mais figurent simplement dans les procès-verbaux des séances), les utillsateurs sont tenus de fumer les terrains (à raison d'½ m3 de fumier et 1000 litres de purin par vache). Cependant cette convention est mal respectée car "tout le monde croit que ce sont les vaches des autres qui mangent l'herbe qu'ils ont fait pousser" !

1) Il n'a toutefois pas le droit d'y mettre des génisses qu'il a en pension.

D'autre part, la séparation en trois pâturages distincts s'expliquerait par le fait que des agriculteurs (ceux des Places notamment) chassaient le bétail des autres lorsqu'il venait brouter dans les alentours du hameau [1].

Mais si l'exploitation de ce pâturage reste communautaire, les agriculteurs pensent néanmoins que dans un proche avenir le pâturage commun sera partagé entre les différentes exploitations du village. Certains paysans verraient d'un assez bon oeil un système d'attribution par location de parcelles, ils se sentiraient alors beaucoup plus motivés pour mieux tenir leurs terres respectives. "Actuellement, avec ce qu'il y a dans les pâturages, il y a juste de quoi brouter pendant cinquante jours, après il n'y a plus rien parce que c'est trop maigre". En plus du tarif d'alpage (cf. tableau 23), certains voudraient que la commune exige 10 à 12 francs supplémentaires par tête de bétail uniquement pour assurer une quantité d'engrais suffisante; d'aucuns préféreraient un système de location à la surface car le principe d'une redevance par tête de bétail ne les incite pas à mieux "tenir" pour y mettre un plus grand troupeau, puisque l'agriculteur devrait payer les droits par tête correspondants. Ce point de vue n'est cependant pas unanime, car l'on n'est pas sûr de se voir attribuer la parcelle que l'on convoite et on courrait ainsi le risque que le voisin l'obtienne. Ainsi, paradoxalement, si la rivalité entre paysans fonctionne depuis longtemps comme une menace pour l'exploitation commune du pâturage, elle joue aujourd'hui aussi comme un facteur de stabilité.

Une autre raison de cette permanence provient d'un facteur purement fonctionnel, en l'occurrence la situation géographique

1) Ce n'est cependant pas la seule raison, la clôture et la séparation des pâturages ont considérablement simplifié le travail, d'une part parce qu'il n'y avait dès lors plus à rentrer le bétail (contre son gré) vers 22 heures et, d'autre part, parce que dorénavant il ne pouvait plus s'enfuir au-delà des limites.

des pâturages et la relative rareté des accès compte tenu du nombre d'agriculteurs au village des Bayards, jugé encore trop élevé par certains :"lorsqu'il n'en restera plus qu'une dizaine, ce sera plus facile de s'arranger".

Pour d'aucuns, pourtant, la manière dont le pâturage communal est utilisé actuellement est considérée comme un gaspillage et l'idée de partage fait malgré tout son chemin puisqu'un gros agriculteur a déjà réussi à se faire octroyer une parcelle d'environ 14 ha pour son usage personnel et celui de son voisin.

Il est intéressant de constater que cette vieille organisation communautaire, qui a survécu à toutes les réformes et juridictions est en train de vaciller non seulement à cause d'un individualisme croissant, mais surtout à cause du changement des idées, aussi bien de celles qui se rapportent à la gestion qu'en ce qui concerne l'utilisation des technologies dans les exploitations. Ce sont les agriculteurs les plus jeunes et les plus dynamiques (économiquement parlant) qui souhaiteraient le partage de ces terres afin de pouvoir les utiliser comme bon leur semble. La mentalité du "chacun pour soi" tend à l'emporter sur l'esprit coopératif, ceci au fur et à mesure que l'on devient plus soucieux de la rentabilité de son travail.

7.6 Autres groupements paysans

Avec l'exemple des hameaux et autres groupes de voisinage du VdT, de la famille et de l'exploitation agricole, et enfin avec le pâturage commun, j'ai tenté de montrer l'importance du groupement dans l'approche sociologique de la paysannerie.

Quoique succinctement, j'ai aussi voulu mettre en évidence et dégager l'"action historique" que ces groupes exercent tant dans la vie quotidienne paysanne que dans les structures de la collectivité, conduisant à un changement social important [1].

Si l'on se rapporte à la classification typologique des groupements de M. Erard, il conviendrait d'en considérer encore de nombreux autres, mais à moins de ne centrer toute l'étude sur cette approche sociologique des groupements paysans cela paraît matériellement difficile si, conformément à une optique pluraliste globalisante, l'on veut aussi considérer d'autres aspects de cette réalité paysanne. Je n'entrerai donc plus dans le détail, me bornant dès lors à énumérer et décrire sommairement ceux qui me paraissent révélateurs de l'intensité de la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Une remarque préalable est cependant nécessaire : outre les groupements d'activité économique qui concernent très directement la profession d'agriculteurs, les autres groupements spécifiquement paysans sont plutôt rares dans la mesure où, comme cela a déjà été dit précédemment, les agriculteurs du VdT ne constituent plus qu'un petit sous-ensemble de la population régionale. Parmi les groupements considérés, certains ne seront donc pas exclusivement constitués d'agriculteurs, même s'ils en ont la connotation ou parfois même l'appellation.

---

1) Pour préciser cette notion de "changement social" dans ce contexte, je citerai Guy Rocher (1968 : 22) qui la définit ainsi : "toute transformation observable dans le temps, qui affecte, d'une manière qui ne soit pas que provisoire ou éphémère, la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et modifie le cours de son histoire."

7.6.1 Groupements d'affinité fraternelle

Autrefois les habitudes grégaires semblaient plus répandues chez les jeunes que chez les plus âgés, chez les hommes que chez les femmes (Shorter 1975 : 255 et ss); aujourd'hui, étant donné la diminution de la proportion d'agriculteurs, les groupes d'âge sont devenus moins fréquents, au niveau villageois en tout cas. Certes les garçons comme les filles sortent toujours en petits groupes distincts (au début tout au moins), mais comme pour le choix de l'épouse, les groupes de pairs se constituent maintenant au-delà des limites du quartier ou du village, au niveau de la région.

Exceptés les sociétés de contemporains [1] (qui ne regroupent bien sûr pas que des paysans) et les groupes sexuels ou groupes d'âge informels, un seul groupement entre encore dans cette catégorie : l'"Association de Jeunesse Agricole" du Val-de-Travers, qui regroupe une soixantaine d'agriculteurs de 18 à 40 ans. A l'origine, cette société organisait des cours de formation ou de perfectionnement pour ses membres mais, concurrencée par la "Vulgarisation agricole", ses activités sont devenues essentiellement récréatives (bal et "torrée" annuels, visites d'entreprises, excursions, ...) et ouvertes aux familles.

7.6.2 Groupements d'activité politique

Il n'existe pas à proprement parler de groupement politique typiquement paysan (du genre P.A.B.) au niveau régional. Il en existe toutefois un aux Verrières : une "Liste paysanne" qui

1) Les Amicales ou les Associations de contemporains sont assez prisées des agriculteurs (des deux sexes). Elles jouent un rôle non négligeable dans leurs loisirs et sont parmi les rares occasions qui leur sont offertes de voyager hors de Suisse.

présente des candidats au législatif communal et a obtenu deux sièges (sur les dix-sept que comprend le Conseil général) lors des élections de juin 1980.

Comme les autres agriculteurs suisses [1], ceux du VdT adhèrent traditionnellement aux partis de droite et votent pour eux puisque, lors d'élections, leurs voix vont au parti libéral et surtout au parti radical. C'est dans ce dernier qu'ils sont le mieux représentés puisqu'ils y ont régulièrement un représentant au Grand Conseil (législatif cantonal), rarement un agriculteur, mais plutôt un notable [2] de la région, actuellement un vétérinaire, auparavant le Directeur de la Coopérative agricole du VdT.

Paradoxalement, même si la paysannerie est une des franges de la population les plus revendicatrices face aux pouvoirs publics, par ses remises en question de la politique agricole, elle n'en continue pas moins d'apporter voix et suffrages aux mêmes partis et mêmes candidats, ne choisissant jamais l'opposition.

Dans une étude sur les paysans français et la politique, Y. Tavernier (1972) pense que la contradiction entre la situation économique et sociale des paysans, leur action syndicale et leur comportement électoral, peut s'expliquer par le fait que les notables conservent un rôle d'encadrement politique dans les campagnes et influent sur les comportements électoraux. De même, "l'expérience a appris au paysan que la

1) Voir D. Sidjanski (1975) et al.: "Les Suisses et la politique, Lang, Berne, Francfort/M. et D. Sidjanski (1974) et al.: Présentation des résultats. Enquête sur le comportement politique en Suisse, Etudes et Recherches no 6, Département de Science politique, Genève.

2) Par notables, il faut entendre les personnes qui fonctionnent comme intermédiaires entre les collectivités paysannes et la société englobante. Ce sont elles (présidents de communes, commerçants, professions libérales, etc...) que

bienveillance du pouvoir était directement liée à l'efficacité du député, du sénateur ou du conseiller général de sa circonscription. Or ceux-ci obtiendront beaucoup plus facilement des crédits pour l'adduction d'eau ou des subventions pour des bâtimenta d'élevage s'ils appartiennent aux partis qui forment le gouvernement. Les forces politiques qui détiennent le pouvoir depuis une période assez longue et qui paraissent assurées de le conserver pendant de nombreuses années semblent ainsi bénéficier d'un transfert de clientèle paysanne assez important." (1972 : 114).

Personnellement, je verrais encore d'autres raisons. Tout d'abord les partis dits "de droite" sont les seuls à s'être réellement intéressés à la question paysanne et à la considérer dans leurs programmes politiques. Le parti socialiste seul parti "de gauche" implanté au VdT,ne présente donc pas une image et une alternative suffisamment attrayantes pour l'électorat paysan de la région (comme dans l'ensemble de la Suisse d'ailleurs, et comme tous les autres partis politiques de gauche). Enfin cette stabilité et ce conservatisme dans le comportement électoral paysan peuvent aussi s'expliquer par le fait qu'ils entrent dans ce que l'on pourrait appeler le processus de transmission des pratiques, des normes et des valeurs paysannes : on n'hérite pas seulement du domaine familial (ou du sobriquet), mais aussi du parti politique et du comportement de vote des parents. L'adhésion à un même parti et l'observation de ses consignes de vote, subsiste donc à travers les générations.

(suite de la note de la page précédente)
l'on retrouve dans la plupart des commissions, comités et autres organes politiques ou administratifs locaux et qui établissent le relais avec l'échelon décisionnel supérieur. (On peut se référer à H. Mendras (1976) : "Notables, anciens et nouveaux" in Sociétés paysannes, Colin, Paris, pp 106-109).

7.6.3 Autres groupements d'activité économique

C'est dans cette catégorie que se trouve le plus grand nombre de groupements paysans. Outre l'exploitation agricole elle-même, toute une série de sociétés ou d'associations économiques émaillent la vie paysanne. C'est que rapidement les agriculteurs ont compris qu'en s'unissant ils parviendraient à augmenter leur pouvoir économique. Cependant faisant honneur à leur individualisme légendaire, les paysans du VdT ne sont pas encore de ceux qui groupent et travaillent leurs exploitations en commun, comme cela commence à se voir en France avec les GAEC (groupements agricoles d'exploitation en commun). De telles associations sont très rares dans la région, les quelques exceptions n'apparaissent que dans un contexte familial, le plus souvent entre deux frères ou entre père et fils.

Il me paraissait cependant intéressant de connaître leur opinion sur une telle pratique, j'ai donc posé la question suivante aux 109 agriculteurs qui constituaient mon échantillon : "Aujourd'hui, il n'est plus rare de voir des agriculteurs s'associer pour exploiter leurs domaines. Personnellement, jugez-vous cette manière de faire : -excellente, -intéressante, -discutable, -à éviter absolument, -ce problème ne m'intéresse pas, -je n'ai pas d'opinion".

	Non réponse	Excellente	Intéressante	Discutable
N.A.	5	1	5	52
%	4.6	0.9	4.6	47.7

	A éviter	Pas d'intérêt	Sans opinion	Total
N.A.	21	22	3	109
%	19.3	20.2	2.7	100.0

Si l'idée de l'exploitation en commun n'est considérée comme valable que par une toute petite minorité, elle n'est cependant pas rejetée d'emblée puisque près de la moitié des agriculteurs ont un avis mitigé et la jugent discutable. La question suivante donne une meilleure image de leur attitude face à ce mode d'exploitation dans la mesure où elle les implique plus : "Si l'occasion se présentait et si les conditions étaient réunies pour vous, seriez-vous tenté de faire une telle expérience ? -plutôt oui, -plutôt non, -sans opinion".

	Non réponse	Plutôt oui	Plutôt non	Sans opinion	Total
N.A.	8	19	71	11	109
%	7.3	17.5	65.1	10.1	100.0

On voit mieux maintenant la façon dont se comporteraient les agriculteurs si, toutes conditions réunies, l'occasion se présentait pour eux de s'associer. Bien que d'emblée les deux tiers se déclarent opposés à tenter une telle expérience, le 18 % y serait malgré tout favorable, proportion plus importante qu'on aurait pu le prévoir, quoique, malgré tout, l'interviewé sache qu'il y a encore un pas à franchir entre une réponse positive à une question hypothétique et la mise en pratique d'une telle expérience.

Le coût élevé des machines et du matériel agricole, leur entretien, l'amortissement et les réparations coûteuses font que la politique agricole helvétique, par l'intermédiaire des Départements d'agriculture cantonaux, encourage financièrement leur achat en commun. Bien qu'encore considéré comme insuffisant par les conseillers agricoles, le principe de la co-propriété de machines est assez répandu puisqu'il concerne 60 % des agriculteurs interrogés, d'autant plus que parmi les 40 % restant on trouve les agriculteurs isolés géographiquement et ceux qui possèdent de trop grands domaines pour partager l'usage de machines.

Nombre d'agriculteurs déclarant acheter des machines agricoles en commun

	Non réponse	oui	non	Total
N.A.	2	65	42	109
%	1.8	59.7	38.5	100.0

Paradoxalement le nombre de machines achetées en commun est le plus souvent d'une ou deux unités et ne dépasse jamais quatre. Ces petits effectifs proviennent du fait que seules les machines utilisées occasionnellement dans l'année, ou plutôt pour des tâches qui ne pressent pas et qui peuvent être reportées de quelques jours, sont achetées selon ce procédé. Les plus courantes sont donc celles qui servent à l'engraissement ou à l'ensemencement des terres, par exemple les bossettes à pression, les grues et épandeuses à fumier, les semoirs à grains ou à engrais, les herses et les charrues. Par contre les machines qui servent à récolter, si l'on excepte peut-être la moissonneuse-batteuse parce que trop onéreuse, sont toutes acquises en propriété privée. En effet lorsque les récoltes sont mûres et que la météorologie est favorable, il n'est pas possible d'attendre que le voisin ait terminé d'utiliser les machines achetées collectivement. Il faudrait alors dégager des priorités qui ne pourraient qu'aboutir à des conflits, sans omettre les risques de pertes financières que courraient indubitablement les "viennent-ensuite".

Nombre de machines agricoles possédées en commun par exploitation

	Non réponse	0 machine	1 machine	2 machines
N.A.	2	45	26	20
%	1.8	41.3	23.9	18.3

	3 machines	4 machines	Total
N.A.	7	9	109
%	6.4	8.3	100.0

Dernière remarque au sujet de ces groupements : le fait de posséder des machines en co-propriété n'influe pas sur la disposition à exploiter un domaine en commun, puisque, comme le montre le tableau suivant, les proportions pour ce sous-échantillon sont approximativement les mêmes que pour l'ensemble des agriculteurs interrogés.

Disposition à exploiter en commun des copropriétaires de machines agricoles

	Non réponse	Plutôt oui	Plutôt non	Sans opinion	Total
N.A.	2	13	44	6	65
%	3.1	20.0	67.7	9.2	100.0

C'est cependant à travers des groupements économiques plus anciens, et de forme plus coopérative encore, que les agriculteurs se sont le mieux organisés. Ce sont eux qui aujourd'hui-même jouent encore un rôle des plus fondamental dans leur vie quotidienne parce qu'ils concernent chacun d'eux dans la mesure où ils ont pour fonction de les approvisionner ou d'écouler leurs produits [1].

Au VdT, c'est une société coopérative d'achat et de vente de la Société d'agriculture de ce district qui assure une bonne partie des opérations d'approvisionnement en fourrage et en engrais. Avec la Société coopérative de séchage d'herbe, elle contribue aussi au conditionnement et au stockage des cultures locales (moulin, silo, congélateur, ...).

1) Concernant les coopératives agricoles, l'on peut se référer à la thèse de Jacques Janin (1973) : La coopération agricole au défi, Centre de recherches européennes, Lausanne. Cet ouvrage traite des coopératives agricoles à caractère commercial de Suisse romande et plus particulièrement de celles du canton de Vaud.

Il faudrait aussi s'arrêter sur le rôle et l'impact de sociétés coopératives telles que les caisses de crédit mutuel agricole (du genre des Caisses Raïffeisen) ou les mutualités agricoles d'assurance; je me borne simplement à les mentionner pour décrire plutôt les sociétés de laiterie et de fromagerie du VdT. Ces dernières, en effet, représentent pour moi le type idéal de la société coopérative paysanne tant par leur fonctionnement, leur esprit que par le résultat économique.

Le VdT compte aujourd'hui 19 sociétés de producteurs de lait dont 8, situées en zone de non ensilage [1], "fabriquent" du fromage. Malgré la diminution continue du nombre d'exploitations agricoles ces dernières années, la production laitière n'a cessé d'augmenter, doublant même en 10 ans pour certaines sociétés. Certes, cette augmentation n'est pas particulière au VdT, mais suit la tendance de la production helvétique. Elle provient pour une bonne part de l'amélioration de la qualité des fourrages et de la manière d'affourager, mais elle résulte surtout de la sélection du cheptel bovin. Un autre facteur est aussi à l'origine de cette augmentation : la menace du contingentement laitier en zones de montagne puisque les critères considérés pour l'attribution des quotas, établis sur la moyenne de coulage des années antérieures, ne peuvent qu'inciter les agriculteurs à produire davantage.

Le tableau suivant présente la production laitière de deux années et son accroissement en pourcentage par l'intermédiaire des sociétés de laiterie et de fromagerie du VdT. La production est mesurée en kilo de lait et l'année laitière court

1) Les sociétés de fromagerie se situent toutes dans une zone dite de "non ensilage". En effet, les fourrages ensilés rendent le lait impropre à la fabrication du fromage pour des raisons techniques (et non de goût) : ils sont à l'origine d'une fermentation qui empêche matériellement la mise sous presse du caillé dans les moules.

du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. Les sociétés précédées d'un astérisque sont celles qui fabriquent le fromage; géographiquement, elles se situent toutes sur les hauteurs du district. Celles qui sont précédées d'un o sont des sociétés de laiterie qui n'assurent plus que la collecte du lait et qui le vendent à Conserves Estavayer S.A., entreprise de production de la coopérative Migros [1]. Enfin, celles qui sont précédées d'un Δ sont des sociétés de laiterie dont la transformation du lait est effectuée sur place par un acheteur indépendant (laitier).

1) En réalité les ventes se font de manière indirecte : les producteurs vendent leur lait à la Fédération laitière neuchâteloise (F.L.N.) qui le revend ensuite à Conserves Estavayer S.A. (C.E.S.A.), mais les contrats sont établis entre les trois partenaires : Stés de laiterie - FLN - CESA. La collecte du lait se fait cependant directement par cette dernière. En 1980, CESA a acheté 28'754 tonnes de lait à la FLN (39.8 % de la production) dont 4'248 tonnes provenant du VdT.
Je voudrais profiter de remercier ici Monsieur Edmond Bürki, responsable du secteur "achats lait" de Conserves Estavayer S.A., pour tous les renseignements qu'il a bien voulu me communiquer.

Production laitière annuelle livrée aux sociétés de laiterie et de fromagerie

Siège de la société	1965/66	1977/78	%
o Môtiers	392'302	444'620	13.3
o Couvet	608'777	672'210	10.4
Δ Travers	678'394	1'242'535	83.2
o Noiraigue	157'537	279'800	77.6
o Boveresse	195'898	278'301	42.1
Δ Fleurier	471'202	556'304	18.1
o Buttes	225'942	246'463	9.1
o St Sulpice	80'253	158'843	97.9
o Vers-chez-Maurice	262'982	409'282	55.6
* Les Bayards	801'253	985'542	23.0
* Les Bolles-du-Temple	971'394	1'413'713	45.5
o* Les Bourquins [1]	173'945	306'931	76.5
* Les Jordans	516'388	849'029	64.4
* Mont-de-Travers	477'328	574'154	28.4
o Mont-des-Verrières	226'787	342'063	50.8
* Les Parcs	527'637	851'814	61.4
* Les Sagnettes	369'006	716'017	94.0
o Le Sapelet	365'877	492'610	34.6
* Les Verrières	650'864	906'474	39.3

Source: Rapports de la Fédération laitière neuchâteloise, 1978, 1980

1) Faute de pouvoir trouver un fromager, cette société ne fabrique plus et livre son lait depuis à Conserves Estavayer, S.A. (Migros).

Jusqu'au début de ce siècle, une partie importante de la production laitière, plus particulièrement celle du Vallon, était directement livrée aux consommateurs par le producteur. Depuis lors, corrélativement avec l'augmentation de la population non agricole et la spécialisation des professions par le passage du paysan-horloger à l'horloger salarié, les producteurs de lait se sont regroupés en sociétés pour optimaliser la mise en valeur

de leur produit. Les sociétés situées à proximité des centres de consommation ont dès lors vendu leur lait aux particuliers par l'intermédiaire d'un laitier et se sont constituées en sociétés de laiterie; par contre, les autres, éloignées des centres de consommation, se sont vues dans l'obligation de transformer leur lait en une matière qui se conserve en fabriquant du fromage, ce sont les sociétés de fromagerie. On voit donc que c'est essentiellement la possibilité ou non d'un écoulement direct suffisant du produit brut (ou non transformé) qui déterminera le type de société et qui explique le pourquoi de l'existence d'une société de laiterie dans les huit villages du Vallon alors que, faute de débit suffisant, les sociétés de fromagerie se situent plutôt sur les hauts, rassemblant notamment la production laitière des hameaux et des fermes isolées.

Contrairement aux sociétés de laiterie, la naissance des fromageries est antérieure au début de ce siècle. Certains auteurs estiment que c'est au 13ème siècle déjà qu'apparaît cette vieille institution communautaire dans le Jura comtois : "la fruitière". Fonctionnant sur la base d'accords verbaux entre ses membres, cette association tire son nom du fait qu'il y est fabriqué quotidiennement un fromage cuit d'une quarantaine de kilos, "fruit" du lait mis en commun (Dion 1972 : 233).

Aujourd'hui encore, il est difficile de dire quand et où sont nées les premières fruitières. Pour certains, elles proviendraient donc de la région de Pontarlier ou de Besançon pour se répandre ensuite en Suisse et aboutir aux premiers "châlets" dès le milieu du 18ème siècle. Pour d'autres, le mouvement serait inverse.

Essentiellement basées sur des conventions orales au début, les fruitières se sont transformées par la suite en sociétés coopératives de fromagerie selon les articles 828 à 926 du code fédéral des obligations. Au VdT elles sont de deux types différents : celui où le fromager achète le lait aux agriculteurs et fabrique à ses risques et périls, et celui où la société reste propriétaire des fromages, le fromager ("le fromager-gagiste") étant son employé. Dans les deux cas le bâtiment et les installations appartiennent aux sociétés. Le deuxième type de société de fromagerie, c'est-à-dire lorsque celle-ci garde la propriété de ses produits, même finis, est de plus en plus rare. Dans le VdT seule la Société de fromagerie des Bayards exploite encore en gestion directe et "fromage en société", payant un fromager-gagiste. Cette pratique semble cependant plus répandue dans le Jura français; M. Dion (1972) signale que 81 % des fruitières de cette région exploitent en gestion directe, mais cet exemple est présenté comme étant bel et bien une spécificité régionale : "la fruitière en gestion directe, dit l'auteur, peut donc être considérée comme une oeuvre de civilisation paysanne authentiquement jurassienne" (1972 : 300). D'une manière générale, on peut donc dire que les producteurs de lait membres d'une société de fromagerie sont encore parmi ceux qui ont la possibilité de suivre et de contrôler la transformation de leurs produits, non seulement parce qu'elle se fait sur place, mais aussi par le truchement de primes à la qualité versées au fabricant de fromages et aux producteurs de lait. En effet, avant que les meules de fromage soient achetées par des grossistes, leur qualité est estimée par une commission de l'Union suisse de fromage (U.S.F.) qui fixe le montant des primes.

Si l'on examine maintenant les sociétés de laiterie, leur situation est quelque peu différente. Le tableau précédent montre que sur les onze sociétés de laiterie du district (douze si l'on tient compte de la conversion récente et obligatoire

de la Société des Bourquins), deux seulement vendent encore leur lait à un acheteur indépendant, les autres ayant toutes la Migros comme partenaire ! On voit donc s'installer gentiment la mainmise d'un seul grossiste sur toute la production laitière [1] livrée aux sociétés de laiterie de la région. Cette transformation structurelle de l'organisation du marché laitier, qui s'explique par le passage de la vente du lait des producteurs, d'un indépendant vers une S.A., survient la plupart du temps à la suite de la démission ou de la retraite du premier. En effet, il devient de plus en plus difficile de trouver un laitier qui accepte de prendre les risques de mettre lui-même le lait en valeur, tant à cause des difficultés d'écoulement que de la nécessité de devoir disposer de capitaux importants, sans oublier que cette activité nécessite d'être présent soir et matin tous les jours de la semaine, dimanche compris.

Au VdT, il semblerait que ce soit les 9 agriculteurs de la société de laiterie de Vers-chez-Maurice qui sont venus proposer de vendre leur lait à l'entreprise CESA. Confrontés à des problèmes financiers importants pour la rénovation de leurs installations fromagères obsolètes, et contraints pour ces raisons de livrer, en 1972, leur lait au fromager-acheteur de la Côte-aux-Fées à un prix jugé insuffisant, les agriculteurs demandent à la F.L.N. (leur syndicat) de prendre en charge leur production. Celle-ci (via la Centrale laitière de Neuchâtel), invoquant notamment les frais de transport, retient alors 1 ct. par kilo de lait sur le prix de base garanti par le Conseil fédéral. En 1975 les sociétaires signent un contrat de vente avec CESA. Au début de l'année suivante quatre autres sociétés (avec l'accord de la F.L.N.) lui vendaient aussi leur lait. Le lait est collecté dans les locaux de coulage, puis

1) Actuellement CESA achète le lait de 68 sociétés de laiterie romandes !

est transporté par camions-citernes à Estavayer-Le-Lac (env. 80 km). C'est donc l'élément "prix" qui a joué le rôle important. La F.L.N. n'étant pas capable d'assurer un prix décent, les agriculteurs se sont naturellement tournés vers la Migros qui, non seulement accepte de payer le kilo de lait 3.25 ct. de plus (et d'allouer 0.5 ct. en sus aux producteurs situés au-dessus de 1000 mètres d'altitude), mais contribue de manière importante au financement ou à la rénovation des locaux de coulage et des installations de refroidissement du lait à $4^{o}C$.

La surenchère est alléchante (selon la présentation comptable de CESA elle se monterait jusqu'à 7.2 ct. par litre) et l'on comprend aisément que les agriculteurs trouvent tout leur avantage dans la situation actuelle. Cependant en n'ayant plus à traiter qu'avec un seul partenaire, le rapport de forces producteurs/acheteur risque de devenir inégal. La Coopérative-Migros a bientôt le monopole d'achat de toute la production du lait de consommation de la région du VdT, sans pour autant que les agriculteurs se rendent compte de la menace qu'en situation de monopsone, ils auront de plus en plus de peine à faire respecter leurs idées et surtout les prix [1].

Avec l'absence d'entreprises concurrentes sur un même bassin laitier (le VdT apparaît de plus en plus devenir le "fief" de la Migros), la perte de l'indépendance marchande des producteurs de lait devient une réalité pour le paysan du VdT.

Cette situation n'est cependant pas spécifique à cette région : un article de P. Evrard, D. Hassan et C. Viau (1976) montre la tendance généralisée en France d'une soumission des petits

1) Cf l'ouvrage de C.M. Beck (1979) : M-et après, éditions IVL, S.L., notamment le chapitre "Migros-agriculture : des rapports troublés", pp. 57-63.

producteurs de lait aux grandes entreprises agro-alimentaires [1]. Ils décrivent notamment comment les entreprises intégratrices contrôlent techniquement et économiquement la totalité du cycle de production par les moyens qu'elles ont d'imposer aux paysans de nouvelles techniques et normes de production lors de la conclusion ou de la reconduction des contrats. Par leur monopole d'achat, ces entreprises peuvent réajuster les prix en fonction de la productivité du travail et contraindre les paysans à s'adapter aux nouvelles conditions. Nous n'en sommes pas encore arrivés à cette situation au VdT, mais cet état de fait pourrait bientôt survenir avec le renouvellement de certains contrats qui arrivent bientôt à terme. Aux paysans d'ajuster leurs conduites, du moins s'ils le peuvent encore ! situation peu probable car l'apparition d'un tel phénomène provient de ce que la paysannerie n'a jamais été impliquée dans un vrai système d'économie de marché puisque, dès l'après-guerre, l'écoulement de toute sa production a été assuré et même à prix garantis. Les producteurs ont donc perdu l'habitude d'organiser leur marché et de se battre pour l'écoulement de leurs produits. Aussi, dès que la Fédération laitière neuchâteloise n'a plus été en mesure d'assurer l'écoulement des laits du district du VdT (pour diverses raisons, mais surtout à cause de l'insuffisance des canaux de distribution, parce qu'essentiellement locaux et constitués en majorité par le petit commerce de détail), les agriculteurs ont donc tout naturellement accepté les conditions de la seule entreprise capable aujourd'hui de payer le lait à bon prix.

1) P. Evrard, D. Hassan, C. Viau (1976) "La soumission des petits producteurs au capital agro-alimentaire. Le cas de la production laitière" in Connexions no 18 : Aménagement rural et crise d'identité, pp. 65-88.

7.6.4 Groupements d'intérêts socio-économiques

Les agriculteurs sont aussi regroupés dans des organisations de défense professionnelle. La plus importante est sans aucun doute l'Union Suisse des Paysans (U.S.P.) constituée de 76 sections comptant 600.000 affiliés [1] selon les estimations de 1978.

A un niveau cantonal ou intercantonal, on trouve, d'une part des associations de défense et de valorisation d'un produit (p.ex. les fédérations laitières ou les fédérations de syndicats d'élevage), et, d'autre part, des associations de représentation des agriculteurs d'une région déterminée (p.ex. les sociétés d'agriculture). Ainsi la base de l'organigramme de l'U.S.P. est constituée de 8 sociétés principales d'agriculture, 11 fédérations laitières, 16 organisations de production végétale, 20 diverses autres organisations qui ont pour tâche de défendre des secteurs de production plus marginaux tels que la culture du tabac ou des légumes, la vigne et la pêche, ou de représenter certaines catégories socio-professionnelles comme les fermiers ou les ouvriers agricoles [2].

C'est donc par l'intermédiaire de plusieurs sections, notamment par les Syndicats d'élevage de la race tachetée rouge et de la race tachetée noire implantés dans le district, et par la Fédération laitière neuchâteloise, que les agriculteurs du VdT sont affiliés à l'U.S.P., la seule section uniquement régionale étant la Société d'agriculture du VdT.

1) "Les agricultsurs étant souvent membres, à la base de diverses associations dont les organismes de regroupement adhèrent séparément à l'Union, il en résulte que de nombreux paysans relèvent de celle-ci à plusieurs titres. Dans ces conditions, le terme d''affilié', d'ailleurs utilisé par l'USP, est plus adéquat que celui de 'membre' quand il s'agit de calculer les agriculteurs représsntés." (Meynaud 1963 : 70)

2) Pour de plus amples informations sur l'USP en tant qus groupe

Parallèlement à l'U.S.P., il faut mentionner une autre organisation professionnelle agricole : l'Union des Producteurs Suisses (U.P.S.). Plutôt implantée en Suisse romande, elle regroupe des agriculteurs qui considèrent l'U.S.P. comme un groupe de pression insuffisamment revendicatif et surtout trop "mou" dans ses négociations, bien qu'il semblerait qu'un récent renouvellement de ses membres délégués lui ait donné une attitude plus combattive. Un certain nombre d'agriculteurs adhèrent donc à la section neuchâteloise de l'U.P.S. dont un d'entre eux est membre du comité exécutif cantonal.

C'est surtout au début des années septante que cette section s'est montrée la plus active, notamment avec l'organisation de démonstrations publiques à propos de critères de qualité du lait (nombre de germes par kg de lait) et par la mise sur pied d'un certain nombre de ventes sauvages de viande (vente directe sans passer par l'intermédiaire des bouchers).

Récemment la section neuchâteloise de l'U.P.S. semble reprendre une activité plus intense, en particulier en manifestant son opposition à l'introduction du contingentement laitier en zone de montagne II.

7.6.5 Groupements de loisirs et de sport

C'est par ce paragraphe que se terminera l'approche des groupements paysans du VdT. Sous "groupements de protection sociale

(suite note page précédente)
de pression ou sur les buts et activités de divers types de section, il faut se référer au chapitre IV du livre de Jean Meynaud (1963) "L'Union Suisse des Paysans" in Les Organisations professionnelles en Suisse, Payot, Lausanne, pp 69-119.

et d'hygiène publique", l'on pourrait éventuellement s'intéresser au rapport entre la paysannerie du VdT et la police locale ou l'armée, ou à la fréquentation par les agriculteurs des hôpitaux ou des homes, mais cela nous mènerait trop loin.

Il n'existe pas de groupements mystico-extatiques paysans dans cette région, mais l'on aura l'occasion, plus loin, en parlant des réglementations sociales, de voir le rôle de l'église et les types de rapports qui caractérisent les relations qu'elle entretient avec la paysannerie du district.

Les groupements de formation humaine typiquement paysans ou, même plus modestement, qui comptent des paysans de la région, sont rares aujourd'hui si l'on excepte quelques sociétés de musique, comme les sociétés d'accordéonistes, et quelques choeurs mixtes, que l'on doit plutôt considérer comme des groupements de loisirs.

Parmi ces derniers, ou aussi les "autres groupements d'activité non lucrative", on citera tout d'abord les sociétés de femmes paysannes au nombre de deux dans le district : le "Groupe des paysannes des Bayards" et le "Groupe des paysannes du district du Val-de-Travers", le premier étant devenu autonome du second en 1971. Tous deux sont affiliés à la section cantonale neuchâteloise de l'Union des Paysannes Suisses. L'activité de ces groupements est essentiellement orientée vers la formation professionnelle et culturelle de ses membres (cours de couture, de cuisine, de connaissance des viandes; cours de peinture, travail du rotin, natation, etc...), sans oublier leur participation aux manifestations locales et à l'animation villageoise et régionale. Il est intéressant de constater que ces deux groupements recrutent aussi parmi les non-paysannes, c'est par exemple le cas de dix membres actifs sur les vingt-six que compte le groupe des Bayards.

Si les ski-clubs de la région attirent quelques jeunes agriculteurs, surtout pour la pratique du ski nordique, ce sont sans aucun doute dans les sociétés de tir que l'on en retrouve le plus grand nombre [1], situation explicable par le caractère obligatoire des tirs militaires qui ne peuvent se faire que dans le cadre de telles sociétés.

Pour terminer, il faut mentionner un groupement sportif qui était à majorité paysanne il y a encore une dizaine d'années : "la Société de cavalerie du Val-de-Travers". La suppression de la cavalerie dans l'armée suisse en 1972 a vu dès lors le nombre de "dragons", agriculteurs pour la plupart, disparaître en son sein au profit de cavaliers d'autres catégories socio-professionnelles.

* * *

Comme toute société (ou part-society), la société paysanne est constituée d'une multiplicité de groupes particuliers. Avec l'exemple de la collectivité du VdT, un certain nombre d'entre eux ont été présentés. D'autres n'ont pas été abordés dans cette étude parce qu'ils me paraissaient de moindre importance, mais les points de vue peuvent diverger tant la pluralité des approches est grande.

1) D'une manière générale on peut être étonné de l'importance du tir parmi les 10 principaux sports pratiqués régulièrement par la jeunesse suisse, compte tenu des conditions saisonnières. Le tir à 300 m. vient en cinquième position (18,7 %), avant l'athlétisme (17,9 %), et après la natation (48,2 %), le ski (42.3 %), le patinage (20,8 %) et le football (19,1 %). P. Arnold, et al. (1971 : 177) Jeunesse et société, Payot, Lausanne.

8. MANIFESTATIONS DE SOCIABILITE PAYSANNE

C'est avec la microsociologie que l'on aborde la dernière rubrique de la sociologie différentielle. "Quasi-cadres sociaux" par leur caractère abstrait, l'approche des différentes manifestations de sociabilité est une étape indispensable dans la démarche méthodologique de toute recherche sociologique.

Gurvitch (1938, 1963) compare le problème des formes de sociabilité, toute proportion gardée, à la microphysique en ce sens que, si en physique l'indétermination est encore grande pour tout ce qui touche aux électrons ou aux ondes, il en est de même en sociologie pour un certain nombre d'éléments constitutifs d'unité collective réelle. La microsociologie apparaît donc comme une "microphysique sociale" dans la mesure où elle tente de dégager les différentes manières "d'être lié dans un tout et par un tout social". Ainsi, parallèlement aux différents cadres sociaux structurés coexistent des phénomènes non structurés, à intensité et à activité variables : les "Nous", et à distance ou proximité changeante : les "Rapports avec autrui". Cela signifie que non seulement à l'intérieur de chaque groupe paysan passé en revue précédemment différentes manifestations de sociabilité existent simultanément, mais qu'il en est de même à l'intérieur des diverses catégories sociologiques de la population paysanne et pour l'ensemble de la collectivité.

La définition opératoire des "Nous" et des "Rapports avec autrui" de M. Erard (1977; C.314) est la suivante : "ce sont les cadres sociaux les plus abstraits, astructurels, exprimant deux manières différentes mais dialectiquement associées, d'être lié dans le tout et par le tout. Les 'Nous' caractérisent la sociabilité par fusion partielle, et les 'Rapports avec autrui' la sociabilité par opposition partielle".

La sociabilité par fusion, ou l'attraction des "Nous" peut être plus ou moins forte et l'on en distingue différents types : le Nous-masse (manifestation la plus lâche, la plus faible en fusion mais la plus forte en pression sur ses membres), le Nous-communauté (degré du Nous où la fusion, l'attraction et la pression sont moyennes) et le Nous-communion (manifestation la plus entraînante, la plus vigoureuse, avec fusion et attraction maximum et pression minimum sur ses membres). Le degré d'activité est une caractéristique qui peut aussi prévaloir dans leur détermination (Nous-actifs ou Nous-passifs) de même que le nombre de fonctions à remplir et l'intérêt à servir.

Gurvitch (1963 : 133 et ss) mentionne que si tous les Nous sont fondés sur des intuitions collectives à l'état virtuel, bon nombre d'entre eux restent à l'état inconscient et de sommeil, l'actualité d'un état effervescent ne se produisant que rarement, en cas de tension ou de conflit par exemple. Le rôle de la sphère symbolique dans le fonctionnement des Nous apparaît important (emblèmes, insignes ou autres représentations iconographiques, stéréotypes dans le langage et les discours, etc...). Si l'on excepte le cas du couple, qui peut éventuellement former un Nous (communion), le Nous est le plus souvent constitué par plus de trois personnes. La sociabilité par opposition partielle des Rapports avec autrui est fonction du "sens" et de la "forme du rapport" (rapprochement, éloignement, mixtes ou de divers types de rapports dialectiques), de même que du "degré d'activité" (rapports actifs ou rapports passifs). Le rapport avec autrui peut, lui, avoir un caractère beaucoup plus individualiste et s'établir entre deux acteurs. Plus varié dans ses manifestations concrètes, l'"Autrui" peut apparaître "comme père, frère, fils ou étranger, comme compagnon ou rival, comme ami ou ennemi, comme maître ou esclave, comme refuge ou gêne, comme protection ou menace, comme centre d'attraction ou de répulsion, etc." (Gurvitch 1963 : 136) Mais les rapports

avec autrui peuvent être aussi bien intergroupaux (ou par exemple internoudaux, chaque Nous fonctionnant vis-à-vis de l'autre comme un Autrui) qu'interindividuels. Eux aussi font intervenir signes et symboles, chacune des parties se référant à ceux des Nous auxquels elle appartient.

Ainsi donc chaque cadre social apparaît comme étant un lieu privilégié de confrontation de plusieurs Nous et de Rapports avec autrui. Cependant, Gurvitch (1963 : 172 et ss) souligne la difficulté d'établir une "hiérarchie immanente et générale" entre les différents degrés d'intensité par fusion partielle à cause de la variation des structures sociales, des types de sociétés, des conjonctures, de la multiplicité de groupements particuliers et des changements qui peuvent les saisir. Quant aux rapports avec autrui, processus de rapprochement ou d'éloignement, ils sont toujours en mouvement et se réfèrent aux Nous qui leur servent d'"horizons" et de "témoins".

8.1 Différents Nous paysans du VdT

Si l'on examine quels sont les différents Nous paysans du VdT et de quelle manière ils se constituent, l'on peut d'emblée constater l'importance du facteur de l'appartenance géographique. En effet, si l'on considère tout d'abord la plus grande unité spatiale, la région du VdT dans son ensemble, l'existence d'un "Nous-paysans du VdT" est indéniable. Caractérisé par une activité et une attraction plutôt faible, c'est bien d'un Nous-masse qu'il s'agit. Représentéa officiellement par un groupement, la Société d'agriculture du Val-de-Travers, ces agriculteurs forment un Nous par le genre d'agriculture qu'ils pratiquent et par certains problèmes bien spécifiques qu'ils rencontrent, se distinguant et se démarquant ainsi des

agriculteurs des autres régions du canton de Neuchâtel et même de la société globale helvétique.

A l'intérieur du "Nous-paysans du VdT", on peut distinguer d'autres manifestations de sociabilité par fusion partielle : le "Nous-paysans du Vallon" et le "Nous-paysans du Haut", plutôt passifs eux aussi [1], ces Nous apparaissent surtout dans les discours et parfois se confondent en groupements de localité. Puis, toujours en fonction d'un critère de spatialité, on repérera des Nous constitués sur une base communale, villageoise, voire même de hameau : "Nous-paysans du Mont-de-Travers", "Nous-paysans de Boveresse". Ils ont peut-être un caractère plus actif avec un degré de fusion proche de la communauté et parfois même se structurent en groupement durable (Société de fromagerie ou de laiterie, Groupement d'agriculteurs achetant des machines en commun) ou temporaire (Syndicat d'améliorations foncières).

Les zones géographiques établies pour les plans d'aménagements agricoles peuvent aussi être à l'origine de Nous; on mentionnera par exemple le "Nous-agriculteurs de la zone de montagne II dont la production laitière sera bientôt contingentée" (bien que ce Nous soit en train de devenir un groupement dans la mesure où, en tentant de s'opposer à cette ordonnance fédérale, il est en train de s'organiser et de se structurer).

On voit donc que la dimension géographique, qu'il s'agisse d'aires naturelles (vallées par exemple) ou d'espaces délimités pour des raisons politiques ou administratives (société

1) "...un Nous passif n'a jamais de fonctions bien précises, sa créstion résultsnt plutôt d'une simple identité ou affinités d'intérêts, d'émotions, de pensées, de doctrines, de souvenirs, d'sttitudes, de situation, de formation inteilectuelle ou professionnelle, etc." (Erard 1959 : 20)

globale, district, commune, zone, ...), joue un rôle fondamental dans la constitution des Nous (et donc des Autruis) en tant que ferments d'identités marquées.

Au niveau des cadres sociaux englobants on rencontre encore d'autres exemples de manifestations de sociabilité par fusion partielle. Si l'on reprend la classification des exploitants agricoles du VdT, certaines des catégories sont assimilables à des Nous, eux aussi sans volonté ou action précise, ainsi celui des petits paysans-fermiers ou celui des grands propriétaires-exploitants (bien qu'à un niveau national on retrouve ces cadres sociaux abstraits de manière organisée et structurée, en particulier avec l'Association Suisse des Fermiers rattachée à l'Union Suisse des Paysans).

Les Nous-paysans foisonnent au VdT et se constituent à partir d'une multiplicité de critères. Dans ce que d'aucuns nomment "groupes primaires" ou "groupes informels", on découvre l'existence d'une multitude de Nous : "Nous-jeunes agriculteurs", "Nous-ouvriers agricoles", "Nous-exploitants hyper-mécanisés", etc. Certains sont facilement repérables, ce sont ceux qui ont un caractère plutôt actif ou une fonction déterminée.

Cependant, il ne suffit pas d'énumérer et de décrire les différents Nous paysans, il s'agit aussi de déterminer de quelle manière se caractérisent les rapports qu'ils ont entre eux à l'aide du second volet de la microsociologie : la sociabilité par opposition partielle.

8.2 Les Rapports avec autrui

Les Rapports avec autrui permettent d'aborder l'autre face de cette sociabilité paysanne spontanée. Décrivant les inter-

relations entre individus, Nous ou groupements particuliers, ils se distinguent en fonction d'un certain nombre de critères qui permettent d'estimer leur forme ou de déterminer les types de rapport dialectique qui les caractérisent.

Avant d'en faire l'énumération, il faut préalablement dire quelques mots des travaux de Jacques Maho dont il est nécessaire de tenir compte dans un tel paragraphe. Mentionnons tout d'abord l'article qu'il a écrit en collaboration avec Monique Cristin (1965) "Visions de la société et groupes d'opinions dans un village creusois" [1], dans lequel il dégage le système de la pensée sociale et la distribution des individus en groupes d'opinions à partir des oppositions (clivages) repérées dans des interviews non directifs effectués auprès d'agriculteurs d'une commune creusoise (France). De même dans sa thèse (1974) "L'image des autres chez les paysans" [2], Maho analyse la façon dont les paysans de sept villages français perçoivent et nomment "les autres". A partir d'entretiens sur lesquels il applique une méthode de dépouillement quantitative, Maho dégage des séries de "fragments contrastés" qui permettent de caractériser la désignation sociale spécifique à chaque village. Je me réfère à cet ouvrage et plus particulièrement à une des démarches qu'il a utilisées, où il considère que les jugements sur autrui peuvent être de cinq types : techniques-économiques, spatiaux, politiques, moraux et temporels. Dans un deuxième temps, j'essayerai de représenter graphiquement à

1) J. Maho, M. Cristin (1965) "Visions de la société et groupes d'opinions dans un village creusois" in Revue française de sociologie, no 6, pp 96-104.

2) J. Maho (1974) L'image des autres chez les paysans, Le Champ du possible, Paris. L'auteur part du principe que la désignation des individus, leur qualification ne se fait pas au hasard mais que c'est : "parce qu'il nous semble qu'une première nomination d'autrui est ainsi l'amorce d'un système idéologique, au sens où le système est la raison revendiquée des liens entre les choses, que nous avons étudié la perception sociale d'autrui telle qu'elle se livre dans les conversations des gens" (p. 7).

l'aide de la technique statistique de l'analyse factorielle des correspondances, le sens (proximité/éloignement) des rapports que les agriculteurs du VdT entretiennent avec les différents corps de métiers ou professions de la région.

Pour ce qui concerne la collectivité paysanne du VdT, trois facteurs paraissent fondamentaux : l'économique et le culturel, tous deux compte tenu du troisième : la spatialité. L'espace en effet permet dans un premier temps de considérer les rapports qui s'établissent dans la région et, par exemple, de distinguer en fonction d'une appartenance ou non à la paysannerie, et donc des rapports avec autrui internes ou externes à la collectivité étudiée.

L'importance de l'aspect économique ressort avec tout ce qui est directement lié à la profession d'agriculteur, à la production, aux techniques et moyens utilisés, à la commercialisation des produits, à la situation économique et financière de l'exploitation. Quant au facteur culturel, considéré dans un sens large, outre les aspects moraux et idéologiques, il englobe aussi ceux liés aux moeurs, à la manière de vivre, à l'éducation, aux normes et aux valeurs spécifiques au groupe ou à l'individu.

Compte tenu de ces trois facteurs, on peut imaginer la densité des rapports avec autrui. Il apparaît donc utile de faire l'inventaire de tous ceux de la collectivité, l'important étant d'avoir conscience de leur nombre et de la nécessité d'en rendre compte lorsque l'on traite un problème particulier. Je me limiterai simplement à en énumérer quelques-uns à titre d'exemples. Tout d'abord, parmi les rapports avec autrui internes à la paysannerie, on peut mentionner ceux entre exploitants, pris individuellement, tantôt dans une relation de rapprochement si l'entente est bonne et marquée par l'entraide ou la

solidarité (l'on pourrait alors éventuellement parler de rapport dialectique [1] de complémentarité), tantôt d'éloignement lorsque la relation est marquée par la jalousie voire même le conflit (rapport dialectique de rivalité ou d'antinomie), tantôt mixte lorsque seules les règles élémentaires de voisinage sont respectées (rapport dialectique caractérisé par l'ambiguïté). Les deux premiers types de rapport ont un caractère plus actif, plus volontaire que le dernier qui apparaît plutôt passif.

Selon le même principe, l'analyse pourrait porter sur des relations entre patron ou ouvrier agricole (rapport dialectique de polarisation, plus rarement de complémentarité), entre paysan et boucher ou paysan et marchand de bétail (complémentarité, ou antinomie lorsque le marché n'est pas conclu).

Toujours à l'intérieur de la collectivité paysanne d'autres relations au niveau des cadres sociaux ou des paliers peuvent être examinées : rapports entre jeunes et vieux agriculteurs (base démographique), entre "gros" et "petits" ("culture matérielle"), entre ceux qui sont au bénéfice d'une formation d'une école d'agriculture et les autres (groupements de formation humaine), etc.

De même l'on peut considérer les types de rapports qui s'établissent individuellement ou collectivement entre paysan(s) et non-paysan(s). Ce sont peut-être parmi ceux-là que la dimension culturelle occupera une place particulièrement importante et que la distance risque d'être la plus grande, surtout lorsque les relations contiennent ou portent sur des notions

1) L'utilisation des différents procédés dialectiques me semble particulièrement propice à l'illustration des rapports avec autrui, car ils contiennent en eux déjà le sens et, dans une certaine mesure, le degré d'activité qui caractérisent la relation.

Tableau 24 : Distance ressentie par les agriculteurs du VdT face à différentes catégories socio-professionnelles

	Très proche		Proche		Eloigné		Très éloigné		Total	
	n.a	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
Employé	12	14.6	20	24.4	26	31.7	24	29.3	82	100.0
Artisan	23	25.9	43	48.3	9	10.1	14	15.7	89	100.0
Fonctionnaire	1	1.2	6	7.4	17	21.0	57	70.4	81	100.0
Enseignant	0	0.0	5	6.1	16	19.5	61	74.4	82	100.0
Industriel	2	2.4	5	6.0	16	19.1	61	72.5	84	100.0
Ouvrier	17	21.0	37	45.7	12	14.8	15	18.5	81	100.0
Commerçant	16	19.1	33	39.3	12	14.3	23	27.3	84	100.0
Avocat	1	1.3	1	1.3	8	10.4	67	87.0	77	100.0
Manoeuvre	16	20.0	30	37.5	19	23.8	15	18.7	80	100.0
Entrepreneur	23	26.7	33	38.4	11	12.8	19	22.1	86	100.0
Médecin	3	3.6	5	6.0	12	14.5	63	75.9	83	100.0

de loisirs, de vacances, de durée du travail ou de genre de consommation; celles qui voient comme "autrui" les gens d'ailleurs, ceux de la ville ou de l'étranger, les cols blancs de l'administration, des banques ou du judiciaire, qui non seulement se démarquent du "Nous-paysans" par une adhésion à d'autres valeurs, mais surtout parce qu'ils détiennent du pouvoir, distribuent des capitaux, contrôlent et décident. Il existe donc une grande variété de rapports entre le "Nous-paysans du VdT" et les autruis non paysans.

Dans la mesure où au VdT la confrontation avec ces "autruis" est omniprésente et quotidienne, à cause de la convivialité et des rapports marchands et du fait que la collectivité paysanne, fortement minoritaire dans la région, ne vit pas en vase clos, il m'a paru intéressant de dégager le sens et, dans une certaine mesure, la forme des rapports constitutifs de cette sociabilité par opposition partielle. Le moyen le plus simple, et à mes yeux aussi le plus pertinent, était de demander directement aux agriculteurs du VdT comment ils évaluaient l'importance de la distance (plus ou moins grande) qui les sépare d'une série de catégories socio-professionnelles que l'on trouve dans la région (le libellé de la question était le suivant : "Le nombre d'agriculteurs diminue de plus en plus dans notre pays et la profession d'agriculteur devient toujours plus spécialisée. Veuillez indiquer cependant, pour chague profession ci-dessous en mettant 1 X dans la case qui convient, desquelles vous vous sentez : très proche, proche, éloigné, très éloigné". Le tableau précédent donne une image des estimations. Sur 109 agriculteurs interrogés, 83 en moyenne ont fait part de leurs impressions (environ 76 %). Les résultats obtenus sont attendus et surprenants à la fois : si d'une manière générale les agriculteurs de cette région considèrent comme très éloignés d'eux médecins, industriels, enseignants et avocats, comme on pouvait le supposer, on peut par contre être étonné de voir que, contrairement à la plupart

des discours tenus, ce n'est pas le cas des manoeuvres et des ouvriers. On peut aussi s'étonner parallèlement de l'estimation similaire de la distance vis-à-vis des enseignants et des industriels et constater enfin que la proximité est particulièrement forte avec les artisans et les entrepreneurs, professions pour lesquelles les agriculteurs se sont d'ailleurs exprimés le plus volontiers (le moins étant pour les avocats, considérés les plus distants). Si au départ, il était nécessaire de proposer une proximité et un éloignement nuancé en quatre points (très proche, proche, éloigné, très éloigné) pour offrir un plus grand éventail de réponses, les résultats peuvent être mieux interprétés de manière dichotomique : proche (addition des scores "très proche" et "proche")/ éloigné (addition des scores "éloigné" et "très éloigné"). On obtient alors le tableau suivant qui met mieux en évidence les "attractions" et les "rejets".

Tableau 25 : Proximité / éloignement estimé par les agriculteurs du VdT face à différentes catégories socio-professionnelles

	Proche		Eloigné		Total	
	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
Employé	32	39.0	50	61.0	82	100.0
Artisan	66	74.2	23	25.8	89	100.0
Fonctionnaire	7	8.6	74	91.4	81	100.0
Enseignant	5	6.1	77	93.9	82	100.0
Industriel	7	8.4	77	91.6	84	100.0
Ouvrier	54	66.7	27	33.3	81	100.0
Commerçant	49	58.4	35	41.6	84	100.0
Avocat	2	2.6	75	97.4	77	100.0
Manoeuvre	46	57.5	34	42.5	80	100.0
Entrepreneur	56	65.1	30	34.9	86	100.0
Médecin	8	9.6	75	90.4	83	100.0

On peut d'emblée constater que la proximité ou l'éloignement se définissent clairement pour chacune des catégories proposées, sauf pour "employé" qui présente des tendances moins marquées (du fait du caractère imprécis de la dénomination, le mot "employé" pouvant englober différentes professions). Ainsi donc les agriculteurs du VdT se sentent proches des manoeuvres, des commerçants, des ouvriers, des entrepreneurs et surtout des artisans. Ces professions, et surtout les deux dernières, sont celles avec lesquelles les rapports sont les plus nombreux, à cause des nombreux travaux d'entretien du matériel, des machines agricoles et des bâtiments. En outre l'artisan véhicule encore les notions de travail bien fait, d'utilité, de stabilité, de conscience professionnelle, voire même d'épargne, auxquelles le paysan adhère et voudrait qu'on les lui reconnaisse aussi. Quant au sentiment de proximité vis-à-vis des entrepreneurs, il confirme bien l'idée que le paysan se fait de lui-même (ou que l'on veut qu'il se fasse [1]) : organisations de défense professionnelle, presse spécialisée, discours politiques tendent à le considérer comme tel. Ne parle-t-on pas d' "entreprises" agricoles ? de gestion ? de capitaux ? de parc de machines ?, bref, l'analogie semble évidente, l'étiquette a été intériorisée et l'entrepreneur fonctionne comme groupe de référence.

On peut par contre être plutôt étonné de la faible distance qui semble les séparer des manoeuvres et surtout des ouvriers.

1) La diversité entre les exploitations agricoles est telle, tant du point de vue de l'importance des capitaux investis ou de la dette, de la main-d'oeuvre, du revenu, de l'équipement, sans parler de la surface du cheptel, que, si l'appellation d'entrepreneur peut s'appliquer à certains grands exploitants, l'on peut se demander si malgré tout elle convient à chaque agriculteur. La distance est démesurée entre le paysan "manager" et le paysan "artisan", entre l'"industriel" et l'"autarcique", le "gestionnaire" et le "survivancier", mais chacun persiste à s'identifier fortement à l'entrepreneur, ce qui d'ailleurs correspond bien à la définition de l'économie politique.

Habituellement une opposition à ces catégories socio-professionnelles ressort du discours paysan. Il ne faut pourtant pas oublier que c'est par rapport à la situation salariale de l'ouvrier qualifié que s'effectue la comparaison officielle du revenu paysan (il s'agit en l'occurrence plutôt de la dénonciation d'un manque à gagner), et que les agriculteurs (notamment ceux membres de l'UPS) n'hésitent pas à utiliser, eux aussi, parfois des expressions comme "paye du lait" ou "salaire du paysan". Par contre l'ouvrier est considéré comme un privilégié à cause des fins de semaine et des vacances dont il peut disposer. De plus, il est très souvent perçu comme étant à l'origine de la hausse du coût de la vie "avec ses continuelles revendications salariales", sans pour autant vouloir reconnaître celles des agriculteurs [1].

La proximité des ouvriers s'expliquent donc sur la base d'autres critères. Une analyse factorielle des correspondances effectuée sur les effectifs du tableau précédent présente graphiquement les distances et permet peut-être mieux de déceler les vrais déterminants. Le premier facteur (graphe suivant) apparaît comme extrêmement important puisqu'il représente le 92.6 % de l'inertie totale et explique à lui seul presque tout le pourquoi des "attractions" et des "rejets" collectifs des paysans du VdT. Les tableaux de contributions (reportés en annexe) des variables (très éloigné, éloigné, proche, très proche) et des observations (les différentes catégories socio-professionnelles) sur le premier facteur dichotomisent à nouveau parfaitement les choix. Les observations contribuant fortement (pour plus de .10) à la définition du facteur sont soulignées; celle (employé) qui contribue faiblement (dont la

1) "Quand le litre de lait augmente de 2 centimes, ils lèvent les bras au ciel, mais quand le litre de benzine augmente de 20 centimes personne ne bouge; c'est comme pour les places de cinéma ou des matches de football" (un agriculteur du VdT).

valeur est inférieure à .05) n'a pas été considérée et donc n'apparaît pas dans les ensembles.

On constate donc que la distance peut être fonction de plusieurs critères : tout d'abord les professions considérées comme proches, voire même très proches sont malgré tout celles avec lesquelles l'agriculteur est le plus souvent en contact. Il y aurait donc, et cela paraît bien normal, le sentiment d'une plus grande distanciation face à des gens que l'on côtoie peu et donc que l'on connaît mal. Puis, la formation semble aussi influer beaucoup. Les ensembles obtenus dichotomisent nettement les professions qui ont nécessité des études secondaires ou supérieures de celles, au contraire, qui n'exigent aucune formation particulière ou ne requièrent qu'un apprentissage.

Enfin, et je crois que c'est le critère le plus important, on peut expliquer cette distance sociale par l'activité spécifique de chaque profession. L'analyse oppose très nettement les activités manuelles aux autres, plutôt intellectuelles. C'est donc surtout sur la base du genre d'activité que s'établitt en premier lieu l'estimation d'une distance sociale.

Le deuxième facteur ne représente que le 6.5 % de l'inertie, il m'a cependant paru intéressant d'en rendre compte. Plus difficile à définir que le précédent dans la mesure où seule une variable peut être retenue, il semble opposer les catégories socio-professionnelles salariées, considérées comme éloignées, aux indépendantes, ces dernières se caractérisant par des distances ambivalentes : assez éloignées pour les professions libérales, proches pour l'artisan et l'entrepreneur.

Graphe 10 : Facteur 1. Genre d'activité et formation professionnelle

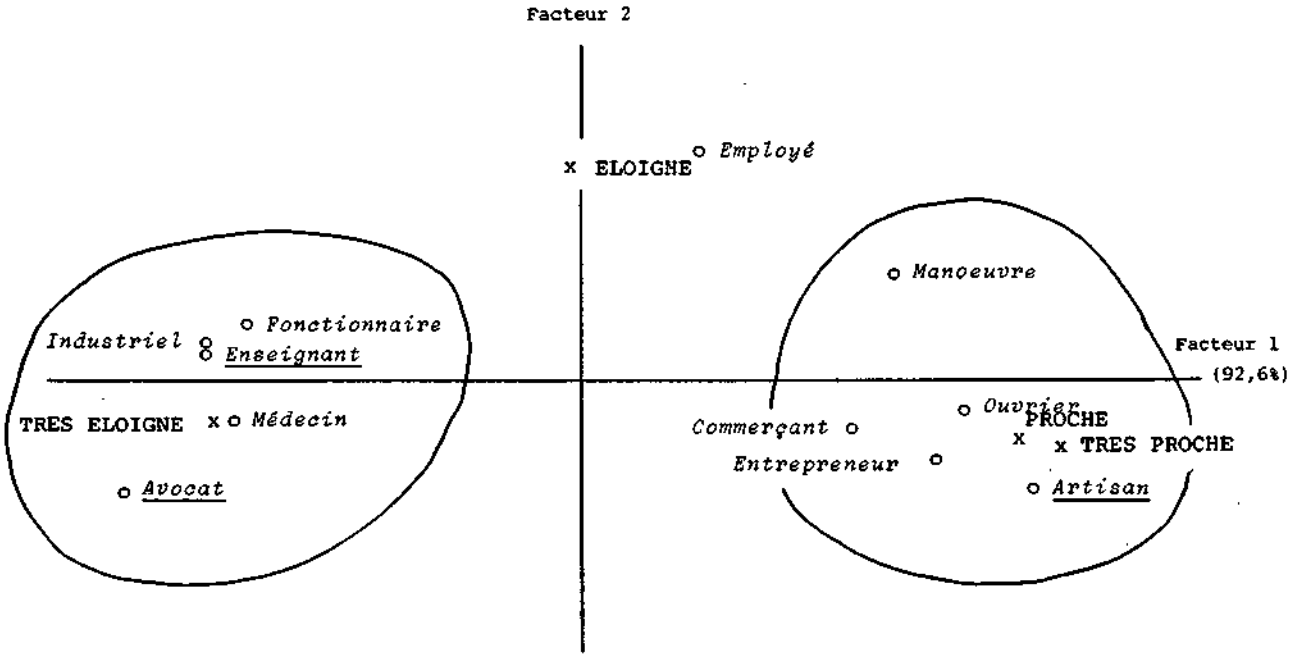

Graphe 11 : Facteur 2. Indépendants et salariés

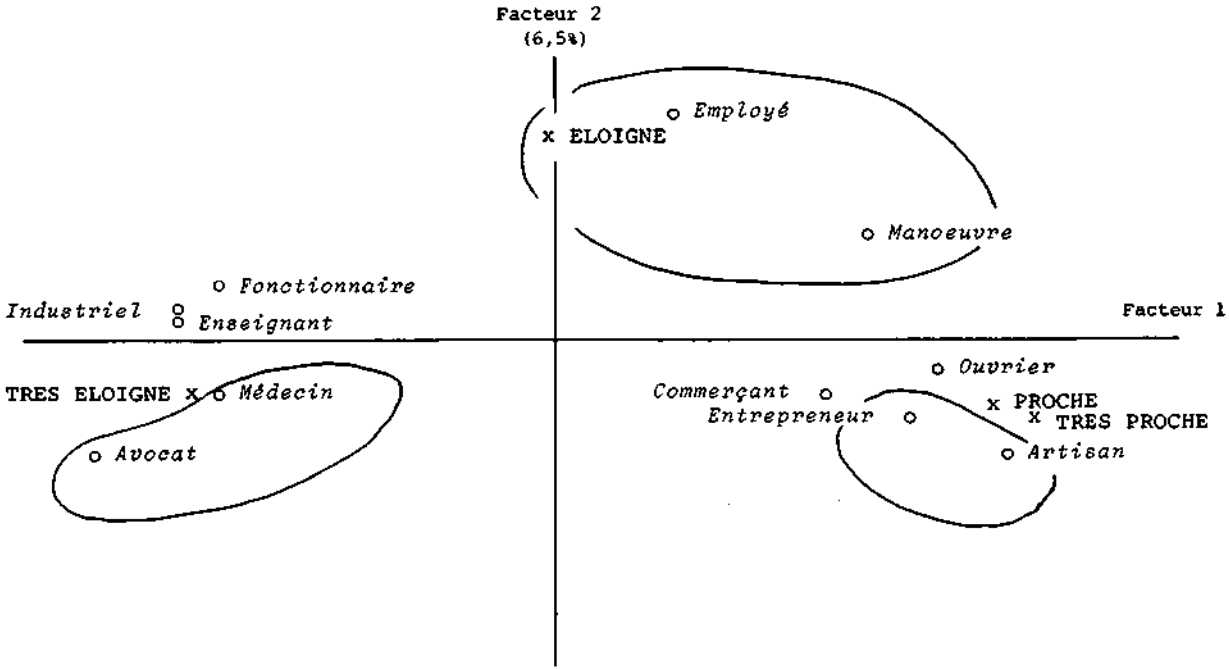

9. SOCIOLOGIE EN PROFONDEUR

La sociologie en profondeur a déjà été abordée au début de cette recherche avec la présentation des bases écologique et démographique pour définir et situer la collectivité paysanne du VdT dans son milieu géographique (district et région). La sociologie en profondeur permet, rappelons-le, à l'aide de différents paliers de la réalité sociale d'examiner le contenu des cadres sociaux présentés dans la sociologie différentielle en partant des aspects les plus visibles et rigides pour aboutir aux plus cachés et mouvants.

Compte tenu des multiples rubriques qui les constituent et de leur richesse, un examen approfondi des huit paliers pour la paysannerie du VdT ne peut être envisagé dans cette recherche. Ainsi, outre les bases écologique et démographique (palier écologico-morphologique), seul le palier des réglementations sociales (ou contrôles sociaux) sera abordé de manière quelque peu détaillée, les autres ne pouvant l'être que succinctement.

On peut alors se demander quelles sont les raisons sous-jacentes du choix de ce palier lorsque l'on sait que, d'une manière générale, les réglementations sociales se situent et s'exercent au niveau de la société globale. C'est qu'il me semble, d'une part, que même si l'on peut retrouver approximativement les mêmes types de contrôles sociaux pour l'ensemble de la paysannerie, ils constituent malgré tout un élément absolument fondamental pour une approche spécifique d'une collectivité et tout particulièrement pour comprendre qui elle est, comment et pourquoi elle agit de telle ou de telle manière. Sur ce point-là, la collectivité du VdT présente à coup sûr des particularités par rapport aux autres qui valent la peine d'être rapportées et permettent ainsi de mieux saisir les influences et les rôles primordiaux qu'exercent par exemple la religion ou l'éducation sur les paysans du VdT.

9.1 Réglementations sociales ou contrôles sociaux

Dans le plan de sociologie pluraliste de M.Erard, les réglementations sociales sont au nombre de cinq: religion, magie, morale, droit et éducation, Il m'a semblé cependant que l'on pourrait en considérer une sixième: le commérage, bien que, plus généralement, il ressortît à la morale. Universel et omniprésent à l'intérieur de chaque cadre social, il a tout particulièrement sa place dans la vie des communautés villageoises et autres micro-sociétés globales, et vaut donc la peine que l'on s'y arrête.

Le commérage correspond à la définition des réglementations sociales: il coordonne et discipline la vie sociale, il contribue à véhiculer des idées et des valeurs collectives, il a ses règles, ses signes et ses modèles; il a aussi ses sanctions bien à lui : la honte, la peur du "qu'en dira-t-on", voire même le rejet du groupe. Mentionnons enfin qu'il peut remplir aussi une fonction de communication sociale (démontrant par-là l'existence de nombreux rapports dialectiques entre les paliers, en l'occurrence avec celui des oeuvres culturelles) et jouer un rôle non négligeable dans le processus d'intégration sociale.

9.1.1 Le rôle de la religion

La région du VdT est découpée en sept paroisses protestantes et en trois paroisses catholiques [1]. Actuellement, quatre paroisses

1) Il s'agit des paroisses protestantes suivantes : Les Bayards et Les Verrières, Buttes et St-Sulpice, Môtiers et Boveresse, Travers et Noiraigue, La Côte-aux-Fées, Fleurier, Couvet. Quant aux paroisses catholiques, la première n'est constituée que de Couvet, la deuxième de Travers, Noiraigue et Brot-Dessous (commune hors district) et la troisième de toute la partie ouest du VdT, soit Môtiers, Boveresse, Fleurier, Buttes, St-Sulpice, Les Bayards, Les Verrières et La Côte-aux-Fées.

protestantes sont constituées chacune par deux communes distinctes, alors qu'auparavant chaque commune formait une paroisse. En 1978, la population du district se répartissait comme suit: 8237 protestants (68%), 3714 catholiques-romains, 21 catholiques-chrétiens (31%) et 120 personnes d'autres confessions (1%). Une seule paroisse, La Côte-aux-Fées, se caractérise par une adhésion majoritaire de ses habitants à "l'Eglise libre". Mentionnons encore à Couvet l'existence de "l'Eglise du Réveil", de tendance pentecôtiste et, dispersées dans la région, quelques appartenances individuelles à d'autres groupements religieux tels que darbistes et salutistes.

Aux USA, de nombreuses études[1] ont montré que les comportements religieux variaient selon le statut socio-professionnel et selon la provenance géographique (rurale ou urbaine) des individus. Ces affirmations ne sont peut-être pas nouvelles pour l'Europe, plusieurs auteurs ont déjà soutenu de telles hypothèses : Isambert (1961), Pin (1956), Le Bras (1956), puis Campiche (1968, 1978). Cependant l'intérêt qu'apportent les deux auteurs américains réside en la comparaison d'indices de religiosité selon les professions. Ils font apparaître le fait que les "farmers" sont les plus traditionalistes et les plus fondamentalistes dans leurs croyances bien que se déclarant moins souvent membres d'une église. Cette dichotomie des comportements religieux entre milieu rural et milieu urbain semble pouvoir s'expliquer, en partie, par l'influence exercée par le décalage de la diffusion des innovations et du changement sur les croyances et les traditions religieuses.
Qu'en est-il pour la région étudiée ici ? Il sera plutôt traité des manifestations de la vie religieuse et plus particulièrement des pratiques, dans la mesure où cela offre la possibilité de

---

1) Voir le paragraphe "Urban-rural differences" in M. Argyle et B. B. Hallahmi 1975 : The social psychology of religion, Routledge and Kegan Paul, London, pp 171 et ss.

pouvoir travailler sur les aspects les plus visibles et peut-être les plus aisément interprétables.

9.1.1.1 Une pratique de rites de passage

Si nous considérons la population protestante du VdT dans son ensemble, les services religieux dominicaux sont suivis par 5 à 6% des fidèles [1]. Quant aux catholiques, si leur participation n'est qu'à peine plus importante, ceci s'explique peut-être par le fait que, minoritaires, ils calquent la fréquence de leurs pratiques sur celles du groupe religieux dominant [2].

L'assistance au service dominical paraît être plutôt le fait des femmes, des personnes âgées et des jeunes, ces derniers étant plus ou moins contraints socialement de suivre une formation religieuse. Les hommes actifs sont généralement absents des bancs d'église, mais comme le reste de la population, ils assistent aux rites de passage : baptême, confirmation et communion, mariage, funérailles. D'une manière générale, on peut dire qu'actuellement la fréquence et la proportion de la population du VdT qui assiste au culte dominical ne diffère guère de la pratique cultuelle observable dans d'autres régions protestantes de Suisse romande, même plus urbanisées. Les comportements semblent

---

1) Cette estimation est celle que m'ont donnée des pasteurs du VdT. Cette proportion correspond d'ailleurs à celle recensée en 1976 à Corseau, paroisse protestante et à Delémont, catholique (Campiche 1978).

2) Cette particularité est relevée par Luc Boltanski (1966 :63) "Ainsi, les protestants dont la pratique religieuse (mesurée à l'assistance au service dominical) est considérablement inférieure des catholiques, lorsqu'ils vivent dans des cantons où les habitants appartiennent pour la plupart à la religion réformée, voient leur taux de pratique s'élever et se rapprocher de celui des catholiques, lorsqu'ils sont transplantés dans des cantons où les catholiques sont majoritaires.
Il en va de même des catholiques qui adoptent une pratique religieuse toujours moins assidue en moyenne lorsqu'ils résident dans des cantons protestants que lorsqu'ils vivent

s'être aussi accentués dans leurs extrêmes : diminution de la pratique religieuse pour une majorité, augmentation pour quelques-uns et perte d'un "juste milieu". La provenance géographique apparaît donc aujourd'hui comme un facteur beaucoup moins discriminant qu'avant, en tout cas pour ce qui concerne la pratique religieuse protestante.

Si l'on considère maintenant plus particulièrement la population paysanne, les pasteurs interrogés estiment sa présence au culte nettement inférieure à celle de la population globale de la région et même, dans la plupart des paroisses, ils la considèrent comme quasi nulle. Cette faiblesse de la pratique religieuse paysanne ne doit cependant pas apparaître comme une situation très exceptionnelle, historiquement parlant en tout cas. Entre les deux dernières guerres, de même qu'au siècle précédent, l'indifférence religieuse semblait caractériser la campagne vaudoise, la pratique étant souvent fonction de l'importance et de l'urgence des travaux agricoles (Campiche 1978). Mais il ne s'agit là que des manifestations extérieures de la foi et cela ne signifie pas pour autant que les agriculteurs soient moins croyants : la pratique religieuse peut baisser sans que la croyance ou l'expérience religieuse soient affectées le moins du monde. Sans doute la situation n'est plus la même qu'au siècle précédent, dont on rapporte que dans la population de la vallée de la Brévine, très pratiquante, "les repas finissaient toujours comme ils avaient commencé, par une prière du chef de famille" (Huguenin 1841:103). Aujourd'hui, c'est la quantité de travail qui est invoquée par les agriculteurs pour justifier leur absence à l'église. Aller au culte dominical signifierait pour eux devoir se lever encore une heure plus tôt que d'habitude. Le choix semble avoir été

(suite de la note page précédente)
dans des cantons où le plus grand nombre est catholique. Tout se passe comme si, en ce domaine également, le groupe était créateur de normes, comme s'il imposait à tous ses membres l'adoption d'une pratique religieuse 'normale' c'est-à-dire conforme aux volontés de la majorité."

fait : les contraintes du travail l'emportent sur la volonté de manifester publiquement sa piété; la religion apparaît moins importante et le rendement plus impératif !

Bien qu'une pratique cultuelle régulière semble ne caractériser aujourd'hui qu'une infime proportion de la population paysanne, il apparaît indiscutablement que la majorité d'entre elle reste, elle aussi, très fidèle aux rites de passage. Ce semble même être la catégorie socio-professionnelle qui s'y montre le plus attachée, en tout cas pour le baptême. Mais ce sont malgré tout les enterrements qui "attirent" le plus, se caractérisant par une assistance nombreuse et en majorité masculine. "Ce sont les seules fois où l'Eglise est pleine" me confiait un pasteur de la région. Non seulement les proches du défunt assistent aux services funèbres, mais aussi les connaissances et les habitants du village, comme si la mort, marquant une rupture définitive avec la société, poussait les vivants à se rassembler pour réaffirmer l'existence et l'unité du groupe [1].

Assister au culte peut aussi être interprété comme une conformité aux pratiques locales, on peut alors expliquer la diminution de cette activité comme étant un phénomène corollaire à la disparition généralisée d'habitudes ou de coutumes régionales. Aujourd'hui le Nous paysan ou les différents groupes d'appartenance n'exigent plus une pratique religieuse soutenue, la fréquentation régulière n'est plus considérée comme une vertu et sa désertion n'est plus sanctionnée socialement; l'assouplissement de la sanction lui fait perdre de sa signification et la rend vulnérable. Tout se passe comme si la religion apparaissait "comme une affaire individuelle qu'on désire mener à sa guise, en dehors du

---

1) Voir à ce propos A. Van Gennep, 1938, Manuel de folklore français contemporain, tome 1, Picard, Paris, et M. Erard, 1952, "Mort et société. Essai d'interprétation sociologique des rapports entre les vivants et les morts" in L'homme face à la mort, coll., Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris, pp 47-71.

filet rassembleur de la paroisse géographique dont on craint les contraintes et le contrôle" (Campiche 1978 : 60), et comme si le droit au rite était devenu une revendication populaire.

9.1.1.2 Conception traditionaliste de l'Eglise et vision de Dieu

Les paysans du VdT conservent une vision traditionnelle quant au rôle et à la fonction de l'Eglise; ils s'opposent aux changements, que ceux-ci se rapportent à la forme ou au contenu des services. Ainsi, s'ils restent fidèles à l'église de leur paroisse (il est très rare de se rendre dans un autre temple), ils le restent aussi pour la lithurgie où les innovations ne sont pas perçues d'un oeil favorable et peuvent même parfois être une raison (ou un prétexte) invoquée pour se mettre en marge de l'église.

Eglise et pasteur sont toujours confondus, et celui-ci, bien qu'il n'ait plus cette multifonctionnalité qui le caractérisait autrefois, est toujours très respecté. Il doit rester à disposition des paroissiens en cas de besoin de leur part, et officier les rituels auxquels on tient encore tant. On accepte mal qu'il confie certaines tâches à des laïcs, même s'il s'agit des visites au domicile des paroissiens.

La fonction de l'Eglise et le rôle du pasteur continuent donc d'être perçus sensiblement de la même manière, mais par contre, la vision de Dieu commence à se modifier pour certains. La plupart cependant considèrent encore Dieu comme une force supérieure se manifestant au travers de la nature, parfois confondu avec elle et avec qui l'on a tout avantage à être l'allié. Le monde étant le fait de Dieu, l'attitude qui convient est la soumission à ce qui arrive. C'est par cette conception quelque peu panthéiste que perdurent les explications fatalistes de la réalité et l'acceptation des événements comme étant le fruit du sort. Mais l'apport des sciences et de la technique ont transformé l'existence de la paysannerie et ces changements ont ouvert chez certains une brèche dans leur interprétation de Dieu.

"Tant que les ruraux sentent le besoin de Dieu pour obtenir la nourriture et le vêtement, la pluie et le soleil, ils continueront à pratiquer leur religion, mais que ces mêmes paysans passent à un type d'agriculture plus rationnel ou qu'ils émigrent en ville, les motivations qui, jusqu'alors soutenaient leurs pratiques, disparaîtront. Et les pratiques cesseront, à la mesure du moins de cette disparition". (Carrier, Pin 1967 :259) Si le côtoyement quotidien avec les "miracles" de la nature les empêchent de devenir incrédules, il n'en reste pas moins que d'aucuns commencent à douter de l'interprétation "naturaliste" tout en éprouvant de la difficulté à imaginer une meilleure explication. La foi basée sur une explication traditionaliste s'effrite lentement. La religion fonctionne de plus en plus comme une marche à suivre, une ligne de conduite.

Le passage d'un type de société plutôt traditionnel à un autre plus technicisé a contribué à ce que "certaines des motivations qui soutenaient les activités religieuses dans la société prétechnique et traditionnelle voient leurs bases s'effriter ou même s'écrouler : les motivations cosmologiques et biologiques et la motivation culturelle spontanée. Les catégories sociales qui en étaient le plus fréquemment animées -les paysans traditionnels devenus techniciens ruraux ou ouvriers urbains- relâchent le rythme de leurs activités religieuses qu'aucune coutume ne vient plus régulariser" (Carrier, Pin 1967 : 285).

On peut donc aussi constater au VdT que le comportement religieux varie selon les professions, et les agriculteurs, avec leur relative participation et leur conception de l'Eglise, semblent bien en avoir un à eux. Celui-ci tend cependant à perdre de sa spécificité, la variable socio-professionnelle étant sans doute en train de perdre du poids dans l'explication des comportements religieux; les agriculteurs, comme beaucoup d'autres, entrent dans la catégorie des pratiquants "saisonniers" si on les situe sur

l'échelle de la pratique religieuse de G. Le Bras [1], dans la mesure où ils célèbrent les grandes "saisons" de la vie. Ils font partie de ceux que S. Bonnet (1973 : 120) qualifie de "festifs", dans la mesure où ils vont à l'église pour les grandes fêtes de la vie familiale et de la vie sociale, auxquelles s'ajoutent parfois des participations à quelques fêtes du cycle annuel (Noël, Pâques,...).

9.1.2 Religion et magie : des rapports étroits ?

Au VdT, dans certaines familles paysannes, l'on croit encore aux coups du sort, surtout lorsqu'il y a accumulation de malheurs "biologiques" : la mort ou la maladie des gens et des bêtes. Selon Jeanne Favret-Saada (1977) [2] les représentations de ces malheurs sont marquées par l'opposition entre le malheur ordinaire et son extraordinaire répétition. Les malheurs ordinaires sont expliqués un par un et n'entrainent qu'un commentaire singulier; par contre la sorcellerie les met en forme, les arrange en série. Dans ce cas, "le paysan adresse une double demande aux gens de savoir : demande d'interprétation, d'abord; demande thérapeutique, ensuite. Le médecin et le vétérinaire lui répondent en déniant l'existence d'une série : les maladies, les morts et les pannes ne s'expliquent pas avec les mêmes raisons, ne se soignent pas avec les mêmes remèdes. Dépositaires d'un savoir objectif sur le corps, ils prétendent éliminer séparément les causes du malheur : désinfectez donc l'étable, vaccinez vos vaches, adressez votre femme à un gynécologue, donnez un lait moins gras à votre enfant, buvez moins d'alcool... Mais quelle que soit l'efficacité du traitement au coup par coup, elle est incomplète aux yeux de certains paysans, car elle affecte la cause et non l'origine de

---

1) Dans son échelle de la pratique religieuse, G. Le Bras distingue les "détachés" ou "déliés", les "saisonniers", les "observants", et les "dévots".

2) Jeanne Favret-Saada, 1977, Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage, Gallimard, Paris.

leurs maux. L'origine, c'est toujours la méchanceté d'un ou plusieurs sorciers, affamés du malheur d'autrui, dont la parole, le regard et le toucher ont une vertu surnaturelle." (1977 : 17)

Mais le VdT n'est pas la Mayenne et, bien que l'on soit encore sensible aux coups du sort, sorciers et désorceleurs n'existent plus dans la région [1]. Certes on dit encore de quelques-uns qu'ils détiennent certainement un "grand grimoire", mais si cela est peut-être vrai, il est plus considéré comme une relique d'un temps révolu (mais en fait pas si lointain que cela) que comme un instrument de sorcellerie utilisé aujourd'hui : [2]

Mais que faut-il entendre par sorcellerie ? En général cette notion réfère à une activité magique inférieure [3]. "Elle n'a pas la profondeur spirituelle des doctrines mystiques, ni l'envergure attribuée à la magie savante. Plus qu'une doctrine, la sorcel-

---

1) En 1743, un sorcier de la région fut encore condamné à être roué et brûlé vif par la cour de Justice de Môtiers. (Chabloz 1868 : 500) Dans son livre sur "Les sorcières neuchâteloises", F. Chabloz mentionne que sur plus des 600 noms de sorciers neuchâtelois qu'il a transcrits parce que poursuivis par la Justice, "ce chiffre n'est qu'une fraction du grand total des accusés pour sorcellerie; on pourra s'en convaincre quand l'on saura qu'il n'y a plus dans les archives aucune procédure pour Valangin avant 1617, à Thielle avant 1619, au Landeron avant 1628 (sauf une de 1556), et que nous n'en avons eu qu'une dizaine du Vauxtravers et quatre de Vauxmarcus. Quant aux procédures qui manquent, il est facile de comprendre les motifs qui les ont fait disparaître; on anéantissait une flétrissure de famille." (1868 : 496)

2) A noter que certains de ces "livres de magie" anciens sont réédités aujourd'hui, par exemple "Secrets merveilleux de la magie naturelle et cabalistique du Petit Albert", 1718, édit. Beringos, Lyon; réédité en 1974 par Erebus, Bienne.

3) Ce que l'on entend habituellement par magie savante (ou supérieure) touche plus particulièrement l'astrologie, l'alchimie, la décodification de textes anciens, etc, par l'intermédiaire de groupes initiatiques.

lerie est un moyen d'intervention dont tout individu pourrait se servir s'il était prêt à faire un compromis avec une force maléfique." (Lorint, Bernabé 1977 : 26-27). En France on a plutôt tendance à réserver le terme de "sorcellerie" à la magie noire et à appeler "magie" la magie blanche au service du culte, servant à exorciser les démons, à protéger les individus et à pratiquer des rites de fécondité. On voit donc que magie et religion sont en étroite relation, et parfois selon Gurvitch, mêlées l'une à l'autre, voire même en concurrence ou en lutte dans la même société. Elles se distinguent non par leurs tendances évolutives, mais dans leur essence même : immanence ou transcendance des forces surnaturelles [1].

Au VdT on ne parle plus des jeteurs de sort, mais la superstition y est toujours vivace et certaines pratiques à la limite de l'occultisme persistent toujours, surtout pour ce qui est de la médecine populaire. Ces pratiques consistent en incantations et rites (les "secrets") pour guérir des maladies ou des blessures accidentelles affectant des hommes ou des bêtes (brûlures, foulures, verrues, eczéma, hémorragies, ...). "A St-Sulpice, tout le monde court chez le guérisseur" me rapportait le pasteur de la paroisse. Mais elles ne se bornent pas uniquement à combattre la maladie puisque l'on a aussi recours à des pratiques analogues lorsqu'il s'agit de protéger les récoltes des éléments naturels, de la grêle en particulier [2]. "Il n'y a pas de magie sans la croyance en une puissance extraordinaire, en un pouvoir étrange, et pas de pratique magique sans utilisation normative de cette force occulte. Là où cette force numineuse disparaît, il n'y a plus de magie : seule la technique demeure." (Bastide 1971 : 296)

---

1) Il faut se référer au chapitre 9 du tome 2 de la Vocation de la sociologie (1963) : La magie, la religion et le droit.

2) On peut citer l'exemple de cet agriculteur qui, durant une bonne partie de l'année, plante un balai, "tête" en l'air, dans son tas de fumier afin de préserver ses champs de la grêle ou autres calamités du ciel !

Les agriculteurs du VdT ne perçoivent pas ces pratiques comme concurrentes à la religion, mais les considèrent presque comme en faisant partie intégrante. Elles contribuent à garder l'image qu'ils ont de Dieu : force invisible, mystérieuse, et elles expliquent et prouvent son existence dans la mesure où ces pratiques aboutissent. Les "secrets", tout comme les prières, apparaissent comme une nécessité dans la concrétisation de leur foi et dans sa justification; on y trouve souvent le nom de Dieu, de Jésus-Christ; on les dit à l'écart ou de manière imperceptible; on les transmet selon un rituel bien précis, quoique variable selon les endroits : toujours à une personne plus jeune, à un moment bien déterminé dans la conjonction des astres, en tenant tout particulièrement compte de la lune.

Ainsi donc pour les agriculteurs du VdT superstition et magie ne s'opposent nullement à la religion; au contraire, ils les estiment étroitement liées entre elles, considérant ces pratiques comme des comportements individualistes de la foi.

9.1.3 La morale et le droit

La vie morale, selon Gurvitch (1960 : 143), ne réside pas uniquement dans les conduites et attitudes découlant de la lutte contre les obstacles qui s'opposent aux efforts humains, mais elle consiste aussi en une compétition entre différents genres de moralité, ou attitudes morales, eux-mêmes hiérarchisés entre différentes formes. Parmi les huit genres de la vie morale réelle [1], c'est

1) Gurvitch distingue huit genres de la vie morale réelle : la moralité traditionnelle; la moralité finaliste, en particulier utilitaire; la moralité des vertus; la moralité des jugements après coup; la moralité impérative; la moralité des images symboliques idéales; la moralité d'aspiration; la moralité d'action et de création. (Traité de sociologie, tome second, 1960, p.146)

la moralité traditionnelle qui semble être la plus proche de la paysannerie en ce sens qu'elle est fondée "sur l'ascendant de la coutume, de la tradition, de la répétition régulière".

Tenter de dégager les idées et valeurs morales spécifiques à la paysannerie du VdT serait une entreprise considérable et peut-être vaine dans la mesure où cette population ne se caractériserait pas par une morale différente de celle d'autres collectivités paysannes helvétiques et même de la population en général. La religion y joue un rôle extrêmement important, l'existence d'une morale traditionnelle se fondant sur le respect des normes et des valeurs calvinistes, en particulier l'éthique du devoir, l'ascétisme et le travail.

C'est surtout par la sanction que la morale se distingue du droit. La sanction de la morale est partiellement restitutive, mais surtout rétributive; elle peut être intériorisée, psychique, ou au contraire sociale (sanction diffuse du groupe). La sanction juridique, quant à elle, est organisée et apparaît sous des formes restitutive ou rétributive, individuelle ou collective.

Un fait certain est l'importance et l'omniprésence du juridique dans le monde paysan; tout y est réglementé, tout y est légiféré dans les moindres détails. Avant 1914, le droit rural se confondait avec le droit commun. La naissance du Code civil en 1912 puis, avec la crise économique des années trente (plus particulièrement après la dévaluation du franc), l'introduction en 1936 de limitations pour la revente des biens-fonds agricoles ainsi que, pendant la deuxième guerre mondiale, la promulgation d'un arrêté contre la spéculation foncière et le surendettement et pour la protection des fermiers, ont contribué à la conception d'un droit foncier rural spécialisé [1]. D'autres domaines ont

---

1) J'ai notamment consulté la revue de la Société suisse de droit agraire : "Blätter für Agrarrecht. Communications de droit agraire" et me suis référé en particulier aux articles suivants:

encore été considérés par la législation agricole tels que : la recherche agricole, les améliorations foncières, le droit du travail, les assurances, la formation professionnelle, les allocations familiales. Puis pendant les années soixante a été discutée et projetée une loi portant sur la notion de terrain à bâtir et des biens-fonds agricoles, ces derniers étant distingués en cinq sortes différentes.

Plus récemment encore, en 1972, de nouvelles dispositions modifiant le droit civil concernant plus particulièrement le monde rural (au point que certains parlent de "droit civil rural") et touchent le régime matrimonial (en cas de liquidation notamment), la créance des enfants et des petits enfants (rémunération équitable à laquelle peuvent prétendre les enfants majeurs vivant en ménage commun pour le travail consacré à l'exploitation), le droit successoral (le bénéficiaire de l'attribution, la liberté de tester,...), le bail à ferme (durée, reconduction du bail, délai de congé, limitation du droit de résilier, contrôle des fermages), l'exercice du droit de préemption par les parents (ou les enfants) du vendeur, le droit d'opposition, etc,... pour ne citer que quelques-unes des dispositions prises.

D'autres changements ont été envisagés dans les projets de révision totale de la Constitution fédérale, notamment des dispositions concernant la pollution des eaux, l'environnement, la prévoyance sociale, la protection familiale, un régime du blé (subventionnement et technique législative), un nouveau régime de

---

(suite de la note page précédente)
A. Perrenoud (1969) "Des baux à ferme", Cahier no 2, pp 15-22; O. Kaufmann (1971) "Les modifications du droit civil rural selon le message du Conseil Fédéral du 29 avril 1970", Cahier no 2, pp 1-14; R. Junod (1973) "Le nouveau droit civil rural selon la loi fédérale du 6 octobre 1972", Cahier no 1, pp 1-18; F. Michon (1975) "Mesures légales destinées à améliorer le statut des biens-fonds agricoles", Cahier no 3, pp 106-110; F. Michon (1979) "Vers un nouveau droit pour les baux à ferme agricoles", Cahier no 3, pp 100-108.

l'alcool, etc, dont certains ont d'ores et déjà donné lieu à nouvelles réglementations. Actuellement une commission extra-parlementaire est chargée de procéder à une révision des dispositions sur le bail à ferme rural en matière de durée du contrat, de réadaptation des taux de fermage et de l'introduction d'une procédure d'opposition à l'accaparement de terrains agricoles par voie de locations.

Le paysan du VdT n'est pas soumis à un droit particulier ou différent de celui qui régit les autres agriculteurs. Ce n'est que par le jeu des zones agricoles, et bien sûr par la législation cantonale neuchâteloise, qu'il se voit parfois contraint de respecter des règlements ou des décrets particuliers. Ce qui par contre est important, mais qui n'est pas non plus une spécificité de l'agriculteur du VdT, c'est la confrontation omniprésente et quotidienne avec les aspects juridiques : le paysan "baigne" dans le droit. Qu'il s'agisse de respecter une servitude, de déclarer l'achat ou la vente d'une pièce de bétail, de régler des problèmes de succession ou de faire reconduire un fermage, tout prend une autre dimension. Mais c'est aussi parce qu'il jongle quotidiennement avec les lois et les décrets, qu'il connaît d'ailleurs étonnamment bien, que le paysan est tenté de les détourner ou de s'y référer en cas de conflits. L'agriculteur, en effet, pourrait bien être parmi ceux qui font souvent appel aux avocats ou qui fréquentent les tribunaux !

On sait que de tout temps le paysan a été réfractaire aux interventions de l'Etat. Mais il paraît l'être plus encore du fait de cette floraison de lois qui le protègent peut-être -mais dans une mesure moindre que certains le croient- mais le limitent surtout dans sa liberté d'"entrepreneur" que les jeunes agriculteurs revendiquent de plus en plus actuellement.

9.1.4 Education paysanne : le rôle de la famille et de l'école

L'éducation des enfants est essentiellement le fruit de la famille et de l'école. Ce sont ces deux aspects qui seront abordés dans ce paragraphe.

Comme cela a été dit précédemment, la famille paysanne du VdT a, dans la plupart des cas, une structure nucléaire (ou conjugale). Les grands-parents apparaissent donc peu dans l'éducation et la socialisation de l'enfant ou, du moins, ils ne remplissent plus ce rôle extrêmement important qui leur était dévolu autrefois. Ainsi, pour peu que l'enfant vive dans une ferme isolée, son univers de relations humaines se limitera à la famille restreinte, en tout cas jusqu'à l'âge de la scolarité obligatoire, la fréquentation d'un groupe d'âge n'étant le privilège que de ceux qui vivent dans les villages. L'enfant de paysan, dès son plus jeune âge, participe donc entièrement à la vie des adultes, exception faite du gardiennage effectué (ou à faire) par ses frères et soeurs.

S'il dispose de moins de jouets que dans d'autres milieux sociaux, l'enfant bénéficie par contre d'une grande potentialité de jeux grâce à un environnement architectural et spatial extrêmement favorable, à la présence d'animaux domestiques et à la disponibilité des outils de son père. Le rôle des frères et soeurs et surtout des parents biologiques est donc primordial durant toute la prime-enfance, mais ces derniers fonctionnent cependant plus comme des surveillants permanents que comme des éducateurs actifs, intervenants. D'une manière générale, l'enfant bénéficie de la présence continue de ses parents (surtout de la mère) durant toute la période de préscolarité, ce qui, sans doute, est profitable en tout cas pour un développement affectif harmonieux, mais sans l'apport de jeux formateurs et d'une éducation "active". Ce qui reste, en effet, une constante de la prime-enfance en milieu paysan, c'est l'absence de communication verbale, de dialogues avec des adultes, de réponses aux questions posées par l'enfant.

Certes, les choses ont tendance à évoluer, mais on retrouve encore aujourd'hui beaucoup de ce qui caractérisait l'enfance d'autrefois : "... l'apprentissage se faisait en silence, presque uniquement par le regard... Ce refoulement de la parole entre générations consécutives, on le retrouve non seulement au sein de la maisonnée, entre parents et enfants (à table on devait manger sans parler) mais aussi dans les lieux publics ou semi-publics fréquentés par les adultes et où les enfants traînaient. Là, comme situés à la frange du groupe des adultes, les enfants regardaient et écoutaient, voyaient et apprenaient." (F. Zonabend 1979 : 538-539).

Cependant et aussi paradoxal que cela puisse paraître, la mécanisation agricole a fortement contribué aux changements des pratiques éducatives dans la mesure où, avec les appareils ménagers, elle a soulagé la mère dans ses travaux et l'a rendue plus disponible pour ses enfants. Un autre changement aussi à signaler est que si l'enfant est toujours intégré aux activités de la ferme dès son plus jeune âge, et si à 6 ou 7 ans il rend déjà de nombreux services, son aide n'est plus aussi importante qu'autrefois puisque, en même temps qu'il devient de lui-même réticent à l'ouvrage, on ose de moins en moins le soustraire aux exigences scolaires.

Une étude sur le retard de la préscolarisation dans les campagnes françaises [1] montre que dès l'âge de deux ans déjà les enfants d'agriculteurs font partie des catégories sociales les plus défavorisées vis-à-vis de l'école, leur univers familial étant généralement peu propice à un rendement scolaire optimal. Cela provient tout d'abord de l'absence de stimuli "intellectuels" de la part des parents, favorisant ainsi une éducation passive. Cette pratique inconsciente, non délibérée, des éducateurs

1) P. Dauce, B. Roze (1975) Le retard de la préscolarisation dans les campagnes, I.N.R.A., Rennes.

découle du fait qu'ils n'en connaissent pas les conséquences et les enjeux. Un autre aspect primordial dans cette problématique est sans aucun doute l'attitude des parents face à l'école. L'agriculteur, du fait peut-être qu'il y a rarement excellé, garde souvent une certaine réserve vis-à-vis de cette institution. En tant qu'élève déjà, puis en tant que chef d'exploitation ensuite, il a toujours trouvé que la période de scolarité obligatoire était trop longue, d'où les demandes systématiques des fameuses "dispenses agricoles" qui permettaient aux fils (et parfois aux filles) de paysans d'être libérés pendant un semestre de la dernière année primaire. Mentionnons enfin qu'il n'est pas rare que le choix de la profession agricole s'explique par l'échec scolaire et l'on connaît la forte reproduction sociale de la tendance à réussir à l'école (Bourdieu, Passeron 1970). Cette traditionnelle réticence à l'égard de l'école, qui découle un peu de l'idée que c'est elle qui vide les campagnes, comporte aussi des aspects financiers. Tout d'abord le manque à gagner : un enfant à l'école, surtout s'il se trouve dans les sections qui exigent un effort soutenu de sa part, n'est pas en mesure de beaucoup aider au travail de l'exploitation; puis les dépenses inhérentes aux études : livres, écolage, habits et parfois même chambre et pension à l'extérieur.

Mais la réticence vis-à-vis de l'école s'explique aussi par un certain fatalisme dans l'évaluation des chances de succès. Si pour un médecin il va de soi que ses enfants réussissent leurs études et entrent à l'université, cette situation n'est pas du tout aussi évidente pour un agriculteur, comme si celui-ci intériorisait le fait que les chances de réussite de ses enfants sont parmi les plus faibles de toutes les catégories sociales. On peut aussi expliquer la réserve face à l'école du fait que les agriculteurs ont acquis leurs connaissances techniques "sur le tas" ou par des formations post-scolaires, ce qui les incitent peut-être à moins reconnaître la nécessité d'une formation générale

poussée ou en tout cas prolongée [1].

En plus des aspects financiers et de distance, il ne faut pas omettre les handicaps spécifiquement culturels des enfants d'agriculteurs. On sait, notamment avec Pierre Bourdieu (1964), combien la réussite scolaire est fonction des acquis culturels (au sens étroit du terme) transmis plutôt par le milieu familial que par l'enseignement. Ces "acquis culturels", auxquels malgré tout il est fréquemment fait référence à l'école, sont souvent insuffisants chez les enfants d'agriculteurs : "L'enseignement secondaire classique véhicule des significations au second degré, se donnant pour acquis tout un trésor d'expériences au premier degré, lactures suscitées autant qu'autorisées par la bibliothèque paternelle, spectacles de choix que l'on n'a pas à choisir, voyages en forme de pélerinage culturel." (1964 : 36). Les paysans en effet visitant rarement les galeries d'art ou les musées, at l'on sait que s'ils lisent le journal, il n'en est pas de même des livres [2]. Tous ces éléments se retrouvent parfaitement dès la sixième année avec l'entrée dans le cycle secondaire. Le ta-

---

1) D'après mon estimation personnelle effectuée sur la base des données du Recensement fédéral des entreprises agricoles de 1975, la formation des 291 agriculteurs (chefs d'exploitation) du VdT est la suivante :

	Sans formation	Apprentissage agricole	Ecole d'agriculture
N.A.	244	7	34
%	83.9	2.4	11.7

	Maîtrise	Autre formation	Total
N.A.	3	3	291
%	1.0	1.0	100.0

2) Ils partent rarement en vacances mais par contre effectuent des sorties dominicales en voiture. Il faut lire à ce propos: Patrick Champagne, 1975 "Les paysans à la plage in Actes de la recherche en sciences sociales, no 2, pp 21-24.

bleau suivant montre la proportion des enfants d'agriculteurs domiciliés dans le VdT répartis selon les sections qui conduisent aux études secondaires ou qui relèguent vers des filières moins "nobles".

Tableau 26 : Répartition des enfants d'agriculteurs du VdT selon les sections

	Classique	Langue moderne[1)]	Scientifique	Sous total
N.A.	1	1	13	15
%	1.1	1.1	14.4	16.6
	Moderne	Préprofessionnelle, Terminale, Développement supérieur	Sous total	Total
N.A.	24	51	75	90
%	26.7	56.7	83.4	100.0

1) Donne accès aux sections pédagogique et commerciale

Parmi les 90 enfants d'agriculteurs inscrits dans cette seconde phase de l'enseignement obligatoire (de la sixième à la neuvième année), on n'en trouve donc qu'un sur six (16.6%) en section classique, scientifique ou langue moderne, sections qui donnent accès aux études secondaires supérieures (Gymnase, Technicum, Ecole supérieure de commerce) et 83.4% dans celles qui offrent tout au plus la possibilité d'effectuer un apprentissage. On peut expliquer cette situation de diverses manières. Tout d'abord il y a le fait que les conditions de scolarisation sont moins bonnes dans certaines communes (tout particulièrement celles où l'on trouve un fort pourcentage de population agricole), notamment en matière d'éducation préélémentaire. Il n'y existe en effet que depuis fort peu de temps des jardins d'enfants et on n'en trouve point aux Bayards, les enfants de cette commune en âge de suivre l'école enfantine devant se rendre aux Verrières. Ensuite, la distance entre l'école et le domicile joue un rôle

fondamental dans la compréhension des problèmes de la scolarité au VdT. Il ne faut pas oublier que les exploitations agricoles se situent plutôt à distance des localités et donc des établissements scolaires. Avec la diminution des exploitations qui s'est encore accentuée, il n'y a quasiment plus d'agriculteurs dans les localités du Vallon et, dans le Haut, les fermes des villages étant louées aux vacanciers ou achetées par des résidents secondaires, les agriculteurs se situent de plus en plus dans la périphérie. Jusque vers les années soixante il existait onze écoles pour les élèves des environs (hors des villages), mais vu les baisses d'effectifs, il ne reste plus aujourd'hui d'ouvert que le collège du Mont de Travers [1]. Cette situation oblige les enfants des cinq premières années primaires à se rendre à l'école du village, puis, pour les années suivantes, à Fleurier, au Collège régional. Mais la diminution des effectifs se poursuivant,

1) Collèges fermés dans le district du VdT

Communes	Collège	Année de fermeture	Motif
Couvet	Trémalmont	1964	Effectif des élèves
	La Nouvelle Censière (collège vaudois)	1971	" "
Travers	Le Sapelet	1967	Concentration des élèves au collège du Mont de Travers
Boveresse	Le Mont-de-Boveresse	1966	Effectif des élèves
Buttes	Le Mont-vers-Vent	1957	Concentration des élèves au collège du Mont-vers-Bise
	Le Mont-vers-Bise	1962	Effectif des élèves
St-Sulpice	Les Parcs	1969	Effectif des élèves
Les Verrières	Le Mont des Verrières	1966	" "
	Les Cernets	1966	" "
Les Bayards	La Chaux	1969	" "

Source : Service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, Département de l'Instruction publique, 1972, Neuchâtel.

certaines communes, afin de pouvoir maintenir leur école ouverte, se sont mises quand même à garder leurs élèves des sections préprofessionnelles au lieu de les envoyer à Fleurier. Cette situation défavorise les enfants "décentrés", en l'occurrence de milieu paysan, dans la mesure où les plus petits doivent effectuer quatre fois par jour le trajet jusqu'au village, la distance s'accentuant encore si plus tard, ils peuvent se rendre dans les sections "tremplins" [1].

Il est aussi intéressant de connaître, par section, la proportion des écoliers provenant d'un milieu agricole par rapport à l'ensemble des élèves. Le tableau de la page suivante montre l'importance des écarts. Alors que la lecture est souvent considérée comme du temps perdu, ce qui importe surtout pour le paysan est d'apprendre à compter, et c'est là que, selon lui, doit être l'apport essentiel de l'école. Cette attitude explique en partie la faible motivation que leurs enfants peuvent avoir à entrer dans les sections qui conduisent aux études secondaires supérieures, mais, d'autre part, elle contribue certainement à expliquer aussi le pourquoi de l'attrait pour la section scientifique. Cette section en effet est celle qui attire le plus d'enfants d'agriculteurs car c'est là que l'on pense trouver la plus grande utilité : la science signifie quelque chose pour eux et garde toute son auréole dans la mesure où tout leur quotidien en est imprégné et surtout en a été amélioré. Ce choix (ou cette attirance) des branches scientifiques se poursuit et se répercute jusqu'au niveau universitaire puisque, par exemple, à l'Université de Neuchâtel, on retrouve la plus grande proportion des étudiants issus d'un milieu paysan inscrite à la Faculté des Sciences.

---

1) Pour G. Jégouzo et J.-L. Brangeon (1976) Les paysans et l'école, Cujas, Paris, la distance n'apparaît pas comme un facteur primordial, car selon eux, l'inégalité des chances est bien plus liée à l'origine sociale qu'à la localisation du domicile, et tout particulièrement aux conditions de prime éducation et aux contraintes économiques et financières.

Tableau 27 : Répartition par section des élèves du VdT* (en 1980, pour les quatre années de l'école secondaire, n.a. et %)

	Classique	Langue moderne	Scientifique	Sous total	Moderne	Préprofessionnelle, Terminale, Dév. Sup.	Sous total	Total
Ensemble des élèves du district	63	26	134	223	134	334	468	691
Nombre d'enfants d'agriculteurs	1	1	13	15	24	51	75	90
Pourcentage	1.6	3.8	9.7	6.7	17.9	15.3	16.0	13.0

* Y compris les élèves de Noiraigue qui se rendent à l'Ecole secondaire de Neuchâtel. A noter aussi que sur les 47 étudiants du Gymnase de Fleurier (qui décerne un baccalauréat pédagogique), 2 sont d'origine paysanne (4.3%).

Les disparités apparaissent donc au niveau du premier cycle secondaire par une présence moins nette dans les "bonnes" sections, elles persistent bien sûr au niveau supérieur. L'entrée dans la vie active de la majorité des enfants d'agriculteurs se fait donc souvent précocement, sans diplôme ou avec une formation d'apprenti. Les universitaires d'origine paysanne sont tout aussi peu nombreux et on ne les retrouve pas dans toutes les facultés, celle de médecine et de droit leur étant les moins accessibles. Il en est de même en France où ils sont quasiment absents des grandes Ecoles (Polytechnique, ENA, ...) et avec des taux de scolarisation supérieure variables selon les moments (Boudon 1973; Bourdieu et Passeron 1971), mais dont les écarts avec les autres milieux sociaux restent malgré tout constants. "L'opposition n'est plus entre scolarisation et non-scolarisation dans le secondaire mais se situe entre natures et niveaux d'éducation" (Jégouzo, Brangeon 1975 : 21).

A l'Université de Neuchâtel, sur les 1474 étudiants réguliers inscrits en 1977, 34 étaient d'origine agricole et vigneronne (2.3%), dont onze étudiantes, ce qui correspond à un des plus bas taux de féminité (32.4%). Cette proportion diminue encore quelque peu si on ne considère que les étudiants neuchâtelois : 17 étudiants proviennent d'un milieu agricole et vigneron (2.0%) sur les 860 étudiants du canton inscrits. Si l'on compare les effectifs neuchâtelois de cette catégorie socio-professionnelle de 1977 avec ceux de 1968, on constate que la proportion diminue de 15% (1968 : 20 sur 601) [1]. Cette baisse peut être imputée en partie à la diminution de la population agricole pendant cette même période; mais malgré tout on doit constater une fois encore

1) cette diminution n'est pas le résultat du hasard des inscriptions de deux années mais reflète parfaitement la tendance durant cet intervalle de temps. On peut voir à ce propos : F. Hainard, A. Jeannin (1979) La nouvelle donne. Analyse de l'évolution des effectifs étudiants de l'Université de Neuchâtel entre 1968 et 1977, Cahiers de l'ISSP, no 1, Université de Neuchâtel, Neuchâtel.

que l'accès aux études supérieures n'est pas une caractéristique de cette catégorie socio-professionnelle.

Si, en conclusion, on peut dire que la plupart des enfants d'agriculteurs apparaissent maintenant suffisamment scolarisés pour ne plus vouloir rester à la terre, mais insuffisamment pour accéder à des emplois autres que ceux d'ouvriers ou petits employés, la disparité sociale a conservé la même ampleur, mais, semble-t-il, à un niveau différent. Il faudrait, comme l'ont fait Jégouzo et Brangeon (1976) pour la France, pouvoir distinguer entre les diverses paysanneries du VdT et comparer ce que deviennent les enfants des gros exploitants par rapport à ceux des petits ou des moyens paysans, ou de ceux qui ont une autre activité à côté de leur métier d'agriculteur, les statistiques moyennes pouvant masquer des dispersions importantes [1].

Le changement est faible car ceux qui restent à la terre continuent malgré tout d'être relativement privés du "capital scolaire" et à être encore, dans leur majorité, parmi ceux qui ont les diplômes les plus bas. Les connaissances scolaires ne sont bien sûr pas les seules indispensables à la réussite de l'activité agricole, mais de plus en plus elles commencent à peser lourd dans la balance car elles font partie des cartes du jeu de la survie des exploitations agricoles.

---

1) Ces deux auteurs distinguent pour la France, d'une part, les situations moyennes entre agriculteurs exploitants et salariés agricoles et, d'autre part, celles des catégories à l'intérieur du monde agricole non salarié. Si, en moyenne, les enfants d'agriculteurs exploitants, et surtout ceux des salariés agricoles restent toujours moins longtemps à l'école et moins bien scolarisés que la moyenne des jeunes, à tous les niveaux d'enseignement, il ressort encore que la sous-scolarisation n'est pas générale en agriculture, mais atteint essentiellement la moyenne et surtout la petite paysannerie, comme le salariat agricole.

9.1.5 Le commérage, une réglementation sociale particulière

On ne peut parler des réglementations sociales sans aborder le phénomène particulier du commérage. En effet, et surtout dans les collectivités villageoises rurales, il fonctionne comme un moyen de contrôle et de pression non négligeable sur les habitants. L'ambiance villageoise, de prime abord si chaleureuse pour l'observateur étranger dans la mesure où tout le monde se salue et "chacun semble bien s'entendre avec chacun", trouve sa contrepartie dans l'aspect public de la vie privée des habitants. Selon Vidich et Bensman (1968) [1], la particularité du commérage est de ne jamais se faire publiquement et ouvertement mais, au contraire, d'apparaître lors de rassemblement de deux ou trois personnes. "Gossip exists as a separate and hidden layer of community life." (1968 : 42) Une autre particularité qui découle de la première, est que le commérage n'arrive pour ainsi dire jamais aux oreilles de la personne qui fait l'objet de la critique, dans la mesure où est respectée la convention tacite de "ne jamais confronter le sujet avec ce qui est dit de lui".

La situation est diamétralement opposée lors de conversations publiques où la tendance consisterait plutôt à accentuer les aspects positifs et les bonnes choses que l'on connaît des gens. On voit donc qu'il y a deux canaux de communication bien distincts qui servent deux propos différents, et c'est à cause de ces deux canaux séparés que, selon Vidich et Bensman, "the negative gossip seldom colors the friendly ethos and the successful mood of the public life of the community." (1968 : 45).

Epiceries et cafés ne sont pas les seuls endroits favorables au commérage, la rue aussi apparaît comme un lieu privilégié pour

---

1) A. J. Vidich; J. Bensman, 1968, Small town in mass society, Princeton University Press, Princeton, N. J.

parler des autres. Bien que les contacts quotidiens soient empreints de politesse, à laquelle chacun attache une grande importance (on n'apprécie guère les gens "fiers" qui ne saluent pas), masquant par-là les inégalités en maintenant une façade de bonnes relations, un des thèmes de discussion favori des villageois reste la critique et l'évaluation des autres.

Parmi les nombreux sujets de "discussion" qui portent sur la vie privée des gens, c'est sans aucun doute de la richesse, au sens monétaire et matériel du terme, et de la moralité que l'on parle le plus. L'estimation de la richesse est faite le plus souvent à partir du nombre de têtes de bétail, de la surface exploitée en propre, du bois "sur pied" dans les forêts; mais l'on tient compte aussi de la propriété de biens qui contribuent à augmenter l'importance du capital symbolique, comme la voiture (si possible une Mercédès) ou le fait de prendre des vacances (le mieux étant de partir à l'étranger).

Quant à la moralité, elle s'estime sur la base de l'honnêteté, de l'âpreté au travail et du sens de l'économie, étant entendu qu'un juste milieu est souhaité pour ces deux derniers points. On voit donc que même les plus petits détails finissent par se savoir et contribuent à l'échafaudage d'une réputation. Dans le recueil de textes "Gifts and poison. The politics of reputation" qui met tout particulièrement en évidence l'importance du "gossip" [1], du commérage dans les collectivités rurales, M.A. Hepenstall énumère les points nécessaires à la construction de la réputation :

"a) Le modèle constamment utilisé dans la construction de la réputation est basé sur le principe d'un type idéal d'égalité entre villageois qui suppose une conformité aux valeurs locales.

---

1) F.C. Bailey (édit) 1971, Gifts and poison. The politics of reputation, Basil Blackwell, Oxford.

L'utilisation de ressources extérieures à la collectivité n'est acceptée que si elle ne crée pas de déséquilibre dans la structure villageoise.

b) Evaluation et critiques dépendent de la distance géographique et du degré de parenté, ces deux aspects jouant un rôle sur l'importance et le fréquence de l'interaction, et donc sur l'information à disposition du 'juge'.

c) Habituellement, l'évaluation est indirecte et sous-entend que le passage de l'information à un intermédiaire dégage l'auteur de la responsabilité d'un jugement défavorable.

d) Les critiques dépendent de la quantité d'informations à disposition. Lorsqu'elles sont rares, il faudrait être particulièrement prudent dans ses jugements. Pourtant il arrive trop souvent que même si les informations sur un individu ou un ménage sont peu nombreuses et difficiles à obtenir, même à l'aide du commérage, les gens en question tendent à être exclus de la collectivité."

Cependant, si le commérage peut être malgré tout à l'origine de conflits et de scandales, il peut parfois jouer un rôle utile pour l'harmonie de la vie villageoise et l'unité du groupe, dans la mesure où, sur une base informelle et sans que les problèmes soient discutés ouvertement, chacun est tenu à sa place, en même temps que les leaders sont choisis. (R. Layton 1971 : 103)

9.2 Autres paliers en profondeur

Chacun des paliers doit être considéré à travers tous les cadres sociaux paysans, mais certains émergent de manière plus nette que d'autres et, par cette hiérarchie, contribuent à dégager une structure, et à rendre compte de la multiformité du phénomène social étudié. Comme cela a été dit, la présentation de ces paliers

sera brève, son objectif étant de dégager un certain nombre de pistes qui pourraient être prises en compte par d'autres recherches

9.2.1 Culture matérielle

Troisième rubrique du palier écologico-morphologique, elle porte sur les conditions matérielles de la population agricole. Par le concept de "culture matérielle", il faut entendre notamment tout ce qui touche à l'équipement, ou plus précisément aux "biens de production" du groupement économique et familial paysan, c'est-à-dire : les bâtiments (architecture, entretien, ...), les machines agricoles et les outils (types de machines, qualité, ...), le bétail, les capitaux et les revenus, les productions ou "spéculations", l'équipement ménager, le genre et le niveau de vie, etc. On portera aussi une attention soutenue aux aspects comptables et financiers de l'exploitation agricole (ménage compris) afin de pouvoir dégager les modes de financement, le montant des investissements en fonction du nombre d'UGB ou de la surface, le rythme de l'épargne et l'importance de l'endettement selon les genres d'exploitations ou le lieu d'implantation. Un des objectifs découlant de l'étude de ce palier est de pouvoir construire une typologie de la culture matérielle propre à certains groupements paysans du VdT et même s'il y a lieu, d'en dégager la spécificité pour l'ensemble de la collectivité.

9.2.2 Appareils organisés des différents groupements

Il s'agit de considérer l'organisation des différents groupements paysans, par exemple : l'organisation de la vie de famille, le mode de gestion des exploitations agricoles et des autres associations économiques communautaires (sociétés de laiterie, de fromagerie, gestion des pâturages communs, des sociétés coopératives d'achats, de transformation et de stockage des aliments, ...). Mais l'examen de ce niveau de la réalité paysanne

doit surtout permettre la mise en évidence d'une hiérarchie entre les groupements et les Nous par l'étude du pouvoir et du contrôle que détiennent certains groupements d'intérêts socio-économiques (par exemple le contrôle, plus ou moins direct, exercé par l'Union suisse des paysans, ou plutôt par son Assemblée des délégués ou son Comité directeur, sur tous les agriculteurs dans la mesure où cette organisation professionnelle coiffe la quasi-totalité des groupements agricoles d'activité économique ou d'intérêts socio-économiques de la région : les syndicats d'élevage, la fédération des producteurs de lait et par-là les sociétés de laiterie, la société d'agriculture du district, etc ...). Une étude approfondie de l'organisation sociale des groupements paysans permettrait donc de mettre en lumière ces aspects de dépendance et de soumission.

9.2.3 Les oeuvres culturelles : connaissances scientifiques et communication sociale

Palier "mammouth" par la multiplicité de ses rubriques mais aussi par le rôle toujours plus fondamental qu'il tient dans la vie quotidienne des agriculteurs du VdT, il est difficile de ne le présenter qu'en l'esquissant. Ceci d'une part, à cause de l'importance toujours plus grande et différenciée de la communication sociale, notamment par le biais des médias, et, d'autre part, compte tenu de toutes les connaissances scientifiques et les savoirs techniques qui envahissent de gré ou de force le monde paysan. Je ne présenterai donc ce palier que par un exemple, celui de la vulgarisation agricole.

Auparavant l'enseignement de l'agronomie était un enseignement "élitiste" destiné à l'aristocratie foncière et citadine, et celui des techniques agricoles n'était accessible qu'à la paysannerie moyenne et à quelques chanceux de la petite paysannerie, la toute grande majorité ne goûtant à l'enseignement agricole qu'à travers la pratique, sur la ferme familiale. Or, selon

C. Grignon (1975), cette situation ne s'explique pas seulement par des questions de coût de scolarité ou de manque à gagner, mais provient surtout de ce que la paysannerie ne pouvait accepter l'offre qui lui était faite pour des raisons de groupe : "envoyer son fils à l'école pour devenir paysan serait proclamer que la collectivité n'est pas capable d'élever elle-même les enfants qu'elle se destine ; en outre, dans la mesure où les innovations agronomiques se traduisent par un affaiblissement de la richesse, des droits et des pouvoirs collectifs (lutte contre les 'usages', communaux, droit de vaine pâture, etc ...), l'école d'agriculture rencontre probablement l'hostilité des garants de la mémoire, de la sagesse et des valeurs villageoises." (1975 : 93). On pourrait croire que cette crainte a persisté longtemps car la situation n'a vraiment évolué que ces vingt dernières années. Pour le VdT, même, le changement ne s'est vraiment fait que depuis 1975, et non sans un effort considérable, la "pénétration" de la vulgarisation et, complémentairement, l'éveil de l'intérêt paraissant être beaucoup plus long et difficile en zones de montagne qu'en plaine. Elle n'est pourtant pas un phénomène nouveau puisque dès la fin du siècle passé, les organisations professionnelles et certaines maisons privées (avec plus ou moins d'objectivité, paraît-il) s'efforçaient déjà d'informer les agriculteurs des résultats des recherches effectuées dans le domaine de l'agriculture et de les conseiller sur la manière d'améliorer les rendements de leurs exploitations [1]. Les premiers groupes de vulgarisation furent créés en 1953 mais ce n'est qu'en 1958 que la Confédération et les cantons accordèrent leurs appuis. Ainsi, dans le canton de Neuchâtel, la vulgarisation a été introduite

---

1) Voir l'article d'André Veillon (1979) : "La vulgarisation agricole" in La formation professionnelle et les organisations agricoles en Suisse romande, (sous la direction de D. Grosclaude), Lausanne, pp. 25-27. On y définit la vulgarisation comme étant un ensemble d'activités qui servent à la diffusion du progrès en agriculture et dont les objectifs sont l'amélioration de la rentabilité des exploitations et l'élévation du niveau de vie des paysans.

(et financée à 90%) à cette date-là, à la suite d'un arrêté sur la formation professionnelle et la recherche agricoles, attribuant du même coup la responsabilité de l'organisation à l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier.

Outre les conseils individuels offerts par les vulgarisateurs (1 pour chacune des trois régions "vulgarisation" du canton) ou par les services cantonaux, il existe toute une série d'activités pratiquées en groupe. Dans le canton de Neuchâtel, la contribution des agriculteurs au financement de la vulgarisation est d'environ 10% et correspond à une cotisation annuelle d'une vingtaine de francs. Tout agriculteur peut y participer mais ceux qui, de surcroît, sont membres d'un syndicat d'élevage officiel bénéficient d'avantages notoires, notamment la possibilité de participer aux campagnes d'élimination (marchés à dates fixes qui permettent de vendre le bétail de mauvaise qualité à des prix soutenus, entre 50 et 250 francs de subside par bête) et, d'autre part, l'octroi d'une prime annuelle par UGB pour les agriculteurs de montagne (trente francs en zone I, et cinquante en zone II, ceci pour un maximum de 15 UGB). Pour pouvoir bénéficier de ces primes, les agriculteurs ont encore un certain nombre d'obligations : tenir le registre du bétail et remplir un carnet d'exploitation (surface cultivée, production laitière, machines, ...), participer à une assemblée annuelle d'information, s'engager à remplir convenablement d'éventuels questionnaires et utiliser les subsides selon les conseils du vulgarisateur si cela s'avérait nécessaire. Cette brève présentation laisse entrevoir les comportements possibles des agriculteurs : tout d'abord celui qui consiste à considérer la vulgarisation agricole comme une bonne affaire, un moyen d'obtenir facilement de l'argent ("La vulga, c'est juste bon pour tirer les carottes !"), et donc à être assez peu intéressé par l'enseignement offert et par l'acquisition de nouvelles connaissances théoriques. L'autre attitude, au contraire, est positive, et les agriculteurs curieux et actifs souhaiteraient aller au-delà des prestations de formation offertes. Afin de satisfaire ces attentes

et intérêts différents, deux types de groupes distincts ont été constitués dès 1970 : les "groupes de base", où la motivation et la participation des agriculteurs sont faibles et correspondent au minimum exigé, et les "groupes de développement" où le travail et l'esprit sont plus constructifs, les participants se retrouvant 5 à 6 fois pendant la mauvaise saison, certains tenant même une comptabilité complète de leur exploitation. On peut alors se demander le pourquoi du maintien des premiers groupes ? Outre l'apport d'informations par le biais des carnets d'exploitation et des registres du bétail, et l'amélioration du cheptel par l'adhésion nécessaire à un syndicat, la raison est qu'ils permettent de sensibiliser petit à petit les agriculteurs aux exigences et aux nouvelles dimensions de l'agriculture moderne, et de les amener à s'intéresser davantage aux apports de la vulgarisation, les transferts des participants vers les groupes à activité plus intensive étant nombreux, paraît-il.

Le tableau suivant illustre, au niveau du canton, les transferts (ou en tout cas les changements d'effectifs) d'un groupe à l'autre et montre l'évolution de la proportion des agriculteurs qui adhèrent à la vulgarisation par rapport à l'ensemble des exploitations principales.

Tableau 28 : Répartition des agriculteurs du canton dans les groupes de base et de développement (n.a. et %)

	Nb. d'expl. principales	Nb. d'agr. membres de la vulgarisation		dont dans des groupes de base		dont dans des groupes de développement	
		n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%
1965	1788	750	42.0	-[1]	-	-	-
1970	1547	740	47.8	442	59.7	298	40.3
1980	1286	727	56.5	362	49.8	365	50.2

1) Il n'y a pas de groupes distincts à cette époque

Source : Service neuchâtelois de vulgarisation agricole, 1980, Cernier.

Si l'on regarde maintenant uniquement les effectifs cantonaux par zones, on peut constater une plus grande réserve à participer aux groupes de développement de la part d'agriculteurs situés en zones de montagne et tout particulièrement en zone II. La résistance à la formation et à l'apprentissage de nouvelles techniques semble donc bien s'accentuer à mesure que l'on s'éloigne des régions de plaine [1].

Tableau 29 : Répartition des membres par groupes et selon les zones (n.a.)

	Groupes de base		Groupes de développement	
	canton	VdT	canton	VdT
Zone de plaine	0	-	48	-
Zone contiguë	24	-	59	-
Zone montagne I	34	5	45	26
Zone montagne II	325	54	195	54

Note : Les effectifs cantonaux sont ceux de 1979 et ceux du district du VdT de 1980.

Source : Service neuchâtelois de vulgarisation agricole, 1979 et 1980, Cernier.

1) De même, pour le VdT en tout cas, on peut être étonné du petit nombre de jeunes agriculteurs qui suivent les cours (sur deux hivers) pour l'obtention d'un diplôme de l'Ecole cantonale d'agriculture de Cernier. Voici les chiffres pour ces dix dernières années, ceux entre parenthèses indiquant une origine sociale autre que paysanne : 1964 : 4; 1971 : 1; 1972 : 0; 1973 : 1; 1974 : 2; 1975 : 3 (1); 1976 : 2 (2); 1977 : 2; 1978 : 1 (1); 1979 : 2; 1980 : 6.

Cette présentation de la vulgarisation agricole dans ce palier n'a pas seulement pour objectif de montrer l'impact grandissant (bien que récent et inégalement réparti) de la diffusion des connaissances scientifiques et techniques dans les campagnes. Il vaut aussi la peine de faire brièvement état de la variété et de l'utilité des thèmes traités.

En plus des visites de fermes modèles et d'entreprises en rapport avec le métier de paysan, voici quelques-uns des thèmes traités en 1980, la plupart bien entendu dans les groupes de développement : la remise de l'exploitation, les maladies cryptogamiques des céréales, le contingentement laitier, la production de l'orge, les plans d'accouplement (insémination artificielle), les transferts d'embryons, la santé des mamelles et la qualité du lait, cours de soudure, les vaches allaitantes, le maintien de la qualité des prairies, la fumure azotée, la production de broutards, les soins aux onglons, les contrats d'assurances, etc.

Ceci n'est qu'un seul aspect parmi tous ceux susceptibles d'être traités dans le palier des oeuvres culturelles. L'on ne connaît, en effet, pas ou peu la façon dont les agriculteurs "consomment" les médias, aucune étude approfondie n'a été faite à ce sujet ni pour le VdT ni même au niveau de la société globale, et il serait intéressant de pouvoir comparer quelques résultats avec ceux que l'on connaît pour les paysans français au sujet de leurs moyens d'information, en particulier l'importance de la presse écrite et sa répartition dans le monde paysan avec une étude des revues spécialisées (Poupry 1972); recueillir des données sur la fréquence et les types de loisirs (Girard, Gombert, Petry 1977), les représentations de la science et de la technique, la perception du progrès (Bon, Boy 1978), la récupération des fêtes paysannes (Mi-été, Poya, ...) et les nouveaux rôles qu'y tiennent les paysans (Crettaz). Bref, la liste pourrait être encore longue car les oeuvres culturelles comprennent non seulement tout ce qui informe ou se rattache à l'information, mais en même

temps, elles englobent aussi la notion de "culture" prise dans son sens étroit (sciences, philosophie et théologie, savoirs techniques, esthétique, littérature, communication sociale, fête, jeu, comme on peut le voir dans le plan de M. Erard).

9.2.4 Conduites plus ou moins régulières et autres conduites collectives

Les conduites plus ou moins régulières font orienter la recherche vers les moeurs, coutumes, pratiques, routines, modes, etc. qui constituent une part importante de la "quotidienneté", de la "vie sociale en acte", de la "physiologie sociale" au sens de Durkheim.

Ces conduites sont multiples dans chaque société et le mode paysan n'échappe pas à la règle; mais si les collectivités paysannes en sont riches, elles aussi, je serais tenté de dire que, selon la classification de Gurvitch, on y retrouve essentiellement des pratiques, des routines, voire même des genres de vie bien à elles, des conduites collectives assez rigides plutôt que des conduites plus souples comme les modes, ou même des conduites totalement "irrégulières". Ceci n'est bien sûr qu'une tendance, car parmi les quelques exemples qui suivent, on pourra constater que les modes et le non-conformisme habitent aussi parfois la paysannerie.

Je ne connais pas l'agriculteur comme étant quelqu'un de particulièrement respectueux des formes et des règles; son esprit d'indépendance s'y oppose de même que son métier, dans la mesure où l'imprévu et le stochastique le contraignent obligatoirement à adopter des conduites moins rigides et surtout à s'adapter aux circonstances du moment. Il est donc peu enclin à observer collectivement des conduites "rituelles" et "procédurières". Cependant son activité se déroule selon un programme et des pratiques

bien précis, de telle sorte que l'on pourrait de manière fructueuse s'attacher à faire l'analyse des routines et des "manies" qui émaillent la vie quotidienne paysanne.

Les modes, malgré tout, existent aussi chez les paysans et si elles sont rarement d'ordre vestimentaire (quoique la jeunesse des deux sexes y devient de plus en plus sensible et s'en préoccupe toujours davantage), littéraire ou artistique, elles apparaissent par contre sur le plan de l'équipement de l'exploitation ou même des techniques utilisées. Car il existe une mode des machines agricoles : on veut acheter les derniers modèles, même si ceux que l'on possède déjà tournent encore. Il y a donc la mode de la nouvelle machine, un brin liée à une consommation ostentatoire : il ne suffit pas d'être propriétaire de la toute dernière née, il faut encore, si possible, qu'elle soit plus grosse que celle des voisins ! [1)]

Il faudrait aussi repérer les conduites irrégulières, celles qui ne tiennent pas du tout compte des modèles et des symboles locaux. On peut citer, par exemple, les rares agriculteurs qui adoptent le système des "vaches allaitantes" (ou vaches-nourrices) au lieu de commercialiser le lait en le vendant à la laiterie ou à la fromagerie "comme tout le monde"; ou ceux qui choisissent la carte de l'agriculture biologique. Mais ces comportements, à la limite d'une rupture momentanée (dans la mesure où ils ne sont souvent que passagers et suivis d'un retour aux anciennes méthodes) mais aussi de l'innovation (car malgré tout ils contribuent à modifier la conception de l'agriculture traditionnelle en proposant de nouvelles alternatives), empiètent déjà sur le palier des conduites collectives effervescentes,

---

1) Ceci est peut-être dit de manière abrupte et caricaturale mais n'en est pas pour autant moins vrai, notamment avec les tracteurs où leur puissance est exagérément surproportionnée par rapport aux exigences des parcs de machines.

novatrices et créatrices. Ces dernières conduites ne sont pas très nombreuses au VdT, surtout celles à caractère créateur qui ont pour conséquence une transformation complète de structures ou de cadres sociaux. Elles ne l'étaient pas du moins jusqu'à ces dernières années, mais les difficultés économiques de l'agriculture aidant, tout particulièrement avec les crises de surproduction laitière et de produits carnés, les paysans de la région tentent de s'organiser, de se constituer en groupements de défense, d'imaginer d'autres circuits d'écoulement pour leurs marchandises, bref, d'aller au-delà de l'innovation en créant de nouvelles structures. Il y aurait donc matière à étudier la permanence ou, au contraire, les changements des conduites collectives paysannes du VdT et à en dégager les déterminismes.

9.2.5 Statuts et rôles sociaux

Les "statuts" correspondent aux positions hiérarchiques tenues à l'intérieur des groupements et les "rôles" aux comportements (attendus) qui en découlent. Si chez les agriculteurs les statuts sont nombreux et différenciés (statut de chef d'exploitation, de propriétaire ou de fermier, d'agriculteur dynamique, etc ...), il en est de même pour les rôles qui, par la diversité des fonctions que l'on trouve dans le monde paysan, sont multiples. Il suffit pour s'en rendre compte de ne considérer que les rôles actuels (et laisser de côté toutes les aspirations et les rôles imaginaires), qu'ils soient individuels (rôles spécifiques aux hommes ou aux femmes, au patron, à la belle-fille, ...) ou collectifs (rôles d'approvisionneurs, de fournisseurs de vivre, de protecteurs de l'environnement, ...).

9.2.6 Mentalités collectives et personnalités de base

Ce dernier palier de la sociologie en profondeur conduit à une présentation des mentalités collectives, situées à mi-chemin

entre le social et le "Moi individuel", entre la sociologie et la psychologie.

Cette approche de la vie mentale des agriculteurs du VdT doit passer par la connaissance de leurs idées et de leurs valeurs sociales. De nombreux auteurs se sont passionnés pour les valeurs paysannes : Maryvonne Bodiguel (1978) estime que leur système de valeurs, fondement de leur conservatisme, est l'essentiel de leur apport à la nation car il résiste aux transferts des populations hors de l'agriculture et contribue à créer un climat "paysanniste", ruralisant, écologiste. Pierre Barral (1968 :132) montre, lui, le passage dans la France du 19ème siècle, d'une attitude citadine méprisante face aux valeurs paysannes (que l'on retrouve d'ailleurs dans toute la littérature de l'époque) à un climat d'exaltation du culte des traditions, de la solidarité de la famille et du village, et de la ferveur patriotique loués par les agrariens de notre siécle. Luc Boltanski (1966 : 75) décrit comment les valeurs des paysans suisses de montagne sont l'incarnation même de l'idéal national helvétique: l'adhésion à l'éthique du devoir, de la besogne, du sérieux et de la régularité, et le respect des traditions. On distingue différents genres d'idées et de valeurs paysannes. Les savoirs collectifs, tout d'abord, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances expérimentales scientifiques et surtout pratiques que tout agriculteur a acquis dans sa formation "sur le tas", au domaine familial, ou par un enseignement professionnel. On y trouve aussi les savoirs techniques et tout ce qui s'apprend par l'expérience personnelle.

Les croyances collectives, par contre, se situent en dehors de l'expérimentation, définitivement ou provisoirement; elles peuvent être liées à la foi ou donner tout simplement lieu à un assentiment, aux "représentations collectives" (mentalité "mystique" au sens de Lévy-Bruhl). Ce sont par exemple, les croyances

que l'on retrouve dans les interprétations et explications personnelles, particuliérement fécondes pour tout ce qui touche aux phénomènes naturels, ou la cohorte des superstitions qui accompagnent les pratiques professionnelles paysannes.

Certains de ces savoirs et de ces croyances sont parfois très proches des sentiments dans la mesure où ils résultent plutôt d'une intuition et ne sont pas susceptibles d'être prouvés; c'est par exemple le sentiment de ne pas être compris, d'être mal considéré, que l'on retrouve souvent dans le ou les Nous-paysans. Ces sentiments poussent parfois les Nous et les groupements paysans à adopter collectivement des attitudes, traduites par une disposition à agir (mentalement en tout cas), par des comportements verbaux (opinions) identiques ou par des conduites : attitudes des agriculteurs vis-à-vis des intermédiaires, des consommateurs, de l'administration, attitudes vis-à-vis des mouvements de libération des femmes ou d'égalité des sexes, des étrangers, etc ... Ces attitudes s'accompagnent la plupart du temps d'une simplification et d'une intériorisation d'idées et de valeurs et aboutissent à des stéréotypes et à des préjugés.

A part le fait que les paysans eux-mêmes sont l'objet de certains mythes ou s'y trouvent directement mêlés (mythe du bonheur paysan, du travail indépendant, de la communion avec la nature, de la résistance aux changements, ...), ils ont aussi leur mythologie propre. On trouve donc à l'intérieur de leurs idées et valeurs toute une série de mythes qui ne font aucun doute sur leur intégration à la société industrielle [1] (mythe de l'argent, de la machine, de l'entrepreneur, ...).

---

1) Voir à ce propos : M. Erard (1972) "Le mythe dans la société industrielle" in Conférences universitaires 1967-1969, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, pp 32-64.

Quant à l'idéologie, c'est elle qui donne aux paysans une explication globale de leur réalité en ordonnant tout le contenu des idées et valeurs. D'aucuns ont dit que l'idéologie paysanne s'épanouissait avec la fin du paysan (Bodiguel 1978 : 8), mais il conviendrait, comme N. Eizner (1972), d'analyser le contenu des grandes idéologies qui dominent (ou ont dominé) le monde paysan et tout particulièrement celui du VdT, pour pouvoir prétendre à sa vraie compréhension. Et il y a peut-être encore des utopies rurales ...

Toutes ces idées et valeurs paysannes véhiculées par des règles et modèles, des signes, signaux et symboles sociaux, respectés et reconnus par le paysan comme par les différents cadres sociaux, devraient permettre de saisir la ou les personnalités de base des agriculteurs du VdT (personnalités selon les types d'exploitation, selon les appartenances aux Nous ou à certains groupements). Car, en effet, il ne faut pas oublier que toute la réalité sociale paysanne est en rapports dialectiques étroits et constants avec les différentes personnalités qui la constituent.

10. TEMPORALITES SOCIALES ET SOCIOLOGIQUES, DETERMINISMES ET LIBERTES DE LA PAYSANNERIE DU VDT

L'étude des temporalités permet une saisie du rythme et de la direction des changements susceptibles de caractériser toute réalité sociale et contribue ainsi à son explication. "La texture et la structure sociologiques renvoient à une réalité sociale statique, faite de relations spatiales ou de rapports de contenant à contenu. Pour saisir le changement, les transformations qui s'opèrent dans cette totalité, il faut introduire explicitement le temps dans l'analyse." (Erard 1977 : 162) L'étude des temporalités ne doit pas se borner à une présentation quantitative des modes d'activités dans le temps (horaire, répartition des activités, budgets-temps,...), mais doit aussi considérer leurs contenus et, selon Gurvitch, les différentes manières d'en prendre conscience pour pouvoir dégager toute la signification des temps vécus. Les temporalités s'inscrivent donc au-delà du temps mécanique et homogène de la montre; elles sont multiples et en général collectives. Que signifie cette notion de multiplicité des temps sociaux [1)]? Selon D. Mercure (1979 : 266), elle implique "la différence et la pluralité des temps vécus ainsi que l'hétérogénéité des modalités des temps collectifs dans les divers secteurs de la réalité sociale. Dans la pratique, une telle notion permet de dépasser l'illusion de l'uniformité des temps sociaux et surtout de rejoindre le vécu réel des individus et des groupes à travers les différentes situations et expériences sociales."

Il existe donc des temporalités bien particulières à la paysannerie, et même, à l'intérieur de cette population, des tempora-

---

1) Il faut se référer à G. Gurvitch: "La multiplicité des temps sociaux" in La Vocation actuelle de la sociologie, (1963), Tome 2, Chapitre XIII, pp 325-430, PUF, Paris.

lités sociales spécifiques aux divers cadres sociaux, aux groupements tout particulièrement. W. Grossin (1974), dans son étude sur "Les temps de la vie quotidienne" l'a démontré pour de nombreuses catégories socio-professionnelles. Je vais tenter d'en dégager quelques-unes pour la paysannerie du VdT [1].

Dès que l'on procède à un repérage des différentes formes de temporalités, on est frappé par l'importance de la logique et des contraintes imposées par le cycle de production agricole [2]. Il y a donc une mainmise, une prégnance de cette temporalité sur la réalité sociale paysanne. Tout est recommencement : temps cyclique et temps calendaire sont omniprésents et marquent les autres formes de temporalités. C'est le temps naturel, le rythme des saisons qui dictent les travaux à effectuer; les agriculteurs doivent s'y plier, lui obéir et modeler leurs activités d'après lui, comme ils doivent aussi tenir compte du temps météorologique qui lui est directement lié [3]. Cette temporalité-là ne réside pas seulement dans l'organisation du travail de l'agriculteur, mais elle se retrouve aussi avec les marchés hebdomadaires, les foires de printemps et d'automne, les concours de bétail, les fêtes de la Mi-été ou des Abbayes, sans oublier les fêtes rituelles religieuses.

Mais outre la permanence du cyclique, le monde rural se caractérise par la longue durée, elle aussi fonction du rythme, de

---

1) Ces formes de temporalités ne seront pas forcément abordées dans le même ordre que M. Erard (1977), mais selon sa classification basée sur deux principes: "passage du passé vers le futur, et du temps long au plus rapide".

2) Voir par exemple l'article de Lucien Demonio (1979) : "La quadrature du cycle. Logique et contraintes du temps en milieu rural" in Cahiers internationaux de sociologie, vol 67, pp 221-236.

3) Voir à ce propos : Placide Rambaud (1973), le paragraphe "Temps et travail" in Société rurale et urbanisation, Seuil, Paris, pp 74-77; Pierre Barral (1978), "Les rythmes naturels" in Les sociétés rurales du XXème siècle, Colin, Paris, pp 25-

de l'organisation et des résultats du travail. Il n'y a pas de courtes activités, de travail horaire parcellisé; tout est intégré dans une finalité de long terme, qu'il s'agisse des récoltes, de l'élevage du bétail, de l'augmentation du rendement ou de l'orientation des investissements.

Si l'on demandait au paysan de définir son unité de temps minimale, il le ferait certainement en fonction des tâches qu'il a à accomplir : des temps longs parce que correspondant à des activités longues : le temps des foins ou des moissons, le temps des semailles, le temps de "mener" le fumier,...; mais aussi des temps plus courts, plus brefs, plus nerveux, qui se greffent à l'intérieur de ces temps de longue durée. Le paysan lui-même n'a donc pas forcément le sentiment de vivre dans un temps de longue durée, mais plutôt de se considérer dans une situation d'alternance entre temps forts et temps faibles, de se trouver dans une temporalité de battements irréguliers où les rythmes diffèrent selon les travaux à accomplir, et où les temps morts succèdent à des périodes de suractivité.

Mais à l'intérieur de la longue durée et des battements irréguliers, une autre forme de temporalité se démarque encore : le temps en avance sur lui-même. C'est celui de toute cette dynamique apportée par la mécanisation et le progrès technique. C'est le temps marqué par le changement lié aux conduites novatrices; il permet d'anticiper sur la situation présente par les espoirs fondés, par exemple, dans la recherche agronomique ou dans l'utilisation de nouvelles énergies. Cette situation aboutit parfois à un temps d'alternance entre retard et avance. C'est notamment le cas avec les crises de surproduction agricoles où la dynamique

---

(suite de la note page précédente)
28; Henri Mendras (1970) "La terre, le travail et le temps" in La fin des paysans, Colin, Paris, pp 62-95.

engendrée par l'emélioration du cheptel bovin, les techniques d'affouragement et l'implantation généralisée des machines à trsire [1], a conduit à une sugmentation considérable de la production lsitière et de visnda, suivie des difficultés d'écoulement que l'on connsît et des mesures de contingantemant, avec psrfois des conséquences catsstrophiques pour certains paysans dans la mesure où ls vie même de leurs exploitations est en jeu.

Ainsi, quatre formes de temporalités ou de rythmes dominent la paysannerie : la longue durée, les battements irréguliers et le temps en svance sur lui-même, le tout étant régi par le temps naturel des saisons, cyclique, calendaire. Cela ne signifie pas pour autsnt que d'autres rythmes n'existent pss dans le monde paysan. Le temps en retard sur lui-même, psr exemple, qui se caractérise par le conservatisme, l'adhésion à des valeurs dépassées, à des mentalités qui empêchent le changement ou qui ne le considèrent qu' avec une certsine méfiance. C'est un temps csrsctérisé par un rythme plus lent que celui de son environnement, freinant la marche et résistant aux évolutions. Outre cartaines idéologies réactionnaires que l'on retrouve parfois dans le monde paysan, une bonne illustration de cette temporalité est l'opposition paysanne à l'instauration de l'heure d'été.

Mais on peut sussi trouver des temporalités diamétrslement opposées. C'est le css des temps-surprises et des temps explosifs. Le premier suppose l'apparition de l'événement, du non répétitif, du changement brusque. C'est une temporalité redoutée dans le monde paysan, qui de tout temps s crsint les événements imprévus, l'inattendu; c'est l'accident, la vache qui crève, la grêle qui détruit les récoltes, ls mschine qui casse. C'est par définition la temporalité que l'on appréhende, qui effraye mais qui n'en ast cependant pas moins présenta.

---

1) Ce qui a pu faire dire cette boutade à d'aucuns : "Pour supprimer la surproduction laitière, il faudrait interdire les machines à traire"!

Le temps explosif, lui, est peut-être moins fréquent dans la paysannerie. C'est celui qui caractérise les démonstrations sur la voie publique, les revendications qui aboutissent à l'affrontement. C'est le temps des luttes et des conflits paysans [1], du lait qu'on jette à l'égoût, ou des tomates dans le Rhône. Mais c'est aussi le temps des antagonismes moins visibles mais pas forcément moins violents, celui des conflits familiaux.

Quant à la nature ou aux genres de temporalités, c'est-à-dire le sens et l'ampleur que prend le changement, je crois que l'on peut en distinguer deux tendances différentes. Tout d'abord, et c'est sans doute la plus importante, la paysannerie se situe dans une perspective indiscutable de progrès, de transformations radicales à tous les points de vue, par rapport à ce qu'elle était il y a encore trente ou quarante ans : progrès social grâce notamment à l'appui d'une politique agricole favorable (même si ces dernières années elle commence à être de plus en plus discutée, surtout dans les régions de montagne), progrès technique et économique avec l'apparition de machines agricoles de plus en plus perfectionnées qui contribuent à diminuer considérablement le travail, avec les engrais, la qualité des semences, et les nouvelles méthodes culturales et d'élevage qui ont augmenté les rendements; enfin, progrès quant à l'amélioration de la qualité de vie corrélativement avec l'élévation des revenus, mais aussi avec l'apparition d'un certain confort, des appareils ménagers, de l'automobile, et de bien d'autres choses encore, qui toutes contribuent à rendre la vie quotidienne plus facile, plus "vivable", surtout pour les paysannes. Ce point de vue est souvent contesté, il est pourtant celui des principaux concernés : les paysans. Il est tout particulièrement l'avis des plus âgés qui ont pu apprécier et mesurer eux-mêmes la différence et les résultats du chan-

1) Pour quelques exemples de conflits paysans, on peut se référer à : F. Hainard et J. Hainard, 1980, "Luttes et conflits paysans en Suisse" in Ethnologica Helvetica IV, pp 223-244.

gement, n'en déplaise à certains rétrogrades de l'extérieur qui, à la manière de Madame de Sévigné regrettent les charmes des activités champêtres d'antan, et n'en déplaise aussi à certains écologistes de salon, incapables eux-mêmes d'allumer un feu ou de tenir une bêche ! "De toute façon on ne reviendra pas en arrière. On ne reverra pas le bon laboureur marchant à pas lents derrière ses deux boeufs blancs tachés de roux, quatorze heures par jour, ni, lavant à la rivière par tous les temps, Jeanneton, sa femme, à qui il faisait douze gosses dont dix mouraient en bas âge; on ne reverra pas les belles dentelles du Puy et les dentellières aveugles à quinze ans; on ne reverra pas la belle viande d'autrefois, sans hormones ni additifs que la moitié de la population mangeait une fois l'an." ! (Metzger 1974 : 167)

Mais il ne faut pas oublier non plus que ce "développement", qui a marqué nos campagnes ces dernières années -et peut-être tout particulièrement le VdT, touché plus tardivement de par sa situation de région périphérique-, a aussi des conséquences négatives, réductrices, de nature quasi régressive. Les quelques exemples qui suivent montrent bien que la modernisation de l'agriculture n'a pas que des retombées positives [1]. En premier lieu l'augmentation de la pression sur les terres (et donc sur les prix) dans la mesure où il devient nécessaire de rentabiliser au maximum les parcs de machines et autres postes de frais fixes; on connaît aussi les récents problèmes de l'épuisement des sols, de la pollution des eaux par les phosphates, de la destruction

1) Et qu'elle ne rencontre pas toujours une inconditionnelle adhésion de la part des agriculteurs; mais s'il existe parfois des résistances, les agriculteurs semblent bien être parmi les catégories sociales les plus favorables au progrès technique, en tout cas nettement plus que les artisans, les commerçants et les ouvriers. On peut par exemple se référer à : Henri Mendras (1958) Les paysans et la modernisation de l'agriculture, édité par le CNRS, Paris, ou à F.Bon et D. Boy (1978) "Perception du progrès scientifique et technique. Niveau d'étude et expérience socio-économique" in Le Progrès en question, vol. 2, Anthropos, Paris, pp 235-272.

des haies, de l'assèchement des marais et de sa conséquence sur la faune et la flore; au niveau des relations humaines, on peut déplorer un plus grand individualisme avec la suppression de l'entraide devenue superflue et, peut-être -aspect le plus important- une tendance à la déshumanisation du travail par la contrainte d'observer au mieux les objectifs de rentabilité fixés à l'avance et les impératifs du remboursement des emprunts. Bref, épuisement des matières premières, dégradation du milieu naturel, éclatement de l'organisation sociale, déséquilibre démographique, sont aussi à insérer au bilan de cette nouvelle agriculture.

Outre les différents genres et espèces de temporalités, l'explication d'un phénomène social s'effectue surtout par la mise en évidence d'un certain nombre de déterminismes. Par déterminisme, il faut entendre : "la reconnaissance de liaisons nécessaires entre des phénomènes au sein d'une structure, de manière que de la présence de l'un on puisse inférer celle d'un ou de plusieurs autres." (Erard 1971). Il existe certains liens entre temporalités et déterminismes dans la mesure où à une temporalité bien précise peut correspondre une forme de déterminisme bien particulière. Mais d'une manière générale, il est difficile, en sciences sociales du moins, de repérer le ou les déterminismes vu la complexité de la réalité et les multiples éléments qu'il faut considérer. Il vaut malgré tout la peine d'essayer d'en dégager quelques-uns propres à la paysannerie (et parfois spécifiques à celle du VdT) en en définissant la nature et en en reprenant certaines des formes selon le plan de sociologie pluraliste de M. Erard. On peut affirmer d'emblée que la nature des déterminismes paysans est extrêmement diversifiée et que pour chaque phénomène à expliquer, on peut trouver une grande variété de liaisons. Pour illustrer les différentes natures et les différentes formes de déterminismes, nous allons prendre l'exemple du type d'agriculture exercé au VdT.

On peut sans grands risques affirmer que la situation géographique et climatique joue un rôle absolument déterminant, de même que l'on peut y trouver aussi des raisons démographiques, liées par exemple à l'exode ou à la dénatalité. On peut y repérer des déterminismes touchant à l'éducation avec la manière dont les agriculteurs élèvent leurs enfants et contribuent à se reproduire socialement, à la politique par l'intermédiaire des "bridges-leaders" locaux, ou tout simplement à cause de la conception globale de la politique agricole helvétique. Le genre d'agriculture pratiqué au VdT est sans doute lié à la connaissance scientifique des paysans, à leurs savoirs techniques et à leur perméabilité aux innovations, sans oublier non plus tout le rôle des idées et des valeurs individuelles ou collectives. On voit donc, par ce bref et incomplet inventaire, que les déterminismes (genres) spécifiques au type d'agriculture du VdT peuvent être de nature géographique, climatique, démographique, politique, scientifique et psycho-sociologique, et que presque chaque rubrique des différents paliers pourrait figurer sur la liste. Resterait cependant à les hiérarchiser. Quant aux différents "procédés techniques" de ces déterminismes (formes), il vaut la peine d'en mentionner quelques-uns. La causalité univoque, par exemple, qui se retrouve dans le fait qu'altitude et climat sont la cause de la spécificité de l'agriculture du VdT : élevage et production laitière; la causalité réciproque en montrant que la peur d'un contingentement laitier en zone de montagne II a incité les agriculteurs à produire plus pour se situer, le cas échéant, dans des quotas favorables, cette subite augmentation de la production dans cette zone conduisant à l'instauration de la mesure; la loi d'évolution, qui caractérise le passage des pratiques agricoles communautaires à une activité quasi individualiste; la corrélation fonctionnelle, ou liaison étroite entre deux ou trois facteurs, illustrée par la nécessité d'agrandir la surface agricole dès qu'il y a apparition de la mécanisation; la régularité tendan-

cielle, se retrouvant par exemple dans l'augmentation régulière des terres affermées; l'intégration dans les ensembles réels qui regroupe toute la cohorte des caractéristiques de la société paysanne du VdT et qui, ainsi contribue à sa définition et à sa compréhension; et enfin, dernier exemple de forme de déterminisme applicable à la réalité paysanne : la causalité singulière, propre à un phénomène attendu mais irrépétable, que l'on pourrait illustrer par la prévision de l'introduction imminente de l'informatique dans chaque exploitation afin d'obtenir une concordance optimale entre coûts et rendements.

Mais les multiples déterminismes que l'on pourrait dégager d'une investigation approfondie ne doivent pas donner l'impression que tout est "déterminé" à l'avance dans le monde paysan. Il reste encore de la place pour la liberté, c'est-à-dire pour une opportunité de modifier ou de créer soi-même de nouveaux déterminismes, d'en privilégier certains par rapport à d'autres. Quasiment toujours en étroits rapports dialectiques avec les déterminismes, la liberté humaine a aussi ses formes particulières, et à des degrés divers. La liberté-inclination est celle qui se situe au plus bas de l'échelle; elle est peut-être la plus proche du fatalisme paysan, marquée par la soumission, le respect des lois et des traditions, et l'abandon de toute résistance. Elle est suivie de la liberté-adaptation, qui introduit déjà l'idée d'une accommodation, d'une volonté d'ajustement à la "situation", d'intégration à la société globale ou locale. Puis vient la liberté-carrefour, toujours plus fréquente ces dernières années dans tout le monde agricole. C'est en effet ce qui caractérise les multiples situations où il y a nécessité d'opérer un choix, si possible en connaissant les conséquences de la décision : les achats de terres ou de machines avec l'endettement à la clé, l'agrandissement des bâtiments, une nouvelle orientation de la production, la décision de quitter le pays pour s'installer à l'étranger, ou parfois même la question

de changer de métier, de tout vendre et de faire autre chose. La liberté-novation est le degré suivant et caractérise une définition d'objectifs à plus ou moins long terme dans l'optique d'un choix délibéré vers le changement. La liberté-sacrifice représente par exemple la décision de renoncer au temps libre, aux loisirs ou aux vacances pour le travail, quoique cette attitude typiquement paysanne ne corresponde pas forcément à un renoncement délibéré, mais s'inscrit plutôt dans la conformité et le respect d'un emploi du temps traditionnel. On pourrait trouver matière à illustrer la liberté-domination avec la manière d'être du chef d'exploitation et la façon dont il commande son entourage direct mais, outre le comportement souvent despotique du "patron", ce degré de liberté ne se rencontre guère dans la paysannerie, à moins que l'on songe aux rôles tenus par les tout puissants départements d'agriculture. La liberté-création enfin, dernier mais aussi plus grand degré de liberté, rarement présente sous une forme collective, est, malgré les apparences, fertile si on la considère individuellement. Aboutissement ou addition de la liberté-novation et de la liberté-carrefour, c'est elle qui conduit l'agriculteur, à coups de réussites et d'erreurs, vers la modernité et l'innovation.

Tout ceci n'est qu'une ébauche d'explication, qu'un exemple susceptible de montrer dans quels sens et sous quelles formes entrent en rapport temporalités, déterminismes et libertés du monde paysan, et selon quels angles il faut les aborder.

11. POUR CONCLURE

L'utilisation de la méthode pluraliste permet mal de conclure, du moins en limite-t-elle les possibilités, tant on ressent constamment le besoin de poursuivre la recherche pour approfondir de nombreux points qui n'ont pu qu'être brièvement exposés. Cette étude en montre toute la fécondité méthodologique en aboutissant à une présentation globale de la multiformité de la réalité paysanne du VdT. Cependant, chacun des cadres sociaux considérés ici pourrait faire, à lui tout seul, l'objet d'une recherche complète, tout particulièrement pour certains des groupements passés en revue: la famille, les associations communautaires, les groupements de loisirs, les rapports avec autrui, etc. De même, certains paliers ou parfois même des éléments qui les composent, sont tellement importants qu'ils pourraient à eux seuls être l'objet d'études complètes (l'inégalité devant l'école, l'idéologie paysanne, le rôle des médias, ...). On voit donc que cette approche permet non seulement d'étudier une réalité sociale précise globalement, dans sa totalité, mais exige, une fois cette première étape indispensable achevée -parce qu'il est nécessaire de situer l'objet dans son ensemble- que les recherches se poursuivent à partir de ce premier canevas, situant chaque spécialisation sociologique dans une "totalité" ordonnée. Cette continuité peut se faire de deux manières : par un approfondissement d'une ou de plusieurs rubriques qui n'ont pu être qu'esquissées ou, en faisant des recherches sur d'autres collectivités paysannes qui, progressivement, permettront des comparaisons et pourront conduire à des typologies de la paysannerie (objectif de Mendras et Jollivet dans les "Collectivités rurales").

Ainsi, on voit que cette méthode fait naître des sentiments ambivalents : d'une part un enthousiasme, dans la mesure où son exigence est grande et appelle à une recherche soutenue, mais,

d'autre part, une certaine frustration devant la multitude des aspects qu'il aurait encore fallu traiter. L'approche pluraliste est riche en enseignements, mais je crois qu'elle en donne un tout particulièrement : elle apprend la nécessité de considérer chaque phénomène comme une totalité et met fin à la tentation de vouloir décrire, comprendre et expliquer à partir de quelques facteurs seulement, considérés à priori comme dominants (comme le pensent volontiers R. Boudon, 1973b et encore de nombreux sociologues).

Un certain nombre de commentaires peuvent être faits sur la base de différents points passés en revue dans cette recherche. Le premier, et peut-être le plus important, est que, indépendamment du choix d'un terrain de recherche homogène, socialement et géographiquement défini, composant en quelque sorte une micro-société globale, la diversité rencontrée est considérable : il y a autant de paysans différents qu'il y a d'exploitations agricoles ! Mais, même si l'on part du principe que l'unité paysanne est un mythe -dont les effets sur la politique agraire sont cependant bien visibles- il me semble pourtant qu' une certaine diversité est aujourd'hui à son apogée, cette recherche ayant montré que l'on peut distinguer au moins cinq types principaux d'exploitations agricoles pour le VdT. Cependant, avec la diminution des exploitations qui va se poursuivre dans les années à venir (même si la chute s'est fortement ralentie), un resserrement de la diversité sociale va se produire et aboutir à l'émergence de deux types seulement d'exploitations bien distincts, même si elles restent essentiellement familiales. Sans vouloir jouer les prophètes, il me paraît fort probable de voir émerger, d'une part, une catégorie composée d'exploitations à grandes surfaces, en majorité affermées, hypermécanisées, où l'optimalisation des rendements serait l'objectif principal. Quant à l'autre catégorie, elle serait plutôt constituée d'exploitations à surfaces moins importantes, mais tenues en propre, et où la qualité de la production

primerait sur la quantité ("veau fermier", poules au sol, légumes biologiques, ...), l'écoulement de ces produits de luxe, plus chers, s'effectuerait par des réseaux parallèles, éliminant les intermédiaires, mettant en contact directement producteurs et consommateurs. Ce sont, me semble-t-il, les deux types d'agriculture vers lesquelles l'on s'achemine, sans oublier, peut-être, l'apparition d'une troisième, celle des nouveaux venus à la terre, des néo-ruraux, pratiquant un peu en marge ou comme un loisir.

La deuxième information à tirer est que, si la collectivité paysanne du VdT est caractérisée par des bouleversements économiques, des mouvements démographiques importants, et autres changements majeurs, on peut malgré tout constater une certaine permanence, une continuité, dans un certain nombre de domaines. Il n'apparaît pas abusif d'affirmer que les innovations émergent à l'intérieur et avec l'appui de "permanences" fondamentales. Que l'on songe seulement au fait que la spécialisation dans l'élevage et la production laitière ne s'est faite, et ne se poursuivra, que par le renforcement de la structure familiale des exploitations; que l'on imagine encore toute l'importance de l'endogamie sociale et géographique malgré la diminution de la population agricole de la région, malgré la diversification des rapports sociaux, l'affaiblissement de la polarisation sur la vie locale et l'émergence d'une nouvelle perception de l'espace.

Le troisième point à souligner est la perte d'une autonomie à l'intérieur du monde paysan. En effet, dans la situation actuelle de l'agriculture, les choix décisionnels se font de moins en moins sur la base de l'expérience et de la "sagesse" paysannes, mais ils relèvent toujours plus, d'une part, des techniciens, des ingénieurs agronomes et autres scientifiques et, d'autre part, ils dépendent de la mainmise grandissante des grandes entreprises agro-alimentaires qui, travaillant de plus en plus par contrats, façonnent et orientent la production et les prix

à leur guise, dans le cadre cependant des mesures de politique agraire fédérale, voire cantonale. Bien plus, à côté de cette perte d'autonomie technico-économique (importance et genre de productions, écoulement des produits, etc) il y a la prégnance sur les comportements des idées et valeurs urbaines, et au niveau socio-politique, l'intervention de responsables n'appartenant que trop rarement à la classe paysanne.

Un autre enseignement, du moins très ressenti par les agriculteurs, est que si la mécanisation et le progrès technique ont libéré le paysan dans son travail quotidien -dans la mesure où ils raccourcissent la durée et la pénibilité des gros travaux saisonniers ou de tous les jours- ils contribuent cependant à son asservissement par l'endettement considérable et quasi inévitable qui en résulte. Cet asservissement, qui passe nécessairement par les banques, se traduit par des impératifs de production et une course aux rendements qui enlèvent tout caractère bucolique aux travaux agricoles ! Lentement, le paysan commence à se sentir victime du système économique et à douter de la maîtrise de son destin.

Par la valorisation de la technique, et par cette nécessité d'accepter le "modernisme", la culture paysanne est aussi fortement mise à contribution ces dernières années. Les paysans ont vite compris en effet, qu'un attachement excessif à la tradition aboutissait à leur auto-élimination; ils n'ont donc plus guère le choix. Cette contrainte économique de la nouveauté, d'aller de l'avant en s'équipant, en achetant des terres, en s'informant, en visitant d'autres exploitations, voire même en voyageant, conduit aussi à douter des idées et valeurs intériorisées, à remettre en question la traditionnelle "Weltanschauung" paysanne. Elle conduit à appauvrir la relation entre l'homme et la nature et à transformer les mentalités, diminuant la solidarité entre paysans au profit d'une dialectique de concurrence, voire même d'opposition.

Comme on peut le voir, la situation des agriculteurs du VdT dépend essentiellement d'impératifs économiques. Les jeux sont cependant en train de se faire, l'alternative est simple : prolétarisation pour certains, les petits et les "boiteux", continuité pour d'autres, mieux lotis, mais avec la spécialisation ou la course aux rendements à la clé. A la recherche d'une nouvelle identité et d'une culture à nouveau bien à lui, le paysan redeviendra peut-être un jour l'archétype de l'homme.

12. A N N E X E S

Bureau fédéral
de statistique
Berne

Instructions pour le recensement sur l'agriculture, l'horticulture, les forêts privées et la pêche

I. Qui doit remplir le questionnaire no 1?

1. **Toutes les personnes qui exploitent au moins 25 ares (2500 m²) de terres cultivées, forêts comprises;** pour le calcul de cette superficie minimale, les parcs et les jardins d'agrément ne comptent pas comme terres cultivées.

2. **Toutes les personnes qui pratiquent, sur une surface d'eu moins 10 ares (1000 m²), une ou plusieurs des cultures suivantes: vigne, légumes, petits fruits (baies), tabac, plantes médicinales, cultures fruitières intensives.** Par cultures fruitières intensives, on entend les plantations compactes de basses tiges et de demi-tiges (donc abstraction faite des arbres disséminés dans les champs et les prairies) comprenant au moins 300 arbres (250 cerisiers) per hectare.

3. **Toutes les personnes qui, même si elles ne cultivent aucune terre, entretiennent dans un but lucratif ou pour l'auto-approvisionnement au moins:**

   soit 1 tête de gros bétail (chevaux, y compris les chevaux de selle, bétail bovin),
   soit 2 têtes de menu bétail (porcs, moutons, chèvres),
   soit 1 tête de menu bétail et 15 pièces de volaille ou 15 colonies d'abeilles,
   soit 30 pièces de volaille ou 30 colonies d'abeilles ou 100 lapins.

   Les bouchers et marchands de bétail qui n'exploitent aucun domaine agricole et disposent uniquement de bétail pour la boucherie ou pour le commerce (chevaux exceptés) ne doivent pas remplir le questionnaire pour l'agriculture.

4. **Tous les jardiniers-maraîchers, fleuristes, paysagistes, de même que les services des parcs publics,** qui produisent pour la vente: des plantons, des arbustes d'ornement, des fleurs, des légumes, des champignons, etc., ou qui se chargent contre rétribution de l'aménagement et de l'entretien de jardins, parcs, cimetières, etc.

   Les exploitants qui ont des cultures maraîchères ou horticoles de plus de 10 ares, de même que ceux qui disposent de serres, de couches ou de tunnels en plastique pouvant être chauffés, doivent également remplir la formule spéciale no 2.

5. **Tous les pépiniéristes** qui élèvent: des arbres fruitiers, des plants de vigne, des arbustes d'ornement, des rosiers, des arbres forestiers, etc.

6. **Toutes les personnes qui pratiquent la pêche ou la pisciculture à titre professionnel.**

7. **Toutes les personnes qui élèvent, à titre professionnel, des animaux à fourrure, des chiens ou d'autres animaux.**

8. **Tous les entrepreneurs (particuliers et coopératives) qui se chargent de travaux rémunérés avec leurs machines agricoles,** même s'ils n'exploitent eux-mêmes aucun domaine agricole. Les entrepreneurs qui ne remplissent aucune des conditions prévues sous les chiffres 1 à 7, c'est-à-dire qui ne font valoir aucune exploitation agricole ou horticole, aucune forêt privée ou qui ne pratiquent pas la pêche ou la pisciculture à titre professionnel, doivent indiquer leur adresse précise et répondre uniquement aux chapitres M et N en page 6 du questionnaire no 1.

II. Instructions concernant tous les exploitants

1. Les exploitations **doivent être recensées** dans la commune où se trouvent la **maison d'habitation**, les étables et les granges principales; en cas de doute, dans la commune où est domicilié l'exploitant.

2. **Il faut noter dans le questionnaire la surface de toutes les parcelles exploitées en 1975** (terrain en propriété, à ferme ou en usufruit). Cette surface doit englober également les terres que l'exploitant fait valoir hors de sa commune de domicile et même à l'étranger.

3. Dans les régions où les biens-fonds n'ont pas été arpentés pour le registre foncier ou le cadastre, on se fonde sur les surfaces inscrites dans les contrats de vente ou déterminées lors d'arpentages particuliers. On précisera dans tous les cas, à la page 3, chapitre G, du questionnaire no 1, l'unité de mesure agraire dont il s'agit (pose, arpent, etc.).

4. **Les personnes qui louent des terres d'une commune ou de toute autre collectivité de droit public** doivent les indiquer comme terrains pris à ferme. Au contraire, les parcelles cédées gratuitement — ou contre une redevance minime — aux bourgeois de la commune ou aux membres de certains consortages doivent être notées comme terrain en usufruit.

5. Les terrains dont la récolte est **vendue sur pied** (mise aux enchères de fleuries, de litière, de la vendange d'une commune, etc.) doivent être indiqués par **le propriétaire.** L'acheteur de la récolte n'en tiendra donc pas compte dans son questionnaire.

III. Instructions concernant les vignes

1. Les viticulteurs indiqueront dans leurs questionnaires toutes les vignes qui leur appartiennent ou qu'ils ont prises à ferme (mais non pas celles qu'ils ont données à ferme), et cela même si ces vignes sont situées hors de leur commune de domicile ou cultivées par un vigneron payé à la tâche ou à la journée. Ils ne doivent au contraire pas noter dans le questionnaire de leur exploitation les vignes qu'ils cultivent — à la tâche ou à la journée — pour d'autres propriétaires.

2. **Les vignerons qui soignent des vignes dont les propriétaires habitent hors de la commune rempliront un questionnaire distinct pour chacun de ces propriétaires, en précisant l'adresse et la commune de domicile de ces derniers.**

IV. Instructions concernant les forêts

1. **Les agriculteurs, viticulteurs et jardiniers**, de même que les **gérants des domaines agricoles de l'État**, doivent noter leurs forêts (**mais non pas les parts de forêt dont la jouissance leur est cédée par une collectivité de droit public**), dans le même questionnaire que les autres terres mises en valeur.

2. Le propriétaire qui a donné un domaine à ferme doit remplir le questionnaire no 1 pour la forêt dont il s'est réservé l'exploitation, même si les travaux forestiers sont exécutés par le fermier. Le fermier n'a donc pas à tenir compte dans son questionnaire des forêts mises en valeur par le propriétaire.

3. Pour les forêts de 25 ares ou plus appartenant à des **particuliers** qui n'exploitent aucune autre terre cultivée, un questionnaire no 1 doit être rempli par le propriétaire ou le gérant (forestier) qui en a la charge.

4. **Les forêts de l'État, des communes, d'autres collectivités de droit public et de syndicats d'alpage** sont recensées au moyen du questionnaire spécial pour les forêts publiques. Le forestier reçoit cette feuille d'enquête directement de l'inspecteur forestier du canton ou de l'arrondissement. Toutefois, les gérants de domaines agricoles publics doivent noter les forêts dont ils s'occupent également dans le questionnaire no 1.

Tableau 30 : Contributions des variables aux facteurs

1	Z1	-0.002	0.048	0.112	0.003	-0.288
2	Z2	-0.002	0.010	-0.062	0.000	0.115
3	PP	0.001	-0.001	-0.009	0.020	0.000
4	PA	-0.042	0.334	0.003	-0.209	0.004
5	MO1	-0.058	0.222	0.072	0.143	0.139
6	MO2	0.002	0.016	-0.043	-0.017	-0.073
7	MO34	0.000	-0.009	0.000	0.000	0.002
8	MO5	0.000	-0.006	0.029	-0.013	0.023
9	UCM	0.003	-0.005	-0.016	0.004	0.007
10	F1	0.000	0.002	0.011	-0.009	0.004
11	F2	0.002	-0.002	0.008	-0.017	-0.029
12	F3	0.000	0.001	0.022	0.027	0.012
13	F4	0.002	0.000	0.000	0.000	0.000
14	P1	-0.001	0.020	-0.002	0.000	-0.002
15	P2-4	0.001	0.005	-0.002	0.000	-0.012
16	P5-9	0.002	-0.002	0.005	0.000	-0.010
17	P+10	0.000	-0.004	0.018	-0.009	-0.002
18	TP1	-0.081	0.001	0.000	0.001	-0.002
19	TP2	-0.056	-0.008	-0.001	0.011	-0.003
20	TP3	-0.052	-0.022	0.000	0.020	0.000
21	TP4	-0.048	-0.028	0.000	0.013	0.000
22	TP5	-0.024	-0.034	0.011	0.000	0.012
23	TP6	-0.003	-0.011	0.029	0.006	0.007
24	TF1	0.017	0.035	-0.001	-0.004	0.000
25	TF2	0.031	0.007	-0.004	-0.001	0.000
26	TF3	0.061	0.001	-0.003	-0.001	0.000
27	TF4	0.083	0.001	-0.002	-0.003	0.001
28	TF5	0.086	0.000	-0.001	-0.001	0.021
29	TF6	0.059	0.000	0.001	-0.003	0.049
30	TF7	0.020	-0.001	0.035	-0.004	0.039
39	FO1	-0.068	-0.016	-0.003	0.000	0.000
40	FO2	-0.058	-0.025	-0.003	-0.003	0.000
41	FO3	-0.043	-0.025	-0.004	-0.042	0.001
42	FO4	-0.023	-0.015	0.000	-0.152	0.005
43	FO5	-0.015	-0.008	0.000	-0.208	0.013
44	FO6	-0.001	-0.002	0.002	-0.025	0.003
45	TO1	0.000	-0.001	0.004	0.002	-0.021
46	TO2	0.003	-0.007	0.022	0.000	-0.025
47	TO3	0.008	-0.003	0.099	-0.001	-0.020
48	TO4	0.002	-0.002	0.088	-0.001	0.000
53	B1	0.000	0.004	-0.010	0.003	0.000
54	B2	0.009	-0.011	0.000	0.001	0.009
55	B3	0.006	-0.010	0.076	-0.005	0.020
56	B4	0.002	-0.007	0.088	-0.006	0.018
57	B5	0.001	-0.002	0.053	-0.001	0.004
58	M1	0.001	0.000	-0.005	0.003	0.000
59	M2	0.006	-0.006	-0.006	0.003	0.000
60	M3	0.014	-0.010	0.000	0.000	0.002
61	M5	0.003	-0.012	0.030	-0.003	0.000

Tableau 31 : Contributions des facteurs aux variables

1	Z1	0.007	0.144	0.198	0.004	0.423
2	Z2	0.013	0.071	0.260	0.000	0.404
3	PP	0.021	0.019	0.112	0.243	0.004
4	PA	0.082	0.552	0.003	0.185	0.004
5	MO1	0.119	0.384	0.073	0.132	0.118
6	MO2	0.011	0.084	0.130	0.048	0.183
7	MO34	0.000	0.045	0.000	0.000	0.004
8	MO5	0.000	0.025	0.072	0.030	0.048
9	UCM	0.023	0.027	0.058	0.012	0.019
10	F1	0.000	0.006	0.022	0.016	0.006
11	F2	0.008	0.008	0.020	0.040	0.062
12	F3	0.000	0.002	0.037	0.040	0.016
13	F4	0.009	0.000	0.001	0.001	0.000
14	P1	0.017	0.312	0.023	0.001	0.012
15	P2-4	0.007	0.042	0.009	0.000	0.048
16	P5-9	0.012	0.011	0.017	0.000	0.027
17	P+10	0.000	0.022	0.056	0.026	0.005
18	TP1	0.589	0.005	0.001	0.005	0.007
19	TP2	0.509	0.062	0.004	0.043	0.012
20	TP3	0.459	0.165	0.001	0.077	0.001
21	TP4	0.398	0.199	0.002	0.050	0.000
22	TP5	0.156	0.187	0.037	0.001	0.031
23	TP6	0.016	0.049	0.076	0.014	0.016
24	TF1	0.176	0.312	0.007	0.021	0.002
25	TF2	0.358	0.070	0.024	0.003	0.002
26	TF3	0.598	0.010	0.015	0.004	0.001
27	TF4	0.656	0.007	0.007	0.010	0.003
28	TF5	0.554	0.001	0.002	0.002	0.057
29	TF6	0.321	0.000	0.003	0.007	0.110
30	TF7	0.102	0.004	0.091	0.009	0.084
39	FO1	0.466	0.091	0.011	0.000	0.000
40	FO2	0.379	0.137	0.008	0.009	0.001
41	FO3	0.238	0.117	0.012	0.107	0.002
42	FO4	0.117	0.064	0.001	0.350	0.011
43	FO5	0.071	0.031	0.001	0.427	0.025
44	FO6	0.006	0.013	0.007	0.082	0.009
45	TO1	0.003	0.005	0.021	0.010	0.086
46	TO2	0.028	0.049	0.090	0.001	0.086
47	TO3	0.047	0.014	0.302	0.002	0.051
48	TO4	0.014	0.012	0.284	0.003	0.000
53	B1	0.000	0.100	0.142	0.044	0.000
54	B2	0.122	0.120	0.001	0.005	0.047
55	B3	0.039	0.054	0.248	0.015	0.054
56	B4	0.016	0.038	0.282	0.018	0.049
57	B5	0.007	0.012	0.203	0.002	0.013
58	M1	0.019	0.003	0.067	0.031	0.001
59	M2	0.111	0.095	0.056	0.023	0.002
60	M3	0.169	0.095	0.000	0.001	0.012
61	M5	0.022	0.068	0.102	0.009	0.000

Tableau 32 : Distance sociale entre agriculteurs du VdT et autres catégories socio-professionnelles. Tableaux des contributions

FACTEURS	1	2	3
VALEURS PROPRES	.36932	.02596	.00333
POURCENTAGE	.92654	.06512	.00834
POURCENTAGE CUMULE	.92654	.99166	1.00000
TEST	2.6617E01	3.0235E00	1.6091E-13

TEST TOTAL 3.6233E02 *TRACE* .399

CONTRIBUTIONS DES VARIABLES AUX FACTEURS

1	*TP*	.219	.032	.624
2	*P*	.348	.037	.375
3	*E*	.000	.825	.001
4	*TE*	.432	.106	.000

CONTRIBUTION DES FACTEURS AUX VARIABLES

1	*TP*	.965	.010	.025
2	*P*	.983	.007	.010
3	*E*	.007	.993	.000
4	*TE*	.983	.017	.000

CONTRIBUTIONS DES OBSERVATIONS AUX FACTEURS

1	*EMPLOYE*	.009	.504	.065
2	*ARTISAN*	.156	.115	.010
3	*FONCTIONNAIRE*	.083	.024	.039
4	*ENSEIGNANT*	.105	.007	.067
5	*INDUSTRIEL*	.093	.003	.001
6	*OUVRIER*	.099	.009	.215
7	*COMMERCANT*	.051	.018	.074
8	*AVOCAT*	.152	.135	.031
9	*MANOEUVRE*	.065	.109	.000
10	*ENTREPRENEUR*	.091	.046	.476
11	*MEDECIN*	.098	.030	.022

CONTRIBUTIONS DES FACTEURS AUX OBSERVATIONS

1	*EMPLOYE*	.195	.792	.013
2	*ARTISAN*	.950	.049	.001
3	*FONCTIONNAIRE*	.976	.020	.004
4	*ENSEIGNANT*	.990	.004	.006
5	*INDUSTRIEL*	.997	.003	.000
6	*OUVRIER*	.975	.006	.019
7	*COMMERCANT*	.964	.023	.013
8	*AVOCAT*	.940	.059	.002
9	*MANOEUVRE*	.895	.105	.000
10	*ENTREPRENEUR*	.923	.033	.044
11	*MEDECIN*	.977	.021	.002

13. BIBLIOGRAPHIE

AMIN, S.; VERGOPOULOS, K. 1974 — La question paysanne et le capitalisme, Anthropos-idep, Paris

ARENSBERG, C.M. 1954 — "The community: study method" in The American Journal of Sociology, LX, no 2, pp. 109-124

ARGYLE, M.; HALLAHMI, B.B. 1975 — The social psychology of religion, Routledge and Kegan Paul, London

ARNOLD, P.; BASSANO, M.; CRETTAZ, B.; KELLERHALS, J. 1971 — Jeunesse et société, Payot, Lausanne

BAILEY, F.G. (édit) 1971 — Gifts and poison. The politics of reputation, Basil Blackwell, Oxford

BARBER, B.R. 1974 — The death of communal liberty: a history of freedom in a Swiss mountain canton, Princeton University Press, Princeton

BARRAL, P. 1966 — "Note historique sur l'emploi du terme paysan" in Etudes rurales, no 21, pp. 72-80

BARRAL, P. 1978 — Les sociétés rurales du XXe siècle, A. Colin, Paris

BASTIDE, R. 1971 — "Magie. Fondements ethnologiques" in Encyclopedia Universalis, vol. 10, pp. 295-298

BECK, C.M. 1979 — M - et après, Edit. IV L, S.L.

BECKER, H.S. 1958 — "Problems of inference and proof in participant observation" in American Sociological Review, no 6, pp. 652-660

BECKER, H.S.; GEER,B.; HUGUES, C.; STRAUSS, A.L. 1961 — Boys in white: student culture in medical school, University of Chicago Press, Chicago

BECKER, H.S. 1977 — Sociological work. Methods and substance, Transaction Books, New Brunswick

BELL, C.; NEWBY, H. 1971 — Community Studies, Allen and Unwin, London

BENVENUTI, P.; GALJART, B.; NEWBY, H. 1975 — "The current status of rural sociology" in Sociologia ruralis, no 1-2, pp. 3-21

BERGIER, J.F. 1968 — Problèmes de l'histoire économique de la Suisse, Francke, Berne

BERGIER, J.F. 1974 — Naissance et croissance de la Suisse industrielle, Francke, Berne

BERNARD, P.B. 1978 — Rush to the Alps. The evolution of vacationing in Switzerland, Columbia University Press, New York

BERNET, W. 1966 — La mobilité de la population agricole en Suisse; ses causes économiques et sociales, Université de Neuchâtel, Neuchâtel

BERNOT, L.; BLANCARD, R. 1953 — Nouville, un village français, Institut d'ethnologie, Paris

BERTHOUD, G. 1967 — Changements économiques et sociaux de la montagne, Vernamiège en Valais, Francke, Berne

BIUCCHI, B.M. 1968 — "L'exode rural en Suisse. Perspectives et bibliographie" in Exode rural et dépeuplement de la montagne en Suisse, Commission nationale suisse de l'UNESCO, Edit. Universitaires, Fribourg, pp. 7-37

BLANC, M. 1977 — Les paysanneries françaises, J.P. Delarge, Paris

BLOCH, M. 1976 — Les caractères originaux de l'histoire rurale française, tomes 1 et 2, A. Colin, Paris

BODIGUEL, M. 1975 — Les paysans face au progrès, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris

BODIGUEL, M. 1978 — "Du paysan à l'éternel paysan" in Le monde paysan, Les Cahiers français, no 187, pp. 5-8

BOLTANSKI, L. 1966 — Le bonheur suisse, Minuit, Paris

BON, F.; BOY, D. 1978 — "Perception du progrès scientifique et technique. Niveau d'étude et expérience socio-économique" in Le progrès en question, vol. 2, Anthropos, Paris, pp. 235-272

BONNET, S. 1973 — A hue et à dia, Cerf, Paris

BOUCHET, P.; GUILLAUMOND, R. 1972 — La propriété contre les paysans, Cerf, Paris

BOUDON, R. 1973a — L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles, A. Colin, Paris

BOUDON, R. 1973b — Les méthodes en sociologie, P.U.F., Paris

BOURDIEU, P. 1962 — "Célibat et condition paysanne" in Etudes rurales, no 5-6, pp.32-135

BOURDIEU, P.; PASSERON, J.-C. 1964 — Les héritiers, Minuit, Paris

BOURDIEU, P.; PASSERON, J.-C. 1970 — La reproduction: éléments pour une théorie du système d'enseignement, Minuit, Paris

BOURDIEU, P. 1977 — "Une classe objet" in Actes de la recherche en sciences sociales, no 17-18, pp. 2-5

BUHLER, H. 1918 — Les Crosettes. Etude de géographie régionale, Attinger, Neuchâtel

CAMPICHE, R. 1968 — Urbanisation et vie religieuse, Payot, Lausanne

CAMPICHE, R. 1978 — "La religion source de conflits ou ciment de l''unité' suisse" in Revue suisse de sociologie, no 3, pp.55-74

CARRIER, H.; PIN, E. 1967 — Essais de sociologie religieuse, Spes, Paris

CENTLIVRES, P. 1980 — "Un nouveau regard sur les Alpes: l'anthropologie américaine découvre le Valais" in Ethnologica Helvetica, no 4, pp.35-62

CHABLOZ, F. 1868 — Les sorcières neuchâteloises, Attinger, Neuchâtel

CHAMPAGNE, P. 1975 — "Les paysans à la plage" in Actes de la recherche en sciences sociales, no 2, pp. 21-24

CHAMPAGNE, P. 1977 — "La fête au village" in Actes de la recherche en sciences sociales, no 17-18, pp 73-84

CHARDON, P.-A.
1980
Méthodes pratiques de dépouillement de questionnaire, Université de Neuchâtel, Neuchâtel

CHIFFELLE, F.
1968
Le Bas-Pays neuchâtelois. Etude de géographie rurale, La Baconnière, Neuchâtel

CHIVA, I.; RAMBAUD, P.
1972
Les études rurales en France. Tendances et organisation de la recherche, Mouton, Paris, La Haye

CHIVA, I.
1975
"Où en est la sociologie rurale européenne" in Etudes rurales, no 58, pp. 83-90

CRESSWELL, R.
1969
Une communauté rurale de l'Irlande, Institut d'ethnologie, Paris

CRETTAZ, B.
1979
Nomades et sédentaires dans le Val d'Anniviers, Grounauer, Genève

DARBELLAY, C.
1980
Caractéristiques socio-économiques des communes rurales et montagnardes; leur signification dans l'aménagement régional et local, E.P.F.Z., Zürich

DAUCE, P. ; ROZE, B.
1975
Le retard de la préscolarisation dans les campagnes, I.N.R.A., Rennes

DAVEAU, S.
1959
Les régions frontalières de la montagne jurassienne. Etude de géographie humaine, Institut des études rhodaniennes de l'Université de Lyon, Lyon

DEMONIO, L.
1979
"La quadrature du cycle. Logique et contraintes du temps en milieu rural" in Cahiers internationaux de sociologie, vol 67, pp. 221-236

DICTIONNAIRE GEOGRAPHIQUE DE LA SUISSE
1902 - 1910
6 vol, publié sous les auspices de la Société géographique neuchâteloise, Attinger, Neuchâtel

DIDN, M.
1974
"Des monographies en sociologie" in Les collectivités rurales françaises, tome 2, A. Colin, Paris, pp.91-128

EIZNER, N.
1972
"L'idéologie paysanne", in L'univers politique des paysans dans la France contemporaine, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris, pp. 317-334

EIZNER, N. 1974 "De la communauté rurale à la collectivité locale" in Les collectivités rurales françaises, A. Colin, Paris, pp. 129-154

ERARD, M. 1952 "Mort et société. Essai d'interprétation sociologique entre les vivants et les morts" in L'homme face à la mort, (coll.), Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, Paris, pp. 47-71

ERARD, M. 1959 "Eléments d'une sociologie de l'entreprise" in L'entreprise, Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, pp. 11-109

ERARD, M. 1965 "Esquisse d'une sociologie des classes sociales en Suisse" in Cahiers internationaux de sociologie, vol 39, pp. 3-28

ERARD, M. 1968 "Introduction à une sociologie générale pluraliste" in Perspective de la sociologie contemporaine, P.U.F., Paris, pp. 383-399

ERARD, M. 1971 "Déterminisme et liberté en sociologie" in Conférences universitaires 1967-1969, Université de Neuchâtel, Neuchâtel

ERARD, M. 1972 "Le mythe dans la société industrielle" in Conférences universitaires 1967-1969, Université de Neuchâtel, Neuchâtel, pp. 32-64

ERARD, M. 1977a Cours de sociologie générale, ronéo, Université de Neuchâtel, Neuchâtel

ERARD, M. 1977b "Analyse sociologique et temporalités" in Hommage à P.R.Rosset. Recueil de travaux en sciences sociales et en droit, Société neuchâteloise de Science économique, Neuchâtel, pp. 151-174

ETUDE LIM 1978 Région du Val-de-Travers, ronéo, Neuchâtel (notamment: Agriculture: analyse de situation et des potentialités, Service neuchâtelois de vulgarisation agricole, Cernier)

EVRARD, P.; HASSAN, D. VIAU, C. 1976 "La soumission des petits producteurs au capital agro-alimentaire. Le cas de la production laitière" in Connexions, no 18, pp. 65-88

F.A.O. 1974 — Provisional world directory of universities and other institutions conducting advanced training and research in rural sociology, F.A.O., Rome

FAVRET-SAADA, J. 1977 — Les mots, la mort, les sorts. La sorcellerie dans le Bocage, Gallimard, Paris

FORD, T.R. 1973 — "Toward meeting the social responsabilities of rural sociology" in Rural Sociology, no 4, pp. 372-390

FRIEDL, J. 1974 — Kippel: a changing village in the Alps, Rinehart and Winston, Holt, New York

FRUH, J. 1937 - 1948 — Géographie de la Suisse, 3 vol plus répertoire, Payot, Lausanne

GARFINKEL, H. 1967 — Studies in ethnomethodology, Prentice-Hall, Englewood Cliffs

GIRARD, A. 1974 — Le choix du conjoint, P.U.F., Paris

GIRARD, A. 1961 — La réussite sociale en France. Ses caractères, ses lois, ses effets, P.U.F., Paris

GIRARD, J.-P.; GOMBERT, M.; PETRY, M. 1977 — Les agriculteurs. Clés pour une comparaison sociale, tome I, INSEE, Paris

GOFFMAN, E. 1968 — Asiles, Minuit, Paris

GRATTON, P. 1971 — Les luttes de classes dans les campagnes, Anthropos, Paris

GRATTON, P. 1972 — Les paysans français contre l'agrarisme, F. Maspero, Paris

GRIGNON, C. 1975a — "L'enseignement agricole et la domination symbolique de la paysannerie" in Actes de la recherche en sciences sociales, no 1, pp. 75-97

GRIGNON, C. 1975b — "Le paysan inclassable" in Actes de la recherche en sciences sociales, no 4, pp. 82-87

GROSSIN, W. 1974 — Les temps de la vie quotidienne, Mouton, aris, La Haye

GROUPEMENT SUISSE POUR LA POPULATION DE MONTAGNE 1978 — 35eme Rapport annuel, S.A.B, Brugg

GUICHONNET, P. 1969 — "Les biens communaux et les partages révolutionnaires dans l'ancien département du Léman" in Etudes rurales, no 36, pp. 7-36

GURVITCH, G. 1938 — "Essai d'une classification pluraliste des formes de la sociabilité" in Annales sociologiques, F.Alcan, Paris, fascicule no 3, pp. 1-48

GURVITCH, G. 1958 — Traité de sociologie, 2 tomes, P.U.F., Paris

GURVITCH, G. 1962 — Dialectique et sociologie, Flammarion, Paris

GURVITCH, G. 1963 — La vocation actuelle de la sociologie, 2 tomes, P.U.F., Paris

GUTELMAN, M. 1974 — Structures et réformes agraires, F. Maspero Paris

GUTERSOHN, H. 1960 — "Le canton de Neuchâtel" (traduit de l' allemand) in Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, tome 52, fascicule 2, pp. 17-84

GUYOT, C. 1973 — Visage du Pays de Neuchâtel, La Baconnière, Neuchâtel

HAINARD, F.; JEANNIN, A. 1979 — La nouvelle donne. Analyse de l'évolution des effectifs étudiants de l'Université de Neuchâtel entre 1968 et 1977, Cahiers de l'ISSP, no 1, Université de Neuchâtel, Neuchâtel

HAINARD, F.; HAINARD, J. 1980 — "Luttes et conflits paysans en Suisse" in Etnologica Helvetica IV, pp. 223-244

HALBWACHS, M. 1964 — Esquisse d'une psychologie des classes sociales, M. Rivière, Paris

HIGHTOWER, J. 1973 — Hard tomatoes, hard times, Schenkmann, Cambridge, Massachusset

HILLERY, JR, G.A. 1955 — "Definitions of community: areas of agreement" in Rural sociology, no 20, pp.111-123

HUGGER, P. 1974 — Le Jura vaudois. La vie à l'alpage, Editions 24 heures, Lausanne

HUGUENIN, M. 1841 — Description de la Juridiction de La Brévine, Wolfrath, Neuchâtel

HUNTER, D.E. 1970 — Social-cultural interrelations in a community of swiss peasants, Yale University, University Microfilms International, Ann Arbor, London

ISAMBERT, F.A. 1961 — Christianisme et classe ouvrière, Castermann, Paris

ISAMBERT, F.A. 1978 — "La querelle du catholicisme populaire" in Autrement, no 15, pp. 206-219

JANIN, J. 1973 — La coopération agricole au défi, Centre de recherches européennes, Lausanne

JEANNIN, A.; MEMMINGER, G. 1980 — Etre adolescent au début des années 80, à paraître

JEGOUZO, G; BRANGEON, J.-L. 1975 — "Les chances scolaires des enfants de paysans" in Economic et statistique, no 67, pp. 3-21

JEGOUZO, G; BRANGEON, J.-L. 1976 — Les paysans et l'école, Cujas, Paris

JEQUIER, H. 1962 — Le Val-de-Travers, Comté de Neuchâtel, Des origines au XIVe siècle, La Baconnière, Neuchâtel

JEQUIER, F. 1972 — Une entreprise horlogère du Val-de-Travers: Fleurier Watch Co S.A., De l'atelier familial du XIXe aux concentrations du XXe siècle. Publication de la société d'histoire et d'archéologie, La Baconnière, Neuchâtel

JOLLIVET, M. 1964-1968 — "L'utilisation de la notion de 'classe sociale' en sociologie rurale" in Epistémologie sociologique : classes, classification et sociologie, no 1-5

JOLLIVET, M. de GAULEJAC, M.-C. 1965 "Pour un vocabulaire de sociologie rurale" in Revue française de sociologie", no 6, pp. 116-126

JOLLIVET, M; MENDRAS, H. 1971 (sous la direction de), Les collectivités rurales françaises, tome 1, A. Colin, Paris

JOLLIVET, M. 1974 (sous la direction de), Les collectivités rurales françaises, Sociétés paysannes ou luttes de classes au village ? tome 2, A. Colin, Paris

JUNOD, R. 1973 "Le nouveau droit civil rural selon la loi fédérale du 6 octobre 1972", in Blätter für Agrarrecht, no 1, pp. 1-18

KARNOOUH, C. 1971 "L'oncle et le cousin" in Etudes rurales, no 42, pp. 7-51

KAUFMANN, O. 1971 "Les modifications du droit civil rural selon le message du Conseil fédéral du 29 avril 1970", in Blätter für Agrarrecht, no 2, pp. 1-14

KOSTIC, C.; BORELI, R. 1977 "Types de famille et cycle de vie dans la sociologie rurale" in Le cycle de la vie familiale dans les sociétés européennes, sous la direction de Jean Cuisenier, Mouton, Paris, La Haye

KROEBER, A.-L. 1948 Anthropology, Harcourt, New-York

LACOMBE, P. 1978 "Des paysans aux activités multiples" in Les Cahiers français, no 187, La Documentation française, Paris, pp. 15-17

LASLETT, P.; WALL, R. 1972 Household and Family in past times, Cambridge University Press, New-York

LE BRAS, G. 1956 Etudes de sociologie religieuse, PUF, Paris

LEFEBVRE, H. 1970 Du rural à l'urbain, Anthropos, Paris

LEWIS, O. 1962 Tepotzlan, village in Mexico, Holt, New-York

LOCOH, T; PAILLAT, P. 1972 — II - Les agriculteurs âgés, PUF, Paris

LOEW, F. 1954 — Les Verrières. La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au moyen-âge. Publication de la Société d'histoire et d'archéologie, La Baconnière, Neuchâtel

LORINT, F.E.; BERNABE, J. 1977 — La sorcellerie paysanne, A. de Boeck, Bruxelles

LOURAU, R. 1977 — Le gai savoir des sociologues, Union générale d'Editions, Paris

MAHO, J.; CRISTIN, M. 1965 — "Visions de la société et groupes d'opinions dans un village creusois" in Revue française de sociologie, no 6, pp. 96-104

MAHO, J. 1974 — L'image des autres chez les paysans, Le Champ du possible, Paris

MALLET, S. 1962 — Les paysans contre le passé, Seuil, Paris

MANTOUX, P. 1959 — La révolution industrielle au 18e siècle, Génin, Paris

MARIE, M.; VIARD, J. 1977 — La campagne inventée, Ed. Actes/Sud, Le Paradou

MARX, K. 1948 — La lutte des classes en France 1848-1850, Le Brumaire de Louis Bonaparte, Editions sociales, Paris

MAUSS, M. 1968 — Les fonctions sociales du sacré, Oeuvres 1, Minuit, Paris

MEMMINGER, L. 1979 — L'évaluation de la situation économique de l'exploitation agricole, Université de Neuchâtel, Neuchâtel

MENDRAS, H. 1958 a — "Sociologie du milieu rural" in Traité de sociologie, tome 1, sous la direction de G. Gurvitch, Presses universitaires de France, Paris, pp. 315-331

MENDRAS, H. 1958 b — Les paysans et la modernisation de l'agriculture, édité par le CNRS, Paris

MENDRAS, H.; TAVERNIER, Y. 1969 — Terre, paysans et politique, 2 vol., SEDEIS, Paris

MENDRAS, H. 1970 — La fin des paysans, A. Colin, Paris

MENDRAS, H. 1971 — Sociologie de la campagne française, Presses Universitaires de France, Paris

MENDRAS, H. 1974 — "Un schéma d'analyse de la paysannerie française" in Les collectivités rurales françaises. Sociétés paysannes ou lutte de classes au village, sous la direction de M. Jollivet, A. Colin, Paris, pp. 11-38

MENDRAS, H. 1976 — Sociétés paysannes, A. Colin, Paris

NERLIN, P. 1971 — L'exode rural, Cahier de l'INED, Presses Universitaires de France, Paris

METZGER, J. 1974 — Pour la science, Editions sociales, Paris

NEYNAUD, J. 1963 — Les Organisations professionnelles en Suisse, Payot, Lausanne

MICHON, F. 1975 — "Mesures légales destinées à améliorer le statut des biens-fonds agricoles" in Blätter für Agrarrecht, no 3, pp. 106-110

NICHON, F. 1979 — "Vers un nouveau droit pour les baux à ferme agricoles" in Blätter für Agrarrecht, no 3, pp. 100-108

MOLLARD, A. 1977 — Paysans exploités. Essai sur la question paysanne, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble

NEWBY, H. 1980 — "Rural sociology" in Current Sociology, no 1, numéro spécial

PERRENOUD, A. 1969 — "Des baux à ferme" in Blätter für Agrarrecht, no 2, pp. 15-22

PIERREHUMBERT, W. 1926 — Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand, Neuchâtel

PIN, E.
1956 Pratiques religieuses et classes sociales dans une paroisse urbaine, St-Pothin à Lyon, Spes, Paris

PINGAUD, M.-C.
1971 "Terres et familles en Châtillonais" in Etudes rurales, no 42, pp. 52-104

PINOT, R.
1979 Paysans et horlogers jurassiens, Grounauer, Genève

PITIE, J.
1979 L'exode rural, Presses Universitaires de France, Paris

PITROU, A.
1977 "Le soutien familial dans la société urbaine" in Revue française de sociologie, vol. XVIII, pp. 47-84

POUPRY, R.
1972 "L'information des agriculteurs" in L'univers politique des paysans dans la France contemporaine, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris

QUARTIER, C.
1978 Paysans aujourd'hui en Suisse, Payot, Lausanne

QUARTIER-LA-TENTE, E.
1893 Le Val-de-Travers, Attinger, Neuchâtel

RAMBAUD, P.
1973 Société rurale et urbanisation, Seuil, Paris

RAMBAUD, P.
1976 "Pour une sociologie de la dénomination" in Sociologie rurale, sous la direction de P. Rambaud, Mouton, Paris, La Haye

REDFIELD, R.
1930 Tepotzlan, a mexican village: a study of folk life, University of Chicago, Chicago

REDFIELD, R.
1956 Peasant society and culture, University of Chicago Press, Chicago

ROCHER, G.
1968 Introduction à la sociologie générale, Le changement social (tome 3), Editions HMC, Paris

ROUSSEL, L.
1976 La famille après le mariage des enfants, PUF, Paris

SALITOT-DION, M. 1977 — "Stratégies de reproduction et accumulation des patrimoines fonciers" in Etudes rurales, no 65, pp. 31-48

SALLMANN, J.-N. 1977 — "Le partage des biens communaux en Artois, 1770-1789" in Etudes rurales, no 67, pp. 71-91

SANDERS, I.T.; LEWIS, F.-L. 1976 — "Rural community studies in the United States: a decade in review" in Annual Review of Sociology, vol. 2, pp. 35-53

SECTION CANTONALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 1970 — (en collaboration avec l'Institut de Sociologie et de science politique de l'Université de Neuchâtel), Les migrations dans le Jura neuchâtelois, roneo, Neuchâtel

SEWELL, W.-H. 1965 — "Rural sociological research, 1936-1965" in Rural sociology, no 4, pp. 428-451

SHORTER, E. 1977 — Naissance de la famille moderne, Seuil, Paris

SIDJANSKI, D.; KERR, H.; NICOLA, J. 1974 — Présentation des résultats. Enquête sur le comportement politique en Suisse, Etudes et Recherches, no 6, Département de science politique, Genève

SIDJANSKI, D; RDIG, C; KERR, H; INGLEHART, R.; NICOLA, J. 1975 — Les Suisses et la politique, Lang, Berne, Frankfurt/M

SEGALEN, M. 1980 — Mari et femme dans la société paysanne, Flammarion, Paris

TAVERNIER, Y; GERVAIS, M; SERVOLIN, C. 1972 — (sous la direction de), L'univers politique des paysans dans la France contemporaine, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris

TONNIES, F. 1946 — Communauté et société, PUF, Paris

VALLARCHE, J. 1975 — Problèmes de l'agriculture suisse, Editions Universitaires, Fribourg

VANDERVELDE, E. 1903 — L'exode rural et le retour aux champs, F. Alcan, Paris

VEILLON, A. 1979 — "La vulgarisation agricole" in La formation professionnelle et les organisations agricoles en Suisse romande, (sous la direction de D. Grosclaude), Lausanne, pp. 25-27

VERGOPOULOS, K. 1977 — "La productivité sociale du capital dans l'agriculture familiale" in L'homme et la société, no 45-46, pp. 89-111

VIAN, P. 1962 — Révolution agricole et propriété foncière, Editions ouvrières, Paris

VIDICH, A.-J.; BENSMANN, J. 1968 — Small town in mass society, Princeton University Press, Princeton, N .J.

VOLLE, M. 1978 — Analyse des données, Economica, Paris

VOUGA, P. 1907 — Essai sur les origines des habitants du Val-de-Travers, Attinger, Neuchâtel

WEBER, M. 1976 — "A l'origine, le voisinage" in Sociologie rurale de P. Rambaud, Mouton, Paris, La Haye, pp. 143-146

WEINBERG, D. 1975 — Peasant wisdom: cultural adaptation in a Swiss village, University of California Press, Berkeley

WIEGANDT, E.-B. 1977 — Communalism and conflict in the Swiss Alps University of Michigan, Ann Arbor

WINDISCH, U. 1976 — Luttes de clans, luttes de classes, Chermignon, La politique au village, L'Age d'homme, Lausanne

ZONABEND, F. 1949 — "L'enfance dans un village français" in Revue internationale des Sciences sociales, vol. 31, no 3, pp. 534-549